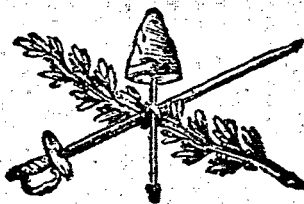


LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

DE LA SCIENCE SOCIALE.

1849. — 1850.



---

PARIS



LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

DE LA SCIENCE SOCIALE.

*par C. Bequet.*

Numéro 1.-40 Décembre 1849. Numéro 6.-40 Mai 1850.

**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

**Un numéro : 60 centimes.**



**PARIS,**  
**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,**  
**1, RUE DES BONS-ENFANS.**

**1850**

Cet ouvrage, achevé d'imprimer le 15 Septembre 1967  
par les ateliers de Galli Thierry & C. à Milan,  
a été tiré à cinq cents exemplaires  
sur papier vergé à la main.

EXEMPLAIRE N° 426

EDHIS  
Editions d'Histoire Sociale

*Réimpressions de textes rares*

10, rue Vivienne

Paris 2<sup>e</sup>

*Réimprimé d'après l'exemplaire de la  
collection Michel Bernstein, Paris.*



LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

**DE LA SCIENCE SOCIALE.**

*par C. Pecqueur.*

Numéro 1. — 40 Décembre 1849.

**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

**Un numéro : 60 centimes.**

---

**PARIS,**  
**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,**  
**1, RUE DES BONS-ENFANS.**

—  
**1849.**





# SALUT DU PEUPLE.

## INTRODUCTION.

Nous ne venons rien promettre dans cet avertissement : nous voulons seulement dire quels sont nos principes, notre but, nos moyens généraux, l'esprit de cette publication, la nature des sujets qui doivent y être traités.

Le lecteur n'exige rien de plus ; car pour le reste, il attend l'œuvre, afin de la juger non sur ce qu'on affirme qu'elle doit être, mais sur ce qu'elle sera effectivement.

*Ce qui est vieux est prêt d'être aboli*, disait saint Paul ; nous agirons comme l'apôtre chrétien : nous ne voulons pas ramasser les dernières feuilles de l'arbre dont la sève est épuisée. Nous préférons arroser la jeune tige qui promet des fruits savoureux et dont l'ombrage doit abriter la génération prochaine. Nous sommes donc les hommes du progrès, c'est-à-dire du mieux à tous ses degrés, du mieux pour tout le monde.

Nous avons peu de goût pour les causeries littéraires ; et réussirions mal à entreprendre une œuvre de style : notre amour est tourné vers de plus grands et de plus pressans intérêts. Nous entendons aborder sérieusement, traiter à fond toutes les importantes questions qui agitent notre époque. Notre but est de vulgariser la science la plus importante, la plus indispensable, la plus utile pour tous, et même la plus désirée du genre humain : la *science du bonheur* ; car la science sociale n'est pas autre chose : elle comprend, en effet, tout à la fois la philosophie, la religion, l'économie sociale et matérielle, ce qu'on appelle vulgairement les sciences morales et politiques, enfin la philosophie de l'histoire.

Mais, hâtons-nous de le dire, notre constante préoccupation sera de mener de front l'idéal et le réel, la théorie et la pratique, la science et l'application, la critique et l'organisation. — Sur chaque question douteuse, nous entendons faire connaître le pour et le contre, comme doit se le proposer tout écrivain qui connaît les limites de la certitude individuelle, afin d'arriver à convaincre plus encore qu'à persuader ; et à toute chance, afin d'éclairer, de permettre à chacun de se constituer, en connaissance de cause, arbitre des différends en litige.

Dans notre intention, comme dans nos doctrines, tous les intérêts respectables

sont sauvegardés ; toutes les croyances, fécondes et consolantes, sont confirmées et abritées ; aucun des grands biens de l'homme n'est sacrifié ; aucune des légitimes aspirations de l'âme n'est méconnue.

Nous voyons dans chaque homme un membre indivisible du souverain et de l'État, prêtre et roi au même titre que les autres citoyens, et aussi bien qu'eux divin et sacré comme une détermination finie, quoique éternelle, de Dieu dans le temps et dans l'espace.

Nous sommes de ceux qui, par l'intelligence, le cœur et la volonté, s'élancent vers le parfait idéal de la vie sociale, et affirment le *credo* économique des premiers disciples de Jésus-Christ : *De chacun selon ses forces et ses aptitudes ; à chacun selon ses besoins* ; mais en même temps, de ceux qui, sans jamais fléchir devant la nécessité, se résignent cependant à ses décrets, puisqu'ils ne peuvent les empêcher ; et composent pour ainsi dire malgré eux avec ce qui est fatal, avec ce qui est le plus fort.

Dans ce sens et dans ces limites, nous n'oublierons pas que toute science a son art ; que dans le monde des passions et de l'ignorance relative, on ne parvient presque jamais à réaliser *ce qui doit être*, que par les mesures indirectes qui enlacent peu à peu les volontés et les intérêts, et les poussent dans la direction qui mène au bien et au juste. Nous établirons donc une démarcation radicale entre ce qui doit être, ou les principes, et les divers moyens de les réaliser ; et parmi ces moyens, ce ne sera pas toujours les plus logiques ou les plus efficaces, qu'il faudra préférer dans l'application à un état de mœurs donné.

Nous ne confondons pas le droit ou la justice, avec la charité. Le monde de la liberté avec le monde de l'obligation, de la loi, de la contrainte. — Il y a le droit religieux, et le droit social ou politique ; or, nous professons que celui-ci ne peut exiger des individus que les moyens et les conditions du perfectionnement et du bonheur collectifs, qui dépendent de la volonté individuelle ; qu'au delà tout doit être laissé au libre arbitre, c'est-à-dire à l'homme dans sa moralité ; car dans cette république des consciences, tout se passe entre Dieu et l'individu ; et c'est avec un sens profondément vrai que Jésus-Christ disait qu'une telle république *n'est pas de ce monde*, entendant par là qu'elle ne pouvait être l'œuvre de la violence.

La science sociale dont nous nous efforcerons d'être ici les interprètes, ne vient point détruire, mais *accomplir*, c'est-à-dire *perfectionner, transformer* la propriété, la famille, la religion.

La science sociale, telle que nous la comprenons en notre âme et conscience veut si peu attenter — au droit de propriété, qu'elle prescrit impérieusement de le respecter dans le moindre des humains ; — à la famille, qu'elle déclare monstrueux d'en concevoir seulement la pensée ; — à la religion, qu'elle considère comme vaine et stérile toute révolution sociale, toute doctrine, qui n'a pas pour mobile principal le sentiment religieux.

En ce qui nous regarde, le besoin seul d'aider au renouvellement de la foi religieuse, de démocratiser, c'est-à-dire *d'universaliser* la propriété é

la famille, et la religion, nous aurait inspiré la résolution de publier cet écrit.

Prévenons, toutefois, que nous entendons la propriété autrement que les propriétaires actuels, et la religion autrement que les prêtres et les pharisiens; que si nous respectons les fondemens naturels, nous répudions la vieille forme.

Il est certain que pour être permises à tous, la famille et la propriété devront être modifiées au préjudice de quelques-uns. Il s'agit assurément de sacrifices dans l'avenir où va pénétrer le mouvement social, car l'heure des derniers privilèges a sonné; mais l'holocauste à la justice, ne doit point faire oublier qu'il faut sécurité pour tous, sécurité pour la vie, sécurité pour les moyens d'existence.

Violence, spoliation, émeutes, guerres, inassacres et représailles, tous expédiens suscités par la colère et la vengeance. Désormais un parti qui prendrait cette devise travaillerait infailliblement lui-même à sa propre déchéance; l'avenir, la puissance, la gloire lui échapperaient. La démocratie n'a de salut que dans le respect de ses propres principes; elle le sait, et elle l'a déjà solennellement prouvé. Renouveler les sentimens et les idées, voilà son but; persuader, voilà ses moyens. Le reste: le renouvellement des faits, des institutions et des lois, viendra de soi et comme par surcroît.

Qu'avons-nous besoin d'une force brutale et colère qui n'engendre que des générations de combattans, si Dieu est avec nous, c'est-à-dire si nous avons la vérité et pratiquons le bien? La voie providentielle est toute tracée; et nul guerrier ne doit la profaner en s'y installant.

Exécrons donc désormais de toute notre énergie, aussi bien l'esprit païen qui engendre ou perpétue les soldats-janissaires liberticides, les gendarmes, les polices, les prisons et les bourreaux, que la tradition cléricale et féodale, qui engendre ou perpétue les pharisiens, les autocrates et les puissances par droit divin.

Changez les idées, vous changez les mœurs: changez les mœurs, vous changez les sociétés. Il faut toujours en revenir là lorsqu'on veut bâtir à neuf. C'est la seule bonne politique; c'est celle des grandes générations.

La démocratie doit se proposer d'établir l'équilibre; mais non de faire passer la balance d'un extrême à l'autre: qui dit démocratie, dit équilibre.

Pour ramener tout le monde au devoir et à l'amour, il faut être juste et miséricordieux envers tout le monde: ce n'est point là un expédient suggéré par la faiblesse; c'est la morale appliquée à la politique. Par cette foi, nous ne voyons que des frères dans toutes les classes et toutes les conditions; mais nous distinguons nettement entre ceux qui aiment sincèrement l'humanité, le peuple; qui, pour preuve de leur bienveillance, lui laissent ses droits et sa liberté; et ceux qui, étant indifférens à son sort, l'exploitent et le subjugent. Nous ne haïssons pas le malfaiteur dans son essence; mais nous combattons le mal en lui; car nous haïssons le mal, C'est ainsi que, voulant le salut de tous, nous ne flatterons personne.

Nous écrivons pour ceux qui cherchent la vérité, le bien, dans quelque po.

sition qu'ils soient. Que si la vérité est favorable aux pauvres, c'est apparemment parce que de sa nature elle est favorable à tout le monde. Qu'on s'en prenne donc à la vérité. Je voudrais bien qu'on me montrât une seule religion qui, dans sa lettre ou dans son esprit, n'ait pas été favorable aux déshérités de la grande famille ? Nous dirons donc ce que nous croyons être la vérité, aux riches comme aux pauvres ; aux pauvres comme aux riches : la vérité est bienfaisante.

Dépend-il de nous de hâter le renouvellement social ? Il faudrait être Turc pour le nier : c'est une œuvre de sincère réconciliation que nous entreprenons. Nous faisons appel à l'amour, à la douceur, à la bonté : non pas du tout à la crainte et à la contrainte.

Cependant, à tous prix il faut que les droits consacrés par la morale universelle, soient respectés ou recouverts ; car il est des énormités que nulle charité n'a le pouvoir d'absoudre.

Nous ne dirons pas que la loi future doit indistinctement respecter les droits acquis sous l'ancienne : il faut pour cela que les *droits acquis* par les uns, soient compatibles avec les *droits à acquérir* des autres : or, il y a encore des privilèges, et d'énormes.

Sans jamais souhaiter le mal des riches, nous pensons avant tout aux pauvres, à nos frères sans asile, sans pain, sans lumière, sans consolation ! Et ici nous sommes arrêtés par un sinistre pressentiment : marcherions-nous rapidement vers une époque où il ne serait plus question, même jusqu'aux mots, de droit, de justice et d'humanité : où tout serait cupidité, sensualité, passions odieuses, haine et vengeance, honte et bassesse, besoins grossiers et terreurs paniques ?

Le sens moral est atrophié ; le doute a desséché les sources vives du cœur et de la conscience ; les caractères sont abaissés ; et la politique, comme la religion, n'est plus que l'art de river les fers des peuples sans qu'il s'en doutent.

Quant à l'insurrection, comme moyen de salut et soupape de sûreté pour un peuple aux abois, nous n'avons pas besoin d'en faire la théorie ni d'y exhorter : le peuple se charge toujours de la besogne, et il serait burlesque de lui en contester le droit, lorsque le moment solennel en est venu ; c'est-à-dire lorsque la loi d'équilibre du monde moral ou de la purification générale fait briller ses éclairs et éclater ses tonnerres.

Mais, comment s'épargner l'holocauste, et éloigner le cataclysme social qui menace la civilisation de l'Occident ? Le peut-on encore ? oui, par des concessions intelligentes, opportunes, radicales, de la part de ceux qui seuls ont des concessions à faire ; concessions, qui n'étant que justes, auraient l'apparence d'être généreuses.

La transformation pourra n'être point sanglante, cela dépend absolument de la conduite des privilégiés. L'histoire n'est point obligée de se répéter servilement, et à ce point. On peut obtenir une nouvelle nuit du 4 août par la voie pacifique et par la seule vertu de la manifestation souveraine du peuple, désormais conscient de son droit et de sa force ; on peut obtenir la déchéance

des derniers privilèges, comme on désarme quelques hommes d'iniquité, lorsqu'ils se voient circonvenus de tous côtés par une force et une démonstration accablantes.

La France s'abîmera dans l'anarchie; ou l'égalité des conditions sera réalisée avant un demi-siècle. Napoléon disait *Républicains* ou *Cosaques*: Les Socialistes disent : *solidarité, unité économique, ou décadence.*

Depuis que l'histoire tient les annales du genre humain, il n'y a jamais eu d'évolution sociale sans révolution; ni de révolution sans cataclysme et conflagration.

Riches et puissans, faites mentir l'histoire : vous serez bénis et sauvés !...

Pour nous, dans l'attente douloureuse d'événemens extraordinaires et terribles, nous dirons à nos frères des villes et des campagnes : Quand mugira la tempête, précurseur du grand trouble des hommes en Europe, munissons-nous d'une grande foi jointe à une grande commisération : séparons les boucs, des brebis ; mettons les uns à droite, et les autres à gauche, non pas pour envoyer les boucs à la géhenne du feu ; non : il faut laisser à Dieu le soin du chatiment. Notre devoir, notre droit n'est pas de punir le mal, mais de l'empêcher ; — de châtier le malfaiteur, mais de l'amener à amendement et repentir, après l'avoir rendu impuissant au mal.

Par la loi et les institutions d'égalité pour tous, détruisons alors radicalement les privilèges, mais respectons les privilégiés dans leur vie, dans leurs droits naturels, dans leur avenir, pourvu qu'ils respectent eux-mêmes les droits, la vie et l'avenir égal de *tous* leurs semblables ; car entre égaux la réciprocité est de rigueur.

Offrons-leur donc ce jour là la condition commune : *Vivre en travaillant*, Plus de distinctions factices, mais aussi plus de proscriptions systématiques.

Traïtons nos frères ennemis en frères égarés : à la haine, à la vengeance, à la violence sanguinaire qu'ils nous enseignent, substituons généreusement l'égalité, la fraternité, la bonté.

Nous ne sommes pas une classe égoïste triomphante, venant se superposer à une autre et lui disant : *ôte-toi de là : c'est à mon tour* ; non, c'est au tour de l'humanité, du peuple redevenu ce qu'il doit être, une famille indivisible et solidaire. Les socialistes, qu'on se le persuade bien, viennent *faire place au soleil pour tout le monde.*

N'oublions pas un seul instant que le mal est moins dans les hommes que dans les institutions. Les riches sont victimes du préjugé qui consacre les richesses mal acquises. La vieille tradition les a faits ce qu'ils sont ; une nouvelle tradition les renouvellera : établissons un nouveau droit, de nouvelles relations, et les hommes se feront à l'image du bon principe.

Avec une pareille intention dans le cœur et une telle conduite dans la réalité politique, le triomphe du socialisme est certain et prochain. C'est à ce signe que les peuples reconnaîtront qu'il vient de Dieu et qu'il convient aux hommes.

Ceux qui, après cela, s'en épouvanteraient encore, prouveraient qu'ils feignent l'épouvante.

A tout prix, maintenons la vérité, assurons lui la puissance et la victoire; attaquons le mal jusqu'à ses dernières racines; mais arrêtons-nous là.

Maintenant, ce que nous voulons doit être sensible à tous.

Nous voulons les principes, les moyens suivans: les uns comme état normal et définitif, les autres comme expédiens transitoires :

Nous voulons, dis-je, substituer :

Le droit, au fait et à la force ;

La paix, à la guerre ;

La discussion, à la violence ;

La liberté, à la licence ;

L'égalité des conditions, au privilège ;

L'esprit de famille, à l'esprit de caste ;

La fraternité universelle, à l'hostilité et à la diversité de races ;

La souveraineté du peuple, à la souveraineté de quelques-uns ;

Le gouvernement de tous par tous, ou la démocratisation de l'État, au gouvernement monarchique ou aristocratique ;

Le travail, à l'oisiveté pour les uns, à l'aumône; à l'assistance pour les autres ;

Le nécessaire de tous, au superflu du petit nombre; non point en spoliant personne, mais par l'impossibilité *de fait* d'aller à la fortune au préjudice d'autrui, et par exemple : en pompant, comme fait le *capital*, les sueurs du *travail* ;

Le bien-être à la misère ;

La science, à l'ignorance ;

L'Éducation et l'instruction gratuite, populaire, à l'éducation d'inégalité ;

La fusion des classes et des intérêts, à la séparation, à l'antagonisme ;

L'association, à l'isolement ;

L'économie de temps et de ressorts, au gaspillage ;

L'émulation devenant progressivement concours fraternel, à la lutte, à la concurrence, à la rivalité dissolvante et corruptrice ;

La solidarité universelle des intérêts et des destinées, ou la garantie mutuelle des travailleurs, à leur insolidarité, à leur anarchie et à leur abandon actuel.

Le crédit social ou gratuit, au crédit privé et onéreux ;

La commandite collective, à la commandite individuelle; La production réglementée et régularisée, et l'échange arbitré, à la production et à l'échange licencieux ou arbitraires ;

La propriété collective, la socialisation du sol national et des autres instrumens de travail, à la propriété particulière de ces instrumens, au monopole; enfin le droit à une *fonction sociale*, — au droit, à l'accaparement, à l'appropriation individuelle, absolue et exclusive des capitaux, avec faculté d'usure et d'abus de tout genre.

La participation régulière, proportionnelle aux aptitudes et aux forces dans l'œuvre de production; et proportionnelle aux besoins, dans le dividende social, — à la participation aveugle, arbitraire, disproportionnée dans les deux cas, grâce au droit légal d'oïveté et d'usure; grâce au revenu, au profit, et à l'exploitation des travailleurs par le salaire.

Enfin, comme limite possible à la solidarité, comme gage de la liberté et de la dignité individuelles, et comme frein aux passions subversives dans tel milieu imparfait donné, nous concevons la distinction des intérêts dans la mutualité, mais non la séparation ni l'absorption ou confusion. — La responsabilité personnelle, la possibilité de s'appartenir, enfin l'indépendance dans l'ordre peuvent exiger ces limites à la communauté sociale.

Et tout cela, nous le voulons et le propageons non pas d'hier, mais depuis 10, 15 ou 20 ans : que ce soit là notre titre à l'accueil et à l'attention de nos lecteurs.

---

## QU'EST-CE QUE LE SOCIALISME?

Pourquoi y a-t-il, parmi les hommes, ignorance et ténèbres, faiblesse et misère, haines, discordes et malheur? Pourquoi la terre est-elle une vallée de larmes?

Parce que les hommes méconnaissent ou violent la loi de solidarité, d'harmonie et d'unité; parce qu'au lieu d'être des planètes décrivant fidèlement l'orbite imposée d'en haut à leur mouvement, ils se font comètes, et s'égarent dans les voies de la vie comme des astres errans.

Tout être a une fin, des destinées à lui spéciales; et devant lui, des lois préétablies qu'il doit respecter, s'il est libre, pour atteindre sa fin et accomplir sa destinée; c'est-à-dire pour être parfait et heureux. Quelle est cette fin, quelles sont ces lois pour l'humanité? Tant qu'elle les ignore, les méconnaît ou les viole, il est impossible qu'elle soit dans son bien, n'étant pas dans son état normal, dans sa nature : d'où la souffrance, et la perte du bonheur à elle départi.

Qui peut douter que le développement de l'humanité, son perfectionnement; les relations des hommes entre eux, leur bonheur, leur puissance, ne soient soumis à des lois et à des conditions, toutes providentielles; qu'il n'y ait un ensemble d'idées, de croyances et de sentimens; d'institutions politiques, de moyens économiques, de dispositions morales, dont l'existence, la connaissance, l'application et le respect, ne déterminassent aussitôt un changement à vue dans nos destinées collectives, n'inaugurassent le règne de l'harmonie universelle à un degré jusqu'alors inouï?

Eh bien! ces lois, ces conditions, ces moyens, la science sociale a pour objet de les découvrir et de les vulgariser.

On peut donc la définir :

La science qui nous fait connaître progressivement les conditions

morales et matérielles, internes et externes, du perfectionnement; de l'ordre et de la puissance; de l'unité et de l'harmonie, et finalement du bonheur du genre humain.

Tel est l'unique problème éternellement proposé à la science sociale, dont le sort est d'en donner des solutions toujours incomplètes, mais aussi toujours de plus en plus satisfaisantes.

*Salus populi, suprema lex.*

Oui, notre loi suprême à tous, notre devoir, notre intérêt, est de faire, de garantir le salut de tous. Cette maxime fameuse des Romains est souverainement socialiste: mais comment sauver le peuple, c'est-à-dire, comment le peuple lui-même se sauvera-t-il? — Par la connaissance, l'amour et la pratique des lois et des conditions mises de Dieu à l'harmonie universelle.

Le salut du peuple, que les politiques, les guerriers et les avocats, cherchent dans les hasards de la guerre et les *razzia* de la violence; dans les ignobles et stériles expédients de la ruse, de la diplomatie ou de la corruption, et dans les arcanes de la jurisprudence, le salut du peuple, celui des guerriers, des capitalistes et des avocats eux-mêmes, est dans la science sociale, dans la philosophie-religion, qui n'est qu'une autre manière de nommer la science sociale, laquelle, d'un certain point de vue, se trouve identique à la science des choses divines et humaines.

Nous définissons le Socialisme par la science sociale. Or, la science sociale, nous venons de le dire, a pour but la découverte des lois qui président aux destinées du genre humain.

Et le Socialisme est précisément l'ensemble des recherches et des efforts qui ont pour but, non seulement la constitution de la science sociale, mais aussi la réalisation vivante des voies et moyens, des conséquences de tout ordre, qui découlent des principes et des lois de cette science. / et

Le Socialisme est alors comme le prologue et la péroraison de la science sociale. C'est l'art de cette science; la science sociale appliquée.

Le Socialisme est un par ses généralités et par son but. Il est divers, multiple, anarchique par ses moyens.

Il a pour principes :

L'unité du genre humain, sa communauté d'origine, son union avec Dieu et son identification en Dieu, qui en fait une grande famille dont l'être suprême est le père; la solidarité et l'indivisibilité des destinées; enfin, l'unité des voies de salut.

Il a pour but :

Le bonheur éternel, présent et futur, par le perfectionnement ou par la tendance indéfinie vers la perfection; la perfection consistant à aimer Dieu et l'humanité, et à s'en faire aimer de plus en plus; à respecter les lois de l'ordre providentiel, comme condition obligée de l'harmonie et du bonheur collectif, et comme expression de la loi du monde moral.

Il y a enfin les moyens : 1° Les moyens spirituels; 2° Les moyens matériels.

*La justice,*

Les moyens spirituels sont/ la charité, l'abnégation, le dévoue-



ment, ou l'amour de soi et l'amour des autres indivisiblement rattachés, confondus et identifiés par la volonté de frères.

Les *moyens matériels* sont : l'organisation de tous les modes d'activité, ou du travail social, par l'association et la solidarité des intérêts, le concours des volontés et des efforts, enfin par l'unité économique, la distribution des tâches, en raison, la plus approximative possible, des aptitudes et des forces; et celle des produits, en raison des besoins.

Le socialisme ne consiste nullement dans tels ou tels moyens économiques, comme l'association volontaire, l'abolition de l'usure, le crédit gratuit de producteur à producteur, les banques d'échange, l'établissement de basars, d'entrepôts, de comptoirs, etc.

Suivant notre hérésie ou notre choix, le socialisme, politiquement et économiquement parlant, et si nous considérons notre époque, a pour but l'égalité des conditions de développement moral et physique, la garantie du droit à une fonction sociale et par la fonction à l'équitable participation dans les bénéfices collectifs; ou si l'on veut, du droit pour chacun à la délégation d'instrumens de travail, au sûr débouché et à l'équitable échange de ses produits.

Il a pour moyens principaux la solidarité matérielle, la mutualité et l'unité économiques par la socialisation du sol et des autres fonds productifs; par la production en grandes réunions et tous autres modes économiques; par la distinction, mais non la confusion ni la séparation absolue des intérêts et des destinées.

Antipathique au libre travail, à la production arbitraire, à l'échange facultatif, en un mot à toutes les licences de l'individualisme, il ne souffre point la concurrence, la compétition dépréciative, qui n'est qu'une autre manière de se livrer à l'antagonisme et de faire la guerre, la chasse aux hommes : mais il admet et organise l'émulation sociale, en donnant un essor normal à la spontanéité, à l'initiative individuelle; en consacrant la responsabilité personnelle; en transformant chaque citoyen, chaque travailleur en fonctionnaire de la Société; et par conséquent en élevant tout métier, toute occupation, toute spécialité, toute industrie, à la dignité de *fonction sociale*; — fonction dont l'investiture est soumise à des conditions égales pour tous les prétendants, à des preuves d'aptitude et de compétence relative, au moyen d'examen, de concours, devant des jurys spéciaux.

Toutefois, aucune définition du socialisme ne peut être adéquate à sa compréhension, c'est-à-dire ne saurait le contenir.

On ne définit point ce qui a force d'expansion continue, ce qui recèle un germe dont le développement est indéfini. On ne codifie point d'avance la vie collective : jamais elle ne se laisse régler. La vie est comme la raison : elle ne se formule point : elle se développe et se complète sans cesse.

C'est pourquoi le socialisme ne peut se définir rigoureusement dans ses voies et moyens; attendu qu'ils se meuvent avec les ruses et les combinaisons nouvelles. Les moyens ne sont pas du ressort de la science, mais de l'art : or, l'art ne comporte aucune formule, et ses voies échappent à nos prévisions et à nos conscriptions dogmatiques.

Il suffit que la science sociale explique l'immense majorité des faits humains, en donne la loi générale; que ses principes répondent aux désirs naturels, aux besoins, aux tendances persistantes de l'humanité.

Quant aux moyens qui peuvent successivement acheminer les peuples vers la réalisation parfaite de l'idéal; quant aux détails, à la formulation en articles de lois, ou de statuts, nul ne peut les prédéterminer; car c'est l'œuvre réservée, la part des générations successives; et ce n'est pas trop que l'acte de présence de la vie actuelle statuant sur son sort actuel dans le temps et dans l'espace.

Il faut donc soigneusement distinguer entre la science sociale spéculant sur ce qui doit être, abstraction faite des époques et des lieux, et la science sociale devenant l'art social, c'est-à-dire tombant au sein de la réalité et venant s'emparer des faits; car s'il y a la science du parfait, il y a aussi la science du possible, la science de ce qui est en puissance de développement et qui *devient*.

Le mot Socialisme est une expression que le charlatanisme contemporain a livrée à la plus scandaleuse promiscuité. Il est devenu tellement élastique dans ces derniers temps, qu'un ennemi acharné du vrai socialisme, qu'un écrivain dont les principes, le but et l'esprit sont la négation même de ce qu'il y a de plus caractéristique dans la bonne nouvelle, a pu s'en emparer et l'escamoter au profit de ses doctrines dissolvantes et licencieuses sous le nom de liberté illimitée.

Après un tel abus, ce mot, d'ailleurs mal fait et mal appliqué, perd toute valeur: c'est le motif qui nous le fait remplacer ici par l'expression: *science sociale*.

Jusqu'ici la diversité anarchique du socialisme autorise certes le choix, l'hérésie ou l'éclectisme.

La science sociale d'ailleurs ne nous paraît identique à aucune des nuances ou écoles du socialisme; cependant, nous croyons que toutes ensemble, elles n'ont méconnu aucun des élémens de cette science, et que, des nombreux matériaux qu'elles ont élaborés ou dégrossis, l'avenir composera les bases solides du nouvel édifice social.

Voilà pourquoi, au lieu de faire connaître d'abord les écoles et les doctrines, nous trouvons plus utile d'établir et d'exposer les principes, les corollaires, l'esprit général de la science sociale, tels que nous les comprenons, indépendamment de tout esprit de secte.

- Mais nous avons à défendre l'esprit du socialisme en général, et à redresser les fausses idées qu'on s'en est faites.

Le socialisme est fondé sur cette grande donnée, dérivant de l'essence des choses humaines, que nous sommes tous les membres d'un même corps, tous nécessaires les uns aux autres, tous incomplets, imparfaits dans notre liberté, dans notre développement, dans notre bonheur, les uns sans les autres; tous les enfans d'un même père: Dieu.

Ainsi, l'idée et le sentiment de la solidarité, de la *familiarité* et de l'unité du genre humain est si essentiellement le socialisme lui-même, qu'elle en demeure à toujours avec la liberté, l'égalité et la fraternité

(qui n'en sont que l'expression ou le contenu), le point de départ, le but et le moyen.

Le mot socialisme a été instinctivement créé pour mieux affirmer l'unité et l'indivisibilité de la République universelle ou de l'Humanité, par opposition à l'individualisme, qui était venu de nos jours nier effrontément tout lien social.

Si les passions, aidées d'une fausse science, n'avaient jamais contesté l'unité du genre humain, la solidarité des destinées, la fraternité et l'égalité des hommes; jamais, ce pléonasse, ce synonyme du mot société, n'eût trouvé sa raison d'être.

L'individualisme, dont le passé avait trop méconnu l'essor légitime, disait depuis quelques siècles : *Chacun chez soi, chacun pour soi* et s'efforçait ainsi de délier de mauvais liens.

Le bon socialisme, qui veut faire contrepoids sur cette pente mortelle, dit : *Chacun pour tous et tous pour chacun*, et s'efforce ainsi de reformer les vrais liens, qui doivent unir les membres du corps social et lui garantir le bonheur par la perfection.

*Communisme* est encore un mot qui fait peur, et même plus peur que le mot socialisme, et pourquoi? mon Dieu! uniquement parce que quelques-uns en ont abusé, ou l'ont transporté hors de son domaine.

Mais en soi, c'est-à-dire dans sa signification originelle et traditionnelle, le mot *Communauté* avait toujours été appliqué par les grands hommes de l'antiquité grecque et romaine comme synonyme de *société*.

Nous demandons de nos lecteurs, et nous avons droit d'exiger de leur bonne foi, qu'ils nous laissent employer ces mots, et qu'ils nous accordent le temps de les leur définir par tout l'ensemble des idées théoriques et pratiques que nous y rattachons.

Le Communisme, a-t-on dit, avec une certaine enflure, n'est qu'un sentiment; mais précisément ici le sentiment, l'amour est tout; car il a derrière soi la fraternité, laquelle est l'expression d'une immense, d'une aimable et majestueuse idée, l'idée de l'unité du genre humain, de la haute parenté des membres de la grande société, de leur union substantielle avec Dieu, de leur origine et de leur fin commune, qui fait une seule et unique famille de toutes les familles, des frères de tous les hommes, des sœurs de toutes les nations. /en

Et cette vaste et consolante notion est à son tour toute la science sociale en germe très apparent.

Veut-on palper pour ainsi dire le Communisme, et en avoir la définition par l'exemple?

Un acte notarié qui établit une solidarité générale entre toutes les associations égalitaires et fraternelles de Paris vient d'être signé aujourd'hui mois de novembre 1849 par les délégués de ces associations.

Voilà le Socialisme en action : le Socialisme orthodoxe, celui qui tendant à l'unité comme à l'idéal complet, établit la solidarité non seulement entre les individus membres d'une même association; mais entre toutes les associations; et leur donne pour esprit, pour

principe, la fraternité; pour mesure l'égalité; pour but la liberté véritable, le bonheur par la perfection.

Prenons date de ce grand événement : il inaugure en quelque sorte l'ère des transformations économiques, l'ère de l'abolition du salariat, de l'affranchissement des prolétaires, ces derniers serfs du moyen-âge. S'il se généralise, et comment en douter, il sera d'une portée incomparable : il sauvera la société européenne!...

Vraie Société, vrai Socialisme, vrai Communisme, trois dénominations identiques, d'un même fonds de principes, d'un même esprit, d'un même but, sinon des mêmes moyens.

On s'est beaucoup récrié contre ce dernier mot ; il a soulevé les plus vives antipathies : cela se conçoit : on le faisait synonyme d'une immense promiscuité des femmes et des biens : chacun imaginait un vaste caravansérail où tout : intérêts, affections, intimités électives, était confondu ; où la responsabilité personnelle était niée avec le libre arbitre.

Heureusement, pour la dignité et le bonheur de notre peuple, il n'en est rien. La peur de l'égoïsme a engendré la calomnie, et la calomnie a triomphé un instant auprès des ignorans.

En fait le Communisme est compatible avec la responsabilité personnelle et par conséquent avec la liberté individuelle. S'il ne l'était pas il serait souverainement immoral et n'aurait d'ailleurs aucun attrait pour personne.

Le Communisme, avoué par la science sociale, c'est l'unité et la multiplicité, la liberté et l'autorité, la conservation et le mouvement, ou le progrès dans l'ordre, c'est le milieu où les antinomies sociales se trouvent dans leur état normal de conciliation et de simultanéité; sont ramenées à leur mesure, à l'équilibre, au juste balancement, à l'harmonie.

Le Communisme, tel que nous le concevons, n'est pas autre chose, au point de vue politique, que la théorie de l'équilibre social, du balancement des individualités humaines : science ou théorie à jamais variable et progressive, à mesure que les générations se développeront en intelligence et en sagesse; c'est-à-dire à mesure que la Providence incarnera ses idées ou ses révélations dans l'esprit et le cœur des hommes et des peuples.

Sans séparer absolument comme aujourd'hui les intérêts, et les destinées, il se garde de les confondre jamais; *il les distingue dans la solidarité*; et par là il échappe à l'utopie qu'on lui prête.

S'unir les uns aux autres par l'amour, l'idée et l'activité, ça n'est point s'identifier, s'absorber comme les fragmens d'un même poëte; c'est au contraire augmenter sa vie, sa puissance, son bien-être, de toute la vie, la puissance, de tout le bien-être de ses semblables.

L'unité absolue et forcée d'un couvent de Bénédictins serait la mort, tout comme la multiplicité absolue d'une horde sauvage; point d'unité sans variété, comme point de variété sans unité. Or, l'idée Communiste, contrôlée par la science sociale, est justement la doctrine et le milieu qui doit réaliser l'ensemble d'institutions capables d'effectuer l'harmonie entre les deux termes.

La science sociale, remarquons-le bien, ne demande, du point

de vue politique actuel, que la réalisation du *droit strict*, ou de la justice distributive.

Sur ce terrain, le Communisme est invincible. S'il exigeait, dès demain, le règne de la charité, de l'idéal absolu ; s'il confondait la morale avec le droit, c'est-à-dire s'il demandait, au nom de la loi coercitive, au-delà de ce qui est dû strictement par chacun à tous et par tous à chacun ; alors, oui, le Socialisme tomberait en pleine utopie, en pleine chimère. Mais, pour ce qui est du droit, il est toujours opportun, toujours utile, toujours permis d'en revendiquer le respect de la part de tous, à plus forte raison, il est toujours possible et salubre de le faire.

Les chrétiens ne seraient point autorisés à *exiger* la réalisation de la morale du Christ ; ils le sont à réclamer de chacun la réalisation du droit, c'est-à-dire des conditions et des moyens extérieurs du plus grand développement moral et physique de tous.

Ainsi, toute la question est là : Qu'est-ce que le droit ? Où est-il pour le cœur, la pensée et les besoins des générations contemporaines ? En quoi consistent les moyens et les conditions externes du développement et du perfectionnement de la société ?

« L'idée fondamentale que l'humanité est appelée à réaliser, dit un philosophe allemand, c'est de fixer tous les rapports de l'homme avec ses semblables, d'après les prescriptions de la raison, sans nuire à la liberté ! ou bien, en termes abrégés : « *Réaliser sur la terre la notion du droit.* »

Cette parole de Fichte n'est qu'une partie de la vérité. L'humanité est également, est surtout appelée à réaliser la charité, l'idéal de perfection, d'harmonie et de bonheur qu'entrevoit son intelligence, que désire son cœur, auquel tend irrésistiblement sa volonté. Seulement il reste vrai que cette grande et sublime fin veut être obtenue et recherchée par la persuasion et par la liberté.

Le vrai Communisme contient implicitement la *communio*. Ce n'est pas seulement une économie, une politique, c'est aussi, c'est d'abord, c'est au-dessus de tout, un *philosophie-religion*, la seule vraie et définitive dans sa base ; celle au-delà de laquelle du moins l'humanité, jusqu'à ce jour, n'a rien conçu. /e

De l'aveu de ses antagonistes même, le Communisme est l'idéal de perfection : C'est trop beau, disent-ils. Je réponds : Donc c'est la vérité ; donc c'est notre loi, notre devoir dès à présent, et maintenant : *hinc* et *nunc* ; c'est au moins le phare planté aux dernières stations du pèlerinage de l'humanité à travers la vie terrestre, la destinée finale à laquelle nous sommes appelés, la destinée dont nous pouvons hâter la réalisation si nous usons bien de notre libre arbitre.

Voilà pourquoi le Christianisme a tant de valeur : c'est qu'il est l'expression avancée, sinon parfaite encore, de cet idéal religieux et social.

La science sociale, identique au Socialisme, identique au Communisme conditionnel, comprend nécessairement dans sa sphère la charité comme la justice ; le devoir et le droit sous leur face religieuse, et le devoir et le droit sous leur face purement politique ou sociale. Elle comprend, et ce qui étant du domaine de la conscien-

ce, tombe dans le monde de la persuasion et de la liberté, et échappe à toute coercition; et ce qui étant du ressort de la morale universelle stricte, ou des actes extérieurs nécessaires à la vitalité sociale, tombe dans le monde de la contrainte, qui est celui du droit strict ou de la justice publique, coercitive, répressive et pénale. La science sociale ainsi comprise, est donc tout à la fois *philosophie et religion, raison et sentiment, certitude et foi, politique et économie*; car le Socialisme recherche, au-dessus de tout, ce que nous sommes, d'où nous venons, où nous allons. Il dit notre origine, notre fin et nos moyens; il est donc *philosophie*; et il ne se contente pas de dire, de professer, il pratique, il organise, il est vivant; il est donc aussi *religion*; et non seulement il contemple et adore l'idéal, le parfait, et celui qui le donne ou le révèle, Dieu; mais il se fait, *tout à tous*, dans le temps et dans l'espace, envisage le possible, subit la nécessité sans cependant la légitimer; se transforme donc en législateur, en juge, en ministre, et par là, il est aussi *politique et économie*.

Le Christianisme primitif est certes la plus haute expression, jusqu'ici, de la science sociale et du Communisme.

Toutefois, le Communisme absolu des premiers Chrétiens, correspond à la réalisation de la morale et de la religion dans toute sa rigueur, c'est-à-dire, de la perfection; ce qui suppose la liberté, car on ne contraint point au nom de la loi à être parfait. Par conséquent, il faut la faculté permanente devant l'État ou la Société, d'entrer et de sortir du milieu où se réaliserait cette vie parfaite devant Dieu ou notre conscience.

C'est ici une République de liberté, une cité de Dieu, à laquelle la loi coercitive n'a rien à voir.

Le Communisme conditionnel, relatif, limité ou bien entendu, correspond, au contraire, à la réalisation du droit ou de l'égalité; il n'exige, il ne comporte même que l'ensemble des moyens et conditions du plus grand développement moral et physique de tous.

Ainsi il faut toujours distinguer entre la Communauté parfaite ou facultative, qui est la République dont Jésus-Christ a pu dire qu'elle n'était pas du monde de César, et la Communauté obligatoire, celle dont toutes les sociétés, jusqu'ici, sont l'image très informe.

Dans notre foi et notre amour, le Communisme conditionnel que la science sociale affirme et justifie, n'est pas autre chose que l'unité et l'indivisibilité de la République nationale et universelle.

C'est la traduction sociale de cette devise immortelle du Christianisme et de la Révolution française :

**Liberté, Égalité, Fraternité, Unité, Indivisibilité.**

Il est, dans l'intention de tous ses adeptes, le seul milieu où la vie puisse recevoir son développement, sa culture, son irradiation *maximum*.

Tout ce qu'il y a d'amour, d'intelligence, de puissance et de richesses, en un point, est aussitôt communiqué avec équité, mesure, opportunité, à tous les lieux, à tous les citoyens; de telle sorte que l'essor de toutes les vies s'effectue parallèlement, simultanément, selon qu'il est dans la nature des choses.

Les racines du Communisme plongent en quelque sorte dans le

berceau de l'Humanité, tant elles sont antiques, et inhérentes à l'arbre social.

Partout, dès qu'il y a ombre de société, il y a nécessairement fonds commun de sentimens, d'idées ou de croyances, d'activité, d'œuvres et de richesses ; or, c'est par cette portion commune que la pratique ou communion des hommes entre eux est possible et s'effectue. Chacun en effet participe plus ou moins également à ce fonds commun.

Cette seule observation prouve que la Communauté est l'essence même de toute société, et que le genre humain est né et mourra Communiste.

Il est clair que plus chacun participe avec poids, nombre et mesure, c'est-à-dire, harmoniquement, également à ces sentimens, à cette science, à ces biens communs, plus tous croissent en perfection et en bonheur, puisque, par cette participation, ils réalisent l'état normal des destinées, la loi de développement moral et physique.

Or, l'idéal de Communauté ou d'Association universelle, est précisément le milieu où cette participation, cette harmonie, ce perfectionnement et la félicité de chacun et de tous, recevraient toutes leurs conditions et leurs garanties.

Chez les sauvages, le premier sentier établi entre deux huttes, la réunion fatale de deux hommes ou de deux familles pour la recherche de leur proie, est déjà la proclamation solennelle, toute providentielle, de la Communauté voulue par la nature des choses humaines.

Seulement, c'est ici la Communauté à l'état embryonnaire : mais aussi, c'est le premier gland, qui déposé sur la terre, va bientôt la couvrir de ses vastes forêts de chênes. Et ce germe de la société normale va donc grandir, s'élançer avec et par le progrès de la civilisation ; car la civilisation c'est la Communauté elle-même se développant et se constituant graduellement.

Pourquoi, dès lors, oh ! civilisés, vociférer inhumainement contre le Communisme ?.....

Est ce que les mots *Patrie* et *Fratrie*, désignent autre chose que l'idée d'une grande famille ? La patriarchie, qu'est-ce, sinon l'idée d'une filiation qui procède de chef de famille à aînés et à puînés ? Or, une grande famille, qu'est-ce de plus ou de moins qu'une grande Communauté ?

C'est pourquoi les mots *Société*, *Communauté*, sont indifféremment pris dans le passé grec et romain pour exprimer ce fait fatal, naturel de la réunion des hommes en corps de nation, ou en une seule et unique association du genre humain.

On trouve des preuves nombreuses et frappantes de cette synonymie, dans Socrate, Platon, Aristote, Sénèque, Cicéron, etc.....

Le Socialisme, le Communisme n'est donc pas nouveau : il est aussi vieux que le monde ; lui seul a force de développement, car lui seul est dans l'histoire.

Jamais l'avenir ne sera plus socialiste que ne le fut le passé ; l'Europe plus que ne le furent l'Inde, la Chine, l'Égypte, la Judée, la Grèce et Rome.

L'Humanité future le sera autrement, elle le sera mieux; toute la différence consistera dans l'intelligence, non dans l'intention.

Certes, Brahma et Manou, Minos, Moïse, Confucius, Lycurgue, Solon, Numa, Jésus-Christ, sont de grands, d'incomparables socialistes par leurs principes générateurs.

L'unité, la solidarité, la prévoyance, la mutualité, l'ordre, sont au berceau de toutes les nations.

A toutes les époques normales ou organiques, chaque caste, chaque tribu, a ses droits, son crédit gratuit ou social, ses instruments de travail garantis en droit sinon en fait; sa rétribution, sa destinée toute tracée; ses conditions d'existence, sinon toujours de développement.

L'individualisme, l'isolement, l'anarchie des intérêts, l'insolidarité des destinées, le brisement du lien social, la fausse liberté qu'on appelle laisser-faire, en un mot la négation du Socialisme, de la Communauté, ne vient qu'aux époques malades ou critiques, alors que les sociétés se transforment ou se décomposent.

Mais le Socialisme ne meurt point, lui, il se développe, il s'amplifie, s'améliore et se consolide à mesure que les voies et moyens de la richesse, de la solidarité, de l'assurance mutuelle, de la fusion des intérêts, de la liberté de tous, de l'égalité de tous et de la fraternité de tous, sont plus efficaces; et qu'ainsi tous les fils de l'homme participent plus également et plus abondamment aux bienfaits de la grande et éternelle Communauté.

Qu'il le sache ou non, tout socialiste, tout démocrate est Communiste: c'est des deux parts le même esprit, les mêmes principes, le même but; il n'y a de différence que dans le degré, que dans l'application.

Le fouriérisme fait du Communisme, timidement et comme à la sourdine, et réciproquement, tout communiste est socialiste; démocrate, par ses formules et ses moyens principaux: ici encore le degré fait la diversité.

C'est qu'en effet il n'y a pas d'autres voies de salut pour les peuples, que celles de l'association et du concours, de l'ordre, de la prévoyance, de la justice distributive, de la solidarité et de l'unité. Hors de là, il n'y a plus que la licence, l'anarchie sous le nom de laissez-faire et concurrence; il ne reste plus que la négation de toute société, c'est-à-dire que ce qui est, l'économisme libéral: Malthus et Thiers.

On se fait gratuitement dans le monde bourgeois des images repoussantes de l'idéal socialiste, qu'on ne connaît que par les *on-dit* perfides de la calomnie; et puis on nous répond: je ne veux pas de votre nouveau monde: maudit soit-il! Ce n'est point là ce que me révèle mon cœur, ce que désire ma nature: elle y serait resserrée, aplatie comme entre deux étaux.

Mais bientôt ils comprendront que le vrai Communisme est leur vrai bien; et dès lors ils l'accepteront: c'est donc pure affaire d'intelligence et de temps. Vos habitudes, vos préjugés, vos passions, votre ignorance d'aujourd'hui vous empêchent de voir sous son meilleur jour cette bonne nouvelle que vous apporté le flot indomptable des siècles et du progrès. L'invisible n'est pas facile à démontrer;



croyez-vous que tant d'hommes honorables qui professent déjà ce nouveau *Credo*, voudraient plus que vous la perte de cette liberté, et de toutes ces conquêtes de la civilisation pour lesquelles ils ont précisément milité toute leur vie ?

C'est donc au nom de votre bien à vous et du salut de tous, que nous vous convions à l'étude sérieuse et sincère de doctrines qui ne sont que l'accomplissement de l'Évangile de Jésus-Christ.

Le Socialisme pur, a un dogme fondamental bien fait pour rassurer les esprits les plus prévenus, les positions les mieux assises, c'est sa formule sacramentelle : *droit au travail, à une fonction ; droit égal de tous les citoyens, de toutes les familles, de toutes les classes actuelles, aux conditions de leur développement moral et physique.*

Il est évident que nul paysan, possesseur d'un coin de terre, nul petit capitaliste ou rentier, nul petit fermier ou boutiquier, fût-il le plus ombrageux de sa tribu, n'a rien à perdre, rien à risquer à la réalisation du Socialisme, surtout du Socialisme le plus avancé ; mais au contraire tout à gagner, puisque l'essence du Socialisme consiste dans la garantie du *droit au crédit, à l'instrument de travail, au débouché et à l'équitable échange* ; puisque chacun, dans ce nouveau milieu, a la certitude mathématique d'arriver au bien-être, à l'aisance, à toutes les jouissances de la civilisation, moyennant travail, probité, prévoyance, ordre, économie, et en raison même de son degré d'activité, d'aptitudes et de vertus sociales.

Beaucoup de personnes en province se sont imaginées que la garantie du droit au travail était promise au peuple sans aucune condition de la part de ceux auxquels la promesse était faite. Il importe de les éclairer à cet égard. Evidemment, cette garantie présuppose l'organisation du crédit social ; et l'adhésion des travailleurs qui la désirent au pacte de solidarité et de mutualité entre tous les centres de productions ; et aux réglemens, aux statuts qui doivent accompagner la réalisation.

Quant aux citoyens que leur aisance, leur superflu, leur position privilégiée, rend craintifs et ombrageux, ils peuvent être en pleine sécurité : le socialisme ne se propose la spoliation de personne : c'est l'ordre qu'il apporte et non le désordre. Si jamais le législateur souverain vient à demander à chacun des sacrifices, ils ne demeureront point sans une convenable compensation. La grande loi de l'indemnité préalable dans tous les cas où l'utilité publique réclame l'aliénation ou l'expropriation, sera certainement appliquée avec la plus grande fidélité par le socialisme lorsque ses principes et ses représentans seront appelés à sauver la société. Tout dépendra à cet égard de l'intelligence, du bon sens des classes riches : si elles savent, je ne dis pas faire des sacrifices, ni même des concessions, mais seulement consentir aux voies et moyens, aux mesures et aux institutions destinées à garantir à tous la possibilité de se donner bien-être et sécurité, elles seront émerveillées d'en être quittes à si bon marché. La violence, s'il y en a, le désordre et la conflagration universelle, tant prédits et redoutés, ne viendraient que de leur aveu et coupable résistance à tout progrès efficace.

Que la bourgeoisie grande et petite, étudie donc comme nous la

science sociale, qu'elle s'initie à tout ce qui a été dit, à tout ce qui se propose chaque jour pour sauver la société, les riches comme les pauvres; ou la société est perdue, et avec elle tous ces biens auxquels ils accordent, avec raison, tant de prix.

---

## QU'EST-CE QUE L'ÉTAT?

Nous n'avons qu'une médiocre confiance dans les moyens transitoires pris en dehors des principes radicaux; cependant, nous ne pouvons nier la *nécessité, l'impossible*. La sagesse la plus vulgaire dit qu'il faut, bon gré, malgré, avoir égard à ce qui est le plus fort.

Avant donc d'exposer, non seulement ce qui devrait être, au point de vue de l'idéal, dans sa portée absolue, mais au point de vue du droit strict, ou de l'égalité et de la justice si les hommes savaient, voulaient ou pouvaient; nous entendons faire toutes réserves en faveur de ce qui nous semble possible dès demain, et en particulier, pour la question de liberté. La liberté est un sentiment, un état relatif. Il peut exister des générations qui appellent liberté ce que d'autres appelleront licence; il faut bien y avoir égard. Devant ces exigences, nous proposerons des moyens transitoires, correspondants; mais auparavant, nous tenons à formuler les principes de droit et de justice distributive, enfin l'état normal vers lequel tous les efforts du libre arbitre doivent tendre suivant nous.

Nous prions donc qu'on ne se presse pas de juger nos idées, en tirant des inductions plus que téméraires, puisqu'on ignore encore la plus grande partie de ce que nous avons à dire.

« L'Etat, c'est moi; le souverain, c'est moi; car la force et la grandeur de » la patrie, c'est moi, dira un jour le Peuple définitivement émancipé. Peut-être » le dira-t-il dans cinquante ans! Regardez! depuis longtemps en possession » de ses titres de noblesse, le voilà sérieusement occupé à se donner ses titres » à l'affranchissement absolu.... C'est le dernier Tiers-Etat, c'est le Peuple » qui se constitue en prenant conscience de lui-même, de ses droits, de ses » devoirs! »

Ces paroles datent de 1845; et voilà deux ans déjà que le Peuple dit : *L'Etat, c'est moi, car le souverain c'est moi*. Notre espérance a été dépassée; que Dieu en soit béni, et le Peuple de France glorifié!

Cependant, le souverain tout entier ne sait point encore l'étendue, la grandeur de son autorité et de ses obligations; rien de plus pressant donc que de continuer les débats sur ce grave sujet.

Qu'est-ce que l'Etat, de plus en plus dans le passé, de moins en moins dans l'avenir?— C'est le souverain représenté, c'est la délégation même de ses pouvoirs, en action.

Que doit-il être en principe, et de plus en plus en application? — Identique, inhérent au Peuple, au Souverain, par la nature des choses; il doit être le Peuple en personne indivisible, le Peuple agissant et faisant acte d'autorité ou de puissance collective, c'est-à-dire le Peuple se gouvernant lui-même, par lui-même, et faisant ses propres affaires.

Il n'y a pas d'homme sans tête; il n'y a pas de société sans Etat. La tête c'est l'homme; l'Etat c'est le Peuple. La vie sociale, pas plus que la vie individuelle, n'admet de solution de continuité. Quand le cœur s'arrête, le corps se fait cadavre : la vie a disparu. Or, point de vie sans unité : que le Peuple soit un, et tout est consommé.

Dès qu'une Société n'est plus composée que d'hommes libres, égaux et frères, cette société est nécessairement une République démocratique, c'est-à-dire une association civile, économique et politique, où le peuple dans son indivisibilité est l'unique souverain; et par conséquent où l'Etat c'est lui-même se gouvernant lui-même, et statuant à chaque instant sur toutes choses selon qu'il le juge convenable.

Toute autre forme de gouvernement, tout autre souverain, tout autre Etat, implique nécessairement que la société qu'il régit est composée ou d'hommes inégaux, ou d'hommes esclaves; dans ces sociétés, on parle de supérieurs et d'inférieurs, de maîtres et de serviteurs; on y connaît des privilèges sans fin; et des races qui sont divisées en castes, en tribus, en classes, que sais je, des *parias*, des *noirs* !...

Sommes-nous, oui ou non, des hommes libres et égaux? avons-nous une même origine, sommes-nous des êtres de la même race, tous les individus composant le genre humain? si l'on dit: oui, dès lors le peuple cesse d'avoir des *pères* monarques ou autocrates, des maîtres, des tuteurs.

C'est ici une société de travailleurs égaux, se donnant, comme on le disait très bien dans la révolution, des *commis*, des mandataires ou délégués incessamment révocables. Le pouvoir devient gérance pure, administration; et les sujets se transforment en actionnaires, en souverains collectivement. L'autorité réside dans tous et dans chacun. Les législateurs sont les membres du grand conseil d'administration de la République, lequel est toujours lui-même sous le coup de la volonté du souverain.

Si donc par Etat; on entend le *pouvoir*, les *gouvernements* du passé, il n'y a plus d'Etat dans la démocratie sociale. Rien de plus antipathique à la souveraineté réelle de tous que les prétentions et les prérogatives des députés, des législateurs et des rois du gouvernement constitutionnel; à plus forte raison que la superbe et l'impiété des gouvernements autocratiques ou despotiques.

Les envoyés, les commis du peuple ne comprendront leurs attributions et ne respecteront le souverain qu'alors qu'ils se feront sincèrement les échos, les représentants, les *serviteurs de tous sans exception*, et s'incarneront pour ainsi dire, les besoins, les griefs, les souffrances et les vœux du moindre comme du premier.

Il ne s'agit plus ici de majorité; contenter le grand nombre n'est rien, mais respecter les droits de tous, s'efforcer de satisfaire la minorité et y réussir, voilà pour les représentants, le *critérium* du devoir accompli.

Que font les conseils d'administration des grandes sociétés, par actions, lorsqu'un cas imprévu ou important se présente? ils font appel aux actionnaires; ils les réunissent en assemblée, ils soumettent leurs délibérations à sa ratification, à son *veto*. Ils reçoivent leurs pouvoirs de cette assemblée, et ils ne les dépassent jamais impunément. Or, il en doit être ainsi des *hommes d'Etat*, qui sont les *hommes du Peuple*.

Il y a plus, et depuis longtemps nous professons ces idées: Les hommes d'Etat ce doit être le Peuple en personne. Nous disons *qu'en principe* le Peuple doit être la loi vivante, que le Peuple ne doit contracter aucun bail, pas même le bail d'un jour, avec ses serviteurs, c'est-à-dire avec aucun de ses membres. Plus de lois écrites, de constitutions quelconques; plus de pouvoirs à vie ou à temps, — chaque individu, à chaque instant de sa vie, doit participer à la loi du moment, contribuer positivement en personne au gouvernement de la République, être l'une des forces réelles dont se compose le mouvement social.

Nous voulons une perpétuelle convention de tous les citoyens, qui jamais ne statue sur l'avenir en préjugeant les cas futurs; mais qui lie et délie à mesure que s'opère le mouvement social. Si le Peuple est le souverain, il est le juge; s'il est le juge, il est le pouvoir; et s'il est le pouvoir, il doit exercer sa puissance dès qu'il en saura organiser ou régulariser l'expression.

Or, nous croyons fermement que l'heure approche où tout sera ordonné dans le mécanisme de la souveraineté populaire, pour que chaque citoyen puisse à chaque instant manifester d'une manière régulière et authentique ses désirs, ses griefs, ses besoins, sa vie enfin, à tous les autres membres de la souveraineté ; c'est ici une affaire de publicité, une question de voies et moyens, qui peut être résolue aujourd'hui ou demain. Chaque jour, les moyens de formuler, d'exprimer sa volonté, les variations de ses idées et de ses désirs, deviennent plus faciles, plus prompts. Il va donc, par le progrès du mécanisme social, faire de plus en plus acte de présence politique ; et un jour viendra sans aucun doute où un peuple entier de cent millions d'hommes sera consulté à chaque instant sur ses propres affaires, et pourra par conséquent *les gérer lui-même*.

Mais si nous rentrons forcément dans la réalité actuelle, force est bien d'accepter encore l'*État-représentant*.

Dans la démocratie, telle qu'elle se prépare pour un prochain avenir, l'État se meut avec le Peuple, avec la généralité des citoyens. La réélection à bref délai assure le renouvellement opportun de la direction politique. Les idées arrivent au pouvoir à mesure qu'elles conquièrent l'opinion. Ici donc la tête et le corps marchent à l'unisson ; ce n'est plus, comme dans le passé, le pouvoir qui fait ou semble faire changer, faire avancer ou faire reculer le Peuple ; c'est le Peuple indivisiblement qui, effectivement, fait changer, avancer ou reculer l'État.

Comment craindre alors l'intervention de l'État dans la direction de l'économie nationale, avec une forme de gouvernement qui fait du pouvoir l'expression vraie de la société ?

Habituons-nous donc à l'idée qu'une société démocratiquement constituée, avec son État, c'est-à-dire avec ses représentans, n'est pas autre chose qu'une association avec son gérant et son conseil d'administration.

Sans doute, le passage d'un vieux système, d'un vieux préjugé à un nouveau, peut être lent et pénible, mais pourquoi ? Parce que la généralité des citoyens ne reconnaît pas plutôt la supériorité et les droits du nouveau. Or, c'est là une condition qu'il faut subir dans toutes les hypothèses ; mais l'hypothèse de l'État intervenant, et de l'unité économique, à cet avantage sur celle du laissez-faire, que les actes de l'État sont au moins acclamés par l'opinion générale.

Dès-lors, tout consiste à persuader la généralité des citoyens, à faire devenir majorité de demain, la minorité d'aujourd'hui. Désormais, nous habitons le monde de la discussion, de la publicité, de la propagande et de la persuasion ; et il ne reste plus qu'à imprimer la bonne tendance des cœurs et des esprits par l'éducation populaire, par la science et par la philosophie-religion ; et finalement à promulguer, en les confiant à la garde du Peuple tout entier, les devoirs et les droits antérieurs et supérieurs à toute constitution et à toute souveraineté de majorité.

Avec l'*État-Peuple*, tout marche et s'achemine régulièrement à mesure que le progrès s'accomplit dans l'opinion générale, dans l'intelligence et le sentiment collectif, par le travail secret de la Providence dans tous, par l'action libre des penseurs, par l'adhésion des masses. Alors, les transitions, les améliorations, de brusques et douloureuses qu'elles étaient jusqu'ici, se transforment en un imperceptible développement.

Au Souverain, au Peuple seul, appartient de statuer sur tous les actes extérieurs de la vie collective, sur les devoirs et les droits des citoyens, sur leurs relations économiques et politiques, civiles et religieuses ; mais évidemment le Souverain est tenu d'avoir raison, c'est à-dire, de se conformer à *la loi des destinées*, et de rechercher les voies et moyens progressifs de son application ; et qui mieux que lui, autre que lui, peut remplir cette mission.

La loi générale des destinées est connue ; et nous savons aussi, quels sont les moyens généraux, spirituels et matériels, de l'accomplissement de notre

fin ; mais, en particulier, que doit statuer le Peuple touchant l'économie, touchant la disposition du sol et des autres instruments de travail, ou l'organisation de la production, de la répartition et de la consommation des richesses ?

La science sociale dit qu'il doit décréter la substitution de la propriété collective à la propriété individuelle ; de l'association universelle, nationale, unitaire, à l'isolement universel ; de la solidarité à l'insolidarité ; de l'unité de direction à la multiplicité et à l'anarchie.

Toujours est-il que le Souverain doit statuer sur tout cela, décréter ces moyens ou d'autres, s'occuper à chaque instant de la constitution économique comme il s'occupe de la constitution politique ; c'est ce qu'il n'est plus possible de contester aujourd'hui où tout le monde convient que la constitution actuelle de la propriété, est un établissement de la loi que la loi peut modifier, transformer, dès que l'exige le salut commun.

En fait universel, il en a toujours été ainsi, et si le Souverain, dans le passé, a décrété la forme de propriété et le mécanisme économique que nous connaissons, c'est qu'il a cru, avec son degré de science et de puissance, que c'était, les mœurs, les temps et les lieux étant donnés, ou le meilleur ou le seul possible des moyens propres à favoriser l'accomplissement des destinées.

Pourquoi le souverain n'aurait-il pas le devoir et le droit de garantir à chacun le pain du corps, comme on lui reconnaît depuis longtemps l'obligation de lui garantir le pain de l'âme ? Qui donc peut s'en charger si ce n'est lui ? Y a-t-il rien de plus pressant pour la multitude que de s'assurer la fonction ou le travail, le débouché et la bonne vente, le loyal échange de ses produits ? Qu'importe aux populations tous les droits politiques, le suffrage universel, s'ils n'ont pour but, pour objet, les garanties de cet ordre ? Est-il plus nécessaire d'avoir de l'instruction que du travail ? Si vous éternisez le désordre à la base, comment obtiendrez vous l'ordre au sommet ?

S'il est vrai que nous sommes solidaires comme les membres d'une même famille, l'association économique unitaire, la mutualité, la Communauté des intérêts et des travaux, l'assurance et le concours réciproques, sont un devoir de premier ordre, puisqu'en tout cela consiste la seule forme normale de la société du genre humain.

Dire société, c'est dire solidarité : organiser l'une, c'est organiser l'autre. Or, nous le demandons : faut-il oui ou non organiser la société ; oui ou non organiser la solidarité ? La réponse dans les deux cas est la même. Mais qui serait assez superficiel ou anarchique pour dire non ? S'il faut organiser la solidarité ; nécessairement il faut organiser l'unité ; car, ici encore, qui dit Solidarité dit unité. Donc le peuple, le souverain, l'État doit décréter l'unité, la gouverner, la diriger ; et l'organisation du travail trouve là sa clef de voûte.

Toutes les insuffisances, toutes les perturbations de la société, viennent de l'anarchie industrielle, du défaut d'ordre, de prévoyance, de l'absence de l'unité économique. Tant que les hommes produiront aveuglément, échangeront arbitrairement, vendront et achèteront sous la seule règle de l'offre et de la demande, useront et abuseront du sol et des autres instruments de travail, l'Humanité se dévorera elle-même.

L'unité économique, le raccordement, le concours de tous les producteurs, l'intervention d'une loi commune, uniforme, dans la création et la répartition des richesses ; enfin, l'institution d'une justice sociale dans le monde du travail ; l'association de tous sous la haute direction d'une institution centrale ; voilà les principes de l'économie future ; et dès l'instant, voilà les seules voies de salut.

Adoptez ces principes, et dès-lors, tout ce que demande le Peuple se réalise de soi-même ; tout devient possible : l'organisation du droit au travail, le droit à l'éducation, à la retraite, une participation équitable de tous aux charges et aux bénéfices de la société ; enfin, la tendance constante de l'opinion à exiger

de chacun en raison de ses forces et de ses aptitudes, à garantir à chacun en raison de ses besoins, etc.....

Toute conception économique est radicalement inféconde, par cela seul qu'on prétend s'affranchir des conditions de l'unité; car alors les volontés, les intérêts, les passions, se retrouvent comme toujours sans frein, sans règle commune, sans limites dans leurs oppositions ou leurs prétentions. On compte sur la sagesse, sur le concours spontané, miraculeux des individus, oubliant que les lois et l'Etat sont là précisément pour suppléer la sagesse, dans l'hypothèse presque certaine qu'une sagesse de cette nature, qu'une sagesse collective, spontanée, opportune, ne viendrait pas s'il lui était loisible de faire défaut.

C'est pourquoi nous déclarons inefficaces et illusoirs, comme état normal, à des degrés forts divers sans doute, — l'*association volontaire* des économistes libéraux les plus avancés, — le *capital inaliénable* de M. Buchez, adopté par le journal *l'Atelier*, — les *communes sociétaires*, *volontaires* du Fourierisme, — les *banques de circulation* de Proudhon, et toute *banque nationale* qui commanderait des travailleurs insolidaires, isolés et libres.

Nul doute, mieux vaudrait l'adoption de ces diverses conceptions, que le laissez-faire ou l'isolement immémorial; nous verrions dans ce début la voie qui mène à la combinaison normale; et déjà, par ces essais, une grande amélioration s'opérerait dans le sort du Peuple; mais enfin, là n'est ni le droit, ni le certain, ni la suffisance.

La prétention de se passer de l'intervention de l'Etat dans l'organisation économique n'est rien moins que la négation de cet éternel écho de la conscience universelle: *Il est légitime de contraindre à ce qui est juste* (surtout quand ce qui est juste concerne la vie du grand nombre et la doit sauvegarder). *Le droit emporte obligation et coercition. La force est au service de la justice.*

15  
Tout est rapport, entente, subordination des parties à l'ensemble dans une société: la présence d'un organisme ayant son centre d'action et de réaction, sera donc toujours nécessaire pour rendre réelle cette subordination et par elle l'harmonie. Il est d'ailleurs absolument impossible que tant de passions et de volontés, convergent d'elles-mêmes, par leurs déterminations et aspirations isolées, anarchiques, vers les fins multiples que doit se proposer l'activité collective, et que prescrit le droit, le développement moral et physique, le bonheur et la liberté de tous.

C'est une chimère de croire que toutes les sphères d'activité, libres et concurrentes aujourd'hui; que tous les intérêts opposés, vont se concerter, se fondre et s'harmoniser d'eux-mêmes, en une association intégrale par communes ou par corporations; se conformer de leur propre mouvement et toujours à toutes les conditions d'unité, de solidarité et d'équilibre!

Lors même qu'il en serait ainsi, le *fait* devrait encore être sanctionné comme *droit*; et de facultatif devenir obligatoire: d'où la nécessité de l'intervention directe et active de l'Etat; à lui seul le droit et la puissance de ramener à l'unité tant d'éléments épars.

Vous avez droit au crédit, doit dire le souverain à chacun de ses membres, mais en même temps, votre devoir est de consentir aux conditions que le bien général et la nature des choses économiques m'obligent de mettre à l'octroi de ce crédit. Tout droit suppose un devoir correspondant: il serait commode d'obtenir le bénéfice sans la charge. Vous appelez cette exigence une atteinte à la liberté; je l'appelle moi une digue à la licence. Est-ce que, de ce point de vue, tout devoir n'entame point la liberté?

Nul homme ne doit avoir le privilège d'octroyer ou de refuser le travail à son semblable. Il en est de même absolument des corporations ou des collections d'individus entre elles. — C'est cependant ce qui arrive lorsque le crédit

reste privé, facultatif, au lieu d'être public, social, obligatoire, dans les limites de la justice. La société doit à tout citoyen, à toute sphère d'activité sociale, des instrumens de travail à des conditions égales pour tous.

Afin de garantir à tous le droit au travail ou le crédit, c'est-à-dire afin d'organiser le travail, il faut donc commencer par ôter aux corporations comme aux individus, la faculté de produire à fantaisie, et sans égard aux ressources déjà accumulées; de vendre et d'acheter à leur corps défendant, de fixer le prix du salaire, le tout sous l'action aveugle, inique, de la loi de l'offre et de la demande, et par conséquent d'user et d'abuser des instrumens et des produits du travail national, dans tous les ordres de richesses.

Les intérêts et les passions égoïstes ne sont que trop souvent opposés en fait dans leurs prétentions. S'ils ne l'étaient pas, pourquoi donc des devoirs, des lois, une justice et un Etat? Laissez faire *absolument en tout et pour tout*, ou convenez que l'expansion et la jouissance des uns doit être limitée par l'expansion et la jouissance proportionnelle et parallèle de tous les autres.

De toute manière, il n'est donc pas possible d'éviter l'intervention directe et permanente de la société ou du peuple souverain par l'Etat.

Il importe peu que l'on distingue la délégation économique de la délégation politique. Nous n'examinons pas ce point en ce moment; nous disons que l'unité est de rigueur dès qu'on peut l'imposer.

L'unité économique, l'ordre, la prévoyance, ne sont point incompatibles avec le changement, avec la spontanéité et l'initiative populaires; s'il n'y a plus licence, arbitraire, il y a toujours, et plus que jamais, *liberté* dans les limites du bien général. L'obstacle au changement ne peut pas venir de l'Etat, du pouvoir, c'est-à-dire de la gérance et de l'administration, mais de la majorité du Peuple. Or, la minorité dispose d'un expédient tout légal: qu'elle modifie l'opinion de la majorité dans son sens, la majorité alors, par son vote régulier, opérera les améliorations désirées. Admettons cependant que la majorité s'obstine dans un *statu quo* ou une rétrogradation que condamne l'irrésistible élan des sympathies, des besoins, de la science nouvelle; supposons qu'elle s'oppose systématiquement à toute modification, qu'elle viole même ces grands principes, ces lois éternelles qui protègent la vie et les biens, et qui constituent ce qu'il y a d'invariable dans la morale universelle; alors toute issue régulière, légale, étant fermée à ce qui a vertu et force d'avenir, il se fera ce qui se voit toujours en pareille occurrence; il y aura crise ou révolution, explosion des volontés, brisement de la vieille unité; un nouveau système, produit de la spontanéité des révoltés, amènera une nouvelle unité, un nouvel Etat, un nouvel ordre.

18 Telle est la loi du mouvement social. L'Etat est éternel dans son fond, impérissable dans sa forme. On le brise quand il est obstacle, mais c'est pour lui en substituer un meilleur (et le meilleur, est l'Etat direct, l'Etat-Peuple, celui où tous sont assez sages pour se mouvoir comme une seule personne); on le brise, dis-je, mais on ne le change pas. Et le moment court et douloureux qui s'écoule entre l'ancien et le nouvel Etat, on l'appelle révolution, anarchie, désordre, licence.

A cet égard, voici le mouvement providentiel qui semble se trahir dans l'histoire :

1°. Au début de la carrière de l'Humanité ou d'une Nation, un système de relations s'établit par l'effet de la spontanéité de chacun et de tous; c'est ici le produit du mouvement instinctif de tout un peuple. La fatalité y concourt au moins autant que le libre arbitre du genre humain; la fatalité, c'est-à-dire ce qu'il y a d'irrésistible dans sa nature, les circonstances générales étant données;

2°. Puis, l'intervalle d'anarchie nécessaire à la fusion des élémens en présence étant écoulé, vient l'Etat qui, au nom du droit, consacre et protège ce

système jusqu'à ce qu'il soit dépassé, réprouvé par les sympathies et les exigences nouvelles.

3o Les désirs, les besoins nouveaux se faisant jour, donnent lieu à un nouveau système d'idées, de sentimens, de préjugés, de droit, et de rapports moraux et matériels ou économiques.

Si l'État en consacre à propos les résultats; il y a progrès, transformation pacifique *par en haut*, par suite des mouvemens opérés *par en bas*. Il y a transition, et transition douce.

Si l'État est immobile ou rétrograde, s'il y a des oppositions trop longues ou aveugles, l'État abdiquant, le mouvement se fait sans lui, à côté de lui, malgré lui; il y a décomposition, révolution plus ou moins profonde, selon le radicalisme des principes nouveaux, révolution au bout de laquelle un nouveau système de relations s'est introduit dans les faits sociaux; et l'État s'est vu régénéré et comme ressuscité, avec la mission de légitimer les résultats acquis; et ainsi de suite à l'indéfini jusqu'à ce que, par l'effet de la sagesse collective et de la perfection du mécanisme social, l'*Etat-représentant* se transforme en *Etat-Peuple*; et l'*Etat-Peuple se consomme dans l'unité*.

Tels sont les éternels momens du progrès social, détruire après avoir édifié; édifier après avoir détruit et toujours pour le mieux: ou plutôt mener de front les deux actes d'ouïr découle l'amélioration des choses humaines. Nier en même temps qu'on affirme; affirmer en même temps qu'on nie; n'organiser qu'en désorganisant; ne désorganiser que pour organiser.

Vous voulez tout lier et délier successivement par le mouvement intestin, mais confus, incohérent, chaotique, des volontés et des intérêts isolés, insolidaires, en dehors de toute unité sociale.

Nous voulons, nous, tout lier et délier, dans l'ordre des relations économiques, par l'action régulière, normale de la souveraineté populaire. C'est au peuple mieux informé qu'on en appelle quotidiennement, à chaque heure, à chaque instant, de tous les abus, de tous les préjugés, de toutes les imperfections; c'est au peuple que l'on propose toutes les innovations, inventions, améliorations; tous les moyens nouveaux de perfectionnement et de bonheur; — et le peuple lie ou délie progressivement, par l'organe de ses mandataires, de ses agens, de ses administrateurs, de ses commis.

Tout ce débat sur les attributions économiques de l'État se réduit à des termes saisissables pour toutes les intelligences. Une association quelconque peut-elle se passer d'une gérance, d'une administration, de commis ou représentans-mandataires? Des travailleurs groupés ensemble pour une œuvre collective de production, peuvent-ils se passer de règlement, d'une loi de leurs rapports?

Ce qui se dira à cet égard, d'une association quelconque, des travailleurs d'un même groupe ne doit-il pas se dire absolument aussi de plusieurs associations, de plusieurs corporations, sous peine de perpétuer le monopole, la concurrence, la coalition, la licence, l'exploitation sur la grande échelle de l'association; et de prétendre qu'au-delà d'un certain nombre d'associés, il n'y a plus que des ennemis qu'il faut combattre?

Or, nous maintenons que l'État n'est pas autre chose que la gérance ou l'administration nationale, puisque l'État c'est le Peuple.

On ne peut se faire une idée saine de cette théorie de l'État-représentant, si l'on oublie un seul instant que l'État, le pouvoir, le gouvernement, l'autorité, c'est le Peuple en personne, et indivisiblement, par procuration toujours de plus en plus facilement révocable; — si l'on perd de vue que, comme condition préalable de l'action d'une institution économique centrale, il existe au-dessus de cette institution, par conséquent au-dessus du caprice ou de l'iniquité de qui que ce soit, une constitution fondamentale qui consacre les droits naturels et imprescriptibles de l'individu; que grâce à cette constitution



immuable, les citoyens sont à l'abri des abus en tout ce qui tient à leurs premiers et plus chers intérêts.

La fonction et ses fruits, le droit au travail et toutes les franchises qui constituent l'indépendance civile, économique et politique sont donc tout aussi abrités dans ce nouveau monde par l'esprit public, les croyances et les mœurs, par les institutions et la justice, que le sont aujourd'hui tous les genres de propriétés, les fonctions dans la magistrature, dans les facultés, dans l'Université, dans l'armée, dans l'administration publique ; et en réalité chacun ne dépend plus que de la souveraineté du Peuple dans les limites tracées par l'immuable consitution.

Que peut-on craindre ? Est-ce que le personnel, les gérans, le conseil de l'institution centrale économique, étant élus par les travailleurs, étant leurs représentans, ayant leurs réglemens, étant soumis comme tout le monde à la loi commune d'égalité, ne pouvant rien en dehors des limites tracées à leur action, étant toujours sous le coup de la volonté collective, etc., n'offriront pas toutes les garanties à la liberté individuelle la plus jalouse ? Loin de conduire le peuple, ils seront conduits par lui, car enfin il faut bien supposer que les mœurs peuvent venir mettre ici leur puissant contrepoids.

Personne parmi les Socialistes ne pense à enrégimenter les citoyens et à leur procurer le doux régime des casernes. Il ne s'agit des réminiscences ni de Crète, ni de Sparte, ni du Caire.

Loin que l'État fasse tout de lui-même, on lui fait faire tout : le peuple souverain trace le cercle légitime de la liberté individuelle, puis l'État exécute, administre, — et rien de plus.

L'indiscible avantage de l'administration économique dont se trouverait investie l'Assemblée nationale, et par elle une institution spéciale organique ; c'est qu'alors l'utilité générale peut toujours être constatée, consultée ou satisfaite par des mesures que la raison et l'équité avouent, que le peuple est toujours à même de connaître, d'apprécier, de combattre ou d'appuyer. Dans ce milieu, tout déni de justice, tout abus qui, aujourd'hui, se borne à la sphère privée, où il reste souvent impuni, revêt aussitôt un caractère public qui en assure la prompte et efficace répression.

Quelle garantie, quand, sur toutes choses, on pourra en appeler comme d'abus à l'opinion universelle des associés, quand le tribunal ce sera la nation elle-même dans la personne de représentans toujours enchaînés au suffrage et à la ratification du souverain !...

Quoi qu'on fasse, on n'étudera pas la nécessité de l'unité économique, parce qu'elle est condition de liberté et de justice sérieuse pour tous. Si une Banque à l'instar de celle de la *Banque du Peuple* réussit, elle sera ou deviendra un Etat dans l'Etat ; elle sera l'unité que nous voulons ; elle sera le nouvel Etat qui doit venir supplanter l'ancien, s'il refuse de se faire lui-même le banquier du Peuple. Mais évidemment, elle ne se consolidera qu'autant qu'elle garantisse à tous le travail et les fruits légitimes du travail, et par conséquent, le crédit, le débouché et l'équitable échange.

Quoi qu'il en soit, l'Etat, expression de la force des choses, refusera toujours à la multitude la portion de liberté dont elle ne saurait pas user convenablement, c'est-à-dire dans le sens de sa destination..... Il sera, au contraire, fatalement amené à lui garantir les conquêtes de ce genre, qu'elle se sera préparées par sa sagesse. L'histoire universelle en dépose solennellement. Il est bien vrai qu'elle nous montre l'avènement progressif et continu de la liberté, mais aussi et préalablement celui du droit et de l'égalité, ou de la justice et de la charité.

Que si les passions, restant déchaînées par notre abdication morale, se manifestent dans le désordre et avec la violence que l'histoire raconte, certes le pouvoir violent restera la première des nécessités, parce qu'il sera la première des conditions de la sécurité individuelle, de la conservation des

richesses et de l'ordre matériel des sociétés. Faut-il prédire ici la dictature ? Non ! qu'elle soit maudite !... à moins cependant qu'elle ne s'exerce pour le bien, au sein d'un déluge social. Si, au contraire, les passions s'approprient généralement au joug de la raison et du droit, l'Etat, toujours nécessaire alors comme moyen ou condition d'unité, d'économie, de justice distributive, se fera peuple, par conséquent, sera sans danger, et laissera à l'individualisme son indépendance légitime.

D'où cette conclusion : Le pouvoir en soi, c'est-à-dire l'*Etat-Représentant* ou l'*Etat-Peuple*, demeure un élément constitutif essentiel de toutes les sociétés ; et toute la question est entre ces termes : un *bon* ou un *mauvais* pouvoir ; mais, dire plus de pouvoir, ce serait dire plus de société. Il ne reste ensuite qu'à se donner soit un bon pouvoir indirect ou représentant, soit un bon pouvoir direct ou peuple, et la question aboutit finalement à ceci : un *bon* ou un *mauvais* Peuple.

---

## PREMIÈRE LETTRE AU CITOYEN PROUDHON.

Citoyen,

Vous avez cherché la célébrité ; soyez satisfait, vous l'avez à souhait ; mais avez-vous également la vérité, êtes-vous dans le bien ? Votre conscience a déjà répondu : non, citoyen. Et ce que je déplore, ce qui doit vous affliger, pour obtenir les faveurs de la fausse renommée qui a apporté jusqu'à nous les noms les plus excentriques, il a fallu pactiser avec l'erreur, se vouer au paradoxe, faire profession de sophiste et de boxeur intellectuel.

Une célébrité acquise à ce prix, c'est bien cher, citoyen. Considérez plutôt le chemin que vous avez fait depuis que vous vous êtes mis à composer avec les principes, leur préférant les joûtes de la dialectique hégélienne et les succès des Protagoras et des Gorgias. — Vous verrez que vous vous êtes engagé dans les voies de l'orgueil, de la bizarrerie et des passions froidement furibondes, au bout desquelles il y a un abîme même pour les plus forts et les plus heureux.

Ce qui frappe d'abord dans vos écrits, c'est la glorification anticipée, bouffonne, païenne et folle de vous-même, et la détraction méchante d'autrui, particulièrement de ceux qui vous portent ombrage ou qui vous sont obstacle.

Devant une personnalité aussi anormale et tracassière, on croit facilement à la présence secrète de quelque mauvais génie ; et en effet, on aperçoit bientôt les cornes du Malin, qui, blotti derrière le rideau, tient en ricanant les ficelles de la grande fantasmagorie Proudhonienne.

Mais ce qui perce au premier plan, c'est le bouffon glorieux :

« Et vous, lecteur..., voyez-vous ce tourbillon qui passe et qu'on appelle la » société, duquel jaillissent, avec un éclat si terrible, les éclairs, les tonnerres » et les voix ? Je veux vous faire toucher du doigt les ressorts cachés qui le » meuvent ; mais il faut pour cela que vous vous réduisiez, sous mon com- » mandement, à l'état de pure intelligence..... Souffrez donc qu'avant de » dérouler à vos yeux les *feuilletons du livre de vie*, je prépare votre âme par » cette purification sceptique ! »

Que de lumières ; je me trompe : que de fusées vont jaillir ! — Et si ce livre de vie était un livre de mort ?...

« On a dit de Newton, pour exprimer l'immensité de ses découvertes, qu'il » avait révélé l'abîme de l'ignorance humaine. Il n'y a point ici de Newton, et » nul ne peut revendiquer, dans la science économique, une part égale à » celle que la postérité assigne à ce grand homme dans la science de

» l'univers. *Mais j'ose dire qu'il y a ici plus que ce qu'a jamais deviné Newton.* »

En effet, citoyen, jamais Newton n'eût deviné, avant de vous avoir entendu, jusqu'où peut aller l'orgueil de Satan !...

Voilà bien les trompettes qui firent tomber les murs de Jéricho !

Cieux et terre, et mers, faites silence ; écoutez la voix du grand Dieu Pierre-Joseph Proudhon !... Je m'étais dit, avant de connaître l'ordre d'ange ou d'archange auquel vous appartenez : ce n'est point là le langage d'un mortel ; ce doit être au moins celui des *petits Dieux*. Maintenant je m'explique, tout surnaturellement ce que j'attribuais à un accès de superbe.

Les charlatans, dans toutes nos foires, étalent à grands fracas leurs habioles : Ne vous amusez donc point à la bagatelle de la porte ! Entrez vite, entrer dans le sanctuaire des merveilles ! Vous y verrez ce qui ne s'est jamais vu ; vous en sortirez convaincu de ce qui est incroyable ! — Vous pénétrez, et que voyez-vous, qu'avez-vous appris ? Rien, si ce n'est votre crédulité, si ce n'est que vous êtes dupes et que le charlatan est bien nommé.

Il y a, dans vos livres, des affirmations graves, des prétentions inouïes. Il n'y est question de rien de moins que de la négation de Dieu, de la Fraternité de la Communauté et même de l'Égalité. Tout ce qui relève et réjouit l'Humanité, la providence de Dieu, sa toute-puissance et sa bonté, la vie de famille sociale et la sainte solidarité des destinées, sont brutalement stigmatisées par vous du nom de préjugés, de bêtises, de niaiseries.

Or, je vous fais un crime, non seulement d'étaler une glorification extravagante de vous-même, mais un souverain mépris pour les autres, et de vous complaire dans cette double outrecuidance avec une persistance toute systématique, et d'oser, au même instant, vous donner au monde comme venant servir la cause du bien et de la vérité, la cause du Peuple.

Nous le savons, citoyen, vous avez pris le parti de n'être jamais de l'avis de tout le monde. Le paradoxe, le sophisme conviennent à l'orgueil.

« *Ce métier d'accusateur que je fais, est le dernier qui convenait à mon tempérament.* » Il s'agit bien de tempérament, il s'agit de moralité : « *Mon action ni mes paroles ne seront irritantes.* » Le pauvre homme ! vous êtes si doux, si poli, si accommodant ! Je lis, en effet, dans votre *Philosophie de la misère*, qui est bien plutôt la *misère* de la philosophie, ou mieux encore du philosophe, je lis : « Loin de moi, Communistes ! votre présence m'est une puanteur et votre vue me dégoûte. » — « Je suis pur des infamies socialistes.... » — « Tout ce que le socialisme a jamais débité n'a été qu'une déclamation de charlatan. » Et tant d'autres aménités du même genre qui n'ont certes rien d'irritant lorsqu'elles viennent de vous, citoyen. Écoutez, par exemple : « Quiconque, pour organiser le travail, fait appel au pouvoir et au capital, *a menti*. » Ne trouvez-vous pas, citoyen, quand votre fièvre et vos hallucinations sont passées, que quiconque s'exprime ainsi, eût-il raison au fond, est un impudent, un provocateur de discorde, qu'il se dégrade et mérite la réprobation publique.

Et vous voulez que le Peuple ne voie pas dans de pareilles immondices, une *récréation de votre orgueil, une envie démesurée de vous signaler par tous les moyens ?*

Si un inconnu venait dire de vous :

Je connais tes œuvres, démon de contradiction ; j'ai lu tous tes pamphlets : Six ans tu défendis le Socialisme et son église ; le reste de ta vie tu seras condamné à détruire ton ouvrage. Tes colères contre les Montagnards et les Socialistes m'ont attristé, car je me suis dit : tu seras renégat et athée, plein de remords ; méprisé et oublié. Tu t'es fait l'émule et l'adversaire de la vieille économie libérale et de Malthus ; c'est pour cela que tu t'es arrêté à la vieille économie libérale et à Malthus. Tu t'écriais, d'après la vraie doctrine, que celui qui veut plus que l'égalité, qui veut exploiter son semblable soit

regardé comme païen et féodal : tu dis maintenant, d'après la vieille économie et Maïthus, que celui qui ne consent point à l'inégalité, à l'anarchie, à l'exploitation du faible par le fort, soit regardé comme anathème. Tu combattis la propriété-monopole ; tu invoques la liberté de monopoliser les richesses. Tu dis au Peuple, dans un langage incendiaire : vous êtes esclaves ; vous devez être maître souverain ; vous n'avez rien et vous produisez tout ; votre misère est extrême, et trois millions d'entre vous mourront de faim cette année ; votre martyr est sans nom ; vous êtes stupide et lâches si vous ne secouez l'affranchissement au plus tôt. — Et quand le Peuple demande les moyens de sa liberté et de son salut, la règle des relations économiques nouvelles, tu lui réponds : anarchie, individualisme, licence, tout ce qu'on voudra. — Quand il cherche les conditions de l'ordre et de l'égalité, tu lui réponds qu'il est libre, qu'il est souverain. — Tu n'as rien ajouté à tes modèles, les faux libéraux, les hommes de destruction, d'analyse et de négation. Ton économie se tait où les difficultés commencent : anarchiste et orgueilleux jadis par tempérament ; anarchiste et orgueilleux aujourd'hui par système ; anarchiste et orgueilleux toujours.

Si donc, citoyen, quelqu'obscur folliculaire vous jetait ainsi l'insulte, sans aucune provocation de votre part, de quels gros mots ne caractériseriez vous pas un tel procédé ?

C'est cependant la paraphrase fidèle des invectives lancées par vous contre une mémoire qui heureusement n'a rien à craindre de vos morsures de vipère ; celle de l'illustre et très respectable Lamennais.

Que faut-il conclure de votre ignoble et outrageante apostrophe ? — Que Lamennais est un grand homme et restera tel devant la postérité ; mais que son détracteur est un brutal, qui a tout à apprendre en fait de sociabilité.

Vous qui connaissez si bien les lois de la création de l'ordre dans l'Humanité (puisque vous vous flattez de les avoir révélées), ne voyez-vous pas que vous avez ici péché au premier chef contre les lois de l'ordre ?

Comment voulez-vous que la douceur, la paix, la tranquillité même, s'accablent jamais parmi nous, lorsque vous jetez incessamment la haine de vos farouches passions sur les passans?... Mais j'oubliais que pour votre bon cœur la fraternité n'est qu'une *niaiserie*.

Comment n'avez-vous pas réfléchi que pour établir, par exemple, une banque du Peuple, le crédit gratuit, et la mutualité des producteurs : toutes choses que vous goûtez fort, il faut au moins, entre tous les citoyens, une mutuelle bonne volonté, quelque peu d'amour et d'indulgence dans les âmes ; que si chaque mutuelliste, imitant votre énergie et sauvage grossièreté, s'en allait donnant à droite et à gauche, par devant et par derrière, ses coups de boutoirs comme vous le faites, la réciprocité au lieu d'être productive et économique menacerait d'être terriblement destructive et sanglante ?

Si encore votre volonté, faisant divorce d'avec vos mauvais penchans, ou vos mauvaises habitudes, s'exerçait au bien ; pour peu que vous en prévinssiez vos concitoyens, tout le monde à l'envi, et nous les premiers, nous vous couvririons de notre indulgence ; mais bah ! vous vous complaisez dans cette allure de sanglier ; et, ce qui ferait désespérer, vous y portez le glacial esprit de système.

Ne pouvons-nous controverser de toutes ces choses, sans nous maltraiter. Par ce simple respect des moindres bienséances, nous faisons notre salut ; et nous aidions, par notre exemple, le Peuple à faire le sien. Mais vous voulez vous attacher à nos flancs comme une furie ; souffrez que nous vous rendions ce qui vous est dû, et vous tenions enfin à distance.

Quoi donc ! ne pourrions-nous jamais mettre un peu d'harmonie entre nos pensées, nos sentimens et notre conduite ? Voici en vous, citoyen, une intelligence souvent juste et profonde, une parole toujours vigoureuse et qui

serait prodigieusement puissante si elle n'était presque toujours au service d'un détestable philosophisme. Et bien ! votre cœur est vide d'amour pour Dieu et pour les hommes ; d'indulgence, de douceur et de patience, pour les imperfections des meilleurs, et des plus éclairés : vos actions publiques sont une série d'injures et de provocations scandaleuses : vous jetez le fiel de vos rancunes, le venin de votre rage, le mépris de votre orgueil sur tous ceux qui brillent ou s'élèvent.

Et le tout avec le plaisir d'un vrai démon ; car démon, citoyen, c'est le nom de tout méchant qui cherche la discorde et le tapage avec délectation et qui se réjouit des blessures qu'il croit faire : seriez-vous jaloux du Méphistophélès de Goethe ?

Vous dites quelque part, si j'ai souvenir, que l'homme n'est autre qu'un mélange de l'*animalité* à tous ses échelons, sur laquelle a été greffée l'*humanité* : de sorte que depuis le polype et l'huitre jusqu'à l'éléphant, jusqu'au singe, au chien et au cheval, en passant par les serpents, les crocodiles, etc., toutes les essences du règne animal sont amalgamées et représentées dans notre nature morale.

Eh bien, citoyen, je m'aperçois de la vérité de votre observation, depuis que je vois en première ligne, se manifester en vous l'ours d'abord, puis le sanglier, et la vipère et le butor, en compagnie du geai et du paon, de l'hyène et du vautour, etc., et quelquefois aussi de l'aigle, mais comme une courte apparition : enfin toute une ménagerie d'animaux plus ou moins insociables.

Citoyen, Socrate aussi avait senti en prédisposition dans son âme ou dans sa chair des passions basses, des mouvements subversifs de l'*ordre dans l'humanité* ; mais un jour sa volonté se mit fièrement en querelle et en lutte avec les tentations de sa nature ; et l'être que la fatalité semblait entraîner aux crimes les plus honteux, le libre arbitre en fit le type de la force morale, de la vertu, et le digne précurseur de Jésus-Christ.... Mais Socrate croyait en Dieu.

Vous, au contraire, vous persistez dans les plus graves fautes : j'ai le droit et le devoir de vous dire, au nom commun des vrais socialistes, que vous êtes immoral en manquant d'amour, en soufflant partout, avec l'air le plus dégagé, les torches de la discorde.

Vous reprochez à Lamennais son passage du pape au peuple, et l'appellez *ange de contradiction*. Cette conduite l'honore cependant ; car l'Europe entière sait qu'elle fut désintéressée jusqu'au sacrifice. Était-ce bien à vous de lui en faire un crime, à vous qui avez poussé l'esprit de contradiction à sa dernière puissance, et qui avez écrit ces lignes pleines de cynisme :

« Je ne me défends pas d'avoir été fouriériste.... Mais Monsieur, ce qui... » vous étonnera sans doute, c'est que j'ai été bien d'autre choses : tour à tour » protestant, papiste, arien et semi-arien, manichéen, gnostique, adamite même » et préadamite, que sais-je ? Pélagien, socinien, anti-trinitaire, néo-chrétien. » Voilà pour la religion ; — Idéaliste, panthéiste, platonicien, cartésien, éclec- » tique (c'est une espèce de juste-milieu), monarchique, aristocrate, cons- » titutionnel, babouviste et communiste ; voici pour la philosophie et la poli- » tique. »

Joconde, don Juan, et le Figaro de Beaumarchais, n'eussent pas mieux dit ; on s'aperçoit du reste, en vous lisant, de vos traversées et de vos excursions en maints pays ; vous êtes la confusion vivante des langues, une vraie tour de Babel.

Peuple ! voilà les certificats de compétence du citoyen Proudhon en matière sociale, du fondateur de la Banque du peuple, du conseiller de maintes mesures décisives au dernier point pour votre sort. Et cependant lorsque Proudhon parle, vous savez de quel ton sentencieux et absolu.

Citoyen, quand on se glorifie d'avoir tant courtisé de doctrines et d'opinions, l'on passe pour infidèle et l'on se nomme sophiste.

Le savez-vous bien ? — Tous ceux qui vous ont lu dans vos gros livres et vous ont étudié dans vos actes politiques s'arrêtent à cette conclusion :

Divagation et hallucination systématique d'une intelligence déviée, troublée par un orgueil prodigieux ; colère mal dissimulée, d'un amour-propre que le peuple n'accepte point passivement et en idolâtre pour chef de file ; dureté, cruauté, ingratitude fiévreuse, turpitude d'un cœur que la bonté, la bienveillance et la générosité n'ont jamais remué, amoli, dilaté, agrandi, exalté, transporté hors de lui dans les autres.

Gardez vous donc de vous croire la *Voix du Peuple* : ce serait vous préparer un poignant mécompte. Le peuple ne peut voir dans votre conduite que le besoin de faire du bruit, et nullement, je ne dis pas le moindre amour, vous n'en avez pas, mais le moindre souci de son bien-être, de son avenir. Ce que vous aimez, c'est vous-même ! ce que vous cherchez, c'est la renommée, la célébrité à tout prix, celle des tréteaux plutôt que point.

Dans le peuple vous ne voyez qu'une abstraction, et si vous aimez quelque chose, c'est cette abstraction.

Vous avez bonnement cru que le peuple verrait un ami sincère, un défenseur dévoué de ses droits, dans un égoïste qui, chaque jour, avec une incroyable suffisance, se produit en imperturbable mystificateur public, et exploite les questions sociales comme moyen de célébrité, et base de son ambition.

Rapetisser autrui pour se grandir soi-même, cela se voit souvent, mais réussit rarement.

De toutes les vanités, la plus illusoire et la plus funeste à la société, est sans doute celle qui nous pousse à l'exaltation de nous-mêmes ; et la plus puérile, celle qui nous persuade que nous avons reculé bien loin les limites de la science ou de la pensée, dépassé d'une distance incommensurable la portée de nos contemporains.

Regardez derrière vous : la liste est bien longue de tous ces esprits forts ou superbes qui se sont produits comme les lumières de l'avenir. Hélas ! météore d'un jour, la postérité ne connaît d'eux que les prétentions et les déceptions.

Vous reprochez à Louis Blanc d'emprunter ses doctrines au Saint-Simonisme, au Fourierisme, au Communisme ; et vous vous produisez comme original, alors que vous n'êtes que l'audacieux plagiaire de ces mêmes écoles ; alors que vous ne vivez que du bien d'autrui, que d'emprunts dissimulés faits à Kant, à Hegel, à Strauss, à Feuerbach, à Helvétius, à Auguste Comte, à tous les athées.

Or, le Peuple, citoyen, appelle cela : guerre d'envieux, convoitise de jaloux ; et s'il connaissait mieux son saint Jérôme, il lui emprunterait pour vous l'appliquer l'épithète d'*animal de gloire*.

Ici encore vous élevez celui que vous croyez abaisser ; vous vous abaissez en croyant vous élever : Vous voyez bien qu'il y a une Providence qui rend à chacun selon ses œuvres.

Louis Blanc avoue son origine intellectuelle. Vous, au contraire, vous cachez soigneusement votre filiation. Lequel est le plus digne ?

Le très regrettable Laviron, ce capitaine d'artillerie parisienne, qui est allé mourir en chevalier de la Démocratie universelle sur les remparts de la grande métropole du monde catholique, me disait quelques mois avant Février, qu'un penseur tout païen avait un jour tenu en sa présence, ce propos, pur avenu d'un égoïsme insatiable : « Quand je trouve dans un écrivain, une vérité dont je croyais être le premier parrain, il me semble qu'il m'arrache les entrailles ; je le jetterais volontiers au fond de l'abîme ! »

Seriez-vous ce penseur, et le Socialisme serait-il cet auteur ?

Mais cet homme, contempteur de tout ce qui n'est pas lui, se dit le peuple, enfin impatienté de votre bourdonnement, qu'a-t-il donc découvert, inventé, perfectionné ? où sont ses titres, les prétextes de ces accès de folie ? Quelle

idée gigantesque cet homme a donc mise au monde pour oser ainsi se dresser un autel sur les débris du présent et du passé, et tenir un langage de prophète, de sybille et d'oracle ?

Vous avez pris pour épigraphe de vos contradictions économiques, ces paroles de Jérémie : *Destruam et œdificabo : Je détruirai et j'édifierai*. C'est modeste, j'en conviens ; mais il est de fait que vous n'avez rien détruit ; et c'est ma prédiction que vous n'édifierez rien. Je me trompe ! vous avez détruit ce qui était déjà en ruines et à demi couché dans la grande tombe du passé. Je reconnaitrai même, s'il vous plaît, que vous êtes venu remuer les vieux débris et achever de les pulvériser ; et puis vous avez édifié une œuvre de mauvais génie. Tout cela je vous l'accorde. Au-delà, rien vous dis-je.

Vous avez bien fait tous vos efforts pour abattre le socialisme en ayant l'air de le défendre ; mais vous le voyez ; il reste intact et plus vaillant que jamais. C'est désolant, mais il faut se résigner.

Vous, le type incarné de l'individualisme le plus sauvage, de l'égoïsme le plus insatiable, oser vous revêtir du nom de socialiste ! On admire tant d'audace ; votre nom est Caïn ; et vous dites au peuple : je me nomme Abel. — Mais déjà le loup est chassé de la bergerie, la queue traînante.

Restituez à Fourier toutes les grandes lumières qui vous ont guidé dans la critique de l'organisation économique et des vices de la civilisation, toutes les conceptions positives qui vous donnent l'apparence d'un organisateur, telles que la banque d'échange ; sa formule du droit au travail ; ses séries, que vous avez défigurées ou transformées jusqu'à en faire un je ne sais quoi de ridicule ou d'inintelligible ;

Aux économistes de l'école de Smith et de Say, leurs études sur la mesure de la valeur, leur dogme de la liberté illimitée, etc. ;

Au Saint-Simonisme, l'idée du capital improductif, sa critique et sa négation de la propriété, etc. ;

A d'autres Socialistes, l'abolition de l'usure sous toutes ses formes : revenu ou rente, loyer, profit, intérêt, salaire ; et le crédit gratuit

Aux Pères de l'Eglise, spécialement à Saint-Basile, à Saint-Ambroise, le fameux mot : *la propriété, c'est le vol*, la réprobation de l'usure, etc. ;

A Kant, ses antinomies, sa critique du savoir ou de la raison pure ; sa négation de toute métaphysique affirmative ; l'idée même des contradictions insolubles pour la pensée ;

A Fichte, à Hegel, leur *thèse, antithèse*, et surtout leur *SYNTHÈSE* ; qu'à leur exemple, vous promettez toujours et ne donnerez jamais ;

A Auguste Comte, sa prétention de tout ramener désormais à la science ou démonstration, et de ne laisser rien à la foi ;

A lui encore, ou plutôt à Feuerbach, à tous les athées d'au-delà du Rhin, la négation de Dieu, la divinisation absolue de l'Humanité ;

Aux historiens allemands de l'école de Savigny, le système désolant de la végétation historique, éclos au soleil du plus grossier fatalisme.

Rendez à tant d'illustres penseurs, ce que vous leur avez dérobé, ou ce qu'ils avaient déjà répandu dans l'atmosphère intellectuelle, à l'usage de tout le monde, que vous restera-t-il ? La *forme*, une forme, je le reconnais volontiers, remarquable de force, d'énergie, de précision et de concision. — Mais qu'importe le talent, lorsqu'il s'agit des intérêts de la vérité, du bonheur du peuple ?

Vous avez vulgarisé, répété tout haut, d'une voix saisissante, d'un accent original, mais souvent aussi en le dénaturant, en l'obscurcissant et l'embrouillant, ce qui était nettement formulé dans les livres de vos contemporains, ou ce qui se disait tout bas entre les penseurs depuis dix ans, ou ce que nos pères avaient magnifiquement inauguré à la face du monde entier.

Et pour si peu, quel aplomb !

« *La propriété, c'est le vol !* Il ne se dit pas, en mille ans, deux mots

» comme celui-là. Je n'ai d'autre bien sur la terre que cette définition de la  
» propriété ; mais je la tiens plus précieuse que les millions des Rothschild,  
» et j'ose dire qu'elle sera l'événement le plus considérable du gouvernement  
» de Louis-Philippe. »

Vous plaisantez, citoyen : *Ridiculus mus* !

Le plus grand événement du règne de Louis-Philippe, c'est le Saint-Simonisme, le Fourierisme, le Communisme, dont vous êtes issu pour les altérer, vous, mauvais fils, au lieu de les perfectionner.

Si vous n'avez d'autre bien sur la terre que cette définition de la propriété, vous êtes bien pauvre, car elle n'est pas vôtre ; elle est celle de quarante siècles et de mille penseurs.

Ainsi voilà un écrivain assez ignorant et infatué, au début de sa carrière pour s'imaginer qu'il a enfanté quelque chose, en répétant ce qui se disait autour de lui à voix basse depuis huit à dix ans, ce qui était stéréotypé dans les plus vieilles archives de la catholicité et du paganisme, ce que nos philosophes français du dix-huitième siècle ; et principalement Brissot de Varville après Saint-Basile ; après, je gage, les philosophes chinois, avaient formulé identiquement ou à peu près dans les mêmes termes : la *propriété c'est le vol*.

Tout l'enseignement Saint-Simonien avait roulé sur ce thème ; et par exemple que voulaient donc dire ces paroles d'Enfantin : *Le capital est mort. — Il ne reste plus qu'à l'enterrer* ; si ce n'est ceci : la propriété est la forme générale de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Quoi qu'il en soit, lorsqu'on attache tant d'importance à une idée, il faut que cette idée signifie quelque chose. Or, si ces mots : la *propriété c'est le vol*, signifient quelque chose, c'est que la propriété est un vol ; et que dès lors, puisque c'est un vol, elle doit être niée, combattue, détruite à outrance ; car le vol ne saurait en aucun temps avoir sa raison d'être devant la morale, le droit, la conscience et la loi. Si donc vous voulez ainsi que la propriété soit détruite comme vol, il ne faut ni temporiser, ni louvoyer ; et vous voilà bien l'ennemi de la propriété, du capital ; et sans doute, *in petto*, vous avez juré leur perte, ou bien vous êtes un misérable escamoteur qui ne vaut pas qu'on s'arrête à le discuter.

Et en effet vous laissez assez voir que telle est votre arrière pensée, lorsque, répondant à M. Michelet qui vous soupçonnait un peu du grand péché de Communisme, et du dessein formel de *forcer les 25 millions de propriétaires français à se dessaisir demain de leur chère propriété*, et vous objectait que *le dernier pays où la propriété sera abolie sera justement la France*, vous disiez, tout courroucé : « où a-t-il vu que nous accusions les personnes, COMME NOUS ACCUSONS LES INSTITUTIONS ? Et lorsqu'il ajoute que les 25 millions de propriétaires qui possèdent la France ne se dessaisiront pas demain, QUI LUI DONNE DROIT DE SUPPOSER QU'ON AIT BESOIN DE LEUR CONSENTEMENT ? »

Ainsi le point est certain, citoyen, c'est bien sérieusement que vous accusez l'institution de la propriété ( et comment vous faire l'injure d'en douter, puisque c'est à vos yeux un vol ) ; et c'est encore sérieusement que vous pensez à saper la propriété et que vous croyez pouvoir vous *passer du consentement des 25 millions de propriétaires pour la détruire, et les forcer à s'en dessaisir*.

Je sais bien que vous voudrez invoquer les moyens indirects, mais toujours est-il que le but est le même : *détruire la propriété, obliger obliquement les propriétaires à s'en dessaisir*. Vous voilà donc bien *l'ennemi des propriétaires, le destructeur avoué du capital*, et vous n'avez plus de choix



qu'entre l'apostasie et le Socialisme. Si vous défendez la propriété comme *institution*, vous défendez le vol (dans votre langage), et de plus vous êtes renégat de vos doctrines fondamentales ; si vous maintenez votre fameuse idée renouvelée de je ne sais combien de penseurs anciens et modernes, vous restez Socialiste, et vos élucubrations nouvelles sont des non-sens qui attendent un désaveu solennel.

Toutes ces subtilités sont d'indignes subterfuges. Oui ou non, êtes-vous le Proudhon qui a dit :

« *J'attaque la propriété, non plus par ses propres aphorismes, mais par le calcul. Que les propriétaires se tiennent donc prêts à vérifier mes opérations ; car si par malheur pour eux elles se trouvent justes,* »  
» ILS SONT PERDUS.

» En prouvant l'impossibilité de la propriété, j'achève d'en prouver l'injustice. » Et là-dessus une kyrielle d'impossibilités, et entre autres celles-ci : « *La propriété est impossible, parce qu'elle est HOMICIDE : La propriété est impossible, parce qu'avec elle la société se DÉVORE.* »

Allez maintenant, allez comédien philosophe, vous êtes confondu ; et les plus simples ont cessé de vous prendre au sérieux depuis votre satanique invocation à l'ironie.

« Si certains économistes, à propos de ma critique, ont entassé dilemme sur dilemme pour me prouver que, si je n'étais pas propriétaire, j'étais nécessairement Communiste ; c'est faute de savoir ce que c'est que thèse, antithèse et synthèse. » — Non, citoyen, ce n'est pas cela ; c'est faute de savoir ce que c'est qu'un sophiste, un escamoteur métaphysicien, un danseur de corde transcendental.

Eh ! mon ami, il y avait un moyen bien simple de les empêcher de se mêprendre sur votre pensée et vos opinions réelles ; c'était de prévenir l'équivoque en leur disant : Braves Communistes et anti-propriétaires, n'allez pas me croire des vôtres parce que je débâterai contre la propriété ; car voyez-vous, il y a chez les Allemands, la thèse, l'antithèse et la synthèse ; quand je pose ce principe : *La propriété c'est le vol*, c'est une thèse tout comme une autre ; mais, si je dis : la garantie du travail est un droit antérieur et supérieur à la propriété, c'est une antithèse ; or, les deux termes : thèse et antithèse, se font une opposition éternelle ; ainsi, il faut les respecter tous deux également ; cependant, ils ne sont vrais ni l'un ni l'autre, puisqu'ils se détruisent l'un par l'autre ; voilà pourquoi il faut un troisième moment que j'appelle *synthèse*, laquelle, j'ignore comment, est chargée de concilier les contraires, d'exprimer leur commune valeur et leur résultante. — Maintenant, arrangez-vous ; tirez-vous de là comme vous pourrez ; pour moi je n'y vois goutte. Tout ce que je puis vous garantir, c'est qu'il y a thèse, antithèse et synthèse ; et que la synthèse a reçu la mission de concilier l'inconciliable, de tenir le grand balancier qui fait et fera éternellement manœuvrer les antinomies de mon maître Kant. Voilà pourquoi j'ai expliqué, en deux volumes de mille à douze cents pages, la thèse, l'antithèse et la synthèse, sans pouvoir jamais mettre la main sur cette magique et diabolique synthèse ; de telle sorte, qu'en définitive, je ne trouve rien à vous dire sur ce qu'il vous importerait uniquement de connaître ; ce qui fait que je vous tire ma révérence et vous salue de tout mon cœur.

Que dira le peuple, citoyen, quand il saura (car il le saura), qu'après avoir ainsi assommé, disséqué, conspué la propriété, et en avoir inspiré, par vos tableaux passionnés, et votre implacable logique, la haine et l'exécration à ses enfants, vous avez osé venir protester en Février dernier, lorsque vous alliez enfanter l'œuvre mort-née dite *Banque du Peuple*, faire serment devant Dieu et devant les hommes, sur l'*Évangile* et sur la Constitution, « qu'en faisant la

» critique de la propriété, ou pour mieux dire de l'ensemble d'institutions dont  
» la propriété est le pivot, vous n'avez jamais entendu ni attaquer les droits  
» individuels reconnus par des lois antérieures, ni contester la légitimité des  
» possessions acquises, ni provoquer une répartition arbitraire des biens, ni  
» mettre obstacle à la libre et régulière acquisition par vente ou échange, des  
» propriétés, ni même interdire ou supprimer, par un décret souverain, la rente  
» foncière et l'intérêt des capitaux. »

Mais alors, qu'avez-vous dit, qu'avez-vous fait, que voulez-vous, et quel nom  
vous donner ?

Citoyen, devant un pareil gachis, je ne puis m'empêcher de faire un rappro-  
chement. Ecrivant à M. Blanqui de l'Institut, vous dites :

« Ne sait-on pas que tout homme est fragile et variable, que son cœur est  
» plein d'illusions, et que ses lèvres distillent le mensonge ? *omnis homo*  
» *mendax*. Soit que nous le voulions, soit que nous ne le voulions pas, nous  
» servons tous pendant quelques minutes d'instrument à cette vérité dont le  
» royaume arrive chaque jour. »

Je vous laisse juge des quelques minutes pendant lesquelles vous avez sa-  
crifié au mensonge. Est-ce cette fois, est-ce l'autre ?

Citoyen, n'allons point par quatre chemins, je vous somme de déclarer  
devant le Peuple que vous vous êtes trompé, ou que vous avez changé d'opi-  
nion ; car il n'y a pas de milieu, car il est impossible de supposer que cette  
formule : *la propriété c'est le vol*, n'ait été dans votre pensée que l'un des  
termes nécessaires de vos antinomies, c'est-à-dire l'un des deux leviers dialecti-  
ques que vous faisiez jouer pour exposer le *pour* et le *contre*.

Je crains, citoyen, que tout cela ne sente le charlatanisme, l'industrialisme tel  
qu'on le respirait aux beaux jours des mines de Saint-Bérain.

Je le sais, pour un nouvel Erostrate le cas était embarrassant, il n'y avait  
plus de temple de Diane à brûler ; tous les bases de la nouvelle science et  
de la nouvelle foi étaient établies, tous les principes d'avenir formulés. Or,  
on était infécond (les conceptions nouvelles sont si rares) et cependant on était  
avide de retentissement. Que faire donc ? Vous le savez, citoyen, vous qui en  
gardiez le secret, il fallait faire ce que vous avez fait ; et ce que vous avez fait  
un feuilleton de la *Presse* l'a divulgué tout récemment au public, avec autant  
de perfidie, je le reconnais, que d'esprit et d'ironie. Ici, je renvoie le lecteur  
au feuilleton de la *Presse*, et je passe. Il faut pourtant que je dise au Peuple  
comment le feuilleton finit : c'est méchant, mais si c'était vrai ?

« Allez, Monsieur Proudhon !... continuez.... et notre admiration vous  
» suivra ; que disons-nous, notre admiration ? et notre reconnaissance. Et  
» ensuite, vous pourrez partir en paix comme Simon. Votre part sera faite  
» devant la postérité. Et dans trente ans, je souhaite que ce soit plus  
» tard, les filles des conservateurs viendront planter des rosiers sur votre  
» tombeau. »

Et toi, Peuple, tu t'imaginais que Proudhon mettrait sa gloire à mériter le  
pieux pèlerinage de tes filles ; que les rosiers de son tombeau seraient plantés  
par tes filles, ennoblies grâce à son dévouement pour ta cause ? Combien était  
grande ta simplicité !

Citoyen, la *Presse* vous a donné un solide brevet de charlatan, d'apostat, ou  
de traître, choisissez. Et si le feuilleton n'est pas prophète, il reste du  
moins dans les vraisemblances. Encore quelques évolutions, et le radical  
auteur de *la propriété c'est le vol*, sera plus conservateur que les conser-  
vateurs ; ou plutôt non, il sera ce qu'il est, ce qu'il était, rien, rien, c'est-à-dire  
sophiste toujours.

Voulez-vous qu'en terminant, je vous dise une vérité qui résume toutes les

autres. Vous avez laissé oblitérer en vous l'organe moral ; vous manquez du sentiment de justice , de ce divin amour qui purifie tout , et dont saint Augustin disait : *Aimez et faites ce que vous voulez, — Ama et fac quod vis.*

Vous prendre au sérieux désormais nous serait impossible. A votre contact, d'ailleurs , on se salit trop ; vous portez scandale chez les plus patients. Il nous répugne de stationner dans la boue ; il nous tarde de ne plus remuer vos ordures. Mais, nous avons une tâche à remplir, nous la remplirons. — Vous agitez les plus graves questions, vous polluez les plus saintes idées, les plus nobles sentiments ; et votre parole empoisonnée, a une certaine autorité devant un public encore prévenu. Nous voulons pénétrer dans le sanctuaire où vous sacrifiez aux ténèbres et à la mort, afin de montrer votre néant.

Donc, au prochain numéro, Citoyen.

P. S. Je viens de prendre connaissance de votre polémique avec Pierre Leroux et Louis Blanc. Toujours le pugilat, n'est-ce pas, citoyen : c'est votre métier. Cependant les coups ont porté cette fois : le Jupiter tonnant et vainqueur se sent blessé au vif, on dirait quelque taureau-cerf aux abois, qui descend à quelque chose comme à une amende honorable. Mais que ce rôle vous sied mal ! — Au moment même où vous apparaissez la branche d'olivier d'une main, vous brandissez une massue de l'autre ; en demandant la paix, vous déclarez de nouveau la guerre. Soldat : tu voudrais bien les bénéfices sans les charges : attaquer, culbuter, mais rester debout sur tes ruines. — Soldat, tu mourras sur le champ de bataille.

Vous êtes donc sensible aux insinuations de Pierre Leroux, vous ne voulez pas qu'il recherche vos intentions ? y avez-vous pensé, citoyen, vous le grand inquisiteur des mobiles d'autrui ! Les intentions mises à l'écart ! mais qu'avez-vous donc fait toute votre vie, si ce n'est remonter aux intentions de vos adversaires, — et Dieu sait si le nombre en est grand ; — si ce n'est conclure des actes aux arrières-pensées et prodiguer l'insulte ou la calomnie à qui tombait sous vos griffes ?

Et vous ne voulez pas qu'on fasse à Proudhon ce que Proudhon ferait au genre humain tout entier, s'il en avait le-temps ?

Vous oubliez donc les intentions que vous prêtez perfidement à Louis Blanc et à Pierre Leroux lui-même ; et vos *procès de tendances* contre le président de la République, contre tous les ministres et tous les pactes passés, présents et futurs ?

Vous oubliez donc vos invectives quotidiennes à celui-ci (l'abbé Constant) : « *Ton cœur est plein de fiel ; tes lèvres sont chargées d'écume, et tes mains d'égouttantes de sang.* » — A celui-là (l'abbé Chatel) : « *Tes masques carades font pitié ; tes scandales soulèvent le degoût, ... plus tu étale d'impudence.* »

Vous ne voulez pas surtout que Leroux mette en doute votre républicanisme et votre démocratisation. Il est fâcheux, en effet, pour votre popularité qu'on puisse douter de votre attachement sincère à la République, et à la démocratie ; mais à qui la faute ? A vous dont les actes et les paroles contradictoires ont rendu cette incertitude fort naturelle. Croyez-vous que si votre culte était bien franc, les insinuations de Pierre Leroux rencontreraient de l'écho. Vous êtes démocrate, dites-vous ? c'est possible, mais convenez que quand on est tendre dans ses affections on n'écrit pas des phrases comme celle-ci : « *Pour dire tout de suite notre pensée, c'est la DÉMOCRATIE que nous avons à démolir comme nous avons démolie la monarchie.* »

Vous accusez Pierre Leroux, l'apôtre de l'humanité, de l'unité et de la solidarité universelle, de ne pas aimer son pays : citoyen, songez plutôt à vous

demander si ce n'est pas vous-même qui ne l'aimez pas ; et qui le trahissez en le divisant, en y suscitant des animosités, des haines, qui tourneront peut-être au tragique dans des temps orageux. Pour aimer sa patrie ; il faut aimer les hommes qui la composent, les hommes en général et en particulier. Or, je ne crois pas vous calomnier en vous disant que vous avez votre espèce en antipathie, sinon en aversion. Je ne veux même pas me prévaloir de cette sentence : « *Les hommes ne seront jamais ni meilleurs ni pires que vous les voyez et qu'ils furent toujours.* » — La chose est assez notoire.

Mais tout ceci a son côté plaisant et vraiment comique. La péroraison de votre dernière lettre est charmante. Oh ! le plus grand des mystificateurs modernes, que vous êtes fertile en ressources !..... mais quelles ressources !.... Le philosophe Proudhon, de dieu qu'il était devenu, vient de se métamorphoser en Gaulois, sans en prévenir ses concitoyens. Depuis longtemps, en effet, chacun eût pu s'apercevoir que vous aviez un faible pour le progrès rétrograde. En fait de principes, de justice et de civilisation, il vous faut des produits indigènes, autochtones ; comme Rousseau, vous allez chercher la liberté dans les forêts vierges ; déjà vous sacrifiez à la déesse *Velleda*, et invoquez saint *Vercingétorix*, et saint *Orgétorix* et le saint des saints, le *vieux Galcacus*, tous amans quelque peu farouches de la liberté..... sauvage.

Mais, citoyen, que ferez-vous des Druides ? J'ai entendu dire qu'ils aimaient médiocrement la liberté d'autrui, et qu'ils ne plaisantaient pas sur le chapitre de la religion et de la morale. — En tout cas, je vous prie, citoyen, si vous restaurez la Gaule primitive, donnez-nous là, honne et au grand complet, sans élémens *aliénigènes* ; surtout n'oubliez pas le reboisement des montagnes et des vallées, et le rétablissement des sacrifices humains, ces auto-da-fé druidiques, tout ce qui pourra nous ressusciter ce type des types de la vraie liberté : l'état sauvage pur sang. Enfin, donnez-nous *l'organisation du travail à la Gauloise*, et vous aurez bien mérité de la *Patrie* et de la *Liberté*.

#### DÉCLARATION DU GÉRANT.

Les idées vraies et fécondes, loin de redouter la diversité des points de vue et de l'exposition, ne peuvent que gagner à voir multiplier le nombre de leurs interprètes.

Nous croyons donc servir la science sociale en contribuant à donner un nouvel organe aux doctrines qui en sont le fondement.

Toutefois, en acceptant la responsabilité légale d'une publication inspirée par des sentimens qu'en général nous partageons, et destinée à la propagation d'idées, de principes ou de conceptions qui, dans leur ensemble, sont les nôtres, ce concours ne saurait cependant impliquer pour nous la complète solidarité de toutes les nuances d'opinions qui pourront être développées ou soutenues dans le *Salut du Peuple*. Nos lecteurs comprendront que la responsabilité morale ne peut, dans notre situation, être absolue que pour ceux des articles qui seraient particulièrement signés de nous.

Le Gérant,

J. MALARMET.



LE JOURNAL

# LE SALUT DU PEUPLE

Paraît le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

**CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :**

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.

POUR LES DÉPARTEMENTS . . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, rue Borda, n° 1.

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

§ Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnemens, au citoyen **BALLARD**, libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfans.

LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

**DE LA SCIENCE SOCIALE.**

Numéro 2. — 10 Janvier 1850.

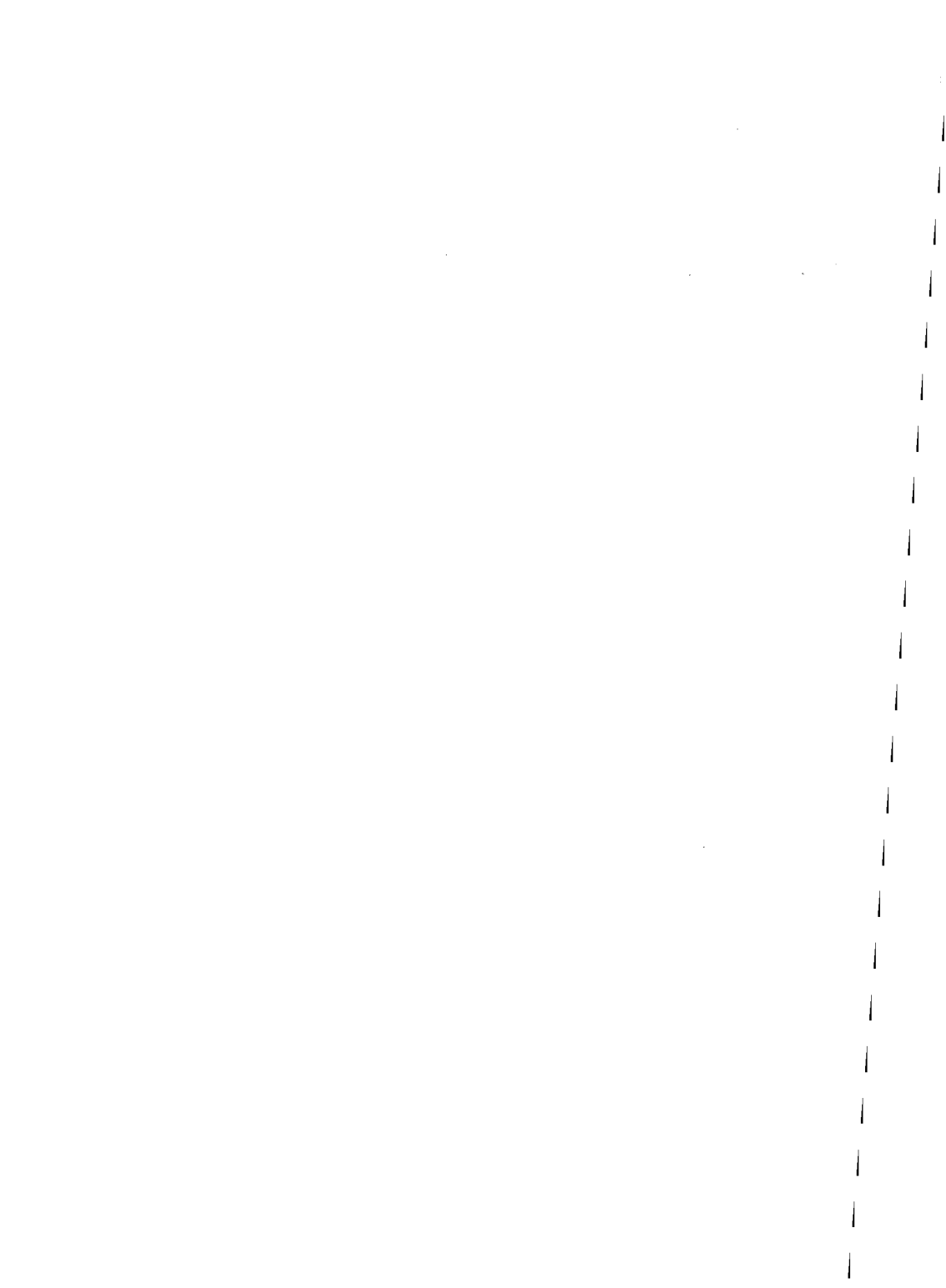
**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

**Un numéro : 60 centimes.**

---

**PARIS,**  
**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,**  
**1, RUE DES BONS-ENFANS.**

—  
**1850.**





# SALUT DU PEUPLE.

## QU'EST-CE QUE LA SOLIDARITÉ?

Si les ouvriers, si le peuple des villes et des villages avait aujourd'hui une révélation claire et complète de l'intime et inévitable solidarité qui identifie en quelque sorte toutes les destinées, tous les intérêts : — affections et richesses, famille, liberté, bonheur ; production, répartition et consommation ; sécurité, prospérité, puissance : — demain tous les Français seraient constitués en une vaste et unique association, où tout se réglerait et s'administrerait comme dans une grande famille bien unie ; et l'humanité toucherait aux portes de l'âge d'or.

Ah ! si le peuple savait !... Mais il ne sait pas : de là tout le mal.

Qu'est-ce donc que la solidarité ? C'est la dépendance naturelle, nécessaire, intime, continue, absolue, indéfinie, où sont, les uns des autres, les êtres humains en général, pour leur développement intellectuel, moral et physique ; pour leur bien-être, leur liberté, leur perfectionnement et leur bonheur. Et l'on ne saurait le dire trop tôt : cette dépendance est réciproque, incessante, du riche au pauvre, du fort au faible, tout autant que du pauvre au riche, du faible au puissant. Nul ne peut s'y soustraire impunément par la nature des choses. « Et l'œil ne peut pas dire à la main, je n'ai pas besoin de toi. » — « Et les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires, » afin que les membres aient un soin mutuel les uns des autres. » Que deviendraient les capitalistes sans les ouvriers ; les oisifs sans les travailleurs ; les généraux sans les soldats ? Évidemment, Dieu a voulu que tout fût ramené à la fraternité, à l'égalité, à l'indivisibilité, à l'identification morale des destinées : et la famille idéale est notre modèle, notre intérêt, notre devoir, notre salut : hors de là, tout est malheur ou vanité.

Le plus grand fait que la science sociale ait à constater, c'est celui-là : le besoin constant que nous avons les uns des autres ; besoin tellement absolu qu'il fait un tout indivisible des membres de la Société.

Ce grand fait, qui a toute la valeur et toute l'étendue d'une loi du genre humain, est à la fois la base et la lumière de la science sociale. Il est la traduction de cette vérité que la société devrait graver en lettres d'or sur tous les

monumens publics ; dans tous les sanctuaires de l'Éducation et du culte ; que chacun de nous devrait surtout graver dans sa conscience :

*La perfection, le bonheur de tous est la condition absolue de la perfection et du bonheur de chacun. Le salut individuel est inséparable du salut général.*

Ce mot *solidarité* est l'expression moderne de l'unité ou de l'identification des êtres et des choses, prise au point de vue de la haute réalité divine ; et que l'antique science avait formellement entrevue et constatée. Qui ne connaît ces vieux adages de la philosophie et de la religion. — *Tout se tient ; — tout est dans tout ; l'un vient de l'autre ; — tout est distinct, mais rien n'est séparé, indépendant absolument ; — nous sommes un en plusieurs ; — tout est un, l'un est dans l'autre ; — Rien de permanent, d'immobile, sous les phénomènes ; les êtres fluent l'un dans l'autre ; — les êtres sont des miroirs, des microcosmes. — Il y a attraction et expansion, absorption et émanation, aspiration et expiration éternelles ; — il y a métempsychose et transformation incessante, rien ne meurt et tout change, etc., etc.*

Cette loi n'est donc point particulière à l'humanité : elle s'étend à tous les êtres ; elle est universelle et devient même la loi des mondes. Tout est en rapport, médiat ou immédiat, avec tout : Donc, tout ce qui est, est atteint, modifié en bien ou en mal par tout ce qui est. La morale universelle est là dans ses fondemens les plus profonds.

Les vies sont comme en un éternel *prété-rendu* réciproque : il semble qu'elles échangent continuellement leurs parties intégrantes, leurs facultés, leurs attributs, sinon leur essence ; tant elles se communiquent et se transmettent mutuellement les conditions de leur épanouissement et de leur perfectionnement respectif. Nous nous introduisons en quelque sorte les uns dans les autres par nos idées, nos sentimens et nos actes ; nous sommes les uns aux autres notre éternelle nourriture ; tellement, que la figure déjà si vieille de la manducation et de la transfusion universelle des êtres de la création, pourrait se recevoir au sens vrai, tant au moral qu'au physique. — Que sont nos corps ? Des composés organiques de tous les élémens ambiants, de toutes les monades qu'on appelle matérielles. Nous nous les assimilons et les sécrétions incessamment ; et avec une telle rapidité, qu'en moins de sept ans, notre corps est radicalement renouvelé jusque dans sa charpente osseuse. L'humanité est donc comme un tout indivisible avec la nature, avec l'univers.

De même, nos esprits ne s'assimilent-ils point et ne sécrètent-ils point, en quelque sorte, depuis la naissance jusqu'à la mort, par l'éducation et par la fréquentation de l'espèce, et les pensées, et les sentimens, et les produits du grand milieu ambiant qu'on nomme *Société* ?

Et, si nous rattachons le présent au passé, la solidarité, l'assimilation, la réversibilité, la manducation, comprennent réellement l'éternité des temps et l'universalité des êtres et des lieux. Les individus, les générations, les races, les peuples, les siècles, tout se pénètre ; tout se transmet ou s'hérite ; tout

consent et conspire ; et l'humanité, en particulier, apparaît comme un lac immense où le moindre mouvement imprimé à la surface, et dans les profondeurs, s'en va, par des ondes successives, se répercuter et retentir jusqu'aux dernières extrémités de ses rives.

Le philosophe Saint-Martin constate très bien cette manducation et cette transfusion spirituelles de tous les êtres intelligens, comme on a constaté la manducation matérielle de tous les organismes. « Nos esprits, dit-il, communiquent par notre nourriture intellectuelle, comme nos corps se communiquent par la circulation des élémens : toute l'atmosphère de l'intelligence est contiguë. Nous participons tous à la même pensée. »

La compénétration des vies, des monades ou des êtres finis et successifs est si continuelle et si entière, qu'il semble que nous soyons destinés à nous transfigurer les uns en les autres ; à faire de chaque moi le non-moi, et réciproquement de chaque non-moi le moi ; et finalement à nous *consommer dans l'unité*. C'est ce même dogme que *saint Paul* exprime en ces termes : « Dès que l'un souffre, tous les autres s'en ressentent, et le corps entier en gémit ; dès que l'un éprouve du bien, tous s'en réjouissent. » — Et *Pascal*, lorsqu'il dit : « Quand on commence à se connaître, l'on est comme revenu chez soi : on sent qu'on n'est pas corps : on comprend que l'on n'est qu'un membre du corps universel ; qu'être membre, est n'avoir de vie, d'être et de mouvement que par l'esprit du corps et pour le corps ; qu'un membre, séparé du corps auquel il appartient, n'a plus qu'un être périssant et mourant ; qu'ainsi l'on ne doit s'aimer que pour ce corps, ou plutôt qu'on ne doit aimer que lui, parce qu'en l'aimant on s'aime soi-même, puisqu'on n'a d'être qu'en lui, par lui et pour lui..... »

Cette solidarité des destinées est tellement prochaine et universelle, que le grand Origène allait jusqu'à dire que, nulle créature ne jouirait de la suprême félicité tant qu'il resterait une seule âme à sauver. La doctrine est aussi vraie que belle et salutaire, dès qu'elle n'exclut pas les mérites relatifs, inégaux des individus, et par conséquent le bonheur inégal qui s'ensuit. Il est certain que tant qu'il y a encore du bien à faire autour de nous ; tant qu'il reste à éclairer, à vêtir, à soulager, à perfectionner enfin une seule créature humaine, l'abandonner à elle-même est une grave imperfection ; et certes alors, tout n'est pas fini pour celui qui cherche la vertu. On peut être parfait de la perfection relative, mais non de la sainteté qu'il faut à Dieu pour qu'il envoie, comme on le dit mystiquement, ses suprêmes bénédictions à ses enfans. En ce sens, Origène a raison, et nous devons nous en souvenir nuit et jour, si nous cherchons le bonheur véritable.

On a ainsi la clé de tant de passages lumineux répandus à ce sujet dans les *Bibles* de tous les peuples, où cette loi de solidarité, de réversibilité et d'hérédité est sans cesse invoquée et représentée en termes magnifiques.

Cette belle sentence mise par le poète romain dans la bouche d'un Propriétaire : « *Je suis homme, et rien de ce qui intéresse l'homme ne peut m'être étranger.* » n'est pas autre chose qu'un admirable pressentiment,

qu'une sublime protestation de solidarité, jetée au sein du mortel isolement des âmes, à l'époque où la vie de la fameuse République allait s'éteindre.

Nous oublions, nous ignorons aujourd'hui des vérités que nos ancêtres du **XVI<sup>e</sup>** siècle constataient encore dans leur simple et naïf langage, avec une hauteur de vue qui devrait nous faire honte. Dans le *Nouveau Cynée* ou *Discours des occasions et moyens d'établir une paix générale*, etc., par EMERY CROIX P., imprimé à Paris en 1627, on trouve cette définition de notre espèce : « L'homme est un animal de société qui doit accommoder ses voisins de ce qu'il a, et réciproquement aussi, recevoir d'eux une pareille courtoisie. » Puis vient cette démonstration de la loi de solidarité : « Et me semble quand on voit brûler ou tomber la maison de son voisin, qu'on a sujet de crainte, autant que de compassion, veu que la société humaine est un corps dont tous les membres ont une SYMPATHIE, de manière qu'il est IMPOSSIBLE que les maladies de l'un ne se communiquent aux autres. »

S'il est un point démontré en science sociale, c'est l'indivisibilité du salut individuel et du salut social. Point de paix, de joie durable, de bonheur certain à soi tout seul. Le bonheur veut être partagé : il s'évanouit s'il se fait égoïste, solitaire. Cette doctrine est celle de Jésus-Christ. Ce grand homme ne veut le salut individuel que par le salut universel. Il faut, suivant lui, pour être sauvé, ne faire qu'un avec l'assemblée, avec la grande famille que Dieu nous a donnée comme l'objet et le moyen de notre félicité terrestre. Il faut donner à tous ceux qui en sont dépourvus pour un titre quelconque, et le manger, et le boire et le vêtir ; et la science, et la sagesse, et la santé ; consentir donc, à plus forte raison, toutes les conditions du développement de nos frères, vivre en intime solidarité avec eux, être un membre harmonique du grand corps de l'humanité, pour gagner la vie éternelle.

Puisque les hommes sont solidaires jusqu'à ce point, quels maux ne se feront-ils pas mutuellement, s'ils se conduisent comme ne l'étant pas ? Cependant, de toute certitude, ils vivront dans l'insolidarité traditionnelle, s'ils ignorent qu'il est bon pour eux, en tous temps, en tous lieux, de se conduire comme les membres d'un même corps. Faites donc au peuple l'éducation de la solidarité.

Par notre solidarité naturelle, nous avons une fin collective, et par conséquent un bien collectif : nos destinées sont inséparables et proportionnelles l'une à l'autre, puisque pour s'accomplir elles sont nécessaires l'une à l'autre. Voilà donc notre bonheur tout entier engagé dans cette loi. Comment ! riches et puissans, vous ne voyez pas que vous êtes solidaires de l'ignorance générale, de la pauvreté universelle, de toutes les imperfections morales, intellectuelles et physiques que vos monopoles et vos iniquités, engendrent ou entretiennent ? Vous ne voyez pas que nous sommes tous, grands et petits, dans le vaste corps du genre humain, ce qu'est une feuille, un bouton, une fleur, un fruit, sur le tronc de l'arbre ! L'arbre souffre-t-il, tout ce qu'il porte s'en ressent, se flétrit, et se fane et meurt.

Cette capitale réalité de la solidarité naturelle veut donc être fécondée et,

pour ainsi dire, achevée par l'accomplissement entre nous tous, d'un pacte perpétuel de solidarité *volontaire* qui soit comme la reconnaissance, la consécration et l'application positive, régulière, concertée et non plus fatale, de la solidarité naturelle. C'est là précisément la grande fin que se propose le Socialisme ; et c'est pourquoi l'on peut dire qu'il est tout entier dans ce mot : SOLIDARITÉ UNIVERSELLE.

Dans l'ordre moral, fatalement, nous sommes faits à l'image de ce qui nous entoure : hommes et choses, société et nature. Lorsque nous apparaissions à la vie, la race, la famille, la classe, la profession, le lieu, dans lesquels nous naissons posent sur notre caractère moral et physique leur indélébile cachet.. Habitudes et préjugés, vices et vertus, tempéramment, santé et maladie, nous revêtons ainsi toutes les formes que l'éducation peut imprimer en nos âmes, et l'hérédité physique transmettre à nos corps.

Mais, c'est principalement en économie politique que la vérification de cette loi est éclatante. Les problèmes relatifs à la production, à la répartition et à la consommation des richesses, n'ont réellement de solution possible que dans un milieu où l'on respecte les conditions de la mutualité et de l'unité économique. Ici encore le salut particulier ne peut se faire que par et dans le salut général.

Vous croyez, dans votre suffisance, pouvoir vous développer tout seul. Erreur et folie, funeste erreur !!! Si vous vous développez tout seul dans une direction ou dans un côté de votre nature, c'est en oblitérant non seulement chez les autres la face similaire ; mais chez vous-même les autres faces de votre être. Exemple : la richesse des capitalistes par la misère des travailleurs, non seulement prive ceux-ci de leur part de bien-être, mais dégrade le moral des riches et les prive (c'est leur plus grand châtiment, bien qu'ils ne s'en doutent guère) de la joie d'être dans le bien, et de tout le profit réel qu'il y a d'être entouré de frères heureux et développés.

La dépendance naturelle des existences est en raison de l'étendue de la division du travail. La production, le salaire, la vie des uns, est en raison de la consommation des autres ; et réciproquement. Cela se conçoit : Pierre produit pour Jean, et Jean pour Jacques, et ainsi de suite indéfiniment, et nul ne consomme les choses qu'il produit. Nos produits, ne les livrons-nous pas tous à l'échange ? L'échange, mais l'échange social, est donc tout.

Ainsi : principe lumineux et fécond, autant qu'il est simple et évident : pour que tous consomment, et consomment beaucoup, il faut que tous produisent et produisent beaucoup ; et pour que tous produisent, il faut que tous consomment ; et la consommation, *maximum* de chacun, devra correspondre à la production maximum de tous.

C'est un point de solidarité vraiment admirable et qui prouve combien le dogme : *liberté, fraternité, égalité*, est à prendre au sérieux dans tous ses termes ; que chacun devient d'autant plus riche, consomme et jouit d'autant plus, que les produits du travail collectif sont plus proportionnellement répartis selon les besoins ; que chacun produit davantage, et a plus

de propension naturelle et de libre choix, pour le genre de travail qu'il exerce; enfin d'autant plus que le nombre des producteurs est plus grand dans la ruche sociale. De telle sorte, que le jour où l'humanité étant peuplée au *maximum*, donnera son *maximum* virtuel et normal, de produits, et obtiendra, réalisera, son *maximum* virtuel et normal de consommation, sera celui aussi où chacun aura son *maximum* de richesse, de satisfaction, et de perfectionnement intellectuel, moral et physique.

Voilà ce qui était en germe dans la *division* du travail et qui tend à se manifester de plus en plus. Peuple ! humanité ! quand donc auras-tu la claire et vive intuition de cette solidarité de bien être, de liberté et de bonheur mise par la Providence entre toutes les existences ! Or, sachez-le bien : tant qu'il y aura des capitalistes et des ouvriers, des riches et des pauvres *en instrumens de travail*, il y aura des gens qui produiront sans consommer ; d'autres qui consommeront sans produire ; et l'équilibre des existences étant à jamais rompu, l'égal développement méconnu, le droit effrontément violé, vous aurez une guerre éternelle, l'insurrection et la banqueroute à l'état chronique : attendez-vous y !

Ainsi, non seulement la consommation et la production doivent être menées de front dans chaque membre du corps social pour le développement et le bien-être même du corps entier ; mais il faut s'efforcer de garantir à chacun ce qui lui est dû, c'est-à-dire de faire que la répartition tende à l'égalité, ou plutôt à la *proportionnalité* dans la satisfaction des besoins de tous.

Si nous comprenions bien notre intérêt, nous regarderions comme un malheur public qu'un homme n'eût rien à produire, rien à consommer ; nous tiendrions fortement, non seulement à ce qu'il produisît en raison de ses forces et de ses aptitudes, mais à ce qu'il consommât en raison de ses besoins naturels de tout ordre. Nous sommes donc directement intéressés tout à la fois au plus grand développement possible de ses facultés, de ses forces, et de ses besoins ; de tous les élémens constitutifs de sa nature ; enfin, il est même bon pour nous que chacun de nos semblables obtienne, dans le partage des bénéfices, une part proportionnée à ses besoins. Tout homme qui ne consomme pas autant que les autres, comme les autres, *en moyenne*, est donc aussi dangereux, ou aussi coupable, s'il n'est dans l'incapacité radicale, qu'un homme qui s'abstient de produire, et vit oisif dans le superflu.

Tout ceci n'est, après tout, qu'une autre manière de formuler cette maxime de l'économie politique classique : « *On n'achète des produits qu'avec des produits.* »

Cette solidarité entre la production et la consommation des uns, et la consommation et la production des autres, est si prochaine, si fatale, qu'il devient manifestement impossible, devant l'idéal de perfection et de honneur collectif, de laisser personne individuellement, dispensateur des instrumens de travail, ordonnateur de la production, arbitre de la répartition et de la consommation.

Il faut, pour la plus grande richesse de tous, et le plus grand développement de tous, que, dans le cours de sa vie, chacun produise l'équivalent de ce qu'il consomme; consomme l'équivalent de ce qu'il produit; moins seulement la somme d'épargnes que requièrent le renouvellement et l'accroissement des instrumens de travail; et les exigences sociales, telles que l'éducation, les maladies, la vieillesse, etc.; et tous les cas de solidarité imposés par la force majeure.

Et, non seulement, il faut que chacun produise et consomme harmoniquement, d'après la loi proportionnelle des forces et des besoins; mais que chacun tende sans cesse à produire jusqu'au maximum de ses énergies normales, à consommer autant qu'il le faut pour donner essor et satisfaction à toutes les aspirations, à tous les besoins que lui révèle sa nature; et qu'il approche par ses productions et ses consommations ainsi pondérées, du développement complet de son être. Donc, des producteurs-consommateurs, et des consommateurs-producteurs, indivisiblement et en rigoureuse équation; voilà le parfait auquel il faut tendre.

Remarquez combien la Providence respendit dans les œuvres de Dieu! A toute faculté, à toute aptitude instinctive chez les uns, correspond un goût, un désir, un besoin chez les autres; et réciproquement, un goût naturel, un désir général étant dans la sensibilité de l'espèce, soyez sûr que des natures industrielles ou artistiques sont prédestinées à leur satisfaction. C'est pourquoi la consommation et la production sont en parallélisme, ou corrélation constante, et pourquoi la variété de la première est toujours satisfaite par la variété de la seconde.

Eh bien! devant de pareilles causes finales, devant une solidarité aussi prochaine, comment n'être pas frappé du caractère religieux du Socialisme; comment ne pas voir dans l'unité économique, dans le concert des efforts, dans la mutualité, la réciprocité, une loi impérieuse de l'association humaine, une de ces lois naturelles qu'on ne peut enfreindre ou méconnaître sans altérer ou oblitérer plus ou moins les sources vives du bonheur général.

Pour obtenir l'équilibre entre la production et la consommation, il faut que chacun connaisse la valeur relative conventionnelle de chaque sorte de produits, avant qu'il puisse déterminer ce qu'il peut consommer, eu égard à ce qu'il peut produire.

Et, préalablement, il faut connaître et la somme totale des produits que tous voudraient avoir à consommer, et la somme totale de ce que chacun s'engage à produire dans tous les genres de richesses.

Or, qui ne voit ici que la condition de toutes ces données, c'est le milieu de solidarité universelle? Si la mutualité n'est pas organisée sur toute la surface du territoire national, il est impossible qu'on obtienne la statistique précise et circonstanciée des besoins et des goûts d'une part, des forces et des ressources d'autre part, et qu'on équilibre quelque peu la production et la consommation.

L'organisation de la solidarité est le seul moyen de rendre la liberté, l'éga-

lité et la fraternité efficaces. Ces trois conditions de dignité, de perfection et de bonheur, demeureront stériles, tant que la solidarité ne viendra pas les féconder. Il n'est pas d'autre moyen non plus de garantir le droit au travail et les droits du travail. Comment atteindre à la richesse, à la puissance, à la science et à la liberté, partout où n'est pas l'unité d'action, le concert des activités, l'ordre et la justice? Une société non solidaire est à une société organisée selon la solidarité vraie, ce que des troupes irrégulières sont à des troupes régulières. Il n'y a de victoire pour celles-ci, comme il n'y a de justice, de prospérité *pour tous*, que dans la solidarité formelle.

Donc, tout homme qui veut prouver sa justice et l'exercer efficacement; jouir du droit au travail et des fruits de son travail; jouir de la liberté et de l'égalité, doit commencer par s'assujettir aux exigences de l'organisation de la solidarité, accepter la suprématie et l'unité du peuple et de l'État-peuple qui est comme la clé de voûte et tout à la fois la base de cette organisation, dont les individus et les intérêts sont les matériaux et le ciment.

On accuse le Socialisme de *monotonie*, de *pauvreté*...; on ne le comprend pas. Cet idéal de classement et de rétribution : *de chacun selon ses aptitudes, à chacun selon ses besoins*, dit assez que le Socialisme tient compte de la variété et veut que le développement de toutes les vies corresponde d'une manière complète à toutes les faces de notre nature, à tous les besoins, à tous les goûts, à tous les modes de l'activité humaine; que le premier il ambitionne la réalisation sociale de l'*encyclopédie* intellectuelle, morale, artistique et industrielle.

Chacun s'irradiant et produisant selon ses facultés et ses forces, obtenant selon ses besoins et ses goûts, c'est dire que tout ce qui est en nous à l'état virtuel, aura *simultanément* ou *progressivement*, selon le possible, sa manifestation, son essor et sa satisfaction.

Tous n'ont pas les mêmes besoins; donc tous n'auront pas les mêmes satisfactions: tous ne produiront, ne consommeront, ne désireront pas la même chose: il ne s'agit donc pas d'un partage égal de choses identiques: mais d'une équivalente ou proportionnelle satisfaction de besoins différents, inégaux, variés; en retour d'un travail différent mais équivalent selon les facultés, les aptitudes ou les forces variées de chacun et de tous.

Introduisez la responsabilité personnelle; rendez conditionnelle la satisfaction des besoins; faites-la dépendre du devoir accompli, de la production selon ses forces; et l'association repose sur la justice.

Si l'association universelle était réalisée sur toute la terre, si l'humanité distribuait sérieusement la justice à *chacun de ses membres*; si l'individu, respectant les lois de la vie, la morale de liberté, d'égalité et de fraternité, produisait selon ses forces et ses aptitudes, et consommait selon ses besoins, c'est-à-dire si nous ne formions qu'un corps et qu'une âme, *qu'une famille*; le genre humain n'aurait à craindre ni disettes, ni famines; ni excès, ni insuffisance de production et de population; car alors les lois et les voies de la Providence ayant leur plein cours, et la solidarité étant universelle, une confi-



nuelle compensation ou pondération s'établirait entre toutes les parties du globe ; l'équilibre serait certain en toutes choses : l'Orient assurerait l'Occident, et le Nord le Midi, et réciproquement. Les maux de l'humanité seraient réduits à ceux qui lui viennent d'influences fatales supérieures, et contre lesquels sa prévoyance et ses efforts ne peuvent rien : et cette fois du moins, elle ne pourrait plus s'en prendre à ses propres fautes, à ses vices, à son isolement, à sa stupidité. Car enfin il faut le reconnaître, la chose est évidente, l'immense majorité des imperfections sociales et des maux qui s'appesantissent tour à tour sur les peuples, les races et les continents, vient de leur isolement, de leur parçage en nations, de leur insolidarité, de leur inimitié systématique, du brisement des liens de parenté ; de leur impiété, qui, les éloignant de leur père commun, les empêche de comprendre l'importance de l'unité, question de vie ou de mort.

Supposez un instant cette unité accomplie, nous touchons au zénith de la solidarité ; et le plus grand bonheur s'ensuit : les *déficits* d'Europe ou d'Asie sont alors compensés, annulés par les *excédens* similaires, corrélatifs, de l'Amérique ou de l'Afrique ; car la nature n'a jamais des rigueurs universelles ; la disette comme l'abondance est toujours locale, partielle : il en est de même des épidémies. La mortalité ou la stagnation extraordinaire d'un point serait rachetée par la multiplication extraordinaire d'un autre point, etc.

L'harmonie *universelle*, le bonheur *universel*, exigent donc l'association *universelle* : et la solidarité, la mutualité, l'unité *universelles* des races, des nations, des continents, ou la fusion du genre humain dans la vie de famille, est *le seul et unique MOYEN* du développement moral, intellectuel et physique *MAXIMUM* ; du bonheur, de la richesse, de la science et de la puissance *MAXIMUM* de chacun et de tous.

Ainsi, en science sociale, économique et politique, comme en science religieuse, il faut toujours en revenir au parfait idéal : unité *familiale* du genre humain : *Un seul pasteur, Dieu ; un seul troupeau, l'humanité.*

Quand donc comprendrons-nous que notre activité à tous doit porter tout entière contre les forces fatales de la nature ; ou plutôt se donner à elles pour les faire tourner à la fin tant cherchée de notre bonheur commun !

Au lieu de disputer éternellement entre nous à qui possédera de misérables richesses, toujours insuffisantes ; au lieu de nous rejeter mutuellement le fardeau de la production, ou de créer des lots inégaux dans le partage de l'œuvre collective ; au lieu de rester ainsi éternellement dans la voie d'un appauvrissement universel systématique ; et de trouver au bout de la carrière tant de haine, de discordes et d'inquiétude, que n'écoutons-nous une seule fois le bon sens, l'intérêt, le devoir et la religion, qui nous crient de ne faire qu'un corps et qu'une âme ; que notre bonheur et celui de notre chère postérité sont à ce prix !

Comment se refuser à l'évidence !... quelles ne seraient point notre puissance et nos richesses, si, réunissant fraternellement nos forces, nous entreprenions ensemble, et solidairement, la conquête, la culture, l'embellissement

de tout le globe habitable, comme fait une famille, du jardin paternel; à *frais et à profit communs*.

Alors, la nature, en apparence si avare de ses dons jusqu'ici, se montrerait prodigue; car, si elle se refuse à une action solitaire, elle ouvrirait ses trésors en abondance aux races reconciliées, aux véritables enfans de Dieu.

C'est à cette hauteur qu'il faut se placer pour juger les économistes libéraux et toutes les doctrines hostiles au socialisme. Tout homme qui part d'un autre sentiment et d'un autre principe pour spéculer en économie politique, et déterminer la loi de la production et de la distribution des richesses de toute nature, ne fait point de la science; car il ne part point de la nature humaine; il méconnaît la justice de Dieu, il s'autorise de la nécessité ou des passions; et fait preuve d'une grande ignorance, ou d'une coupable inhumanité.

Voulez-vous simplifier admirablement toutes ces questions si complexes, si inextricables aujourd'hui; les résoudre d'une manière irréfutable; entrer enfin dans la vraie science sociale et politique. Représentez-vous toujours la Société comme notre mère, et chacun de ses membres comme nos frères à tous; dites-vous bien que dans l'humanité il n'y a point d'individus isolés, mais un corps composé d'un nombre indéfini de membres, dont l'existence est également sacrée, également nécessaire à l'ensemble. Et alors vous comprendrez comment la loi sociale, devant en tout se modeler sur la justice distributive, sur l'économie et la discipline d'une petite famille selon la chair, doit tendre à obtenir de chacun selon sa puissance, afin de leur accorder selon ses besoins. Et tout cela, nous le répétons, dans les limites de la liberté vraie et de la responsabilité personnelle.

Si la solidarité effective, à un degré plus ou moins élevé, est aussi essentielle à l'état de société, est-il besoin de dire qu'elle a été consacrée comme un dogme moral et religieux, et mise en tête de toutes les législations primitives par les peuples de l'Orient? La solidarité existe partout où il y a une horde, une tribu, un clan; à plus forte raison dans une grande république. Il ne s'agit donc que du degré de solidarité, non de l'existence même de ce ciment de tout sociabilité.

Trois écoles ont de nos jours singulièrement agrandi et éclairé ce magnifique sujet. Le Fourierisme, les Saint-Simoniens et les Communistes, ont fait, de la solidarité, à divers titres, la base scientifique de la religion, de l'économie, de la politique, enfin de la science sociale.

Mais, nous ne pouvons nous proposer aujourd'hui d'esquisser *l'histoire de la solidarité*; cependant, on peut déjà entrevoir que le progrès de la civilisation d'un peuple et de l'humanité entière, se mesure au degré de solidarité qui existe entre les individus, les classes, les races et les nations.

## COMMENT S'ORGANISERA LE TRAVAIL.

Comment s'organisera le travail dans l'avenir? Il s'organisera d'après la même loi que dans le passé, par l'effet du concours de deux grands mouvements : le mouvement *par en bas*, et le mouvement *par en haut*. D'abord viendra le mouvement spontané, multiple, libre et fortuit de chacun et de tous, dans le sens providentiel de l'association par groupes ou corporations ; puis le souverain, l'État-Peuple, se manifestant dans son unité collective, ramassera et condensera, en quelque sorte, par l'action centripète de sa force unifiante, tous ses éléments épars, tout ce travail incohérent, où se forme l'embryon organique.

Tout l'esprit économique du Socialisme est contenu dans ces quelques formules : — Association, assurance mutuelle, solidarité universelle ; — Transformation de toute industrie, de toute profession, de tout travail en *fonction sociale* ; de tout citoyen, de tout travailleur en *fonctionnaire* et en *actionnaire*, en *membre du conseil d'administration* et de la *gérance sociale*. — Unité économique nationale. — Socialisation des instruments de travail, c'est-à-dire, désappropriation individuelle, ou désinfeodation de la terre et des autres capitaux. — Souveraineté réelle et universelle du Peuple, et État-Peuple. — De chacun selon ses aptitudes, ses forces, ses goûts, dans les limites du possible et du relatif dans le temps et dans l'espace ; — à chacun selon ses besoins, dans les mêmes limites : — le tout, sans préjudice de la *responsabilité et de la liberté personnelles*.

Cependant, la grande fin que doit se proposer plus spécialement le Socialisme pratique, c'est d'engrêner toutes les tendances, toutes les relations et institutions morales, politiques, économiques de notre époque, dans la direction qui conduit à ces quatre résultats :

1° La *SOCIALISATION des instruments de travail* ;

2° La transformation de tout travail en *FONCTION SOCIALE* ; de tout citoyen-travailleur, en *FONCTIONNAIRE* de la grande association ;

3° L'*UNITÉ ÉCONOMIQUE* nationale ;

4° L'*ÉGALITÉ DES CONDITIONS* sociales, économiques et politiques.

En particulier, l'équivalence proportionnelle ou absolue de répartition entre les travailleurs par l'équivalence des fonctions ; avec expectative d'inégalité, par la *retenue*, en cas d'infraction volontaire aux conditions de l'égalité.

Il n'est pas besoin de faire remarquer combien ces divers résultats se tiennent, et sont inséparables comme formes ou conséquences d'un même principe.

Voilà le pays d'adoption, la presqu'île escarpée où nous voudrions aborder de plein saut, dès demain, si nous ne consultations que nos désirs et notre aspiration ; — Mais on ne pénètre pas si facilement dans des parages infréquentés : Comme pour toutes les régions éloignées, on y peut arriver par terre ou par eau ; à pied ou en voiture ; en pirogue, en vaisseau à voile, ou en bateau à vapeur ; par les lourdes messageries, ou par les véloces chemins de fer.

Et, comme nous ne pouvons penser à nous y rendre qu'en nombreuse compagnie, nous sommes obligés de consulter le goût des voyageurs : Quelles voies, quels modes de transport préféreront-ils ? Nous devons les leur proposer tous, sauf à manifester en temps et lieu notre préférence personnelle.

Qui de nous, d'ailleurs, sait ce qui adviendra dans la traversée, et quels

seront les expédiens ou les véhicules adoptés par les passagers? — Notre rôle est de proposer : que le Peuple ensuite dispose.

Donc, nous devons éprouver toutes les hypothèses raisonnables ; bien entendu, dans l'ordre des moyens efficaces. — Or, voici ceux que le Socialisme a produits il y a longtemps, et auxquels, pour notre part, nous nous arrêtons. Ces idées sont bien au Socialisme pur ; il les a mises au jour, imprimées, reproduites depuis douze ans, bien avant que les ennemis de l'association régulière, de la solidarité et de l'unité, aient songé à les faire valoir comme leur propriété exclusive. Si elles ont quelque valeur, nous en réclamons la priorité au nom du Socialisme, de celui qui tient haut et ferme la bannière de l'idéal. Que, si elles sont fausses ou inefficaces, nous en acceptons la responsabilité.

Nous ferons deux grandes hypothèses : — celle de la *liberté* ou de la *spontanéité individuelle* ; — celle de l'*État-Représentant* ou de la *spontanéité collective* ; et nous rangerons toutes les combinaisons que nous avons à proposer, sous l'une ou sous l'autre de ces deux catégories.

### **Hypothèse de la Liberté, ou transformation et organisation sociale par la spontanéité individuelle.**

Les Socialistes unitaires, fraternels et égalitaires, ont toujours préconisé la voie de liberté ou de spontanéité populaire, comme l'une des deux grandes ouvertures par lesquelles la bonne nouvelle pénétrerait dans l'avenir. Il n'est pas un de nous qui n'ait voulu que le fait général coïncidât avec le nouveau droit entrevu ; que l'adhésion ou la liberté précédât la sanction et l'obligation.

Nous avons toujours compris que la liberté, mieux éclairée et secondée indirectement par l'État, réaliserait l'unité d'action, l'association, et tous les avantages inhérens à l'organisation directe du travail *par en haut*.

Si nous avons procédé dans nos spéculations par voie de système et d'État, nous avons eu soin de déclarer que c'était afin de mieux faire comprendre à chacun ce qu'il devait faire dans sa liberté et sa moralité, pour hâter l'association, l'unité et l'harmonie de fait.

Et le principe de politique qui nous guidait, nous le formulons ainsi : Pour l'avenir, comme pour le passé et le présent, il s'agit toujours d'accomplir par la liberté ce qui est prescrit par la raison, par la justice, par la solidarité fraternelle.

Nous annonçons que si le Socialisme était dans la tendance providentielle, l'humanité le réaliserait par la *voie* indirecte de liberté, par une sorte d'adhésion et de convergence instinctives de toutes les races et de toutes les nations.

Nous avons toujours maintenu que l'égalité des conditions serait le résultat de la moralité générale, de l'intérêt individuel et collectif mieux compris, du balancement des volontés concurrentes ; et tout à la fois des combinaisons économiques nouvelles, inspirées par la science nouvelle.

Nous avons dit qu'il était vain de tenter d'imposer l'association ; que quand le peuple la voudrait, elle serait ; qu'elle serait dès le jour où il en comprendrait la vertu et l'efficacité ; et que lorsqu'elle serait, il ferait surgir une autorité, un centre pour la sanctionner, la régulariser et l'organiser.

Nous avons dit que tout mouvement, toute lueur, toute force d'impulsion initiale et successive sortait providentiellement des entrailles de la société lorsque le jour d'écllosion en était venu ; que cet essor était incompréhensible au fond ; que la contrainte ne l'anéantissait point ; mais que la liberté l'accélérait et le fécondait merveilleusement.

Nous avons toujours dit que la liberté était mère du progrès, parce qu'elle

était condition de vie, d'inspiration et de spontanéité; qu'en conséquence, il fallait respecter la liberté individuelle et corporative, en tant qu'elle était compatible avec l'unité et l'harmonie sociales, avec l'Etat-peuple ou l'Etat-représentant. Mais, en même temps, nous avons maintenu les droits, les exigences de la solidarité, de l'ordre ou de l'unité sociale, en disant qu'il fallait respecter l'unité, le pouvoir central, en tant qu'il était compatible avec l'indépendance réciproque des individus, avec la liberté positive ou le plus grand bonheur individuel et collectif indivisiblement; et que des deux forces se combinant avec mesure, devait résulter l'équilibre social.

Il est très possible de concilier l'initiative, la spontanéité, la vie propre de chaque individu, de chaque corporation, avec les exigences de la solidarité et de l'unité, avec la direction de la gérance centrale : ce sont comme autant de sphères traversées et reliées par un même axe. Elles ont leur vie propre tout en s'harmonisant avec les autres. Un même mouvement leur est alors communiqué par l'axe commun.

Cette possibilité d'échapper par voie de liberté au système organique direct et à l'intervention immédiate d'une autorité centrale envahissante, nous l'avons donnée comme la *condition du succès*, et comme devant ouvrir les portes de l'avenir à la nouvelle économie sociale. La force d'agrégation qui doit communiquer l'organisme et la vie, en ramenant à l'unité les élémens divergens, ne viendra qu'après la propagation libre de l'esprit et des moyens d'association.

Il faut d'abord que les élémens existent. Or, les élémens, ce sont les centres de travail que nous proposons et d'autres analogues.

Lorsqu'ils seront disséminés sur tous les points de la nation, ils seront attirés vers un centre régulateur et inspirateur, à peu près comme le furent les châteaux forts et les mille petits pouvoirs anarchiques des seigneuries féodales, lorsque le haut suzerain, la royauté, leur communiqua, ou violemment ou pacifiquement, sa force d'attraction, de concentration et d'hierarchisation.

Voilà ce que l'on écrivait au sein du Socialisme unitaire et fraternel, il y a huit et douze ans; ce que l'on a reproduit plusieurs fois depuis avec développement.

En 1848, la révolution de Février, rendant opportune la pratique de ces idées, nous avons rédigé les généralités d'un programme d'association égalitaire et fraternelle, lequel n'a pu recevoir de publicité qu'en janvier 1849. On pouvait espérer que l'Assemblée constituante, dans sa carrière, favoriserait largement, sincèrement, le flux alors croissant de l'association populaire, en démolissant toutes les entraves que la solidarité des intérêts rencontre dans les *Codes Napoléon*.

Voici ce travail, avec quelques-unes des considérations qui le précédaient :

## § I.

### **Urgence de l'association de toutes les corporations entre elles.**

Les ouvriers de chaque industrie et de chaque localité forment péniblement entre eux des sociétés mutuelles pour les cas de chômage, de maladie, d'accident, de vieillesse, etc. ; mais ces sociétés ne leur procurent que d'insignifiantes et incertaines ressources. Ils ignorent que les mauvaises chances peuvent accabler exclusivement tantôt les uns, tantôt les autres; tandis que ces chances se répartiraient d'une manière insensible sur toutes les sociétés, si toutes avaient la sagesse de se rendre solidaires en se constituant en une mutualité générale. Qu'ils le sachent donc enfin : la première condition de

l'efficacité de toute assurance mutuelle c'est qu'elle soit universelle, sur la plus grande échelle : plus elle comprendra de membres, plus elle aura de chances de prospérité. La mutualité des travailleurs devra donc, s'ils veulent réussir, embrasser toutes les corporations, toutes les localités, le paysan comme le citadin, l'agriculteur et le manufacturier : alors ils seront puissans ; et en conquérant le bien-être, ils conquerront leurs droits.

Les ouvriers qui, dans chaque corporation, forment en ce moment une association entre eux, commettraient donc la plus grande faute en s'en tenant là. Si toutes ces corporations, après s'être ainsi organisées dans leur sein pour la production à leur propre compte, ne s'associent point aussitôt entre elles par un pacte de solidarité et de mutualité très intime ; si elles ne s'engagent pas à faire mutuellement leurs achats respectifs dans les magasins l'une de l'autre ; si elles ne se créent point ainsi des consommateurs, une clientèle *assurée* pour leurs produits, tout est manqué : elles succomberont à la concurrence des producteurs capitalistes dont les ruses, l'habileté, les ressources sont notoires, et qui n'épargneront aucun sacrifice pour les tuer.

Loin de recevoir la loi du capital, le travail peut la lui faire. En effet, en produisant les uns pour les autres les travailleurs sont à eux-mêmes leurs débouchés ; et ils ont ainsi une base solide, car ils sont les consommateurs les plus nombreux des utilités les plus recherchées et dont la production occupe les industries mères les plus durables. Successivement, la concurrence qu'ils feraient au dedans à la bourgeoisie serait plus redoutable et plus étendue ; puis, il l'emporteraient aussi sur les marchés extérieurs par le bas prix relatif de leurs produits ; attendu qu'ils pourraient se contenter d'un moindre bénéfice, n'ayant point un luxe et un superflu à soutenir comme les riches capitalistes. Ceux-ci d'ailleurs devraient payer d'autant plus cher leurs salariés, que les ouvriers unis absorberaient plus de travailleurs dans leur association et réussiraient davantage dans leurs entreprises.

Choisissez donc : unis, associés, solidaires, justes, égaux et frères, entre vous, d'individus à individus, de corporations à corporations, vous obtenez la liberté, l'égalité, le bien-être, le droit de cité, de famille et de propriété que les forts vous contestent et vous refusent en fait. Isolés, anarchiques, insolidaires, égoïstes, indifférens à vos souffrances et à votre sort mutuels, livrés à vos propres ressources, à vos propres chances d'individus faibles et ignorans, ou de corporations isolées, vous demeurez les instrumens passifs d'autrui, vous éternisez votre misère et votre servitude.

Tout ouvrier, tout homme du peuple, qui n'est point illuminé par ces considérations fait preuve d'une irrémédiable imbécilité. Esclave par volonté, j'ai presque dit par nature, l'esclavage est son état normal : qu'il reste donc esclave. Mais, j'en loue mes frères ! la partie la plus intelligente des ouvriers et des paysans a compris tout cela et bientôt le prolétariat en masse en aura la claire et vive révélation.

*L'union fait la force* : Il y a quatre mille ans que les sages de toutes les nations formulent cette vérité en proverbe à l'oreille de tous les déshérités : appliquons-la donc en la comprenant. Les catholiques disent : *Hors de l'Église point de salut* : il y a une parole tout aussi vraie pour les travailleurs : *Hors de la solidarité universelle point de salut*.

Homme du peuple, qui que tu sois, célibataire ou père de famille, faible ou robuste, te tiens-tu content de ton sort d'aujourd'hui, de la part qui t'est faite par le hasard du moment ; ne vois-tu rien au delà de cette semaine ou de cette saison, au delà de ton clocher ou de ton foyer ; ne songes-tu qu'à toi et à tes petits ? Va, tu es perdu ou tu perds les tiens, car tu suis le chemin qui mène à la douleur, à l'humiliation, à la misère, tôt ou tard ;.... Çaïn était seul ; il fut maudit.

Solidarité donc ! Solidarité entre tous les ouvriers d'un même métier, solidarité entre tous les corps de métiers ; solidarité non seulement dans la même commune, non seulement dans le même canton, dans le même arrondissement, dans le même département, mais dans tous les départements de la République. Que dis-je, non seulement entre toutes les corporations et toutes les industries d'un même pays, mais la sainte alliance des travailleurs de toutes les nations d'Europe et s'il était possible aujourd'hui, des travailleurs du globe entier !....

## § II.

### **Voies et moyens de la solidarité universelle des corporations.**

Voici le plan auquel semblent s'arrêter les ouvriers les plus éclairés :

Association positive des travailleurs, union intime de leurs forces, de leurs facultés et de leurs ressources, dans le but de se suffire à eux-mêmes, de se passer du capital accapareur ; de mettre indirectement en interdit dans leur sein l'usure et l'entreprise particulière ; et de se délivrer ainsi de la dîme qu'on déguise habilement sous le nom de fermage, d'intérêt, de bénéfice et de profit.

Et comme moyen, recourir aux combinaisons suivantes :

1° Exploiter avec leurs propres capitaux, leur propre industrie ; travailler, produire les uns pour les autres, se faire mutuellement autant que possible les consommateurs de leurs produits, les pourvoyeurs de leur consommation respective.

2° S'organiser entre eux pour la consommation à bon marché, pour l'achat en gros et en commun de tous les objets de première nécessité qu'ils ne pourraient produire eux-mêmes.

3° Protéger et garantir la bonne vente de leurs services à l'industrie extérieure ; et de ce point de vue s'organiser en société de résistance passive contre l'abaissement du salaire des membres de l'association occupés au dehors.

4° Procurer aux associés au moins tous les avantages, toutes les garanties de sûreté qu'ils cherchaient jusqu'ici dans les sociétés particulières de secours mutuels pour les cas de chômage, de maladie, d'accident, de vieillesse, etc., etc.

5° Revendiquer infatigablement auprès du gouvernement, par des pétitions collectives et tous les moyens légitimes, la reconnaissance des droits industriels et sociaux de tous les travailleurs.

Or, pour cela, que faut-il ? la *cotisation* et l'*unité*. — Ce que peuvent les petites cotisations dès qu'elles sont populaires, les sociétés religieuses sont là pour en témoigner. Les ressources pécuniaires qui ont permis les grandes œuvres morales et matérielles de toutes les religions, entre autres exemples l'édification d'une foule de monuments impérissables par tout le monde chrétien, n'ont pas d'autre origine.

Les ouvriers savent que la pauvre Irlande, ce peuple de parias, par sa cotisation d'un sou chaque semaine, a pu allouer, pendant 12 et 13 ans près de deux millions de francs à son défenseur, O'Connell.

Quelle puissance financière productive n'engendrerait point aussi la fusion des sociétés de secours mutuels, etc., formées en France par les ouvriers de toutes les corporations !

A Paris, 236 sociétés, comptant environ seize mille souscripteurs, avaient, il y a quelques années, trois millions en caisse.

Que ne ferait-on pas de ces trois millions appliqués avec intelligence comme nous l'indiquons? Une association universelle, si elle était comprise par les populations des campagnes, réaliserait certainement avant peu un capital énorme, et avec ce capital des merveilles; car il y a, en France, vingt-cinq millions de travailleurs directement intéressés à cette association.

Dès l'instant, il faut la préparer cette association; et, en conséquence, des ouvriers Socialistes proposent encore, avec nous, les clauses et dispositions suivantes:

1° Au début de l'exploitation, préférer naturellement les diverses industries correspondant aux facultés et aux aptitudes acquises des membres de l'union, en commençant par les spécialités qui, dans chaque localité, offriraient les plus grandes chances de prospérité et de durée; et pour cela créer successivement un vaste ensemble d'ateliers agricoles, manufacturiers, etc.

2° Imposer aux divers centres l'obligation de faire leurs achats dans les magasins et bazars de la société; de réaliser en tout la mutualité des échanges parmi eux; enfin de se rendre solidaires pour tous les événemens de force majeure.

3° Payer au début les mêmes salaires que l'industrie anarchique similaire; et plus tard, lorsque l'association sera complète, établir l'équivalence des fonctions, et déterminer les prix d'après le temps consacré en moyenne à la confection des produits.

4° Déterminer le prix de vente des produits de l'association universelle, de telle sorte que le chiffre en soit, autant que possible, toujours inférieur à celui des produits de la concurrence extérieure, afin d'offrir une prime légitime aux consommateurs étrangers à l'union.

5° Faire verser comme première mise de fonds par tout membre à son admission, une cotisation mensuelle, variable suivant les ressources de chacun, et remboursable ultérieurement sous forme de marchandises.

6° Ne consentir à aucun prix à une association du capital avec le travail, dans laquelle le capitaliste deviendrait encore le chef de l'atelier ou l'âme et l'arbitre de l'entreprise.

7° Ne recevoir dans l'union que des travailleurs destinés à participer activement à l'œuvre et aux bénéfices sur la base de l'égalité et du travail.

8° N'accepter les fonds de capitalistes généreux et amis du peuple, qu'à la seule condition de leur payer une annuité en déduction du principal et à titre de remboursement, en y ajoutant pour ceux qui l'exigeraient, un très faible intérêt. En général se passer autant que possible du recours aux emprunts usuraires; et, dans tous les cas, refuser aux prêteurs toute immixtion dans l'économie intérieure de l'association. Mais leur offrir toutes les garanties honnêtes.

9° Quant aux capitalistes jaloux de monopoliser encore la production et de décider indéfiniment du sort de leurs semblables, c'est le grand mérite de la centralisation ouvrière de pouvoir par son action toute puissante et multiple sur la fixation des salaires, par les revendications incessantes de ses membres, lorsqu'ils seront répandus en majorité dans les établissemens de l'industrie anarchique, de les amener peu à peu à transiger avec l'association centrale, à abdiquer la direction dans les mains des gérans de l'association, moyennant redevance sur des bases équitables analogues aux précédentes, et conduisant directement les ouvriers à une émancipation complète vis à vis le capital et l'usure.

Substituer alors au capitaliste sortant, un gérant et un conseil d'administration élus par les ouvriers, avec droit pour le capitaliste de mettre son veto ou de choisir parmi plusieurs candidats.



10° Instituer au-dessus de toutes les corporations unies un conseil supérieur d'administration, qui en soit l'âme et le lien. Ce conseil, cette gérance ou délégation centrale serait formée par l'égal concours de chacune d'elles, c'est-à-dire composée de leur délégués (un par chaque corporation, ou par chaque groupe d'industries similaires, si le nombre des corporations associées venait à être trop grand). Elle serait chargée de diriger les affaires intérieures et extérieures de l'association, de suivre et contrôler les transactions de chaque centre; de répartir le crédit et le travail entre eux ainsi que les bénéfices collectifs; de déterminer les salaires, les conditions d'échange, les prix de revient et de vente; de décider en dernier ressort sur les admissions et les exclusions; de répartir les apprentis de chaque industrie entre les divers établissements; de mettre enfin le nombre, le poids, la mesure entre tous les ateliers, toutes les corporations, en organisant la mutualité, la solidarité, la justice et l'unité.

11° Ne point *confondre*, jusqu'à l'absorption, les intérêts des individus ou des corporations; ne point les *séparer* absolument non plus; mais les *distinquer* en les harmonisant et les solidarisant dans les limites du droit et de l'égalité; de sorte que la responsabilité individuelle ou corporative, et l'intérêt direct de chacun à la prospérité commune, soient bien réels, et incessamment sentis.

Conserver, s'il le faut, une grande initiative à chaque centre; mais rendre impossible toute concurrence dépréciative entre les divers ateliers d'industries similaires; et, pour cela, confier au conseil supérieur le soin exclusif de répartir entre eux la production totale, d'assurer les débouchés et la bonne vente, etc., au nom et au plus grand profit de *tous* les associés; bannir donc les chances aléatoires de corporation à corporation, par l'établissement d'un système de solidarité équitable.

12° Déterminer le plus tôt possible un *minimum* de salaire pour chaque industrie et chaque localité, en ayant égard aux conditions plus ou moins favorables de subsistance, de manière à équilibrer partout les moyens de la vie; mais, au besoin, proportionner les salaires à la faculté productive des individus, à l'influence meurtrière de certaines industries, etc.; et pour cela, établir deux ou trois catégories de salaires dans chaque atelier et selon la nature des industries. Le tarif des salaires, fixé par *maxima* et *minima*, serait d'ailleurs mobile, susceptible de croître selon la prospérité de l'association générale.

Dans tous les cas, ne déterminer les bénéfices attribuables à chaque industrie ou à chaque centre, qu'après que le salaire minimum aura été fourni à tous les associés dont l'insuffisance de salaire ou de travail proviendrait d'une cause étrangère à leur volonté; car entre associés, avant le superflu à personne, le nécessaire à tous.

13° Quelle que soit l'inégalité des salaires, distribuer la part des bénéfices destinée aux travailleurs, en raison de la somme de travail annuel fournie par chacun, c'est-à-dire, au prorata des journées de travail, ou du total des salaires touchés.

Affecter une partie des bénéfices à l'accroissement indéfini du capital, à la multiplication illimitée de nouveaux centres, enfin à l'établissement d'un fonds ou caisse de retraite et d'assistance fraternelle.

14° Attribuer d'avance à l'association centrale-mère, comme devant lui faire retour, une forte portion du capital social des divers centres dont la dissolution aurait lieu pour un motif quelconque.

15° Instituer dans chaque centre un jury d'ordre, de paix et d'équité, chargé en même temps de statuer en premier ressort sur les admissions, les exclusions, etc.

Nous donnerons une autre fois les développemens, les correctifs et additions qu'appellent naturellement les généralités précédentes.

Ouvriers ! savez-vous ce que disent vos patrons ? Ils disent, que l'association entre ouvriers est encore prématurée, que les prolétaires manquent de la sagacité nécessaire pour bien conduire un établissement, pour bien diriger les affaires ; que le défaut d'instruction, la jalousie, la défiance mutuelle, la mauvaise vie les condamnent encore pour longtemps à la tutelle des mineurs ; et qu'eux les gros bourgeois sont les tuteurs naturels des salariés.

Prouvez, par le fait victorieux de votre union toute pacifique, que vous êtes mûrs pour la liberté et l'égalité ; et ainsi, achevez de montrer l'ignominie de leurs argumens !...

### § III.

#### **Suppression de l'usure sous toutes ses formes.**

L'idée de supprimer l'usure sous toutes ses formes a été conçue et proposée au sein du vrai Socialisme comme expédient transitoire vers l'association et vers la désappropriation universelle des instrumens de travail ; nous la revendiquons encore en son nom contre ceux qui prétendent s'approprier la priorité de cette conception, afin de mieux décréditer une doctrine dont ils ont déjà usurpé le titre.

Dès 1838, au sein du Socialisme unitaire, fraternel et égalitaire, on demandait l'abolition de l'intérêt, de la vertu reproductrice du capital sous toutes ses formes, comme une mesure efficace, sinon décisive ; mais, en même temps, on demandait aussi, à titre de complément nécessaire et inséparable, l'association et la solidarité des travailleurs de chaque atelier et des corporations entre elles ; la socialisation et l'indivision des instrumens de travail, tout en laissant à l'individu la libre propriété de sa part des produits consommables, de telle sorte que chacun pût encore faire des économies, mais sans en pouvoir espérer la fructification par l'intérêt. On donnait cette mesure de la suppression de l'usure combinée avec l'association, comme la pose véritable du problème économique et sa solution en germes et en prémisses suffisantes ; et l'on comptait, entre autres moyens de réalisation, sur l'association libre et spontanée des ouvriers se suffisant à eux-mêmes, sans recours aux capitalistes, par le seul apport de leurs petites épargnes.

En 1840, le Socialisme unitaire, celui qui veut l'association et la solidarité dès à présent, *hic et nunc*, signalait de nouveau le fermage, le loyer, la rente, l'intérêt et le salaire, comme autant de manières de prêter usurairement les instrumens de travail ; il disait que ce mot *prêter à intérêt* pouvait servir d'expression générale pour désigner tous les modes d'exploiter son semblable, de prélever une dime sur ses sueurs, sur sa vie ; et, après l'avoir dénoncé comme le plus grand fait économique que nous offre la Constitution des Peuples, il identifiait en conséquence avec l'usure, l'échange même, l'échange arbitraire ou anarchique, attendu que cette licence aussi est une autre forme de l'exploitation de l'homme par l'homme.

En 1842, le Socialisme fraternel recommandait encore la suppression de l'usure sous toutes ses formes (soit par la voie indirecte des mœurs, de l'opinion, de l'association spontanée des ouvriers entre eux ; soit par la voie directe de la loi), comme un moyen efficace de déraciner l'arbre séculaire de la propriété arbitraire, et d'amener les possesseurs à constituer la propriété sur une base plus conforme à la justice distributive, sans s'attaquer encore aux racines elles-mêmes, à l'appropriation individuelle et absolue des instrumens de travail. En effet, disait le Socialisme, la faculté d'usure une fois abolie de fait, le droit légal d'appropriation serait bientôt sans raison d'être ; la

propriété solitaire deviendrait même *impossible*. Il faudrait ou la socialiser, ou retomber au dernier échelon de la civilisation, à l'état patriarcal; car les capitaux ne produisant plus à la place et au profit des capitalistes, ceux-ci devraient travailler pour vivre, ou manger leur principal, ou le socialiser, ou s'appauvrir en laissant chômer leur avoir, et décliner jusqu'à la barbarie.

Toutefois, le Socialisme, considérant que l'usure est une conséquence presque nécessaire de l'appropriation individuelle et absolue des instrumens de travail, prévoyait l'immense difficulté d'avoir raison de l'usure, tant que subsisterait le monopole ou l'individualisation du sol et des capitaux, et ne se dissimulait pas que, outre les ressources de la clandestinité qui permettraient toujours d'é luder la loi ou la réprobation des mœurs, la mesure ne pût dégénérer en un cataclysme économique, et n'opérât comme une prime au désordre et au chaos.

Dans l'ordre d'association, de solidarité et d'unité, l'expédient ne ferait point difficulté, car chacun ici est garanti dans ses moyens d'existence, dans son avenir, dans son travail; mais dans l'ordre actuel, ou le crédit serait refusé, ou le créancier serait sans garantie sur le sort de son capital; c'est pourquoi le Socialisme proposait encore comme mesure transitoire vers l'expropriation générale pour cause d'utilité publique, d'autoriser le prêteur à percevoir par consignation l'intérêt ou usure, afin de se l'approprier dans le cas où le principal serait compromis; et sauf, au contraire, à le restituer dans le cas où son capital lui reviendrait intégralement.

Quoi qu'il en soit, il est avéré que le vrai Socialisme, qui n'est pas le Socialisme de la liberté illimitée, a conseillé le premier la suppression de l'usure sous toutes ses formes; qu'il lui a même reconnu la plus grande valeur de protestation et de destruction; mais qu'il l'a présentée plutôt comme une arme de guerre ou de polémique *transitoire*, que comme un moyen d'organisation positive et définitive. A ses yeux, la mesure préparerait les voies, elle ne les ouvrirait ni larges, ni salutaires; il ne l'a même donnée que comme d'une application presque impraticable si elle était isolée de ses complémens naturels et essentiels, lesquels seuls peuvent lui donner sens et valeur. Il ne s'est donc pas fait illusion sur la portée de sa propre conception; et surtout il s'est bien gardé de s'en exagérer l'importance au point de dire, comme le Socialisme anarchique, que *tout le Socialisme était là*.

Le Socialisme ne dira donc point au peuple: avant tout, supprimez l'usure; encore moins dira-t-il: ne supprimez que l'usure et l'impôt; non, il criera au peuple: avant tout, *associez-vous; solidarisez vos intérêts*, unissez-vous en réalisant dans votre sein *l'unité économique*; et le reste vous viendra comme par surcroît; et l'usure en particulier sera par cela seul, sans raison d'être, impossible, extirpée à sa racine.

Faut-il montrer davantage combien cette mesure serait insuffisante si elle était isolée; combien même elle serait illusoire ou maladroite, irréalisable, si on la décrétait d'office; comment au contraire elle serait féconde et populaire si elle se présentait escortée des autres mesures dont elle doit être dès lors et en réalité, la conséquence naturelle et facile; enfin comment elle est impliquée dans un moyen plus large, plus franc, plus loyal et plus juste? Cette tâche, nous la réservons: aujourd'hui, nous nous bornerons aux affirmations suivantes:

Non! la suppression de l'usure et de l'impôt n'est pas tout le Socialisme. il s'en faut: elle n'en est pas même le préliminaire capital. Tout le Socialisme serait bien plutôt dans *l'association* et dans *l'égalité des conditions*, s'il pouvait se réduire à une pure question économique.

L'égalité des conditions réclame plus que la suppression de l'usure: elle

exige l'interdiction des chances aléatoires de l'échange arbitraire, de la production anarchique; en un mot du *laissez-faire*: que dis-je, elle présuppose l'égale participation à la jouissance des instrumens de travail, et partant, la désappropriation ou socialisation du sol et de tous les capitaux.

Nous voulons avant tout l'égalité des conditions dans les relations économiques, civiles et politiques. Mais, on vient nous dire que lorsque l'usure sera supprimée, le capital et le travail se trouveront par cette mesure ramenés à l'égalité des conditions. Cela n'est point: l'égalité des conditions, non pas entre le travail et le capital, qui sont des *abstractions*, mais entre les citoyens, n'existera sérieusement que le jour où ils seront tous transformés en *associés-fonctionnaires*; et toutes les professions, tous les états, toutes les industries en fonctions sociales.

Parlons net: celui qui détient l'instrument de mon travail, est mon maître s'il dépend de lui de me l'octroyer, de me le refuser ou de me le retirer.

L'égalité des conditions exige évidemment que l'instrument de travail, le capital ne soit plus aux mains des individus, mais de la société. L'égalité des conditions veut qu'il n'y ait que des travailleurs en présence d'autres travailleurs, et tous ensemble en présence du travail total à opérer. Dites ce que vous voudrez: entre vous capitalistes *non-usuriers*, et nous travailleurs déshérités, il y a encore toute la distance de la liberté à l'esclavage.

J'en sais bien, vous répondrez qu'il s'agit non de ce qui *doit être*, mais de ce qui est *possible*. Eh bien! je vous dis que ce qui est possible dès ce siècle, c'est l'égalité des conditions; par conséquent, la suppression du dernier des monopoles, du dernier des privilèges, du père de tous les privilèges.

Quant à l'association, c'est mieux encore: elle comprend toute une organisation sociale, économique et politique. Dès que les travailleurs s'associent, par ce fait seul ils décident du sort de la vieille Constitution économique; et la ruine du laissez-faire et de l'exploitation est imminente; car l'association, qui est la négation même de l'usure sous toutes ses formes, du salariat, du patronat, du libre et arbitraire échange, de la production individuelle, aveugle et anarchique, et de l'appropriation solitaire du sol et des autres instrumens de travail, prescrit aux corporations associées de ne reconnaître plus dans leur sein et entre elles aucune de ces formes de l'exploitation de l'homme par l'homme. Déjà nous voyons parmi les associations égalitaires et fraternelles, se manifester une réprobation formelle à cet égard. Le libre échange y fera place à l'échange social ou arbitré; la production anarchique, à la production régularisée et réglementée; la faculté d'exercer une fonction sera soumise à des conditions égales pour tous; la socialisation ou désappropriation des instrumens de travail sera un fait consommé et passé en droit parmi elles, aussitôt que le souverain mieux éclairé, aura prononcé l'iniquité de la plupart des dispositions des titres IX et X du *Code civil*, et en particulier de l'article 815 de ce même *Code*, et permis l'INDIVISION des propriétés librement socialisées.

Soyez tranquilles: les ouvriers savent fort bien que l'appropriation solitaire des instrumens de travail est l'unique cause, la racine de l'arbre qu'on nomme *usure, fermage, rente, intérêt, profit, salaire, oisiveté, libre production, libre échange, concurrence*, et qui donne pour fruit amère, la *misère* et le *paupérisme*, l'*esclavage* et l'*abjection* du peuple travailleur.

Que les ouvriers couvrent la France d'associations solidaires, égalitaires et fraternelles; et du même coup, sans aucune intervention du pouvoir et de la législation, toutes ces branches et jusqu'au tronc même de l'arbre du mal, tombent et pourrissent jusqu'en leur racine.

Le Peuple ne dit point avec quelques-uns, qui semblent vouloir lui cacher la lumière: la socialisation des instrumens de travail et l'association, seront la

conséquence de la suppression de l'usure ; mais au contraire, la suppression de l'usure sous toutes ses formes sera une conséquence de l'association, laquelle implique nécessairement la socialisation des instrumens de travail.

Ce n'est point, disent les ouvriers, *parce qu'on supprimerait l'usure, qu'on s'associerait* ; c'est *parce qu'on s'associera, qu'on supprimera l'usure*. S'il peut être bon de toucher à l'effet pour détruire la cause, meilleur encore est-il de toucher à la cause pour détruire l'effet ; que si les deux soins ont leur valeur, il est du moins nécessaire de s'y consacrer simultanément, et même, le bon médecin ira de préférence au siège de la maladie.

On vante, à grand son de caisse, le *crédit gratuit* : on le donne comme une panacée-économique, comme un antidote du Socialisme. Hélas ! c'est précisément du Socialisme pur sang. Le *crédit gratuit* est inhérent au Socialisme unitaire, fraternel et égalitaire, comme l'un de ses premiers et inévitables corollaires.

Lorsque les ouvriers veulent la désappropriation individuelle des instrumens de travail, à plus forte raison veulent-ils le *crédit gratuit* ; et lorsqu'on suggère la suppression de l'usure comme l'a fait, le premier, le Socialisme, c'est qu'apparemment on veut la gratuité du *crédit*.

Ici encore les Socialistes anarchiques ont fait un mauvais électionisme dans le vrai Socialisme. Ils ont prétendu maintenir la concurrence, l'échange libre ou arbitraire, et cependant préconiser le *crédit gratuit*, sans préconiser en même temps l'association ; comme si le *crédit* pouvait être gratuit là où il n'y a pas un pacte de solidarité positive, d'assurance mutuelle entre tous les intéressés, là où la série entière des transactions économiques n'est pas réglementée, ramenée à la justice, à la mesure et à l'unité par une gérance centrale ayant caractère public.

Personne n'ignore la guerre faite au Fouriérisme par le Socialisme égalitaire et fraternel, à cause du troisième terme de sa formule de répartition des richesses : *à chacun selon son travail, son talent et son CAPITAL*.

En résumé, si la loi sociale n'intervient point pour proscrire l'usure, si on en laisse l'abolition à l'influence des mœurs, à l'initiative populaire, nous maintenons que la même intelligence, le même esprit de justice et d'égalité qui, parmi le peuple, aura réprouvé l'usure sous toutes ses formes, réprovera en même temps et au même degré l'échange et la production arbitraires, et jusqu'au monopole solitaire ou corporatif de la terre et des capitaux ; que par conséquent le même mouvement radical et progressif emportera le même jour toutes ces formes désormais odieuses de l'exploitation du travail par le capital.

Si le souverain ou l'opinion générale incline au contraire assez de ce côté pour investir l'Etat-peuple ou l'Etat-représentant de l'autorité nécessaire pour décréter législativement la suppression universelle de l'usure sous toutes ses formes, nous maintenons, toujours en nous fondant sur la force et la logique des choses, que le souverain voudra davantage, exigera un ensemble de mesures radicales dont l'efficacité promettra durée ; et répugnera à sanctionner une mesure qui, dans son isolement, ne laisserait en expectative aux pauvres et aux riches, aux travailleurs et aux capitalistes, que le désordre, la subversion, la lutte, le chaos, la guerre servile ; et finalement, ou l'esclavage des uns, ou la dépossession violente et absolue des autres.

La voie de salut est donc bien indiquée telle qu'elle l'a été par le Socialisme : Ouvriers et paysans, associez-vous ; car l'ASSOCIATION est le seul terrain où vous puissiez avec avantage déclarer la guerre à l'usure *sous toutes ses formes*.

Il nous sera facile de prouver dans un prochain article, que l'usure n'est qu'une des formes de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Néanmoins, qu'on ne se méprenne pas sur nos conclusions : *plutôt la suppression (libre ou officielle, mais libre de préférence) de l'usure que rien.* A défaut de mieux, elle est encore à conseiller ; car nous comptons sur l'inconnu qui est au bout. Si l'on ne veut pas nous donner un plus grand progrès, nous n'en rejeterons pas pour cela un moindre. Or, le seul changement devient ici à nos yeux un bien ; car le temps des expérimentations sociales est arrivé. Plutôt l'agitation du mouvement que le calme plat de l'immobilité systématique des Satisfaites.

---

## QU'EST-CE QUE LA FONCTION SOCIALE ?

L'une des premières conséquences du principe de solidarité, d'unité économique, de liberté et d'égalité, c'est la transformation de tout citoyen en ASSOCIÉ-FONCTIONNAIRE ; et de tout travail, de toute œuvre ou profession industrielle, agricole, scientifique, administrative, artistique, en FONCTION SOCIALE.

Nous entendons ici par *fonction*, la part d'activité utile ou de travail, et tout à la fois *l'emploi*, la *place* obligatoirement affectée à chaque citoyen, par la société, dans l'œuvre de production des richesses collectives ; comme condition de l'accomplissement du but social ; et, d'abord, comme condition de la jouissance des droits naturels de l'individu, et de sa participation à tous les bénéfices, à tous les avantages, matériels et moraux, de l'association.

L'humanité est un grand être collectif, un tout immense dont nul n'a le droit de se détacher, parce qu'on ne peut le faire sans causer les plus grands maux à ses frères et à soi-même. La société marche avant les individus ; ou plutôt, dans l'organisation sociale, il faut partir tout à la fois du membre et du corps, de la partie et du tout indivisiblement rattachés et solidaires ; et faire, d'une multitude anarchique, une unité vivante. La justice sociale ne reconnaît pas d'individus isolés. Les droits des uns sont naturellement limités par les droits égaux des autres. Nul ne peut statuer sur ses droits en l'absence de la société. On n'a même aucun droit en dehors d'elle ; car tout se *rappelle* à elle, se *mesure* par elle, se *produit* pour elle, et doit se *rétribuer* par elle. Nous travaillons donc tous *pour* la société, et ne pouvons travailler *sans égard* à elle. Les citoyens ne peuvent donc pas faire corps à part, ni s'exploiter réciproquement.

La Société, économiquement parlant, est un vaste atelier d'industrie, de science et de beaux-arts : elle a un but de conservation, de développement et de perfectionnement collectif, en vue duquel chacun est tenu de venir s'ordonner à un centre directeur pour la tâche *commune*, pour le bien *commun*, et par conséquent de recevoir une ou plusieurs FONCTIONS.

Il n'y a dans une société rien que du *travail* à opérer, des *instrumens* et des *conditions* pour opérer ce travail, et des *travailleurs* qui l'opèrent : ou, si l'on aime mieux, il y a des travaux, des *fonctions* utiles, indispensables ou agréables à tous ; des *instrumens* et des *conditions* matérielles et immatérielles de ces fonctions, et des *fonctionnaires* qui se servent de ces instrumens, afin de remplir ces fonctions.

Il n'y a donc, il ne doit donc y avoir que le travail, la matière et les conditions du travail, et les travailleurs, ou plutôt : la *fonction*, la *matière* et les *conditions* de la *fonction* ; enfin, les *fonctionnaires*. Tout le reste est superflu, mensonger, parasite, illégitime ou funeste.

Evidemment, la matière et les conditions de la fonction ne peuvent faire l'objet d'une appropriation exclusive, d'un monopole individuel ou corporatif. Le droit de propriété ne saurait aller jusque-là : son vrai domaine est celui des produits destinés à la consommation de chacun et de tous. De ces deux espèces de propriétés, l'une est la richesse de la société ; l'autre est la richesse des individus.

La fécondité de la terre échappera donc à toute appropriation individuelle, à tout monopole ; et la propriété des instrumens de travail sera commune, sociale, indivise. Et tout atelier de richesses sera une dépendance, une succursale de la vaste association nationale. Tout emploi, toute profession, tout service, une fonction sociale ; tout travailleur, un associé-fonctionnaire de la *grande compagnie* qu'on appelle *Peuple*.

Nous sommes ici dans l'idéal, au point de vue des principes : nous considérons ce qui doit être, ce qui serait, si les hommes étaient justes et sages ; s'ils savaient et voulaient.

Dans ce milieu donc, chaque fonction a ses conditions matérielles qui constituent ses instrumens.

Ces instrumens de la fonction sont la propriété collective du peuple ; propriété inaliénable, indivise, et qui ne peut être appropriée que par délégation, par l'investiture toujours et incessamment révocable dans le cercle tracé par la loi de justice sociale, de salut public, égale pour tous. A chaque fonction, est affecté un *traitement*, auquel le titulaire a nécessairement droit comme attaché à l'accomplissement de son devoir. Ce traitement est l'expression conventionnelle, monétaire ou autre, de la propriété du fonctionnaire, c'est-à-dire de sa participation dans le dividende des richesses consommables, collectivement produites par tous les ordres de fonctionnaires. Ce traitement, ce dividende particulier lui appartient souverainement. C'est le revenu, le titre avec lequel il se procure, selon ses goûts, sa part de richesses consommables : il peut se mouvoir encore en toute liberté dans le cercle de ses ressources, dès qu'il remplit les obligations de sa fonction ; et tout se peut facilement combiner entre fonctionnaires, pour que chacun puisse se déplacer, changer d'atelier ou de résidence, voyager, s'appartenir enfin au sein de l'ordre universel.

Là est le gage de la liberté individuelle, de la moralité, de la dignité, enfin du possible et du positif.

Les fonctions, cela est sous-entendu, se donnent suivant des réglemens, des conditions égales pour tous, accessibles à tous. Ce n'est, pour le dire en passant, ni le sort aveugle, ni l'arbitraire des chefs qui en décide ; mais la vocation, l'aptitude, les forces relatives constatées au grand jour de la publicité, par des jurys émanant directement du Peuple, par des pairs ou égaux.

Le droit de propriété se transforme en droit à une fonction sociale, qui donc est toujours entourée, comme condition ou moyen, d'instrumens de travail, lesquels sont l'investiture de cette fonction. — La propriété-instrument est dans la fonction même dont on est investi par le Peuple. — La propriété-jouissance, ou le revenu de la propriété, est dans les bénéfices, dans le dividende ou le traitement attaché à la fonction, dès qu'elle a été régulièrement remplie.

Maintenant, pourquoi le droit de propriété, la propriété elle-même et ses bénéfices ainsi transformés, ne seraient-ils pas aussi sacrés, aussi garantis, aussi réels que le fut jusqu'ici l'ancienne Constitution ?

La sécurité, dans les deux cas, dépend absolument des mœurs, des institutions, des lois et des codes.

Ainsi, dans ce nouveau Monde, la propriété des instrumens de travail est

indivise, sociale, et le travail est collectif. — Et il y a deux sortes de propriété : la propriété nationale, la propriété individuelle. — 1°. La propriété nationale comprend tous les instruments de travail : terres et autres capitaux, toutes les conditions matérielles de la production, toutes les richesses nécessaires au service, aux fonctions sociales ; — 2°. La propriété personnelle, matérielle, est la portion de richesses consommables privativement, échue à chacun selon sa fonction.

La part de propriété ou de richesses consommables, ou plutôt la fonction et le traitement affectés à chaque citoyen, *ne peuvent donc être déterminés que par la loi*, qui, dès lors, les consacre et les garantit d'une manière absolue.

L'idée de fonction emporte l'idée de socialisation des instruments de travail. Ces deux institutions économiques sont inséparables : qui admet l'une, admet nécessairement l'autre.

Il y a incompatibilité radicale entre ces deux mots *fonctionnaire* et *propriétaire*. Fonction suppose délégation conditionnelle, révocation possible, subordination de la volonté particulière à la volonté collective. — Donc, transformer le travailleur en *associé-fonctionnaire*, c'est transformer l'appropriation en délégation ; l'investiture indéfinie, absolue ou inconditionnelle, en investiture temporaire, conditionnelle, incessamment révocable au jugement du souverain, dans les limites de l'immuable constitution, sauvegarde de la liberté individuelle.

On aboutirait aux mêmes conclusions en partant du principe de la désappropriation ou de la socialisation des terres et des capitaux.

L'unique raison qui justifie l'octroi d'une fonction au travailleur-citoyen dans le grand atelier de la production, c'est l'aptitude relative, constatée. Donc, il ne doit point être permis au premier venu de se constituer producteur ou titulaire d'une fonction qu'il est relativement incapable de remplir.

Laissera-t-on à toujours l'élection se faire par la concurrence, la compétition et la lutte, avec la perspective de désastres ou de gaspillage ; et l'échange s'accomplir sous l'action fortuite du rapport de l'offre et de la demande ? Ou bien substituera-t-on à l'anarchie et à la licence, *dans la production*, le concours, l'examen, l'épreuve, l'aptitude relative ; et *dans l'échange*, l'estimation par un jury d'équité, et la tarification par *maximé* et *minimé*, ou la régie de tous les produits ; et la vente par l'intermédiaire d'une institution sociale, de la gérance de l'association, etc. : enfin au monopole, à l'appropriation individuelle, exclusive, de la terre et des autres capitaux, la socialisation des instruments de travail ?

*Le droit au travail, au crédit*, impossible à réaliser dans le milieu du monopole des terres et des capitaux, de la production anarchique, aveugle et incertaine, est ici de solution extrêmement facile ; car la fonction n'est pas autre chose que la réalisation définitive, consacrée, vivante, de ce droit au travail ou au crédit pour tous sans exception.

Tout associé-fonctionnaire est nécessairement garanti dans son travail, dans la satisfaction de ses besoins, dans son avenir, avec justice et égalité. Il suffit pour toute condition absolue, de remplir les devoirs, de consentir aux exigences réelles de la fonction : qui veut les bénéfiques, doit vouloir les charges : chacun doit porter son propre fardeau ; celui qui ne veut pas travailler n'a pas le droit de manger.

Par le *classement*, les individus reçoivent leur fonction ; par le *crédit*, ils en reçoivent les *instruments*. Le crédit et le classement consacrent et réalisent leur *droit au travail*, en les investissant des moyens de travail : une équitable répartition leur assure la légitime récompense de leur travail.



Et de même de l'impôt. Dans ces conditions nouvelles du capital et du travail, la question de l'impôt est toute simple. Il n'y a plus d'impôt dans la grande société nationale, pas plus qu'il n'y en a dans les petites sociétés de chemins de fer et autres. Les frais nécessaires à la bonne gestion des intérêts généraux sont prélevés sur les produits bruts de l'association. Il n'y a même plus de frais étrangers à la *grande compagnie* ou société nationale : toute dépense a pour but, pour occasion, ou pour objet, les fonctions et les fonctionnaires : il n'y a donc plus deux bourses, deux trésors, deux intérêts, celui des citoyens et celui de l'Etat. Donc l'impôt est sans raison d'être : il n'y en a plus.

Avec l'institution de la fonction, le paupérisme, la misère ne peut plus être le lot de personne ; la pauvreté involontaire est impossible : vous coupez court à toutes ces interminables lamentations sur la difficulté d'extirper la misère et la mendicité. Plus d'amères et de cruelles inquiétudes chez les parens sur l'avenir de leurs jeunes enfans. Chacun a sa place certaine, exigible, à la tâche et au banquet de la vie morale et matérielle. Plus de vocations méconnues, faussées ou atrophiées. Toutes les aptitudes, tous les goûts, ont leur raison d'être : les cadres tout préparés dans le grand laboratoire national, leur correspondent et les attendent, les sollicitent et les appellent.

L'idée de fonction est le corollaire obligé de l'idée de solidarité, d'égalité et d'unité économique ; partant, la condition et la garantie de la liberté, le moyen et la sanction infaillibles de la responsabilité personnelle.

La liberté individuelle ne peut trouver ses garanties sérieuses que dans la fonction ; car la fonction délimite officiellement l'activité sociale de l'individu ; car chacune des attributions de la fonction est naturellement une digue pour la liberté du titulaire et pour celle d'autrui. Tous étant esclaves de la loi commune, tous sont donc libres l'un par rapport à l'autre, c'est-à-dire indépendans du caprice ou de la volonté d'un représentant ou agent, quel qu'il soit, du souverain ou du peuple. Tout associé-fonctionnaire, n'importe son emploi, reste donc ce qu'il est, ce qu'il doit être toujours et partout : *roi et prêtre, membre du souverain*, et souverain même dans le cercle (égal à tous les autres cercles) tracé à son activité par la *charte* de sa fonction.

La fonction remplie est donc le gage de tous les genres d'indépendance et de liberté ; elle implique l'essor de toutes les facultés, la satisfaction de tous les besoins de l'ordre moral et matériel ; elle s'applique à tous les ordres de travaux et de richesses, depuis la haute fonction de l'éducation populaire jusqu'aux moindres soins de la vie physique.

Quant au principe, si important, de la responsabilité personnelle, auxiliaire naturel de la liberté individuelle, il est ici manifeste, et entouré d'une continue sanction.

Toutes les garanties de la liberté individuelle la plus jalouse sont donc concentrées dans ce mot qui est à lui seul comme la moitié du Socialisme pratique : **FONCTION SOCIALE**. Quels sont les privilèges de la fonction ? Voilà à quoi se réduit la preuve de la liberté que nous appelons *negative*, dans le nouveau monde. Tant vaudront ces privilèges, tant vaudra la liberté. Elle ne prend corps que dans la fonction et par la fonction.

Du reste, jamais il ne pourra être question de dire à un membre de la société : vas à telle fonction ; comme on lui dit aujourd'hui : sois soldat. Non, c'est là de l'esclavage ; il ne faut forcer personne à prendre telle ou telle fonction ; il faut que chacun soit conduit *indirectement* là où il doit être ; et, généralement, ce sera là où l'on aime à être qu'on sera. Ainsi l'on dira : vous préférez cette fonction ? Libre à vous d'y prétendre ; mais faites vos preuves relatives, et elle est à vous, *dans les limites des besoins de cette fonction* : — *sinon, non* ; car si les cadres sont pleins, votre présence serait funeste à vous ou à autrui.

N'est-ce pas ce qui doit être, sous peine de jeter la perturbation dans toutes les existences, et introduire le gaspillage, le parasitisme, la complication et l'anarchie dans l'économie d'une société ?

C'est ainsi, et dans ces limites, que la *libre production* doit être comprise ; ou bien vous rentrez dans la concurrence, dans la compétition dépréciative, au bout de laquelle il n'y a que désastres, charlatanisme et fraudes.

Point n'est question de contraindre personne au travail. Imposer des conditions à votre activité créatrice ou productrice, tracer le cercle de votre liberté, diriger même votre travail dans l'œuvre collective, ce n'est aucunement vous faire travailler quand vous ne voulez pas, contre votre gré, ni même vous faire faire ce qui vous répugne : il est des fatalités à vous particulières et indépendantes de la volonté de qui que ce soit, lesquelles vous conduisent où vous allez. On vous soumet aux conditions *communes* du travail de tous, du salut de tous, de l'intérêt de tous, vous compris ; et l'on vous laisse parfaitement libre de travailler ou de ne pas travailler dans ces conditions justes et normales. Vous êtes toujours l'instrument de votre sort ; toujours responsable de vos actes et de votre destinée ; c'est vous encore qui faites *votre lit comme vous voulez vous coucher* ; vous le faites en liberté, mais non plus dans une indépendance licencieuse qui porte le trouble, la privation et le malheur au sein de ce tout dont vous êtes un membre solidaire.

Il faut que tout fonctionnaire puisse *permuter* avec les titulaires de fonctions similaires, en tous temps, en tous lieux, afin de pouvoir échapper aux incompatibilités de personnel, afin de pouvoir voyager, habiter le climat, le milieu qu'on préfère, etc. Ces franchises sont faciles à offrir, en organisant les demandes et les offres de ce genre, comme celles de tout ordre, par le *vaste système de publicité universelle* dont nous occuperons nos lecteurs à l'occasion.

Une autre et sérieuse garantie pour la liberté individuelle se trouve dans les limites fixées à la solidarité même des intérêts. Il y a bien (et cela est juste, et bon à tous) solidarité pour toutes les chances de force majeure inhérentes à la vie humaine : l'assurance mutuelle existe, inéludable, pour tous les cas tels que l'enfance et la vieillesse, la maladie et les infirmités ou incapacités virtuelles. Mais la solidarité cesse là où commence la responsabilité personnelle, c'est-à-dire là où se déterminent notre libre arbitre et tous les actes subversifs ou privatifs par lesquels nous pouvons manquer aux devoirs de notre fonction, aux conditions de la mutualité et de l'égalité.

Or, il faut bien qu'on se le persuade : ce que nous demandons est déjà reconnu, existe déjà dans le moindre atelier : seulement nous voulons universaliser, élever à la dignité d'une institution sociale, ce qui n'est encore que le signe de la servitude ou de la sujétion *du travailleur*, et comme le *mensonge de la fonction* ; ce qui sera, ainsi transformé, le signe et le gage de l'affranchissement, de l'indépendance, de la sécurité, de la liberté, de l'égalité, et de l'avenir du Peuple tout entier.

Voyez partout où il y a de l'ordre, de la prévoyance et de la sécurité ; de la dignité, pour tous les citoyens ; de l'économie, quelque efficacité dans les moyens, de la persistance dans le but ; voyez partout où la production, la répartition et la consommation de certaines richesses sociales, sont organisées : — dans les administrations publiques et particulières, dans le clergé ; dans l'industrie privée elle-même, les sociétés par actions, les grandes exploitations, les chemins de fer et jusqu'aux ateliers des manufactures !.. — L'élément d'ordre, l'unique élément, c'est la *fonction* ; la fonction *spéciale*, reconnue de tous, ayant des attributions bien délimitées, et rigoureusement exigées du titulaire.

Dès que l'on trouve quelque part instituée la fonction régulière, on trouve

la sécurité pour tous les accidents de force majeure, pour la vieillesse du fonctionnaire, pour le chômage des malades, et la retraite; et des garanties plus ou moins efficaces contre l'arbitraire; l'appel comme d'abus, etc.

Cette conception porte donc avec elle, jusque dans les moyens de réalisation, ses garanties et ses conditions d'ordre, de dignité, de paix, de sécurité et de liberté véritable pour tous. En effet, puisqu'il s'agit d'assurer à tous sans exception, l'éducation, la fonction, la rétribution et la retraite; et la carrière et l'avenir en tous temps, comment son avènement dans les faits sociaux, pourrait-il exiger la violence, la spoliation, des sacrifices sans compensations, des déplacements brusques; enfin des troubles dans les profondeurs de la Société?

Je ne parle pas de l'armée: je craindrais qu'on en conclût légèrement que nous voulons importer dans l'atelier, l'odieux régime de la caserne; nous qui avons en aversion et en haine l'obéissance passive partout ailleurs que devant l'ennemi, sur le champ de bataille.

La fonction est la garantie de l'ordre et de la liberté, avons-nous dit, parce qu'elle implique et la règle et la responsabilité; parce qu'elle n'est que la forme saillante de l'organisation des devoirs et des droits. Vous voulez l'ordre dans la liberté et l'égalité; la liberté dans l'ordre et l'égalité; les voici tout trouvés.

Je le répète: voyez tous les corps organisés, constitués: la magistrature, l'université, etc., mais surtout, voyez l'atelier *bourgeois*, la manufacture *bourgeoise*, le chemin de fer, l'administration *bourgeoise*: est-ce que chaque travailleur n'a point ici sa *fonction spéciale*, ses attributions exclusives; est-ce que chacun peut faire ce qu'il veut, quand il veut, comme il veut? La *division du travail*, en effet, qui a lieu partout comme condition d'économie, de perfection, de rapidité et de puissance, qu'est-ce autre chose donc que la reconnaissance et l'application de cette idée: *la fonction*.

A chaque ordre de fonctions dans l'atelier, sont affectés un traitement, un salaire, un régime, des conditions particulières; chaque infraction, chaque négligence emporte retenue, ou sanction quelconque; enfin un règlement égal pour tous, indiquant les heures de travail, de repos, etc., plane au-dessus de toutes les fonctions et de tous les fonctionnaires.

Où est donc le mal, où commence l'imperfection disciplinaire de l'atelier, de la manufacture, de l'industrie particulière? Elle commence précisément là où finit la *fonction*, le *règlement*, la *discipline*, la *responsabilité*, elle commence là où apparaît le *maître*, l'entrepreneur, le *capitaliste*, le *bourgeois* ou le *propriétaire*; c'est-à-dire, là où commence l'ARBITRAIRE, le PRIVILÈGE.

Faites, au contraire, que les relations de maîtres à ouvriers, d'ateliers à ateliers, soient ce qu'elles sont, d'une manière encore très informelle, d'ouvriers à ouvriers, ou d'ouvriers à maîtres; c'est-à-dire, généralisez, *universalisez* la *fonction*, le règlement, la responsabilité; et dès l'instant, l'ordre, la liberté, la justice distributive, l'unité et l'égalité des conditions sont consommés à souhait dans toutes les relations sociales.

En d'autres termes, faites qu'il n'y ait que des associés-fonctionnaires; faites que le maître, le chef d'industrie actuel; celui de qui dépend aujourd'hui le travail, et l'admission ou le renvoi, et le taux du salaire de l'ouvrier, et le règlement de l'atelier; que celui qui est tout puissant et autocrate, sans contrôle supérieur, dans l'industrie, soit lui-même un *associé-fonctionnaire*, ayant à répondre comme l'ouvrier à plus haut que lui; c'est-à-dire au souverain, à tout le monde, AU PEUPLE, de ses faits et gestes; que comme tout le monde enfin, il soit ramené à l'égalité des conditions économiques et politiques.

Car, en vérité, concevez-vous qu'on se dise des hommes tous libres, tous égaux et frères ; et que l'on soit séparé en deux camps, en deux mondes, en deux natures radicalement inégales *en fait* ; celle des gens qui détiennent les instrumens de travail ; disposent des terres comme d'un monopole héréditaire ; font ou ne font pas travailler selon leur bon plaisir ; octroyent ainsi les moyens de vivre ; décident de tout, et d'abord de la liberté d'autrui ; battent monnaie au moyen de l'usure ; — et celle des gens nés pour servir ceux-là, pour en être la cheville ouvrière, les abeilles diligentes, pourvoyeuses de toutes les superfluités promises à ces demi-dieux ; pas même si peu ! pour végéter, s'étioier, s'amaigrir, s'éténuer dans toutes les privations de la misère et les angoisses de l'humiliation !

Pourquoi ce privilège, cette anarchie, ce grand deni de justice, s'il vous plaît ? Pourquoi tous ces potentats, et ce troupeau ?

Quoi ! dans ce fameux pays de France, soixante ans après 89, quand la nation respecte comme un seul homme l'unité civile et politique, le principe de l'égalité devant la loi, on y voit encore tout se gouverner en réalité dans le grand œuvre de la richesse nationale, de la répartition et de la consommation, comme aux beaux jours des rois et des aristocrates de l'ancien régime !

Il faut, — le souverain le comprendra et le voudra bientôt, — il faut ramener tout à l'ordre, à l'égalité des conditions : vivre en travaillant ; être des humains, de simples mortels, soumis comme tout le monde à la loi commune : des citoyens enfin et non des maîtres. Qu'est-ce que cela et n'est-ce pas ce qu'on peut désirer de mieux ? Il faut, disons-nous, car le nœud gordien est là. Or, on le peut : il suffit de déclarer dans l'une des futures révisions de la Constitution (pour ne rien dire de l'imprévu de l'ordre fatal), qu'il n'y a plus en France, dans le grand laboratoire des richesses sociales de tout ordre, que des fonctions et des associés-fonctionnaires.

... Le Fouriérisme, le Saint-Simonisme et le Communisme sont, dans leurs systèmes d'association, comme trois momens ou stations progressives de la même doctrine de solidarité, et de la même conception de *fonction*.

Cette vue d'économie sociale n'est donc pas neuve : écoutez les premiers chrétiens par la voix de saint Paul ; « Il y a *diversité de dons*, mais il n'y a qu'un même esprit. — Il y a aussi *diversité de ministères*, mais il n'y a qu'un même Seigneur. Il y a aussi *diversité d'opérations*, mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère toutes choses en tous. *Mais l'esprit qui se manifeste dans chacun lui est donné pour l'UTILITÉ DE TOUS...* — Je voudrais que tous les hommes fussent comme moi, *MAIS chacun a reçu de Dieu SON DON PARTICULIER, l'un d'une manière et l'autre d'une autre.* »

« J'avertis chacun de vous... de n'avoir pas d'eux-mêmes une plus haute opinion qu'ils ne doivent, mais d'avoir des sentimens modestes, selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun, — car comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que *TOUS les membres n'ont pas une même FONCTION* ; ainsi nous, quoique nous soyons plusieurs, nous sommes un seul corps en Christ, et nous sommes chacun en particulier les membres les uns des autres. — C'est pourquoi, puisque nous avons *des dons différens, selon la grâce qui nous a été donnée*, que celui qui a le don de *prophétie l'exerce selon la mesure de la foi qu'il a reçue* ; — que celui qui est appelé au *ministère* s'attache à son ministère ; que celui qui a le *don d'enseigner* s'applique à l'*instruction* ; que celui qui est chargé d'*exhorter, exhorter* ; que celui qui *distribue les aumônes*, le fasse avec simplicité ; que celui qui *préside* le fasse avec so n... »

Il y a plus : toute l'économie sociale du passé depuis mémoire de peuple, repose essentiellement sur la notion de fonction. Les divisions par castes, par tribus, par classes ; celles de prêtres, guerriers, agriculteurs, artisans ; celles

des corporations ; celles de tous les régimes féodaux et patriarchaux, etc., ne sont pas autre chose que des applications plus ou moins informes, et quelquefois monstrueuses ou stupides, de cette conception prise dans la nature des choses.

Chacun ici a sa tâche sociale à remplir en qualité de membre d'un tout inséparable : il est là tout à la fois et pour l'ensemble, et pour les autres, et pour lui. Il y a un but général à accomplir : il faut que chacun s'ordonne à l'activité collective. On est enfin une multitude solidaire : il faut bien que la forme sociale de la solidarité, *la fonction*, soit, et se manifeste.

Si cette idée de fonction perfectionnée, transformée du tout au tout dans l'application, c'est-à-dire dans l'ordre de liberté, d'égalité, avec la souveraineté du Peuple et de l'Etat-Peuple, est une erreur, une vieillerie, ou une innovation rétrograde, alors je dis qu'on n'a point d'alternative, que la volonté de chacun est sa loi, que le désordre est la règle ; et qu'autant vaut déchaîner systématiquement tous les élémens de discorde.

L'avènement du régime de la fonction est peut-être plus prochain qu'on ne pense. S'il y a un Peuple prédestiné et déjà préparé pour cette inappréciable transformation du citoyen et de l'ouvrier en *associés-fonctionnaires*, c'est le Peuple français.

Il est en France un trait de mœurs qu'on appelle la *manie des places*, fait instinctif et spontané, fatal même comme tout ce qui est mœurs, un trait caractéristique qu'on n'a point encore interprété au point de vue du progrès ; et qui prouve mieux que toute chose que le Peuple français est le plus avancé, le plus unitaire de tous les Peuples ; qu'il est mûr pour la liberté dans l'ordre, selon la justice ou l'égalité, pour l'*unité économique*, comme il l'était en 89, depuis longtemps, pour l'unité civile et politique. — Ce besoin de places régulières, à caractère public ou national, est pour nous le gage, l'indice que la licence du *laissez-faire* est une importation anglaise qui ne saurait s'acclimater en France, et que tout le mouvement fatal nous emporte bon gré mal gré vers l'organisation et l'unité.

Je dis que, par ce trait de mœurs bien avéré, le Peuple français se montre le plus servile, le plus lâche et le plus immoral des Peuples, ou qu'il est le plus accessible aux sentimens d'ordre et de justice, le plus disciplinable dans le sens de l'égalité, de la liberté et de la fraternité.

Nous espérons que le Peuple français voudra faire de ce beau pays qu'il habite, le domaine d'une immense association, un vaste et unique laboratoire, magnifique mobilier, bien commun, indivis de tous les citoyens, à charge de bon et légitime usage de leurs forces et de leurs richesses ; c'est-à-dire où tous viennent produire selon leurs aptitudes et leur puissance, afin de consommer selon leur nécessaire indéfiniment croissant avec le produit brut et net de la Nation ; où tous enfin soient solidaires dans les limites compatibles avec la *Liberté*, et partant avec la *responsabilité personnelle*.

Dès que vous avez fait voir d'une école, d'un projet, d'une mesure économique, qu'elle ne fait rien pour la garantie du droit au travail *par la fonction*, elle peut avoir son utilité relative, mais vous avez démontré par cela même sa radicale insuffisance pour la solution du problème majeur de notre époque : *l'abolition du Prolétariat*.

C'est donc à cette idée comme à un critérium infaillible, qu'il faut venir mesurer la valeur absolue des moyens transitoires ou définitifs proposés par les sectes diverses.

Prolétaires de France et d'Europe ! votre avènement à la vie sociale, à la Liberté, à l'Égalité, est là tout entier. La Fonction ! voilà la devise de votre salut ! Que ce soit donc là votre idée fixe : le droit à la fonction, la qualité

de citoyen associé-fonctionnaire ; voilà toute votre politique résumée dans un mot. *Hors de la fonction et de la solidarité, point de salut.*

Ainsi, la question d'organisation du travail, telle qu'on la pose ici, est simple et nette.

Il y aura encore, dans la plupart des milieux prétendus sociaux que nous proposons les *politiques, des chances aléatoires* : or, la justice, le droit, l'égalité, disent qu'il ne doit point en exister dans une société bien réglée. — Le Socialisme *juste*, ramène tout le travail social à des *fonctions* ; il assimile tout travailleur à un *associé-fonctionnaire* ; il fait de toutes les terres, de tous les capitaux, de tous les fonds productifs, la propriété indivise de la Société.

Le droit de propriété, c'est le droit de vivre, c'est le droit d'être soi. Comment dès lors le contester ? Mais ce droit ne va point jusqu'à s'approprier les instrumens de travail, les objets, la *matière*, condition absolue précisément de la garantie du droit de propriété pour tous. — Afin de réaliser constamment le droit de propriété, ou mieux la propriété pour tous, il faut faire de tout travail, de toute industrie, une *fonction sociale* ; de tout citoyen, de tout travailleur, un fonctionnaire social.

En conséquence :

Le *droit de propriété* sur les instrumens de travail se transforme en *droit à la fonction*. — L'*appropriation* se transforme en *délégation* : au lieu d'être absolue ou arbitraire, quant à la nature de la chose déléguée, la propriété sociale est *conditionnelle*.

La *propriété même*, est dans la *jouissance* ou dans l'*usage* de la *fonction*, dans les *attributions* qui la constituent.

Le *revenu, le salaire, le profit, le bénéfice* de la propriété se transforme en *traitement* ou *émolumens*.

Le *crédit* se détermine par la *fonction* ; il se réalise par l'investiture de la *fonction* ; et, nécessairement, il est *gratuit*, comme toute *fonction*, à charge de bonne et due gestion,

La *production*, de libre ou arbitraire, *aveugle* et disproportionnée, devient *conditionnelle* et *régulière* ; intelligente, et proportionnelle aux besoins généraux.

L'*échange* se fait par l'intermédiaire de la société, de la gérance, qui l'effectue, d'une part, en distribuant à tous les matières premières, les conditions et les instrumens de leur fonction ; d'autre part, par le traitement garanti aux fonctionnaires, et par la vente aux consommateurs,

Il nous reste à dire comment, en général, suivant nos principes, la *fonction* doit se donner ou le *classement* se faire ; comment la *valeur relative des produits* doit s'estimer, et le *traitement* se déterminer, et la *vente* s'effectuer, et la *consommation* s'opérer ; comment la *responsabilité personnelle* recevra sanction ; s'il y aura variété, multiplicité ou uniforme de fonctions, etc.

Mais on n'attendra pas de nous que nous prophétisions scientifiquement l'avenir ; on ne nous prêtera pas l'insigne présomption de vouloir enserrer d'avance la spontanéité et l'initiative du genre humain *futur*, jusque dans les détails de nos conceptions individuelles ; lorsqu'en réalité ces conceptions elles-mêmes, dans ce qu'elles ont de plus général, nous ne les offrons encore au souverain que comme l'expression de nos désirs et de notre espérance ; — fidèles que nous sommes, dans ces limites, à la maxime républicaine : *Que chacun propose ; que tous disposent.*

## CRITIQUE DES IDÉES

### DU CITOYEN PROUDHON SUR DIEU.

Hégel avait dit : « Dieu ne se connaît point dans la nature ; il ne prend conscience de lui-même que dans l'humanité. »

Feüerbach, enchérisant sur son maître, ou le développant peut-être, vint dire : « Il y a *identité* entre l'essence humaine et l'essence divine ; la religion n'a que l'homme pour sujet et pour objet. La science de Dieu n'est que la science de l'homme. Enfin Dieu c'est l'homme, car, encore une fois, l'essence divine n'est autre que l'essence de l'homme ; et Dieu n'est, et ne saurait être que l'essence même de l'homme, conçue comme séparée de l'homme. Les prétendus êtres supérieurs que notre imagination nous crée ne sont autre chose que des représentans de la perfection humaine telle que nous la concevons (1) ».

C'était évidemment dire : il n'y a point de Dieu ; Dieu, c'est un spectre, un symbole, un feu follet de l'imagination humaine.

Et Proudhon, répétant Feüerbach, dit : « La religion pour nous, n'est pas la symbolique, c'est le contenu, le mot de la symbolique. Pour découvrir la vraie religion, il faut... montrer philosophiquement... le surnaturalisme dans la nature, le Ciel dans la société, Dieu dans l'homme. »

Mais d'abord, il faudrait que l'auteur s'entendît et se mit d'accord avec lui-même. Croit-il, oui ou non, à Dieu et en Dieu ; en affirme-t-il, oui ou non, l'existence ; c'est-à-dire la personnalité et la conscience ? car, à l'heure qu'il est, malgré tant d'élucubrations nébuleuses, de sa part, sur ce capital sujet, on peut encore se demander ce qu'il pense, lorsqu'on oublie qu'il ne faut pas voir en lui un philosophe qui aime, qui contemple et étreint les idées ; mais un spéculatif, qui les remue et les maltraite.

En 1846, il écrit, parlant de Dieu, que « tout ce que la raison nous commande à son égard, c'est la *négation*.... Il sera toujours pour l'homme comme s'il n'était pas. Si les cieux racontent la gloire de l'Éternel, leur témoignage le détrône. Le simple soupçon d'un Être suprême est déjà noté comme la marque d'un esprit faible... Comme il est impossible que la spéculation s'arrête, il est nécessaire qu'à la longue l'idée de Dieu disparaisse. La véritable vertu, celle qui nous rend dignes de la vie éternelle, c'est de lutter contre la religion et contre Dieu.... Le genre humain, au moment où j'écris, est à la veille de reconnaître et d'affirmer quelque chose qui *équivaldra* pour lui à l'antique notion de la Divinité. — Si l'humanité.... persiste sciemment, mais non plus librement, dans cette opinion d'un Être souverain qu'elle sait n'être qu'une personnification de sa propre pensée : si elle est à la veille de recommencer ses *invocations mystiques*, il faut croire qu'une si étonnante *hallucination* cache quelque mystère... — S'il est un Être qui avant nous, et plus que nous, ait mérité l'enfer, il faut bien que je le nomme, c'est Dieu.

« ... Et moi, je dis : Le premier devoir de l'homme intelligent et libre, est de chasser incessamment l'idée de Dieu de son esprit et de sa conscience ; car, Dieu, s'il existe, est essentiellement hostile à notre nature, et nous ne relevons aucunement de son autorité. Nous arrivons à la science malgré lui, au bien-être malgré lui, à la société malgré lui ; chacun de nos progrès

(1) Voyez dans la *Revue Indépendante*, année 1844, l'article *Essence du Christianisme*, par Louis Feüerbach, signé RIBENTROFF.

» est une victoire dans laquelle nous écrasons la Divinité... Qu'on ne dise  
» plus : les voies de Dieu sont impénétrables ; nous les avons pénétrées, ces  
» voies, et nous y avons lu en caractères de sang les preuves de l'impuissance,  
» si ce n'est du mauvais vouloir de Dieu. Ma raison, longtemps humiliée, s'élève  
» peu à peu au niveau de l'infini ; avec le temps elle découvrira ce que  
» son expérience lui dérobe, avec le temps je serai de moins en moins artisan  
» de malheur, et par les lumières que j'aurai acquises, par le perfectionnement  
» de ma liberté, je me purifierai, j'idéaliserai mon être ; je deviendrai  
» le chef de la création, l'égal de Dieu. Un seul instant de désordre  
» que le Tout-Puissant aurait pu empêcher, et qu'il n'a pas empêché, accuse  
» sa providence et met en défaut sa sagesse.... De quel droit Dieu me dirait-il  
» encore : sois saint, parce que je suis saint ? Esprit menteur, lui répondrais-je,  
» Dieu imbécile, ton règne est fini, cherche parmi les bêtes d'autres victimes.  
» Je sais que je ne suis ni ne peux devenir saint.... Pourquoi me trompes-tu ?  
» pourquoi, par ton silence, as-tu déchaîné en moi l'égoïsme ?... Les fautes  
» dont nous te demandons la remise, c'est toi qui nous les fait commettre....  
» et le satan qui nous assiège, c'est toi !... Et maintenant te voilà détrôné  
» et brisé : ton nom, si longtemps le dernier mot du savant, le refuge du coupable,  
» eh bien ! ce nom incommunicable, désormais voué au mépris et à l'anathème,  
» sera sifflé parmi les hommes ; car Dieu c'est sottise et lâcheté, Dieu c'est  
» hypocrisie et mensonge, Dieu c'est tyrannie et misère, Dieu c'est le mal....  
» Dieu retire-toi ! car dès aujourd'hui guéri de ta crainte et devenu sage,  
» je jure, la main étendue vers le ciel, que tu n'es que le bourreau de ma raison,  
» le spectre de ma conscience....

« Je nie donc la suprématie de Dieu sur l'humanité. Je rejette son gouvernement providentiel dont la non existence est suffisamment établie par les hallucinations métaphysiques et économiques de l'humanité, en un mot par le martyre de notre espèce ; je décline la juridiction de l'Être suprême sur l'homme : je lui ôte ses titres de père, de roi, de juge, bon, clément, rémunérateur et vengeur. Tous ces attributs dont se compose l'idée de providence ne sont qu'une caricature de l'humanité.... Non seulement la providence n'existe pas, mais elle est impossible... L'homme, au lieu d'adorer en Dieu son souverain, ne peut et ne doit voir en lui que son antagoniste... Le vrai remède au fanatisme... c'est de prouver à l'humanité que Dieu, au cas qu'il y ait un Dieu, est son ennemi... Je sais que mes tendances les plus authentiques m'éloignent chaque jour de la contemplation de cette idée ; que l'athéisme pratique doit être désormais la loi de mon cœur et de ma raison ; que c'est de la fatalité observable que je dois incessamment apprendre la règle de ma conduite ; et que si un jour je dois me réconcilier avec Dieu, cette réconciliation, impossible tant que je vis, et dans laquelle j'aurais tout à gagner, rien à perdre, ne se peut accomplir que par ma destruction... »

Combien devait être irritée, malheureuse, la créature qui a écrit de telles énormités ! Pardonnez-lui : elle ne sait ce qu'elle fait ni ce qu'elle dit : elle est sous l'influence d'une fatale insanité : sa folie se manifeste par les emportements de l'orgueil : Voilà tout le mystère. Si le mystère est ailleurs ; si l'auteur était calme et dans la pleine possession de ses facultés ! Oh ! il n'est pas besoin de commentaires ! Pour ceux qui ont écouté, il a lui-même prononcé sa condamnation, en évoquant toutes les laideurs de son idéal, toute la dégradation de son intelligence, toute l'ingratitude de son cœur.

Qu'on nous permette encore une courte interruption dans ce narré textuel des accès de théophobie du philosophe des misères humaines.

En 1849, il ne veut pas qu'on le donne au peuple comme un athée ; et c'est lui-même qui se dénonce athée dans ces paroles si formelles de 1846 : « L'athéisme PRATIQUE doit être désormais la loi de mon cœur et de ma raison. » Ainsi, le peuple est averti : ce n'est point ici de l'athéisme spéculatif ; il faut qu'il voie dans l'écrivain un athée vivant et agissant,



Mais reprenons notre petite revue rétrospective.

En septembre 1848, il écrit encore :

« Oui, nous voulons la religion ; mais que personne ne s'y trompe. La religion pour nous n'est pas la symbolique : c'est le contenu, le mot de la symbolique. Pour découvrir la vraie religion , il faut recommencer notre exégèse, montrer philosophiquement, à l'aide des nouvelles données sociales, le surnaturalisme dans la nature, le ciel dans la société, DIEU DANS L'HOMME. »

Mais tout à coup, je ne sais par quelle hallucination, il se ravise ; et par un brusque mouvement de conversion, le 5 février 1849, il fait SERMENT DEVANT DIEU et devant les hommes, sur l'Évangile et sur la Constitution ; ce qui suppose absolument qu'il croit à Dieu et en Dieu, qu'il affirme son existence et sa perfection, sa toute-puissance, sa providence et sa souveraine bonté. Qu'enfin, dans sa pensée, Dieu domine et l'humanité, et l'Évangile et toutes les constitutions humaines.

Le 5 novembre de la même année 1849, revenant à son athéisme de 1846, il affirme de nouveau qu'il n'y a point de Dieu. « Ce que nous cherchons et que nous voyons en Dieu... ce n'est point cet être, ou pour parler plus juste, cette *entité chimérique*, que notre imagination agrandit sans cesse, et qui, par cela même que d'après la notion que s'en fait l'esprit, doit être tout, ne peut dans la réalité être rien : c'est notre propre idéal, c'est l'humanité... L'âme humaine... s'aperçoit hors d'elle-même comme si elle était un être différent placé vis-à-vis d'elle : C'est cette IMAGE qu'elle appelle Dieu. »

Ainsi, le voilà passant et repassant de la lumière aux ténèbres, du bord d'Ormuzd au bord d'Ahriman, avec un sans-*façon* inouï. Erigerait-il en système l'art de se contredire. On le devrait croire, tant il est prodigue de démentis envers lui-même. Voyez plutôt un échantillon de son inconsistency :

En 1846, dans ses *contradictions économiques*, il vient médire de l'Évangile, et le qualifier d'absurde en ces termes :

« Aimez Dieu de tout votre cœur, nous dit l'Évangile, et haïssez votre âme pour la vie éternelle. Précisément le contraire de ce que nous commande la raison. »

D'abord, on fait dire à l'Évangile une monstruosité morale qu'il n'a formulée nulle part, de près ni de loin ; mais là n'est point la question ; la question, la voici :

Le 5 février 1849, on fait serment, devant Dieu et devant les hommes, sur l'ÉVANGILE et sur la Constitution. — L'Évangile qui était, en 1846, précisément le contraire de ce que commande la raison, est donc bien grand, bien raisonnable, bien sacré en 1849, pour que l'on vienne l'invoquer dans l'acte solennel du serment ? — Qui trompe-t-on ici ?

« Les Révolutions ne reconnaissent pas d'initiateurs. Elles viennent quand le signal des destinées les appelle ; elles s'arrêtent quand la force mystérieuse qui les fait éclore est épuisée. »

Ainsi, d'une part, il n'y a point de Dieu ; et d'autre part, il y a une *force mystérieuse* qui domine et plane sur nos destinées ! Le lecteur entend : il qualifiera ; il dira où est la superstition et la déraison.

L'auteur affirme quelque part que l'idée de Dieu et le sentiment religieux s'en vont et disparaîtront tout à fait ; que c'est déjà la marque d'un esprit faible de croire à un être suprême. Et à quelques pages de là, il affirme lui-même que l'Humanité est à la veille de recommencer ses *invocations magiques* et ses *hallucinations mystiques*.

« Toute infraction à la justice, dit-il encore, frappe le brigand en même temps que la victime. » Mais alors que deviennent toutes les invectives de l'athée contre la providence, la justice et la bonté de Dieu... qui n'est pas ?

« Il est impossible, a-t-il dit, de croire que Dieu nous aime ni nous estime. » Et voilà qu'il reconnaît implicitement que Dieu a tout prédisposé pour la justice, jusqu'à lui donner dès ce monde une sanction immédiate et inéludable. Il me semble qu'il y a là quelque preuve d'amour et de providence, et que ces preuves n'attestent guère « de la part de Dieu une profonde misanthropie. » Il me semble au contraire qu'elles attestent de la part de sa créature une effroyable ingratitude; il me semble enfin qu'on ne pouvait mieux accumuler de contradictions dans le livre des contradictions.

Nous pourrions continuer sans fin cette énumération des flagrants délits d'illogisme du philosophe; mais il vaut mieux revenir à son édifiant athéisme.

Qu'est-ce que Dieu? — On ne sait pas, » dit-il; et là-dessus il s'imagina être profond, lorsqu'il n'est que superficiel. Car, philosophe: Qu'est-ce que l'homme, que le monde extérieur, le moi et le non-moi? — On ne sait pas; car on ne sait absolument rien du fond de toute essence, de la chose en soi, de l'être en soi. On sait, ou plutôt on croit qu'elle est; on ne sait pas ce qu'elle est. Cela est surtout devenu évident depuis Kant et Fichte, et n'a plus besoin d'être prouvé. Mais cela empêche-t-il de croire à l'homme, à l'univers, à notre âme et à la nature, au moi et au non-moi; à l'existence des êtres, à celle de la lune et du soleil?

Eh bien! ne croyez donc ni à votre existence, ni à celle de vos semblables, ni à l'être de quoi que ce soit, ni à la réalité extérieure de ce pavé ou de cette borne à laquelle vous allez vous heurter, ni à cet abîme devant vous béant; ou croyez aussi et au même degré, et d'avantage même, à l'existence de Dieu, comme l'ordonne la raison, et comme y force le cœur, la nature.

« La Divinité n'est point matière de savoir; c'est matière de foi. » — La Divinité!... Il existe donc une Divinité à laquelle croit le genre humain? Il y a donc un Dieu? Seulement ce Dieu n'est point abordable à la science, mais à la croyance, à l'amour et au cœur. — Si c'est là la pensée de l'auteur, que ne l'explique-t-il tout simplement; car nous n'avons pas d'autre doctrine.

Ignorez-vous que votre âme aussi, votre moi substantiel et permanent, celui qui survit par de-là les phénomènes dont votre conscience est le théâtre; que le monde extérieur et le non-moi, et vos semblables eux-mêmes, auxquels vous croyez comme étant certains, sont au même titre que Dieu, matière de foi et non pas matière de savoir: le savoir étant pris ici comme un degré d'évidence ou de certitude absolue.

Ignorez-vous que le savoir est toujours égal à la foi ou croyance qui est à sa base; que la raison elle-même, ne vaut que ce que vaut cette croyance, puisque c'est cette croyance qui lui communique toute l'autorité qu'elle a pour notre volonté?

Si donc vous niez Dieu parce qu'il ne vous est donné que par la croyance naturelle, la logique, votre idole, vous mène en droite ligne à la négation de votre moi, de votre âme, de la nature extérieure, de tous les êtres, de tous les hommes qui vous entourent; et le nihilisme, le vide universel, absolu, est devant vous. Est-ce là ce que vous professez?

Il y a plus: si vous êtes Dieu, comme l'indique trop l'identification absolue que vous faites de Dieu et de l'humanité, laquelle ne peut être que vous-même, vous ne vous savez être que par la foi. La croyance, mais non la science de votre propre divinité, voilà tout le fondement de la certitude où vous êtes que Dieu c'est vous ou l'humanité; mais par vous, je n'entends pas une substance absolue, permanente (il n'y a plus de substance dans votre dictionnaire), mais un tout relatif, sans cesse fugitif, périssant, défaillant ou ressuscitant avec les phénomènes.

« *Le principal attribut, le trait signalétique de notre espèce, après la pensée, est de croire, et avant toute chose de croire en Dieu.* »

L'auteur croit donc en Dieu, puisqu'il le *principal attribut de notre espèce est d'y croire*? Il y a donc un Dieu pour l'humanité, puisqu'elle a pour attribut d'y croire. En effet, comment concevoir qu'une espèce, ayant pour attribut principal et caractéristique, de croire à l'existence d'un être, cet être, cependant, n'existât pas et ne fût qu'une image? Le moyen, alors, pour cet être, de s'assurer qu'il est dans l'illusion, lorsque son attribut caractéristique serait d'être certain ou persuadé de la vérité de ce qui, cependant, ne serait en réalité qu'une illusion! Oh! le puissant logicien et le merveilleux raisonneur!

« *Le principal attribut, le trait signalétique de notre espèce, après la pensée, est de croire; et, avant toute chose, de croire en Dieu.* » Qu'est-ce que la pensée d'un côté, et la croyance de l'autre? Est-ce qu'il y aurait une pensée sans croyance et une croyance sans pensée? Est-ce que la pensée toute seule peut affirmer quoi que ce soit? Est-ce qu'elle a autorité pour cela? Elle éclaire, elle fait voir, mais l'amour et la volonté font le reste. — Je crois ma pensée comme je pense ma croyance. Sans doute, je ne crois en Dieu que parce que je pense Dieu; mais ce qui fait, qu'en pensant Dieu, j'affirme son existence, c'est que je crois en lui d'une croyance qui ne se dément pas, et qui n'est point mon ouvrage plus que la pensée que j'en ai.

Aussi puis-je bien soutenir que, *malgré l'auteur*, Dieu s'affirme en lui à chaque instant, parce que étant en lui, il le visite, quoique fasse le philosophe athée; et le suit et le juge à l'heure même où sa bouche le nie.

Que serait la pensée, la raison, l'intelligence, si nous ne croyions point instinctivement, nécessairement, providentiellement, ou par un universel penchant du cœur et de la volonté, à ce qu'elle nous révèle? Et que seraient nos croyances naturelles, notre foi, si la raison, la pensée leur était contradictoire ou seulement hostile?

Que lui dira de plus sa raison, si sa raison n'a d'autre autorité que celle qu'elle tire de la croyance qui l'accompagne? La raison seule est impuissante à prouver la réalité de quoi que ce soit hormis le phénomène interne en tant que phénomène; et que dis-je, la raison, qu'est-elle ici même, si on l'isole de la certitude absolue, de l'impossibilité où nous sommes de douter du phénomène en tant qu'il nous apparaît? Si nous sommes absolument nécessités à croire, à affirmer que le phénomène se passe, tandis qu'en effet il se passe, ce n'est point l'intelligence seule qui constitue cette nécessité, c'est tout à la fois notre sentiment et notre volonté, dont après tout l'intelligence ne se peut absolument pas séparer dans aucun cas de la vie psychologique.

« *On dirait même....., qu'il répugne à la raison de connaître et de savoir Dieu. Il ne nous est donné que d'y croire.* »

Nous ne connaissons, nous ne savons le fond de rien : je le répète : l'essence, la substance, l'être en soi, et de Dieu, et de la nature et de nous même ou de notre âme, tout ce qui est à la racine, nous échappe.

A Dieu seul est réservé ce privilège. Pourquoi donc cet étonnement : « *On dirait même qu'il répugne à la raison de connaître Dieu.* » L'auteur a donc oublié Fichte, qui, après avoir tenté tous les tours de force que lui, son disciple attardé, recommence, s'écrie : « *Nous naissons tous dans la croyance.....*

« *Il ne nous est donné que d'y croire?* » Vous croyez donc en Dieu? mais alors il existe donc pour vous? Dieu est donc; et il est donc autre chose que vous, que l'humanité? mais alors, pour Dieu, dites nous ce que vous voulez dire. L'athée serait-il le don Quichotte de la métaphysique transcendantale?

« Ce que nous cherchons et voyons en Dieu....., c'est notre propre idéal, » c'est l'humanité..... L'âme humaine ne s'aperçoit point d'abord par la contemplation réfléchie de son moi ainsi que l'entendent les psychologues, elle

» s'aperçoit hors d'elle-même comme si elle était un être différent placé vis-à-vis d'elle. C'est cette image qu'elle appelle Dieu. Ainsi la morale, la justice, l'ordre, les lois, ne sont plus choses révélées d'en haut, imposées à notre libre arbitre par un soi-disant créateur, inconnu, inintelligible; ce sont choses qui nous sont propres et essentielles, comme nos facultés et nos organes, comme notre chair et notre sang. En deux mots : Religion et Société sont termes synonymes : l'homme est sacré pour lui-même comme s'il était Dieu. Le catholicisme et le Socialisme, identiques pour le fond, ne diffèrent que dans la forme : ainsi s'expliquent, à la fois et de fait primitif de la croyance en Dieu et le progrès irrécusable des religions. » C'est là ce que l'auteur appelle *élever le christianisme à sa seconde puissance.*

Si Dieu est dans l'humanité comme être prenant conscience de lui-même : il est, ou dans chacun des individus, ou dans l'humanité considérée, non pas comme être collectif, — absolument parlant, l'esprit humain ne conçoit pas d'être collectif, — mais comme être, source et matrice des individus humains. Dans cette dernière hypothèse, si l'être *humanité* est Dieu, pourquoi aussi l'être *animalité*, l'être *végétal* et l'être *minéral*, etc., n'auraient-ils pas leur Dieu? Ainsi nous voilà revenus à la pluralité des Dieux; c'est-à-dire à la négation de Dieu : ou bien chacun de nous, individus, a encore devant lui, distinct de lui, quoique non absolument séparé de lui un Dieu, un être suprême relatif à son espèce, de qui il reçoit l'être, le mouvement et la vie, et sa loi. — Dans l'hypothèse de chaque individu-Dieu, il n'y a plus de Dieu, chacun est sa loi à lui-même, et néanmoins Dieu prend conscience de lui-même dans une conscience qui sait bien n'être rien moins que Dieu, qui a la conscience fort nette de n'être pas Dieu; tant s'en faut, qu'elle se sent faible, impuissante, misérable, incompréhensible à soi-même, sans la croyance à un être parfait distinct d'elle en tant que personnel et conscient, et de qui elle tient sa conscience et sa personnalité propre.

Or, dans les deux hypothèses, et dans toutes celles qu'on peut faire, hormis celle du Dieu un qu'adore le genre humain, vous ne pouvez rendre raison de l'unité et de l'harmonie qui éclatent dans l'univers, et entre les moindre de ses parties; et tous les principes, toutes les relations, que notre esprit affirme exister entre les êtres, sont des énigmes à jamais inexplicables.

Ou professez avec Fichte l'idéalisme subjectif absolu, ou reconnaissez Dieu au sommet et à la base de la nature, des êtres, des principes et des relations.

Tout ce qui est, est *un*, par son harmonie propre, et par sa dépendance de l'un absolu, sous peine de n'être point : et celui qui ne l'a pas compris ne peut parler de ces choses. Vainement, donc, on tenterait de se fixer dans l'hypothèse absurde de l'éternelle nécessité d'atomes ou de monades qui seraient causes d'elles-mêmes et dès lors autant de Dieux; car leur évidente solidarité, leur ordre évident, leur évidente harmonie, et leur évidente unité, impliquent nécessairement la croyance, l'idée d'un être ou principe supérieur à elles toutes, qui les domine et les enserre ou les comprend jusqu'à ce point que non seulement elles reçoivent de lui leur législation morale; mais qu'elles puisent dans son essence leur être; et dans sa volonté, leur mouvement et la vie. — Rien d'explicable sans cette croyance ou cette hypothèse. — L'auteur sait bien que l'intelligence n'est satisfaite que lorsqu'elle est remontée à une cause, à une raison, à une unité dernière, au-delà de laquelle il n'y a rien. — Kant a dû le lui démontrer.

Cette autorité de Kant, l'auteur l'invoque souvent, et se met volontiers à couvert sous sa grandeur réelle.

Or, ici, comme partout, Kant a plutôt détruit qu'édifié; mais au moins il a détruit ce qui devait être détruit et n'est guère allé au-delà. Sa critique a singulièrement contribué à purifier les preuves de l'existence de Dieu, de l'alliage empirique qui venait amoindrir la portée absolue de ces preuves. C'est lui qui

a fait voir que les preuves dites physiques ou de l'expérience doivent toute leur valeur à la preuve ontologique ou métaphysique.

Il a surtout combattu la preuve d'*Anselme*, en montrant que si la croyance à l'existence de l'objet des idées n'était point indivisiblement unie par notre constitution intellectuelle à la conception ou à l'idée même de cet objet, le passage de la conception pure, y compris l'existence, à la réalité extérieure ou objective de l'objet, était illégitime.

En effet, en supposant que la notion d'existence soit implicitement comprise dans la notion générale de l'être absolument parfait, qu'est-ce que cela prouve ? Nous avons la notion de l'existence, sans doute ; mais ce n'est point de la notion, c'est de la réalité objective de l'existence elle-même qu'il s'agit. Or, de l'idée de l'existence à la certitude de l'existence même il n'y a point de passage nécessaire, rationnel, et partant légitime, suivant Kant.

Nous disons, nous, que ce qui vaut à l'homme cette certitude et accomplit le passage de l'idée à la réalité, ou du dedans de l'esprit au dehors, c'est la *croyance naturelle* à cette existence objective, c'est le *désir*, que nous en nourrissons naturellement, c'est le *besoin rationnel et sentimental* de cette existence, dont l'hypothèse seule peut satisfaire à l'explication universelle.

Kant prouve donc que tout procédé d'induction qui prétendrait faire passer rigoureusement, rationnellement, l'esprit humain, de l'idéal au réel, du sujet à l'objet, est vain ; qu'on ne peut conclure de l'idée de l'être infimement parfait (y compris l'existence comme condition ou attribut), conçu comme *possible*, à sa réalité objective.

Kant a donc détruit la prétention logique ou dialectique de la preuve d'*Anselme*, de *Leibnitz* et de *Cudworth*, mais voilà tout. L'indivisibilité de l'idée de Dieu, et de la foi en l'existence de Dieu, n'en reste pas moins un fait de nature constant, providentiel et nécessaire, d'autant plus affirmé et constaté par cette mémorable polémique.

Kant reconnaît bien que l'être réel est la condition de la possibilité des êtres avant leur existence positive ; mais il nie le caractère absolu de la nécessité de l'être parfait : « De ce qu'il y a une cause première, c'est-à-dire indépendante, » il suit seulement que si les effets existent elle doit aussi exister, mais non » qu'elle soit nécessaire d'une manière absolue. »

Mais ici, Kant a recours à ce qu'il appelle la *raison pratique* pour obtenir la certitude que sa *raison pure* est impuissante à lui donner. La raison pratique dit que la vertu mérite le bonheur. La condition absolue du bonheur, c'est la vertu, le respect, l'accomplissement de la loi du devoir, laquelle a tous les caractères de l'universalité, de l'absolu. Or le bonheur n'est point, durant cette vie, en harmonie avec la vertu. La compensation, ou la réalisation de l'équilibre est ailleurs par le vœu d'un être qui en est la raison et le dispensateur. Il y a donc nécessité à ce qu'il existe un être principe et cause de cette loi, raison absolue, nécessaire, de l'harmonie qui est préalable entre le bonheur et la vertu ; principe de justice, législateur, rémunérateur et vengeur, des êtres qu'il a créés libres et capables de mériter.

Nous voilà donc ramenés à l'obligation de croire à un Dieu dont la raison spéculative ne nous donne l'existence que comme hypothétique. Car, il est de toute évidence que ce n'est point une démonstration, mais uniquement une croyance fondée sur la considération de notre nature intellectuelle et morale, qui nous fait affirmer que la vertu mérite le bonheur, et qui nous en rend certains.

Etrange faiblesse des plus fortes têtes : Voici une moitié de la raison qui dit oui, tandis que l'autre moitié dit non, sur la même question ! Certes, il n'y a ni profondeur, ni vérité, ni convenance dans ce partage de nos facultés ; et la noble pensée de Kant a dû se convaincre qu'ici elle avait fait fausse route et naufrage.

Combien Leibnitz dépasse les philosophes de la taille des athées ! En nous

signalant la nature de la certitude, il va droit à la solution véritable : « Les » âmes connaissent les choses, parce que Dieu a mis en elles un principe ré- » présentatif de ce qui est hors d'elles; mais Dieu connaît les choses parce » qu'il les produit continuellement. »

Mais qui garantit à l'homme que les idées qui sont en son âme lui repré- sentent ce qui est hors d'elle?—Sa *croissance*, sa *foi*, ses *désirs*, son amour, sa volonté. Et de même donc, en particulier, qu'est-ce qui le rend certain que l'idée de Dieu, d'un être unique, parfait, qui est nécessairement dans sa pensée, lui représente un être réel qui est hors de sa pensée. C'est encore exclusivement sa croissance instinctive, irrésistible; son désir constant qu'il en soit ainsi; le sentiment vif, tout puissant, et consolant, qui le tient fidèlement rattaché à cette croissance; et l'explication universelle des choses qui, sans cette existence, demeurent sans raison, sans unité, comme une éternelle énigme dans le chaos.

Maintenant quelle estime faut-il faire de la foi solitaire, de la certitude insô- lite qui fait affirmer à l'auteur que sa personne ou l'humanité, c'est Dieu même ?

Je vois cette immense différence entre sa foi en sa personne comme Dieu, et notre foi en l'existence d'un Dieu distinct de l'humanité, être absolu et infini, tout personnel et conscient, c'est que lui seul la nourrit, ou plutôt l'a sur les lèvres; c'est qu'elle ne lui est venue que bien tard, alors qu'il en avait eu une autre qui ne le quittait point, et qui, je gage, visite encore sa conscience plus d'une fois par jour; tandis que nous, en compagnie du genre humain passé, présent et, je ne crains pas d'affirmer aussi, du genre humain à venir, nous avons toujours eu cette foi, toujours la même, irrésistible, constante, ne faisant que croître en clarté, en force et en efficacité; ce qui semble indiquer qu'elle est bien naturelle, sceau de la vérité, boussole de la vie, révélation de ce qui est.

Si vous mettez Dieu en vous, pourquoi pas aussi le monde tout entier, l'univers, la nature extérieure? Pourquoi pas tous vos semblables, tous les êtres qui vous environnent? Car c'est ainsi, c'est uniquement sur une croissance pareille, sur le même fondement de la croissance instinctive, d'un aveugle mouvement du sentiment et de la volonté, que je me porte à l'affirmation, à la certitude et que j'établis comme indubitable, l'existence et l'extériorité de l'univers, celle de mes semblables, et la réalité de mon être propre. Fichte, du point de vue où l'auteur s'est placé, est le seul logique. Fichte ne croit qu'à son moi : et tout est en lui, même Dieu; même ce qu'il croit être non-moi.

Et de même, si vous avez une *hallucination*, si vous êtes sous l'influence d'un mirage intellectuel lorsque vous croyez à Dieu comme à un être extérieur à vous, pourquoi ne le seriez vous pas aussi en croyant à la nature extérieure et à vos semblables; car enfin si ma croissance naturelle, instinctive, mon amour, mes besoins les plus grands, en me donnant la certitude que Dieu est un être réel, externe à moi; si ce critérium, dis-je, me trompe jusqu'à me faire prendre pour réel, à moi et au genre humain depuis six mille ans, ce qui n'est qu'une *image*, une *forme symbolique*; c'en est fait aussi du monde extérieur tout entier et de tous les autres Moi; car encore une fois c'est des deux parts la même inclination de ma nature, la même croissance, la même foi qui m'y fait adhérer; mais alors et de nouveau, je me range à la doctrine idéaliste absolue de Fichte : il n'y a que moi, même dans le *non-moi*, et je suis Dieu, Humanité et nature. — Ou bien je vais à l'autre extrême qui touche celui-ci; je transporte l'idéalisme subjectif dans l'idéalisme objectif absolu; je passe au panthéisme, et je confesse le *Crédo* de Schelling ou de Hegel.

Enfin si vous récusez l'autorité de la foi naturelle lorsqu'elle vous fait affirmer l'existence extérieure de Dieu, et celle de vos semblables, et celle de la nature, où chercherez-vous l'autorité qui vous fasse affirmer avec certitude l'existence en vous ou dans l'humanité de ce Dieu, mis jusqu'ici en dehors de la

monde comme un être réel et comme l'être des êtres? Car, évidemment, c'est la foi seule aussi qui vous rend certain de cette transposition de l'être; vous ne pouvez trouver un critérium de certitude purement rationnel, et vous en convenez vous-même.

Ainsi, voilà qu'après avoir rejeté un critérium lorsqu'il nous donnait une affirmation, vous acceptez et invoquez ce même critérium pour fortifier une affirmation toute contraire.

Lorsque la croyance instinctive naturelle, la foi du genre humain tout entier depuis mémoire d'homme, dit qu'il est un Dieu extérieur à l'humanité, vous rejetez l'autorité de la foi naturelle; mais lorsque c'est vous avec quelques solitaires qui vous imaginez que Dieu c'est l'humanité, vous dites que cette même foi qui ne valait rien est bonne. Vous détruisez tout critérium de certitude pour l'humanité et puis vous affichez la prétention d'affirmer quelque chose; vous niez que l'homme soit certain de rien, et au même moment vous vous permettez d'être certain de quelque chose. Mais vous vous gardez bien de donner vos preuves: vous avez tout fait pour vous ravir à vous-même toute possibilité de prouver quoi que ce soit.

Qu'avez-vous, en effet, à opposer à la foi universelle du genre humain? Une argumentation sans base dans les profondeurs psychologiques; un philosophisme transcendantal qui ne s'appuie sur aucun critérium avouable de certitude; des déductions historiques vagues, une philosophie du mouvement intellectuel et social de l'humanité qui ne peut soutenir la vérification par les faits; et qui croit spéculer sur le réel, lorsqu'elle se repait de nébuleuses et inintelligibles abstractions.

Que sais-je d'une manière évidente, absolue? bien peu de choses: les phénomènes de ma conscience, en tant que phénomènes; et rien de plus. En effet, tout ce qui se passe sur le théâtre de ma conscience est pour moi évident, d'une évidence absolue; certain, d'une certitude absolue; car c'est moi sentant, pensant, aimant, voulant; et ici je saisis réellement le phénomène, je l'embrasse en quelque sorte et le crée; car le phénomène, c'est moi-même réalisant le phénomène.

Au delà, je n'ai plus qu'une certitude *relative*, parce que je n'ai plus que: 1° des croyances instinctives, irrésistibles, constantes; 2° des inclinations naturelles du cœur et de la volonté; 3° des probabilités plus ou moins voisines de la certitude; 4° et enfin la foi religieuse, celle qui provient d'une disposition particulière, mystérieuse, qu'on nomme la *grâce*.

C'est ainsi que les êtres, en tant que réels, ou substantiels, ou extérieurs; les principes et les relations, en tant que pensés et voulus par l'Être suprême, nous sont donnés ou par la croyance naturelle, instinctive, irrésistible et permanente, ou par une forte pente du cœur, du sentiment, des désirs et de la volonté.

L'idée de justice, toutes les autres notions morales, et jusqu'aux principes qui gouvernent notre vie sociale, ne nous sont pas donnés autrement. Otez la foi naturelle qui nous porte de cœur et de volonté à l'assentiment et à l'affirmation, non-seulement l'homme vit incertain sur toutes choses, mais il n'y a plus de certitude d'aucun genre pour l'humanité. Si donc vous rejetez l'autorité absolue de la croyance en Dieu, vous rejetez au même titre toute notion morale; et je vous défie d'aborder la solution d'aucun problème social, économique et politique.

Métaphysicien de l'athéisme, que ne lisiez-vous Pascal, Fichte, Jacobi, après Kant; ils vous eussent épargné bien des spéculations vides, et à vos lecteurs un dangereux appel au doute.

PASCAL vous aurait appris que si « nous avons une impuissance de prouver, invincible à tout le dogmatisme, nous avons une idée de la vérité, invincible à tout le pyrrhonisme; — que tout notre raisonnement se réduit à céder à notre sentiment; — que nous connaissons la vérité non-seu-

» lement par la raison, mais encore par le cœur ; que c'est de cette dernière  
« sorte que nous connaissons les premiers principes, et que c'est en vain que  
» le raisonnement qui n'y a point de part essaie de les combattre. — Que  
» c'est sur ces connaissances du cœur et de l'instinct qu'il faut que la raison  
» s'appuie, et qu'elle y fonde tout son discours. — Les principes se sentent,  
» les propositions se concluent ; et le tout avec certitude, quoique par diffé-  
» rentes voies. — Et il est aussi ridicule que la raison demande au cœur des  
» preuves de ses premiers principes pour vouloir y consentir, qu'il serait ridi-  
» cule que le cœur demandât à la raison un sentiment de toutes les propo-  
» sitions qu'elle démontre pour vouloir les recevoir. Cette impuissance ne  
« doit donc servir qu'à humilier la raison qui voudrait juger de tout, mais non  
» pas à combattre notre certitude comme s'il n'y avait que la raison capable  
» de nous instruire. »

FOURIER aussi aurait dû arrêter votre méditation lorsqu'il dit : « Toutes  
» nos impulsions collectives sont oracles des destinées, interprètes du sort  
» que Dieu nous prépare en l'une et l'autre vie ; et selon la règle d'*infra-*  
» *destin*, nécessaire à l'équilibre général, nous devons espérer plus que les  
» biens dont le désir est universel... L'aiguillon de l'attraction nous stimule  
» continuellement, et par des impulsions aussi invariables en tout temps et en  
» tous lieux que les lumières de la raison sont variables et trompeuses. »

Mais c'est à Fichte principalement, qu'il appartenait de délivrer les scho-  
lastiques dialecticiens du faux *savoir* ; et de leur montrer la valeur de la  
croissance, en leur dévoilant l'inanité de la science ou de la raison pure, comme  
*critérium absolus*.

Quoi que l'on fasse, on ne saurait aller plus loin que lui dans la voie de l'i-  
déalisme : il a démontré en maître que la conscience ne peut savoir qu'elle-  
même ; que dans ce que nous appelons la connaissance des choses, nous ne  
connaissons et ne voyons que nous-même ; que les lois de la nature ne sont  
que les lois mêmes de notre esprit ; et qu'en définitive, nous ne saurions saisir  
rationnellement la réalité objective ou extérieure. « Le monde extérieur est  
en moi ou hors de moi. S'il est en moi, il n'est pas extérieur. S'il est hors de  
moi, je ne puis pas le connaître. » Par conséquent, la science pure ne nous  
peut donner que l'idéalisme absolu ; mais pour cela, Fichte ne se croit nulle-  
ment fondé à professer le doute sur la réalité des êtres, et de l'Univers et de  
Dieu : « Qui l'a dit que je tiens ce système, *tout vrai qu'il soit*, pour le  
» système complet de l'esprit humain ? Tu voulais savoir et tu avais pris  
» une fausse route : tu voulais savoir ce qui est au-delà de toute science. J'ai  
» voulu seulement te délivrer d'un faux savoir et non te donner le savoir véri-  
» table. »

Où sera donc le fondement de notre certitude à l'égard des réalités objecti-  
» ves ? Dans la croyance. « C'est la CROYANCE qui, *donnant aux choses la*  
» *réalité*, les empêche de n'être que de vaines illusions ; elle est la sanction  
» de la science. Peut-être pourrait-on même dire qu'à proprement parler, il  
» n'y a réellement pas de science, mais seulement certaines déterminations de  
» la volonté qui se donnent pour la science, parce que la croyance les constitue  
» telles... Si ma volonté est droite, si elle tend constamment vers le bien, la  
» vérité se révélera sans aucun doute à mon intelligence. Si je néglige au con-  
» traire de faire bon usage de ma volonté, si c'est par la volonté seule que je  
» prétends vivre, il est certain que tout ce que je gagnerai par là, ne sera  
» qu'une frivole adresse à agiter quelques subtilités, dans le vide des abstrac-  
» tions. Dès lors, il m'est facile d'écarter toute fausse science qui voudrait  
» prévaloir contre ma croyance. Je sais qu'il n'appartient pas à la pensée  
» d'engendrer à elle seule la vérité. Je sais que toute vérité qui ne se réclame  
» pas de la croyance, qui ne s'appuie que sur la science, est par cela même de  
» toute nécessité incomplète et trompeuse, car la science ne nous apprend que  
» cette seule chose : *c'est que nous ne savons rien.* »



Cette opinion de Fichte sur le rôle de la *volonté* dans la question de certitude, rappelle de tout point celle de Pascal : « La volonté est un des principaux organes de la croyance ; non qu'elle forme la croyance, mais parce que les choses paraissent vraies ou fausses, selon la face par où on les regarde. »

La conclusion de Fichte, l'auteur doit la connaître. « Le monde n'est pas, parce que nous le savons : il n'en est pas moins cependant, mais il est parce que nous le croyons. »

Elle revient au fond à celle que Jacobi formulait dans un langage moins rigoureux. Nous comprenons la science parce qu'elle est notre ouvrage, tandis que le savoir immédiat est un mystère. Théoriquement, l'idéalisme ne peut être réfuté, mais il ne peut se maintenir dans la pratique.

Ainsi la *croyance* ! Voilà où il faut aborder si l'on ne veut faire naufrage et tomber dans les abîmes du doute, du nihilisme universel. La croyance, nul n'échappe à ce besoin. « La croyance est le joug inévitable que porte sans le voir celui à qui le don de la vue a été refusé, que porte en le voyant celui dont les yeux sont ouverts, mais dont ni l'un ni l'autre ne saurait s'affranchir. Nous naissons tous dans la croyance ; et Fichte aurait pu ajouter avec Jacobi : nous mourons tous dans la croyance. »

Maintenant que vous dirai-je, en présence d'une humanité qui, fatalement, reste et restera toujours croyante au fond ?

Accumulez toutes les imaginations folles, toutes les affirmations insensées, toute la sophistication des faux savans, toutes les débauches d'un esprit perverti par la mauvaise volonté, entraîné par des passions effervescentes, ébloui par la plus présomptueuse ignorance, jamais vous ne créerez rien de comparable à cette monstruosité de l'ordre intellectuel et moral ; la négation systématique d'un être, raison et cause première de l'univers, toute puissance, toute sagesse, toute bonté, et toute prévoyante et pourvoyante dans sa providence.

Nier la bonté, la toute-puissance, l'universelle providence de Dieu ; c'est l'interpréter comme on ferait d'un être imparfait ; c'est jeter un lineceul sur la réalité des réalités ; tarir la source de toute vie, de toute espérance, de tout amour ; c'est nier le principe, la raison, la cause et la fin des choses, scinder le principe de sa conséquence ; la cause de son effet, et rompre le lien qui unit le père et la mère à l'enfant.

Voyez-vous Dieu, qui nous aurait donné la raison, l'intelligence précisément, et tout exprès, pour le condamner, pour le trouver en défaut de sagesse ; et l'idée morale, justement pour nous donner le droit d'affirmer son immortalité ; et la Bonté pour mieux sentir sa méchanceté ; et la force pour mieux l'accuser d'impuissance.

O déraison de la raison !... O folie de l'orgueil !... .

Vous qui venez juger Dieu, qui êtes-vous ? une intelligence bornée : Dès lors, inévitable que vous ne puissiez voir toutes les raisons qui permettraient de résoudre la question contre Dieu.

Précisément, parce que *celui seul qui est*, vous a donné tout ce que vous avez, jusqu'à la vie, jusqu'à l'être même, et en particulier la raison, vous ne pouvez le juger à son désavantage.

Si la raison ne saurait se contrôler elle-même, à plus forte raison ne saurait-elle juger la raison de la raison. Plaisante prétention !

Si Dieu a une nature déterminée absolument, elle doit l'être par je ne sais quel *destin*, qui sera donc le Dieu supérieur et dernier, c'est-à-dire, le Dieu vrai ; et alors nous trouvons en lui cette toute-puissance et cette toute bonté que vous refusez à Dieu ; — car il nous faut toujours en venir à un être qui, n'ayant pas de cause ni de raison d'être, au-dessus de lui, s'est donné toutes les perfections, et par conséquent, puissance, amour et sagesse infinis et absolus, c'est-à-dire, des attributs sans conditions et sans limites.

Mais si Dieu s'est donné ou s'il a éternellement toutes les perfections, son

essence exclut le mal absolu; le bien, c'est lui-même, et le mal n'est que la limite du bien dans les créatures. Arrivé au dernier terme où git et se rencontre l'infini, l'absolu, tout est bien absolument pour la raison, parce que tout est nécessairement, mais d'une nécessité morale, *ce qu'il doit être*.

Mais revenons à notre *critérium de certitude*: Non seulement j'ai l'idée nécessaire, naturelle, d'un être parfait d'une perfection au-delà de laquelle il n'y a rien; mais ce qui fait ma démonstration, je nourris, dès le début de ma vie, avec tout le genre humain, une foi irrésistible, constante, sinon involontaire, en l'existence de cet être. Cela me suffit: les argumens du sophiste peuvent maintenant venir battre ma pensée; elle a sa base et son appui dans la première des certitudes.

Eh! mes grands enfans, qui vous dites athées résolus, changez une disposition du cœur, soyez d'une volonté reconnaissante, et voilà que d'impies vous devenez religieux peut-être par excès, autant que vous l'êtes par défaut.

Je vois une affinité constante entre la croyance en Dieu et la grandeur morale, entre le sentiment religieux et la charité ou la bonne pratique sociale. Lorsque des hommes s'élèvent dans cette atmosphère du mysticisme divin, ils se font presque toujours acclamer, admirer ou bénir du genre humain par leur vie, leur abnégation, leurs œuvres.

Je ne vois rien de semblable dans l'athéisme. Confucius, Socrate, Moïse, Jésus-Christ auront un nom glorieux par-dessus tous jusqu'à la fin des siècles.... Où sont les athées et les indifférens que l'humanité vénère?

Oui! l'homme dépouillé d'une foi vive et profonde en Dieu, ou d'habitudes contractées matinalement dans un milieu empreint, depuis des siècles, des salutaires émanations d'une religion longtemps toute puissante, un tel homme, s'il n'a pas même la foi scientifique, s'il est athée, sera laid comme l'Egoï-me et la Peur, *s'il est logique*; et vérifiera par ses actes, cette cruelle sentence de Hobbes :

*Homo homini lupus.*

C'est pourquoi les hommes qui consulteront l'universelle expérience comprendront que toute la sollicitude sociale doit se concentrer sur la question religieuse afin de former des générations confiantes en Dieu et s'aimant comme des frères à cause de son saint nom.

Ce n'est pas la première fois que l'humanité dans ses crises se trouve désoignée par ses penseurs. A Rome aussi, le doute, le septicisme absolu, l'athéisme, le sensualisme, et le plus abject fatalisme, avaient envahi les âmes à l'heure même ou agonisait la vieille religion païenne..... Eh bien, avant peu, après deux siècles de catholicisme, Rome va vérifier de nouveau la grande loi de la transfiguration et de la palingénésie.

Continuez ici de confondre la transformation des croyances avec la mort de toute croyance; achevez de démoraliser la multitude; mais ne croyez pas avoir fait table rase pour toujours, et éterniser vos ruines. Plus vite vous hâterez la chute des choses qui ont passé, plus vite s'édifiera dans la Liberté la nouvelle synthèse et la nouvelle union religieuses; plus vite l'humanité remontera à la source éternelle de toute vie.

Rien ne saurait suppléer la Religion et la morale; rien, ni législation, ni institutions, ni organisation, ne peut tenir lieu des bonnes mœurs, de la bonne volonté pour Dieu et le prochain, de l'amour du bien qui porte aux bonnes actions; à l'unité, à l'harmonie, qui font que l'on préfère sacrifier ses goûts, ses opinions même, plutôt que de se diviser de ses frères, de se séparer de la Société.

Le pivot de l'unité sociale, c'est Dieu, le sentiment et l'idée religieuse; c'est une doctrine ou un ensemble de réponses aux questions qui se rapportent à notre félicité, à notre destinée, à notre origine et à notre fin. L'ordre social, en effet, est toujours en raison de l'unanimité des hommes dans ces réponses. Dès que

chez un peuple la majorité n'est plus unanime sur les croyances fondamentales, il n'y a plus de peuple; tout se décompose dans les relations, tout s'obscurcit dans les idées, tout se fait obstacle dans les intérêts, jusqu'à ce qu'une nouvelle réponse, une nouvelle foi, une nouvelle unanimité, en un mot une nouvelle religion vienne ressusciter le grand corps social en régénérant l'amour et l'espérance.

Baissez le rideau sur la scène intérieure, intime, où vous apparaît Dieu : mettez un voile sur l'invisible et ne contemplez que le visible ; et je vous demande ce qui vous restera sur la terre pour la nourriture de votre cœur et de votre imagination ?

Et lorsqu'il vous viendra une flamme d'amour pour le prochain, quand votre lampe luit, d'où lui coulera l'huile qui devra l'alimenter ?

Chaque esprit, chaque volonté humaine se guide à la lumière d'un idéal. Il s'agit de savoir quel est le meilleur idéal ; mais de s'en passer, impossible. Or, la supériorité relative d'un idéal sur une âme se prouve par les résultats plus féconds pour le bonheur du genre humain.

L'idéal du matérialisme, de l'athéisme, celui du libéralisme est désolant, triste et dangereux ; il dessèche, il abrutit ; il éteint la flamme céleste du dévoûment ; il coupe les ailes à l'imagination. Les fruits de cet arbre sont mauvais ; le genre humain, dans ses masses, y répugne partout, toujours. L'idéal du Vatican conclut à l'ignorantisme, à l'hébétément, ou à l'extase et à la mysticité béate ; il met la crainte, la tristesse, l'immobilité ou la mort au cœur des fidèles.

Nous ne voulons ni de l'idéal des athées, ni de la pratique des Pharisiens catholiques. Un nouvel idéal se dégage chaque jour de la solennelle élaboration de la vie moderne. Il a notre foi, il nourrit notre espérance, et nous donne la force de vivre au milieu des ruines.

A qui persuaderez-vous que si les peuples modernes pratiquaient les préceptes et suivaient l'esprit de l'éternel Evangile-divin promulgué tour à tour par Confucius, Socrate, Moïse et Jésus-Christ, ils feraient le mal et ne seraient pas au contraire les plus éclairés, les plus dignes, les meilleures et les plus puissantes générations du monde ?

N'est-il pas de toute évidence qu'ils vaudraient infiniment mieux, à tous égards, que s'ils adoptaient les principes et imitaient la conduite des D'holbach, des Bentham, des Helvétius, des Cabanis, des Laplace, des Hégel, c'est-à-dire des épicuriens, des utilitaires, des athées ou des rêveurs de tous les siècles.

En fait, l'humanité a toujours acclamé, béni les premiers, délaissé, ignoré ou repoussé les seconds.

En fait, les uns ont toujours présidé à l'enfantement d'un nouveau monde, ouvert une nouvelle ère à la moralité humaine ; les autres, au contraire, sont venus pour recueillir le testament et assister à l'agonie d'un vieux monde.

L'éducation du genre humain s'est faite jusqu'ici, par toute la terre, sous l'inspiration et l'influence des législations religieuses. Les codes *profanes* ne sont que des débris ou des replâtrages informes des codes religieux antérieurs. Il n'y a de fécond que la foi ; le raisonnement est de sa nature, stérile : il déduit, il induit, il imite, il ne révèle point. Prouvez que les plus grands peuples de l'univers, et j'entends par grands, les plus bienfaisants et les plus heureux, n'ont pas été aussi les plus religieux.

Entre deux extrêmes également odieux et funestes, si l'alternative nous était proposée, nous serions tenté, dans notre horreur pour l'impicité décidée, insolente et échevelée, de lui préférer l'hypocrisie des pharisiens modernes et passés ; car l'hypocrisie est du moins un hommage rendu à la vérité ; cependant, tout pesé, j'aime mieux encore le diable que l'hypocrisie..... quand le diable n'est pas hypocrite.

Oui ! plutôt l'ivraie mêlée au bon grain ; plutôt les liturgies sans fin, les cérémonies surannées, les gémflexions et toutes les innocentes superstitions des cultes les plus mystiques ; plutôt les abus ou les exagérations du catholicisme greffées du moins sur l'arbre fécond de la foi, de l'espérance et de l'amour ; plutôt une crédulité fanatique, intolérante mais aimante, qu'une humanité sans Dieu, que cet idéal glacial, cette perspective de néant rêvée par les athées ; que l'impiété provisoire des uns, le Dieu mutilé, sans providence, imparfait, méchant, des autres !

L'argumentation athéistique du dix-huitième siècle, celle des d'Holbach et des Voltaire était vraie, utile, relativement ; car elle s'adressait à un Dieu faux, celui de l'idolatrie et de la superstition catholique, à un Dieu auteur de la chute et du péché originel, de l'éternité des peines, etc. Il fut facile aux écrivains incrédules de détruire *l'infâme*, comme ils disaient, en montrant que ce Dieu valait moins que le dernier des hommes.

Mais s'attaquer encore au Dieu plein de bonté, de miséricorde ; au Dieu du progrès indéfini vers la perfection infinie, au Dieu tout puissant et tout prévoyant de la *Philosophie-religion*, nous disons qu'il n'y a ni science, ni force, ni dignité, ni moralité à cette tâche.

N'allez pas croire que je veuille conclure de la nécessité, de l'utilité sociale d'une religion, à l'existence de Dieu. Non, mais au contraire, de l'existence de Dieu, à la bonté, à la nécessité d'une philosophie-religion. — Dieu existe ! — donc la philosophie-religion est bonne, excellente, nécessaire à la société, inévitable et comme fatal<sup>a</sup>, partout, toujours.

Ainsi je ne m'inquiète que d'une chose, savoir : si Dieu existe. Comment le saurai-je ? Je le saurai comme je sais toutes choses : moi, mes semblables et la nature ; par la foi ou croyance innée qui est en moi ; car je ne crois point parce que je sais, mais je sais parce que je crois. C'est le sentiment de cette vérité qui faisait dire à saint Anselme, avec une grande profondeur. « Je ne cherche point à comprendre pour croire ; mais je crois pour parvenir à comprendre. Je crois, en effet, *parce que si je ne croyais pas à cet être, je ne parviendrais jamais à le comprendre.* »

Je termine : Du point de vue moral, n'eussé-je que mon sentiment intime, que mon cœur et ma volonté pour guide, je m'écrierais encore avec Robespierre : malheureux sophiste ! De quel droit viens-tu jeter un voile funèbre sur la nature, désespérer le malheur, réjouir le vice, attrister la vertu, dégrader l'humanité !... Je m'indignerais volontiers, dis-je, si je ne devais considérer beaucoup plus le bonheur dont l'athée se prive volontairement, par cet écart monstrueux, que la faute immense qu'il commet contre lui-même, devant Dieu et devant le peuple...

Scientifiquement, l'athée, *s'il est logique*, ne doit plus proférer qu'un mot, un seul, avant de cesser de penser et de vivre ..... NÉANT !



LE

# LE SALUT DU PEUPLE

Paraît le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.

POUR LES DÉPARTEMENTS . . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, *rue Borda, n° 1.*

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnemens, au citoyen **BALLARD**, *libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfans.*

Typographie **FÉLIX MALTESTE** et C<sup>e</sup>, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22.

LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

**DE LA SCIENCE SOCIALE.**

Numéro 5. — 10 Février 1850.

---

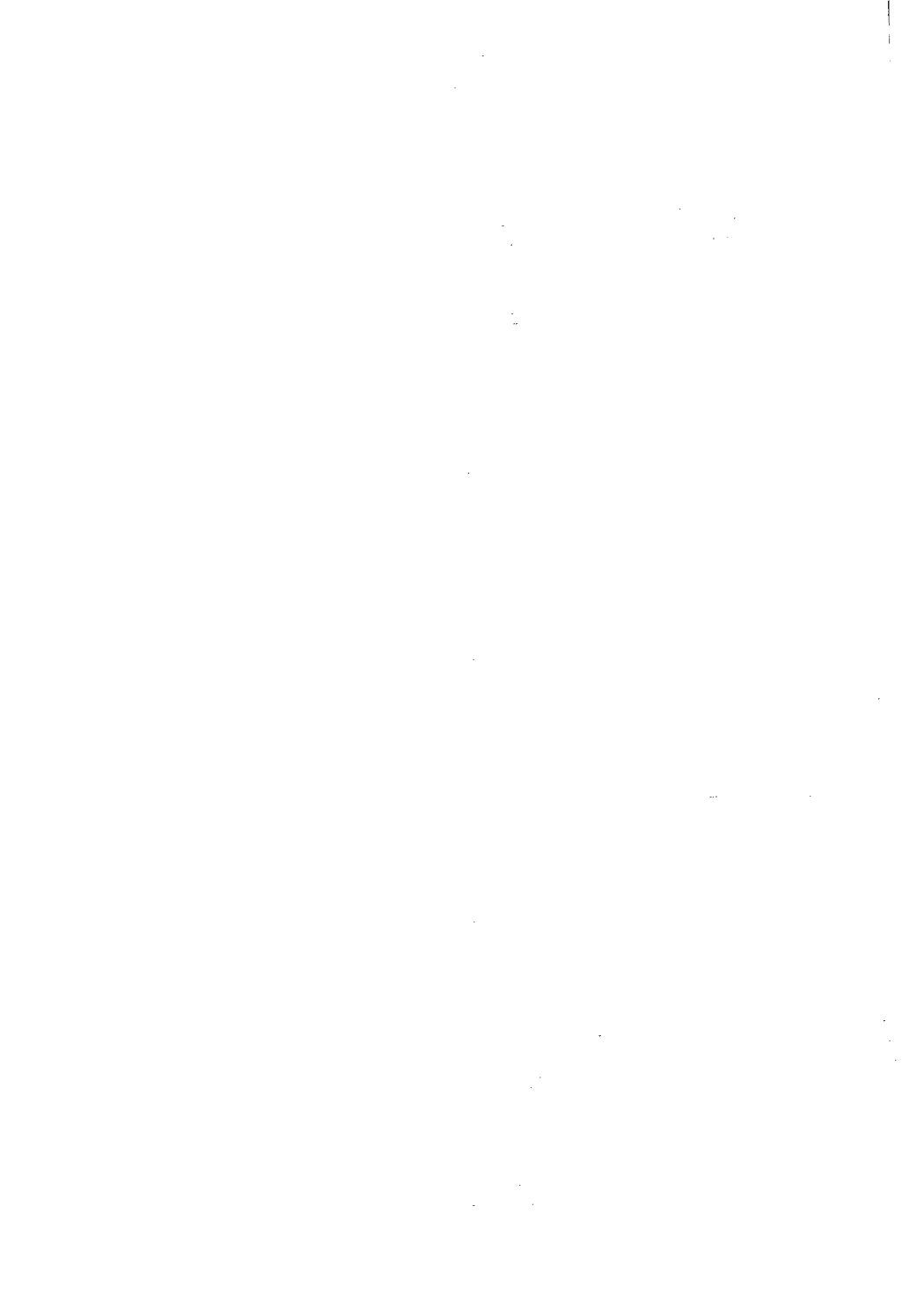
**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

**Un numéro : 60 centimes.**

---

**PARIS,**  
**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,**  
**1, RUE DES BONS-ENFANS.**

**1850**





# SALUT DU PEUPLE.

## QU'EST-CE QUE LA LIBERTÉ ?

« La fraternité, dit un spirituel artiste, consiste à ne jamais battre son » frère ; l'égalité à toujours travailler aussi bien que lui ; et la liberté à faire » ce qu'on veut... *excepté* ce que *maman* ne veut pas. »

Il y a ici, sous forme légère, une réfutation piquante de la doctrine impossible et dissolvante des amateurs de liberté illimitée. *Maman*, c'est la raison collective, c'est le bien, c'est l'ordre universel, c'est Dieu ; c'est la loi, c'est la perfection et le bonheur de tous, c'est le souverain indivisiblement, c'est le Peuple !

La liberté, et jusqu'à l'apparence de l'indépendance, est un si grand bien pour l'homme, qu'on ne saurait trop s'ingénier à la rendre compatible avec l'ordre et l'unité ; à lui laisser au moins la plus grande latitude qu'elle puisse comporter dans l'avenir de la civilisation. Or, il est temps de montrer tout ce que le Socialisme vient faire pour la liberté, non pas de quelques-uns, mais du peuple tout entier. Rien de plus opportun que de convaincre l'opinion qu'il n'y a de vrais libéraux que les vrais Socialistes.

On ne tient tant au libre travail, à l'appropriation individuelle de l'instrument primitif ou dérivé, que parce qu'on redoute de subir, dans toute autre combinaison, le despotisme des volontés individuelles. Cette crainte est permise : empêcher le despotisme est une obligation de premier ordre : c'est à quoi il faut absolument pourvoir par le perfectionnement des garanties de la véritable liberté personnelle.

Prouvez aux libéraux de tout ordre, aux antagonistes de l'unité économique, de la *fonction sociale*, et de la désappropriation des terres et des autres capitaux qu'ils ne seront point assujettis, sous ce nouveau régime, au caprice de la gérance unitaire, comme les pauvres Egyptiens modernes l'ont été à la volonté d'un Méhémet-Ali ; qu'ils relèveront uniquement de la loi, égale pour tous ; c'est-à-dire de la souveraineté du peuple, dans les limites d'une Constitution qui consacrerait les droits antérieurs et supérieurs que chacun tient de sa nature ; et tous proclameront la sainte solidarité, l'indivisible unité dans la justice, dans l'égalité et la liberté.

Mettez à couvert la juste indépendance des individus, et dès demain vous convertissez le monde européen au socialisme. Ce que redoute l'opinion, encore mal renseignée, c'est le régime monacal, la discipline des casernes; que sais-je, les couvens de la Trappe, peut-être; ou bien encore le régime introduit au Paraguay par les jésuites, il y a quelques siècles. Il faut montrer que toutes ces réminiscences d'institutions qui peuvent avoir une grande valeur au point de vue de l'histoire, sont abhorrées par toutes les écoles; que la vraie liberté sera sauvegardée dans ce nouveau milieu avec toutes les précautions désirables, ou qu'il n'aura même pas les honneurs de l'essai.

Celui qui écrit ces lignes a, toute sa vie, milité pour l'indépendance absolue de l'homme vis-à-vis de l'homme, pour la liberté de tout dire et de tout faire, en dehors du cercle des devoirs et des droits stricts, consacrés par ce qu'il y a de vital dans la morale universelle; en dehors des exigences de la vie, de la sécurité de tous, de l'égalité entre tous, de la liberté pour tous.

La seule pensée de ressusciter les liens dont l'antique théocratie orientale a garrotté pendant quarante siècles l'âme et le corps de ce grand troupeau qu'on nomme peuple, l'irrite, et l'emporte; et lui donnerait le courage de subir tous les genres de martyres afin de les briser, pour peu qu'il trouvât d'écho dans l'âme de ses contemporains.

Il tient pour une sublime insolence dans un homme, ou des milliards d'hommes, la prétention d'interdire à un autre le droit d'irradier son être dans le sens de sa destination instinctive, de se mouvoir et se manifester dans toute sa force et toutes ses énergies normales. Il ne reconnaît à aucune puissance humaine le droit de confisquer la liberté de conscience et d'intelligence, la liberté de presse et de réunion; et il ne met pour condition à leur exercice que le respect de ces mêmes libertés dans autrui.

Consentir tous les actes extérieurs qu'exige la vie, le développement collectif, en tant que ces actes dépendent de sa volonté, et ne portent en rien atteinte à la moralité, telle que la respècte la conscience du siècle: voilà suivant lui le domaine légitime de l'assujétissement social, parce que c'est la condition de la liberté pour tous, la manière de reconnaître les droits de tous, le sien compris. Au-delà, tout est permis devant la loi, sinon devant l'opinion, qui a toujours droit de critique et de blâme, mais non de contrainte. — Nous ne venons donc pas systématiser ici les tendances de nos passions ou de notre tempérament.

Liberté donc! liberté!... Oui! mais liberté *pour tous*, et par conséquent, liberté dans l'égalité! liberté dans la fraternité! liberté dans l'unité! en un mot liberté dans le droit, dans la justice, dans le bien! — Sinon, non.

Mais d'abord, qu'est-ce que la liberté?

Si par liberté, on entend l'indépendance absolue, pour chacun, du caprice, des fantaisies, de la croyance, des idées ou de la volonté des autres hommes; la sécurité pour sa personne; la protection contre les attaques à la vie et aux biens; la parfaite égalité de tous devant la loi économique et politique, oui, tout homme doit être libre.

Si par liberté, on entend la pleine possession, l'absolue garantie des droits naturels, des conditions sociales de notre développement moral et physique sur le pied d'égalité avec tous les autres citoyens, oui, encore, la liberté est sacrée.

Si par être libre, on entend être en solidarité de destinée avec l'humanité entière, de telle sorte qu'on soit fort, riche, éclairé, puissant de toute la science, de tout l'amour, de toute la puissance, de toute la richesse et la bonne volonté de ses semblables, oui, sans aucun doute, l'homme doit rechercher la liberté comme le plus grand des biens.

Enfin, si par liberté, on entend être parfait et heureux, approcher de plus en plus de la perfection et du bonheur, — oui, mille fois oui, tous les hommes doivent être libres.

Mais, si par liberté, on entend la faculté de s'introduire au milieu d'une arène qu'on appelle *concurrence, laisser-faire, libre commerce et libre travail* ; et là, au sein d'une mêlée et d'un tohu-bohu effroyables, dans une incertitude permanente, entouré de toutes les chances aléatoires, s'ingénier, par tous les moyens, à s'approprier une portion du grand mobilier d'instrumens de travail, de richesses créées, mises à l'encan, livrées au plus affreux gaspillage, offertes en butin aux plus avides, aux plus habiles, aux plus fripons, ou aux plus heureux ; — sans aucune condition de justice, sans aucune considération pour les besoins, les nécessités d'autrui, sans égard aux droits imprescriptibles de l'homme, pas même à celui de vivre en travaillant ; — puis se trouver nanti ou privé, on ne sait comment, d'un capital ; se réveiller riche ou pauvre, on ne sait pourquoi, ou plutôt, selon qu'il plaît au jeu de roulette qui va et tourne sans vous et malgré vous ; — puis prêter ce qui ne vous appartient pas, ou emprunter ce qui est à vous ; et, par cette magie de l'appropriation et de l'usure, créer un monde où les uns n'ont rien et les autres ont tout ; où les uns travaillent et les autres font travailler ; où ceux-ci consomment et ceux-là produisent ; où les capitalistes s'engraissent dans l'oisiveté et les ouvriers s'amaigrissent et se tuent au labeur ;... — ou bien encore, si la liberté consiste dans la faculté de faire de la grande Ruche nationale une immense Bourse ; et là, en présence des deux idoles du sanctuaire : le *hasard* ou la *fortune*, et la *cupidité* ou le dieu *Terme*, sacrifier, quand on a le bon lot ou la soif de l'obtenir, sacrifier *au libre échange, à l'anarchique production, à la sainte appropriation, au divin monopole de la terre*, ce patrimoine indivisible et inaliénable du genre humain ; et couronner de fleurs, embaumer d'encens tous ces enfans d'un même grand dieu : la propriété sous la forme de *veau d'or* ; et jurer par leur nom, et se complaire dans la jubilation tant qu'on se trouve bien de sa part ; si, dis-je, on appelle liberté, la faculté légale d'exploiter ainsi son prochain ; non, l'homme ne peut rester libre sans dévorer l'homme.

Si même par liberté on entend la faculté de continuer une partie de ces abominations, dans un milieu moins licencieux, où l'usure sous toutes ses formes, serait supprimée, mais où chacun pourrait encore détenir sa portion d'instrumens de travail, et ainsi refuser ou octroyer arbitrairement le crédit,

les matières premières du travail d'autrui ; où l'individu, pour vivre, devrait encore attendre la clientèle, qui peut venir ou ne pas venir, se retirer à chaque instant ; — vendre donc et acheter, ou ne pas vendre ni acheter, selon le bon plaisir des intérêts et des passions individuelles ou corporatives, en lutte dans le temps et dans l'espace ; enfin, laisser chômer ou se détériorer son capital à la barbe de ceux qui pourraient cependant le faire valoir, et qui en auraient le plus pressant besoin. — Oh ! alors, non ! la liberté mérite encore anathème à la centième puissance ; car elle est toujours homicide comme la propriété absolue des instrumens de travail, dont elle est ou la pourvoyeuse, ou l'auxiliaire, ou le produit ; car cette liberté apporte, ou peut apporter, à chacun tour à tour, l'esclavage et la misère, l'inégalité, le trouble, le désastre, tous les malheurs.

Définissez-vous la liberté : « *la faculté de faire tout ce qui ne nuit point à autrui ?* » la définition serait ingénue : nous ne voulons accuser personne d'ingénuité, mais avec cette limite on va loin, jusqu'à restreindre la liberté à zéro. En effet, sait-on bien qu'il ne faut rien moins qu'une sagesse parfaite, une solidarité intime et incessante avec l'humanité entière, un assentiment à toutes les conditions de la vie de famille pour ne nuire point à autrui ! D'après cette manière d'entendre la liberté, il faudrait la perfection dans chacun et dans tous : Cette liberté là est donc identique à celle que voulaient faire prévaloir Jésus-Christ, saint Paul et le bon christianisme : « *restez fidèles à ma parole et vous serez libres.* » — La première condition économique pour ne pas nuire à autrui, serait de produire avec poids, nombre et mesure, selon ses aptitudes et ses forces ; de consommer selon ses besoins, ni plus ni moins.

Définissez-vous votre liberté : « *le droit de faire tout ce qui ne nuit point aux droits d'autrui ?* » Sans être aussi étendue que la précédente, cette définition laisse encore ample carrière à l'interprétation ; car les droits d'autrui comprennent, de la part de tous, toutes les conditions de leur développement moral et physique respectif, qui dépendent de la volonté individuelle, et nous savons par expérience si le *laissez-faire* économique permet le développement des travailleurs.

Définissez-vous la liberté : « *la faculté absolue de faire ce qu'on veut, dès qu'on le peut effectivement ;* » mais la liberté ainsi comprise, la *liberté illimitée*, c'est le chaos ; c'est la sauvagerie et l'antropophagie ; c'est la déification de la force ; c'est, dans un milieu comme celui du monde civilisé, le monopole, la concurrence acharnée, la coalition, l'exploitation des faibles par les forts, l'inégalité la plus absorbante de richesses ; c'est, en un mot, le *laissez-faire* des libéraux poussé à l'extrême. — Pourquoi dès lors s'appeler Socialiste ? Qu'y-a-t-il de *social* dans l'individualisme absolu ?

Proclamer la liberté *quand même*, c'est tout simplement substituer le fait brutal au droit ; nier la distinction du juste et de l'injuste ; prétendre qu'en ce monde *tout va bien de soi* ; que l'individu n'a aucun droit imprescriptible et naturel, pas même le droit au travail, pas même le droit de vivre ; que le hasard en sait plus que la prévoyance, et que l'ordre sortira du désordre.

C'est inaugurer le règne du fatalisme le plus désolant et le plus monstrueux; car c'est reconnaître et consacrer les positions acquises, et mettre chacun à la merci de tous : par exemple, les trois quarts de la population vont dépendre, pour leurs nécessités premières, du caprice des classes qui possèdent le sol et détiennent les produits agricoles et horticoles; car ayant le droit d'user et d'abuser de leur chose, elles peuvent fort bien, à la rigueur, s'entendre pour affamer le genre humain.

Enfin, définissez-vous la liberté : *la jouissance sociale des conditions normales de votre développement moral et physique, à l'infini*? Dès lors vous avez consacré la solidarité, la mutualité, le concours fraternel, l'unité économique et politique; en un mot, *l'association universelle*; et vous êtes avec nous, vous êtes Socialiste et Communiste-conditionnel : La société n'est plus que la forme organique de la grande famille du genre humain.

Ainsi, la chose est claire : l'homme doit être libre, n'être point assujéti au caprice, à la volonté des autres hommes : mais non pas indépendant par rapport à l'humanité, à la société.

La dépendance mutuelle résulte de la loi de solidarité; est nécessaire comme elle; car cette loi fait que toutes les existences, tous les intérêts sont subordonnés les uns aux autres, sont tour à tour des moyens et des buts, ou des conditions de satisfaction, de développement, les uns pour les autres. Mais cette dépendance, loin d'être contradictoire à la vraie liberté, la constitue, l'engendre positivement.

S'il en est ainsi, les libertés individuelles sont solidaires; chacun est d'autant plus libre que tous respectent cette loi; nous ne devenons donc libres qu'avec autrui et par autrui; qu'autant que tous nos semblables le deviennent eux-mêmes; de telle sorte que *la liberté individuelle ne trouve ses conditions et ses garanties que dans la liberté collective*. De ce point de vue qui est le seul large et vrai, la liberté d'autrui, loin de limiter la nôtre, l'engendre au contraire, la féconde et lui assure toute l'extension que comporte la nature des choses humaines.

Le milieu social où il y aurait le plus de liberté pour tous, serait évidemment celui où il y aurait le plus d'égalité, de fraternité, d'ordre, d'unité, de solidarité, de prévoyance, de justice distributive entre tous : celui où le développement individuel serait à son plus haut degré. Dans un tel monde, chacun participerait en quelque sorte fatalement à la plus grande somme possible de sympathies, de lumières, de puissance et de richesses, et par conséquent de liberté et de bonheur.

Il faut donc bien distinguer la liberté *négative*, laquelle consiste à ne pas dépendre du caprice de ses semblables, à être garanti contre leurs attaques et leur domination; et la liberté *positive*, qui consiste dans la jouissance certaine des conditions sociales de notre développement moral, intellectuel et physique.

Or, l'une des conditions sociales (sinon l'unique) de notre développement, de notre bonheur, partant de notre liberté positive, c'est la solidarité qui nous

relieu au reste de l'humanité, c'est la mutualité, le concert, l'unité, l'association de nos intérêts et de nos activités, c'est l'assurance mutuelle qui vient à se contracter intimement entre tous.

On dit depuis le commencement du monde : L'UNION FAIT LA FORCE ; mais l'union c'est la solidarité ; et la force c'est la liberté ; car c'est la puissance, c'est l'intelligence, c'est l'amour, c'est la vie.

On ne saurait donc trop se le persuader : La liberté parfaite de chacun ne se trouvera que dans la solidarité parfaite de tous. Liberté, bonheur, perfection, solidarité, unité : tous termes inséparables. — C'est pourquoi il nous sera facile de démontrer, à l'occasion, cette thèse capitale qui jette une si vive lumière sur la science sociale, à savoir : *qu'il n'y a de solution satisfaisante à tous les problèmes sociaux, économiques et politiques, que dans l'hypothèse de la perfection morale de chacun et de tous.*

La vraie liberté n'existera que lorsque la volonté de chacun sera harmonisée, par l'amour et la justice, avec la volonté collective. — Absolument, être libre, c'est *pouvoir* ce qu'on *veut*. — Religieusement, c'est *vouloir* ce qu'on *doit vouloir*, c'est-à-dire ce qui convient à l'harmonie, au bien général.

La liberté consiste, en effet, dans la réalisation de notre volonté. Avoir une puissance toujours égale à sa volonté, c'est être libre *absolument*. — Mais dans la société, ou du point de vue *relatif*, ce qui se dit des uns doit se dire des autres ; et comme les sphères d'activité sont susceptibles de se pénétrer, comme nos actes vont retentir dans la vie d'autrui, il y a ici une harmonie à chercher et à réaliser.

Plus un homme se développe harmoniquement avec ses semblables en amour, en sagesse et en puissance, plus il est libre et heureux. — Obéir au devoir, à la raison, à la loi de l'ordre providentiel, c'est être libre. Vouloir et faire ce qui est bon et possible, ce qui est meilleur pour tous dans le temps et dans l'espace, voilà la liberté, ou au moins sa condition. — Il faut donc harmonisation préalable des sentiments, des idées et des actes, par l'éducation, par l'ordre économique et moral, et par la prévoyance sociale.

Mais, l'amour, la justice, le droit se développent indéfiniment avec les idées, avec la science, c'est-à-dire avec la connaissance des lois générales, des lois de l'ordre providentiel, des choses divines, humaines et naturelles. — Donc, l'harmonie en question se cherche toujours, mais ne se trouve jamais qu'incomplète et provisoire ; et suppose par conséquent toujours le sacrifice mutuel. Je prie qu'on y songe.

L'homme aspire instinctivement par toutes les puissances de son âme à se gouverner lui-même dans sa force et sa liberté. Toute contrainte l'humilie ou l'irrite, tout joug, tout frein qu'il n'a point accepté volontairement lui est insupportable. C'est qu'en effet il est providentiellement destiné au gouvernement de soi-même ; et chaque jour il s'y prépare : l'éducation n'a pas d'autre but que de le faciliter. Mais il est à cette initiation et à ce résultat des conditions douloureuses. Il présuppose que chacun s'élève à l'intelligence de sa destination normale, à la pratique des devoirs qu'elle implique. Il faut que l'individu

sache ce qu'il doit faire et éviter, qu'il accepte et réalise toutes les conditions internes et externes du bien-être, de la liberté et du bonheur collectifs. C'est ce parallélisme entre la volonté et les conditions de l'ordre social qui constitue l'état normal de la liberté. Qu'est-ce en effet que le développement de la vie collective, de ce point de vue ? N'est-ce pas le lent et laborieux apprentissage de la liberté ou du gouvernement de soi-même dans la justice et la charité ? Aimer, vouloir ce que l'on doit, y obéir volontairement, c'est être libre de la vraie liberté ; et c'est ce qu'il faut apprendre pour se croire et se sentir moral, heureux et fort.

Il suit de là que les peuples obtiennent ou plutôt se donnent, réalisent eux-mêmes la liberté à mesure qu'ils s'en montrent dignes ; c'est-à-dire à mesure qu'ils mettent leur libre arbitre à faire ce que réclament le bien, l'intérêt, la liberté de tous, le droit, la justice et la charité. Hors de là, point de liberté, de gouvernement de soi-même possible.

Jésus-Christ savait tout cela : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous viendra comme par surcroît. » — Le royaume de Dieu, la justice de Dieu, c'est l'ordre providentiel, la loi des destinées, c'est la perfection morale. — Le *reste*, c'est le vrai bonheur, la vraie liberté.

« Soyez parfait comme votre Père, Dieu, est parfait. » Tendez incessamment à la perfection. — « Mais, plutôt, heureux sont ceux qui entendent la parole de Dieu, et qui la pratiquent. » Voilà le chemin du bonheur, la connaissance de la loi, l'amour de Dieu qu'on s'attire en faisant sa volonté, en pratiquant le bien.

« Si vous demeurez ferme dans ma parole, vous connaîtrez la vérité et la vérité vous rendra libres ; car la vérité rend libre et le péché esclave. » Vous serez libres, si vous êtes justes, si vous marchez dans le sentier du bien, de la vérité et de l'amour. Toute liberté autre, n'est que licence, désordre, esclavage. L'ignorance, le mal, l'erreur, l'iniquité, l'isolement, voilà la servitude. Le plus parfait est aussi le plus libre.

La liberté se mesurée au pouvoir, avons-nous dit : plus l'homme peut, plus il est libre. Pour que cette définition soit sociale et féconde, il faut que cette liberté se réalise également au profit de tous. Il s'ensuit que la puissance de l'individu ne doit s'exercer que dans l'ordre, lequel n'existe que là où le pouvoir individuel est concilié par la loi avec le pouvoir collectif.

J.-J. Rousseau, dans un de ses jours de désespoir, laissa tomber quelque chose comme cette triste sentence de sa plume : l'esclavage du grand nombre est nécessaire à la liberté du petit nombre, elle en est la condition absolue. Si telle était la nature des choses, il faudrait maudire le sort de l'humanité, protester contre la Providence ; et le blasphème serait dans notre cœur et sur nos lèvres ! — C'est que Rousseau considérait l'histoire, sans avoir foi au progrès. Or, il voyait les Grecs, les Romains, et avant eux les Indous, la plupart des peuples primitifs, et même des peuples vivans, faire payer la fausse liberté du petit nombre par l'esclavage réel du grand nombre. — Sans cela pourquoi des *soudras*, des *parias*, des *ilotes*, des *esclaves*, des *serfs*, et des **PROLÉTAIRES** ?

Politiquement, la liberté est identique au droit, à la justice, à la solidarité conditionnelle qui comporte la responsabilité personnelle et sa sanction. — Socialement, elle est identique à la fraternité, à la communauté, à la perfection morale, à la solidarité la plus absolue. — Je suis libre dans l'égalité dès que je jouis comme tout le monde des conditions et des moyens de mon développement. — En dehors du droit ainsi défini, ou j'ai trop ou je n'ai pas assez de liberté. Dans le premier cas, je suis dans la licence; dans l'autre je suis dans l'assujétissement, dans la dépendance, dans l'inégalité.

Disons ici, en passant, que le moyen radical, la garantie efficace de la liberté *négative* et de la liberté *positive*, ne se trouvera que dans la *fonction régulière, obtenue comme un droit, acceptée et exercée comme un devoir*, au sein d'une association économique universelle, relevant, en tout et pour tout, de la souveraineté du Peuple.

Que peut l'État-gérant ou représentant? Il ne peut que ce qui est consenti par les volontés, approuvé par la raison générale, appuyé sur le droit ou la justice contemporaine. Maintenant, est-il bon, est-il juste, est-il dans l'intérêt de tous de consentir à l'unité économique, à la réglementation de l'activité industrielle? Voilà toute la question. Quand l'immense majorité des citoyens le comprendront ainsi, ils consentiront; lorsqu'ils consentiront, ce que l'on appelait *liberté*, se nommera LICENCE, et la licence sera condamnée, réprimée par la loi, par le droit nouveau. Car, encore une fois, les conditions constitutives du droit sont *progressives*: elles se développent avec le savoir et les sentimens des générations successives. Les sauvages sont loin d'entendre le droit comme les peuples les plus avancés en science sociale.

Un jour donc, il n'y aura plus lieu à se poser la question; elle sera tranchée par le fait. Personne ne songera plus à produire seul, à séparer son instrument de travail des instrumens de travail de tous les autres; et cela par une excellente raison: c'est que le travail solitaire et l'appropriation individuelle de ces instrumens seront devenus *impossibles* par tout l'ensemble de l'état social et matériel. C'est ainsi que la *liberté licencieuse* d'aujourd'hui sera sans raison d'être et partant *inouïe*. Les mœurs s'y opposeraient, le déclarerait monstrueux; la loi l'interdirait; car alors toute l'économie aura été peu à peu conduite à s'organiser unitairement; l'intérêt mieux compris, aura poussé *fatalement* et capitaux et travailleurs vers l'association; vers le travail concerté; vers la garantie réciproque des débouchés; vers l'application de machines de plus en plus économiques et envahissantes, lesquelles exigeront de plus en plus la centralisation des forces, la direction unitaire, l'harmonie et le concours de toutes les sphères d'activité, la précision et la rapidité des relations et des mouvemens, etc....

On ne voudra plus de cette liberté, parce que l'on aura vu qu'elle n'est pas une liberté, mais au contraire un obstacle à la liberté, si la liberté véritable consiste dans le bonheur. Faites comprendre à l'humanité que telle liberté qu'elle aime est une liberté mauvaise pour elle, pour tout le monde individuellement, et bientôt elle n'en voudra plus: elle y verra une servitude.



— Qui voudrait aujourd'hui, parmi nous, de la liberté illimitée des sauvages les plus arriérés ?

Le jour humain et divin tout à la fois, ou le droit rejoindra la morale en fait et en volonté, tout sera consommé dans l'unité, la liberté, la perfection et le bonheur.

Les vrais Socialistes veulent donc la liberté, et eux seuls en ont l'intelligence. Ils la veulent pour tous ; c'est pourquoi ils la veulent limitée pour chacun ; car la liberté illimitée de tous est identique au despotisme universel, et donc à l'esclavage pour tous. — Vous croyez que dans votre milieu, le producteur sera libre de faire tout ce qu'il voudra ? Non pas. Il sera libre de produire, de faire ce que la nécessité des choses ou la fatalité de l'anarchie le forcera de faire. — Le Socialisme, au contraire, le conduirait à faire ce qu'il convient à tous et à lui-même qu'il fasse ; il serait certain qu'en travaillant au bien général, il sert le sien propre.

D'un côté, la prévoyance, la justice distributive, de chacun, *par la fonction*, le plus approximativement possible, selon ses aptitudes, ses goûts, et ses forces ; à chacun selon ses besoins. — De l'autre, le hasard, l'incertitude, le fait brutal de la fatalité ; de chacun selon ce qu'en décide la roue de fortune ; à chacun ce qu'il peut conquérir à force de ruses, de mensonges, de témérité ou de fraudes.

Ceux-là ne sont pas Socialistes qui veulent la séparation des activités et des intérêts, ou le laissez-faire illimité. — S'ils emploient leur liberté illimitée à se rendre solidaires, à cimenter entre eux un pacte de réciprocité, alors ils demandent le laissez-faire pour mieux tuer le laissez-faire, pour réaliser le Socialisme ; mais, dès lors aussi, ce ne sont plus des Libéraux, mais des Socialistes..... Dispute de mots ! — S'ils la demandent pour autre chose, ce sont des anarchistes, des injustes, des coupables, des malfaiteurs ou des ignorans.

Faudra-t-il attendre la pondération des existences du jeu ou de la lutte des forces individuelles s'ingéniant dans la concurrence, à *débouter*, à *écraser*, à *évincer* ou à *dépasser* leurs rivaux ; du développement de moins en moins inégal des facultés dans chacun et dans tous ; et des prétentions ou de la coalition des moins avancés, et finalement de la moralité générale se produisant au sein d'une liberté illimitée ? Ne peut-il point arriver que, par toutes ces causes, et par la moindre inégalité intellectuelle et physique entre les travailleurs, par de meilleures combinaisons économiques telles que l'association volontaire, tout tende dans la liberté, à l'équilibre des fortunes, à la garantie du droit au travail, à l'équitable répartition des richesses ?

Non ; et voilà la chimère ! Comment voulez-vous que l'amour germe et s'im- plante dans les âmes, si tout le monde est ainsi intéressé directement par la lutte et la compétition à cultiver de préférence l'arbre du mal, c'est-à-dire l'égoïsme ? Le devoir de l'individu en effet, sa constante préoccupation, est de ne songer qu'à soi, de tout rapporter à lui dans le milieu de libre concurrence. Vous lui tracez sa conduite : que dis-je, c'est ici une prime offerte

à qui se montrera le meilleur aventurier dans la recherche de la toison d'or ! Est-ce qu'on fait le bien général en ne s'occupant que de son bien particulier ? N'est-ce pas le contraire qui est vrai ?

Qui ne voit que par la nature des choses, il faut nécessairement ôter à cette fausse liberté tout ce que l'on veut accorder à la sécurité ? — Qui ne voit qu'il n'y a que trois états économiques où l'on puisse se dire libre d'une liberté *négative*, ou d'une liberté *positive*. — Celui que donnerait la propriété d'un fonds de terre où chacun trouverait, à la *rigueur*, par ses soins assidus, les premières nécessités de la vie, sans avoir recours à autrui, ou sans se trouver dans sa dépendance absolue ; — Celui que donnerait le système des corporations perfectionnées, où chacun aurait une clientèle assurée, puisque le monopole dans la sphère industrielle et commerciale, aussi bien qu'en agriculture, serait octroyé en raison des besoins correspondans ; — Enfin, celui que donneraient l'association, la mutualité dans la production, la solidarité des destinées, la production selon les aptitudes et les forces, la répartition selon les besoins. — Mettez-moi dans l'un de ces milieux ; accordez-moi l'un de ces états, et dès lors je crie : Liberté, liberté ! sinon, toujours non.

Nous admettons, assurément, que tout homme doit rester *libre* de travailler ou de ne pas travailler, *libre* de se rendre pauvre, de se contenter de peu, en un mot de s'abstenir de remplir les conditions de son bien-être et de son développement indéfini, *le tout à ses risques et périls*; et en ce sens, l'individu doit toujours garder la *liberté de production*. Mais nous maintenons qu'il n'a pas le droit, la *liberté* de s'approprier absolument les instrumens de son travail, que ces instrumens sont nécessairement une propriété collective, indivise, que le souverain ne doit jamais aliéner ; qu'il doit déléguer dans les limites de l'intérêt général ; et en ce sens la *libre production* ou le travail libre ne saurait être un droit. Il en est de même de l'*échange* ; il ne peut être arbitraire, inconditionnel, c'est-à-dire *libre* ; il doit être soumis à des conditions légales qui en garantissent à tous l'opportunité, la loyauté et l'équité.

On ne réussira pas plus, en économie, à établir l'équilibre par la *rivalité* et l'*état de nature* du travail, qu'on n'a réussi, en politique, à établir l'équilibre entre les Etats par la *rivalité* et l'*état de nature* ou l'*indépendance des nations*. Pour être logique, il faut dire des individus ce que l'on dit des nations ; ou dire des nations ce qu'on dit des individus. Il n'y a pas de milieu. Les nations sont à l'*état de nature* entre elles. Faut-il, oui ou non, ramener le travail et la justice à l'*état de nature* entre les individus, ou amener les nations comme les individus à l'*état de justice*. Voilà toute la question.

La liberté de l'esprit n'aura jamais cette vertu de nous faire atteindre, d'un commun accord, tous les buts de l'humanité par l'activité individuelle des particuliers, sans le secours d'une direction supérieure. Au moins, faudra-t-il toujours absolument une gérance, une administration centrale, des

combinaisons, un accord formel, une association expresse avec ses réglemens positifs, surtout en économie, où tout doit être prévu, puisqu'il s'agit de travaux fatigans, de l'œuvre si délicate de la production des richesses matérielles, et de la loi plus délicate encore de leur répartition.

L'accord, pour être *commun*, doit être concerté, à moins qu'il ne soit *tacite*; auquel cas il faudrait un miracle pour qu'il fût toujours réel, toujours opportun dans ses effets comme s'il était formellement combiné. — Un *pouvoir étranger* n'est assurément pas nécessaire, car la gérance, les administrateurs de la chose publique (*res publica*), doivent être pris nécessairement dans le sein de la société, que dis-je, émaner de la volonté générale, suivre les modifications de l'opinion universelle, ou rentrer dans le néant à la voix du souverain collectif.

L'accord, *en apparence tacite*, ne nous semble point absolument impossible, et si l'on enjambe à *volonté* sur les siècles, il nous paraît même que toutes les grands étapes de l'éducation du genre humain nous rapprochent de cet idéal. Mais eu égard à un long temps, il est plus qu'utopique de supposer que dans le monde mobile des passions, où des volontés innombrables se meuvent à la lumière d'un entendement si facile à s'égarer, un fait fortuit aussi complexe que le fait économique coïncide jamais avec l'harmonie prédéterminée des esprits et des activités en présence. — Autant vaudrait dire qu'un chemin de fer de 500 lieues peut fonctionner normalement, sans que les membres de son personnel s'entendent et reçoivent le mot d'ordre d'un centre régulateur, d'une pensée *une*.

Quelles que soient l'intelligence, l'expérience et la raison de chaque particulier, la science sociale n'est point encore fondée jusqu'ici à affirmer que les individus peuvent s'avancer vers le même but, en économie politique, c'est-à-dire vers l'équilibre de la production et de la consommation, la justice distributive dans la répartition, etc., *d'accord avec leurs semblables, sans cependant s'être entendus avec eux*. — Admirez comme les capitalistes et les travailleurs se sont entendus ! Voyez à quel abîme on est arrivé après 50 ans, pour avoir voulu se passer du concert préalable, de l'unité, de l'organisation !

Voici la différence essentielle entre les deux systèmes antagonistes : — Dans le système socialiste, on ne peut se passer de la moralité générale ; mais elle suffit. — Au contraire, dans le système individualiste ou anarchique, la moralité ne suffit même pas ; car il y manque ce que ne saurait pas même suppléer la moralité la plus universelle : il y manque la mutualité concertée, les renseignemens statistiques, l'unité d'action, les moyens de pondérer les besoins et les ressources ; il y a double emploi dans les fonctions ; déperdition de forces, gaspillage énorme dans la production et la consommation ; inégalité, incertitude, hasard, dans la répartition ; insuffisance dans les moyens d'existence des uns ; superflu révoltant pour les autres ; et ce qui résume tant d'imperfections, le droit à la fonction, au travail, au crédit, est méconnu, *impossible*.

Il n'est donc pas permis à la prévoyance sociale de compter exclusivement sur la moralité de tous, et de s'autoriser des effets définitifs de cette moralité, pour proclamer la *liberté* illimitée ou le *laissez-faire* économique, comme l'idéal supérieur de la pratique sociale.

« S'il pouvait exister un peuple complètement émancipé, il vivrait en société sans qu'il fût, à proprement parler, soumis à un ordre social ; car un ordre social lui serait tout à fait inutile. » — Rien de plus faux : l'ordre social sera toujours utile, indispensable à un peuple, fût-il complètement émancipé : car ce peuple n'aurait pas la *science infuse*. Cependant il ne faudrait rien de moins que la science infuse pour suppléer l'accord formel, le concours, l'unité économique : pour prévoir la résultante annuelle ou décennale des besoins de la consommation, des ressources de la production : non seulement une statistique, un inventaire de tous les faits sociaux serait nécessaire ; mais lorsqu'on connaîtrait le chiffre des demandes et le lieu des débouchés, il faudrait encore s'entendre pour partager le chiffre total de la production destinée à les satisfaire, entre les établissements et les individus capables de produire, chacun selon ses aptitudes et ses forces ; pour partager ensuite les richesses collectivement produites, chacun selon ses besoins.

Voilà pourquoi l'accord tacite, ne peut être qu'en apparence.

Un peuple complètement émancipé, serait au contraire celui qui aurait fait consister sa perfection et son habileté à cimenter entre ses membres un tel lien, à mettre entre les intérêts une telle solidarité, entre les activités et les travaux un tel ordre, que tout fût prévu dans l'immense mouvement de cette armée industrielle de 36 millions d'hommes, que tous n'eussent qu'une *raison sociale*, une seule gérance, une seule direction, un seul atelier ; celui de la nation tout entière.

Vous dites que la fraternité est le but final et comme l'état réservé pour la fin des siècles ou la parfaite maturité du genre humain. — Oui, à un certain point de vue, et en tant que la fraternité soit complète et achevée ; mais vous ne voyez pas qu'à ce même point de vue, en tant que parfaites et achevées, la liberté et l'égalité sont également le but final du mouvement social. Or, qu'est-ce que cela veut dire ? C'est que la liberté, l'égalité et la fraternité vont sans cesse augmentant, trouvent de moins en moins des obstacles ; mais qu'elles en ont et en doivent rencontrer peut-être jusqu'à la fin du mouvement humanitaire.

Or, ne voyez-vous pas que cette imperfection, indéfinie quoique décroissante, suppose l'intervention, indéfinie quoique décroissante aussi (ou de moins en moins sentie) de l'Etat-Peuple ; suppose des limites et des conditions, de moins en moins rigoureuses sans doute, mais réelles, à la liberté, à l'égalité, à la fraternité ?

Les trois termes sont donc inséparables dans la réalité historique, comme ils le sont dans la spéculation intellectuelle. Il y a toujours chez un peuple la même proportion d'égalité et de fraternité que de liberté ; toujours la même mesure de liberté et d'égalité que de fraternité, et réciproquement. Le progrès

de l'un de ces trois termes entraîne, suppose donc simultanément le progrès des deux autres.

En toutes choses, l'imparfait est au début : avant la science, l'ignorance ; avant la force, la faiblesse ; avant la liberté, l'esclavage. Or, comme nous ne sommes pas arrivés au haut de l'échelle de la civilisation, à la dernière étape de la carrière que l'humanité doit parcourir, vous ne pouvez pas poser, dès aujourd'hui, le principe de la liberté illimitée, comme un milieu social dont on doit inaugurer l'avènement, la réalisation prochaine, ou bien il faut en dire autant du principe d'égalité et de fraternité.

Donc, l'être collectif, la Société, le Peuple souverain ou l'Etat-Peuple, conserve sa part à côté de la liberté individuelle, qui n'augmente la sienne qu'en proportion et à mesure qu'elle se fait plus sage, plus savante ; qu'elle aime davantage le bien, et le veut, et le pratique méritoirement. En d'autres termes, qu'à mesure que l'individu est moins imparfait, ignore moins et respecte davantage les conditions et les lois providentielles de l'harmonie, du bonheur universel, partant les lois de la liberté collective.

La liberté ! quoi de plus relatif, d'ailleurs, et de plus mobile ! Un sauvage vous dira que la véritable liberté est chez lui, dans ses bois, ses chasses, ses courses vagabondes, dans sa vie sans frein, toute de passion, de querelles et de rapines. Ne sait-on pas que toujours l'état de civilisation *inférieure* répugne à l'état supérieur ; qu'on ne peut espérer l'y amener que par la transformation graduelle des mœurs et des institutions.

Voulez-vous organiser la liberté *négative* et *positive*, c'est-à-dire la garantir à tous ? Mettez l'indépendance dans les relations des individus entr'eux ; ôtez toute subordination de la personne et de la volonté de l'un à la personne, à la volonté de l'autre ; substituez-y la règle commune, le frein de la raison et de la justice ; ne reconnaissez aux passions individuelles aucune autorité de fait ; transformez les maîtres et les ouvriers, les représentans comme les représentés, en *sujets de la loi*, mais d'une loi qui les place tous sous le niveau de la plus parfaite égalité ; faites que tout instrument de travail soit *propriété collective*, indivise ; que tout travail soit une *fonction sociale* ; et que comme fonctionnaire, l'individu ne puisse être évincé, destitué, déplacé malgré lui, élevé ou abaissé qu'après jugement par ses pairs et avec toutes les garanties de bonne et impartiale justice ; faites que la fonction, la rétribution, le bien-être, les conditions sociales de la destinée de chacun, dépendent au suffrage universel, par l'examen, le jury, le concours ; que tous les actes sociaux, toutes les positions soient déterminées par des réglemens généraux et par des combinaisons qui placent toujours la Société, jamais l'individu, en présence de l'individu, et qui préparent des chances d'essor, de gloire et de perfectionnement, ÉGALES POUR TOUS. Enfin, et principalement, mettez la mutualité, le concert dans les travaux ; la solidarité partout, sauf dans les actes subversifs qui dépendent du libre arbitre de chacun, et par conséquent, ressortissent au principe de la responsabilité personnelle.

Je m'étonne que les ambitieux n'aient pas encore compris qu'après une

Èpoque de fausse liberté, de laissez-faire, de concurrence et d'individualisme, le vent du progrès pousserait fatalement au collectivisme, à l'ordre, à la règle, à l'organisation, à l'unité; en un mot, au Socialisme. Ne savent-ils pas et ne disent-ils pas chaque jour que la thèse appelle l'antithèse, et l'action la réaction, et un extrême l'autre extrême?

Or, voilà 300 ans que l'on critique, que l'on démolit et qu'on pulvérise. Il est fatal que désormais l'on réédifie, que l'on recompose *avec poids, nombre et mesure*.

— Ambitieux dans le bien! soyez donc clairvoyans; sachez profiter de l'opportunité. Consultez les signes du temps, et puis marchez: l'avenir est à vous!

## L'USURE N'EST QU'UNE DES FORMES DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME.

Nous définissons l'usure: toute portion de richesse qui est rendue ou perçue au-delà du principal prêté. C'est la traduction en langage économique de ces paroles tant commentées de Jésus-Christ: « *Faites du bien, et prêtez sans rien espérer de là;* » et c'est la propre définition de la Bible, qui dit au Lévitique: « Si votre frère est appauvri et ne peut travailler, ne prenez point d'usure de lui, et ne recevez point plus que vous ne lui avez donné. » « Vous ne lui donnerez point votre argent à usure, et vous n'exigerez point de surplus pour les grains que vous lui aurez prêtés. » Cette sentence, dit saint Ambroise, condamne généralement tout ce qui est au-dessus du capital.

Le Socialisme, lui, Justifie la prohibition absolue de l'usure sous toutes ses formes, par cette formule du sens commun: *La matière, le capital est improductif. Le travail seul vaut salaire.* Donc l'usure sous la forme de *fermage, rente, loyer, profit, intérêt, salaire*, est illégitime, attendu qu'il n'y a point là de travail de la part de celui qui prête. Ainsi, retirer plus qu'on n'a donné, c'est commettre *usure*; et commettre usure, c'est *voler*, disent les pères de l'Eglise chrétienne; c'est commettre un *larcin*.

Nous serions tentés d'élargir la définition du mot *usure*, et d'y comprendre toutes les manières de faire tort à son prochain, toutes les formes de l'exploitation de l'homme par l'homme, tous les expédients légaux de ravir ou de déprécier ce qui appartient à autrui; en un mot, toutes les dispositions et relations économiques ou sociales, qui nient à l'individu les conditions extérieures de son développement moral et physique. Et alors, nous prétendons que la science sociale serait fondée à considérer comme une des formes de l'usure (et en conséquence à les stigmatiser), le *libre échange*, la *libre production*, enfin et surtout l'*appropriation individuelle ou corporative du sol et des autres instruments de travail*.

Mais nous préférons dire que l'usure sous toutes ses formes est précisément une des manières de faire tort à son prochain, de lui ravir ce qui lui appartient, de lui refuser les conditions indispensables, les voies et moyens directs de son développement, lesquels constituent son droit absolu; et par conséquent une des formes non seulement de l'immoralité, mais de l'injustice

et de la négation du droit strict. Et nous ajoutons que c'est précisément l'ensemble de ces caractères qui rend l'usure condamnable sous toutes ses formes; mais que ces mêmes caractères ne sont pas uniquement le privilège de l'usure; qu'on les retrouve au même degré dans le libre échange, la libre production et finalement dans le monopole du sol et des autres capitaux.

D'où nous concluons que ce sont là autant d'institutions, d'usages ou de relations, condamnables au même titre absolument que l'usure sous toutes ses formes.

Nous maintenons alors que tout homme logique est ainsi conduit, ou à respecter le prêt usuraire sous la forme du fermage, du loyer, du profit et du salaire; ou à envelopper dans la même réprobation morale, dans la même interdiction légale, et l'échange arbitraire, et le libre travail ou la libre production, et enfin l'appropriation individuelle ou corporative, arbitraire et exclusive, des instruments de travail. Et, en effet, nous affirmons que si l'on veut aller à la racine du mal social, il faut non seulement abolir l'usure, mais le monopole des fonds productifs, la faculté d'user et d'abuser des produits; socialiser et le sol et les capitaux; puis faire placé à la solidarité universelle, à l'association des associations, à la production régulière, à l'échange tout social selon la loi de l'Etat-peuple, de la gérance unitaire économique, intervenant avec ses jurys d'équitable échange, exigeant de chaque aspirant-producteur dans une spécialité, qu'il fasse ses preuves par des examens, au sein de concours publics.

Que peut-on invoquer contre l'usure qui ne puisse se dire ou se tourner aussi contre l'échange arbitraire, contre l'appropriation et la production anarchiques? Si le travail est tout; si la richesse, si le bénéfice qui ne vient pas du travail est immoral, le résultat d'un échange arbitraire, d'un échange accompli sous l'action du rapport de l'offre et de la demande, est presque toujours immoral; car le rapport de l'offre à la demande, est un élément étranger, qui n'a rien de commun avec le travail.

Que si le talent, le goût, le fini est un élément légitime de la détermination du salaire; si la qualité est, autant que la quantité, un élément intégrant de la valeur du travail, toujours est-il que ce ne peut être le rapport de l'offre à la demande qui opère cette détermination; car ce rapport est aveugle: il est dû très souvent à la rareté, au caprice, à toute la versatilité de la plus brusque fortune.

La *plus-value* résultant de ce rapport doit donc être considérée comme une forme de l'usure, ou ce qui est plus solide, comme une des manières d'exploiter son prochain, de retirer du produit de son travail, plus que l'équivalent de ce travail.

Il y a usure dès qu'on reçoit plus qu'on ne donne; et c'est cette inégalité qui légitime, dit-on, l'interdiction de l'usure: fort bien! Mais, dans l'échange arbitraire, généralement on reçoit plus ou moins qu'on ne donne; car la valeur relative des deux produits soumis à l'échange est déterminée non seulement par la qualité et la quantité, par le temps de travail ou les frais de production; mais par le rapport de l'offre à la demande. Il y a plus: les *frais de production* même, sont, en général, déterminés par la seule somme de richesses nécessaire pour entretenir la vie *mourante* de l'ouvrier; ou comme dirait Ricardo, pour permettre au travailleur, à la bête de somme, de *se sustenter et de propager sa race*. Et la tendance de cette loi est au *minimum*, à l'abaissement continu des salaires. Donc, la même interdiction frappe légitimement le pacte d'échange.

Mais, objectera-t-on peut-être, les parties sont libres dans leurs échanges; personne ne les oblige de consentir aux conditions réciproques qu'elles se font. Chacune reste libre de ne pas vendre ou de ne pas acheter. Hélas! on oublie donc qu'il y a parité complète dans le pacte de prêt usuraire? Chacun aussi est libre, l'emprunteur comme le prêteur; et le premier y trouve son intérêt, puisqu'il l'accomplit. Sans doute des deux parts on est libre en droit

de ne pas échanger, de ne pas emprunter; mais *de fait* il y a nécessité de consommer l'échange tout comme l'emprunt : Allons ! pas de jésuitisme.

Le salaire est, ainsi que le prix d'une marchandise le résultat d'un échange, de l'échange des bras contre des vivres, etc. Des deux parts on donne une valeur pour en avoir une autre; du travail pour avoir une part des produits du travail. Dans un échange, chacun est le salarié de l'autre. Le salaire n'est donc qu'une forme de l'échange, tout comme l'échange est une forme du salaire; et les deux états sont en définitive identiques au fond : le salaire, c'est l'échange; l'échange c'est le salaire. Si donc tout salaire, de capitaliste à ouvrier, est immoral, parce qu'il n'est point équitable; parce que le capitaliste récolte lui-même un salaire, là où il n'a pas semé du travail; parce qu'il prélève un intérêt, un gain qui ne résulte pas de son activité spéciale, ou de son intervention dans l'œuvre en qualité d'associé actif; de même, tout échange d'individu à individu, ou d'une association à une autre, est immoral s'il n'est pas équitable, c'est-à-dire si l'un des *échangistes* reçoit plus de travail *équivalenté*, plus de *valeur humaine* qu'il n'en a donnée.

Or, on l'a vu, le rapport de l'offre à la demande fait que l'un des contractans récolte plus qu'il n'a semé, et que l'autre est frustré de toute cette quantité, dans le produit de son travail. *Tout capital*, dit-on encore, *est improductif* : donc l'usure est un vol. Voilà le vrai fondement tout moral de l'interdiction légitime du prêt usuraire (ou plutôt de tout ce qui rend possible le prêt même gratuit). C'est bien aussi ce que nous affirmions depuis vingt ans. Mais nous avons grand soin d'ajouter : *tout échange aussi est improductif*; donc l'échange accompli sous l'action du rapport de l'offre et de la demande est un vol.

Dans l'échange, il faut voir deux travailleurs qui produisent l'un pour l'autre : ils sont mutuellement salariés et capitalistes, l'un pour l'autre; c'est-à-dire dans les mêmes rapports l'un envers l'autre que le salarié et le capitaliste. Ma demande fait votre offre, tout comme votre demande fait mon offre. Nous devons donc nous interdire l'exploitation l'un de l'autre, si le capitaliste le doit aussi dans ses rapports avec le salarié. Donc, ici, comme dans le cas de l'usure interdite, il faut décréter que les rapports seront ceux d'associés à associés, lesquels s'interdisent tout bénéfice l'un sur l'autre. Nous unirons donc nos productions, et lorsque nous les diviserons entre nous, la part de chacun sera proportionnelle à la mise de travail (qualité comprise ou non) de chacun, sans tenir aucun compte de la *rareté* ou de l'*abondance*, de l'*offre* ou de la *demande* plus ou moins grande dans le monde commercial. Quand toi et moi, contractons un échange ensemble, *le monde extérieur*, et tout ce qui s'y passe, ne nous regarde pas plus que s'il n'existait point. Pourquoi viendrait-il modifier les conditions d'une transmission réciproque de quantités équivalentes de travail?

Nous sommes tous deux en présence de notre travail respectif : il n'est et ne peut être question que de travail non de rareté, d'abondance de matières premières, ni d'offres ni de demandes. Hors de là, l'équilibre du juste est rompu. Voilà l'égalité dans l'échange. En deçà ou au-delà, la science ne voit plus qu'immoralité, injustice; car il y a exploitation; on reçoit ou l'on donne plus qu'on ne donne ou qu'on ne reçoit; on nuit directement, matériellement, à autrui; car on fait produire ce qui est improductif de sa nature.

Que si l'on objecte la difficulté d'estimer la quantité et la qualité du travail mis dans chaque genre de produits, et la nécessité de mettre certains produits *au plus offrant*; la science sociale répond que l'estimation ressortit nécessairement à la justice publique; et que non seulement la vente au plus offrant doit s'accomplir par l'intermédiaire d'une institution ayant caractère public et désintéressé; mais la *plus-value* résultant de cette vente doit appartenir, non au producteur de la valeur (qui n'a droit qu'à l'équivalent de son travail et non à la plus-value), mais à la société tout entière,



Le prêt usuraire comme l'échange arbitraire ; l'échange arbitraire comme le prêt usuraire, sont donc également des relations non seulement contraires à la morale, mais au droit strict ; en fait, ils sont consommés sous l'empire d'une même nécessité ; ils sont le résultat ou l'occasion du même abus. C'est des deux parts user et tout à la fois *abuser* de la chose ou du produit qu'on détient, lequel cependant, comme nous le verrons plus tard, n'est aucunement la propriété absolue ou inconditionnelle du détenteur.

Est-ce qu'il n'est pas aussi immoral et injuste d'échanger un objet qui vaut cinq contre un objet qui vaut quinze (c'est-à-dire un objet qui a coûté cinq jours de peine et de talent équivalens, contre un qui en a coûté quinze), que de prêter à intérêt sous toutes les formes possibles, y compris le salaire ?

C'est pourquoi le commerçant, l'échangiste de profession, le spéculateur, le brocanteur mercantile, sont réprouvés dans tout le passé grec et romain comme exerçant une industrie vile, entachée d'immoralité à l'égal de celle des usuriers. — C'est pourquoi Jésus-Christ chasse solennellement du temple les *marchands* comme des *voleurs* : et le motif, au fond, n'est pas autre que celui-ci : *ils exigent qu'on leur rende plus qu'ils n'ont donné.*

Comment ! Le rapport de l'offre à la demande qui conduit l'un des deux échangistes à faire payer à l'autre autre chose que l'équivalent de son travail, de son talent même, à profiter de cette considération que celui-ci a besoin de sa chose ; à se prévaloir de ce que sa marchandise est rare, est plus demandée qu'elle n'est offerte, toute cette escobarderie mercantile ne vous semble pas immorale et injuste ? — Evidemment, quelqu'un ici exploite son prochain, lui fait tort dans son travail, dans le gagne-pain de ses enfans.

Si vous décrétez : — Chaque objet ne vaudra que ce qu'il aura coûté de temps à produire, ou plutôt de travail, en *quantité* et en *qualité*, mis dans la chose, — ne voyez-vous pas qu'alors vous êtes conduits par la force des choses à faire intervenir une institution d'Etat-peuple, laquelle détermine la quantité et la qualité du travail, les conditions de la vente, etc., etc. ;

Car il y a ici des questions complexes : qui obtiendra le produit s'il est rare, plus demandé qu'offert, et en quelle proportion ? Le producteur ou le détenteur sera-t-il libre ou non de l'échanger avec telle personne, contre tel objet, et dans telles conditions qu'il lui plaira ou qu'il plaira à l'autre partie, etc. ? — Convenons que le préjugé qui fait ici répugner à l'abolition de l'échange arbitraire, n'a fait que se dissiper à moitié en concédant l'abolition de l'usure ; et que la seule logique vous forcera d'aller jusqu'au bout.

Donnez-moi, au prix de revient, ce que vous produisez, en retour de ce que je produis, à un égal prix de revient : alors il y a équation entre votre travail et le mien : nous sommes égaux et l'équité existe ; la justice est consommée ; l'échange est ce qu'il doit être : il n'y a plus d'exploitation de l'homme par l'homme : *excepté* pourtant au cas où vous seriez investi d'instrumens de travail par la société, ou par le fait traditionnel, tandis que la même immunité, le même don, me serait refusé totalement.

Mais pour cela, et dans ces limites mêmes, il faut que toute production ait sa destination certaine, opportune ; que l'échange soit connu, convenu et en quelque sorte consommé d'avance ; que la valeur respective, comparée, des produits échangeables, soit déterminée par un tiers désintéressé : toutes conditions qui supposent absolument la présence d'une institution publique, d'un centre régulateur et pondérateur des relations économiques, lequel serait l'émanation directe des intéressés et resterait incessamment dans leur dépendance.

En résumé, si la société abolissait l'usure sous toutes ses formes, elle serait conduite moralement et logiquement à l'abolition de l'échange arbitraire, individuel ou corporatif, afin d'y substituer, *au moins*, l'échange socialement *arbitré*.

Si la société veut que nul ne soit frustré du produit de son travail, si cha-

cun est intéressé à échapper au guet-apens de l'échange anarchique, il n'est qu'un expédient aussi sûr et efficace qu'il est simple : il faut faire intervenir la juste appréciation d'un tiers-arbitre-désintéressé, ayant caractère public, c'est-à-dire mettre la société entre le producteur et le consommateur, entre le vendeur et l'acheteur, en un mot, introduire le souverain ou l'Etat-peuple, par ses mandataires exprès, dans tout pacte d'échange.

Il y a plus, en suivant la logique de l'égalité et du droit jusqu'où elle nous mène, nous retombons dans l'ordre des argumens qui nous ont fait poser ailleurs comme l'un des principes les plus incontestables de la science sociale, « qu'une chose, un produit, n'est point la propriété absolue de celui qui l'a créé. »

Quant à la production libre et anarchique, et au choix libre de la fonction, on prouverait facilement, en suivant le même principe : ne pas faire tort à son prochain, ne pas voler, ne pas refuser à autrui les conditions et les moyens extérieurs de son perfectionnement moral et physique ; on prouverait, dis-je, que cette double faculté (ou licence) doit être interdite comme portant directement atteinte à ces principes fondamentaux de morale, d'équité et de justice. De là donc, la légitimité de ramener tout producteur à l'état de *fonctionnaire public*, toute spécialité, tout travail, toute industrie à une *fonction sociale*, dont la délégation ait lieu sur preuves d'aptitude et de forces relatives, constatées par le mode des examens et des concours. Qui ne sait aujourd'hui, de sa propre expérience, que par la rivalité, la compétition ou la concurrence arbitraire dans la production, on peut déprécier la valeur du travail d'autrui jusqu'à l'anéantir, puisque le trop plein a pour effet d'empêcher une partie des producteurs de vendre leurs produits.

Lorsque vous produisez sans vous être entendu avec vos semblables, que faites-vous ? Vous commettez un acte qui vous causera, à vous ou à eux ; un dommage extrême ; car produisant tous, à tâtons, en aveugle, il est impossible que l'ensemble de chaque espèce de produits ne reste pas en-deçà ou ne s'élève pas au-delà de la quantité nécessaire à la satisfaction des besoins ; que par conséquent il n'en résulte pas des désastres, des mécomptes, de l'inquiétude, des souffrances et des privations chez les uns ou chez les autres. Le double emploi, le gaspillage, la complication des ressorts, sont ici inévitables et imminens.

Si le travail est individuel, la liberté doit lui être garantie : S'il est collectif, la société en doit régler les modes. Or, l'expérience quotidienne, universelle, en constate le caractère essentiellement collectif. Il est évident que chacun travaille pour la société, non pour lui-même ; en ce sens que si la récompense ou la satisfaction de ses besoins est son but, les produits de son activité, la nature de sa création lui sont imposés par les besoins de la société, et ses produits sont consommés par elle. Le grand fait de la *division du travail* n'a pas un autre sens.

Comptez si vous le pouvez, combien de volontés et de bras ont concouru à la création de chacune des matières premières de votre industrie, de votre production, et convenez alors que ce que vous appelez ainsi *votre produit*, n'est pas *votre* mais *nôtre*. Il nous appartient pour une part autant qu'à vous, et tout bénéfice que vous feriez sur l'échange ou la vente de ce produit, au-delà de la part d'activité ou de vraie valeur que vous y auriez mise personnellement, nous appartiendrait proportionnellement tout comme à vous, si jamais un tel complément de bénéfice pouvait être légitime.

Oui, la *valeur*, étant toute humaine, elle doit se déterminer par la prévoyance et l'équité humaines, non par l'intervention d'une aveugle fatalité sous le nom de rapport de l'offre à la demande. Qu'importe la demande ! Disposez la production pour que nul ne produise qu'à coup sûr. De toute évidence, si le travail est sacré, personne ne doit travailler en vain, c'est-à-dire produire sans être certain d'échanger ou de consommer. — Tout produit doit avoir

d'avance son débouché et la certitude de sa légitime récompense. Or, cela est impossible avec une production aveugle et licencieuse, avec un échange arbitraire, et même avec une consommation abusive et irrégulière.

Il faut ici l'intervention permanente d'un centre désintéressé, qui représente la prévoyance et la justice sociale, ou le Peuple souverain ; une institution ou magistrature expresse, émanation pure du suffrage universel.

Pour nous, la *valeur normale* est tout à la fois dans la nature ou le genre de produits, dans la quantité et la qualité du travail ; — et le seul juge de la quantité et de la qualité du travail, c'est l'Etat-Peuple par ses arbitres. L'estimation ou détermination de la valeur est donc un acte tout moral, une détermination toute *conventionnelle*, de l'ordre des choses purement spirituelles et impondérables : ce qui nous indique que le souverain doit ici intervenir constamment et toujours avec sa prévoyance et sa moralité.

Partout, quand on poursuit une œuvre collective, on se divise la besogne, on se distribue les fonctions ; et dans la production des plus indispensables richesses, on négligerait ce soin, ce devoir ! Il faut être rouillé par les préjugés, pour le prétendre ! — Mais se diviser la besogne, se distribuer les fonctions, c'est en d'autres termes reconnaître que le travail est collectif, que la production ne peut être libre ; que l'unité, l'accord exprès, la relation, la proportionnalité, la mesure, en sont la forme ou la condition normale.

« *La division une fois établie dans toutes les branches du travail, il n'y a qu'une partie extrêmement petite de toutes ces choses qu'un homme puisse obtenir directement par son travail ; c'est du travail d'autrui qu'il lui faut attendre la plus grande partie de toutes les jouissances.* »

— Cette observation de SMITH, bien interprétée, conduit à notre conclusion : *Dès lors, la production, l'échange, la vente, doivent être organisés ; les producteurs et les consommateurs doivent s'entendre ; la production doit être subordonnée à la consommation, l'offre à la demande ; et toute production intempestive ou aveugle est condamnable comme un crime de lèse-activité ou de lèse-travail de l'homme.*

Il en est de même de la *consommation libre*. Si chacun se livre à des consommations désordonnées, irrégulières, à des fantaisies et à des caprices de goûts aussitôt passés que venus, le résultat final sera pour tous identique à celui qu'engendre une production aveugle ou anarchique. Nul n'aura la probabilité de satisfaire ses besoins en temps opportun, il y aura surabondance ou rareté, tantôt d'un produit, tantôt d'un autre ; et les privations, les mécomptes, les ruines, et toutes les immoralités inséparables des perturbations de fortunes et de conditions, seront en permanence.

Evidemment ce sont là autant de licences qui s'opposent pour chacun à la jouissance des conditions de son développement moral et physique, et par conséquent en opposition avec le droit ou la justice distributive stricte. Cependant nous concevons un ordre économique où toutes ces irrégularités pourraient encore se manifester sans inconvénients pour d'autres que pour ceux qui en seraient les auteurs.

Enfin le monopole individuel ou corporatif des terres et des autres instruments de travail ne peut pas davantage échapper à la proscription, si l'usure est elle-même condamnable et abolie : car l'assimilation de ces deux grands faits économiques devant la morale, le droit et l'égalité, n'est pas moins certaine.

Dans le fait de l'appropriation exclusive du sol et des capitaux on reçoit infiniment sans rien donner : on s'approprie non pas les produits du travail d'autrui, mais les instruments du travail collectif, la source vive, la condition primitive de toute richesse matérielle.

La matière, la nature est un *don gratuit* que Dieu a fait en commun à tous les membres du genre humain ; et le plus grand tort qu'on puisse causer à son prochain dans l'ordre économique est certainement de lui ravir sa part de cette

grande immunité de Dieu à ses enfans. Par là, on l'exploite, on le rend esclave, on le met très nécessairement dans la dépendance, on lui enlève ou les produits de son travail, ou, ce qui est pis, la garantie de son droit au travail, partant la garantie de son droit de vivre, la possibilité de se développer et de fournir sa destinée.

Mais ce n'est pas tout : que fait l'individu lorsqu'il vient fouler un coin de terre et s'en approprier les fruits spontanés ? Il décide sans la société : il se fait centre unique, souverain tout-puissant de la nature et de l'humanité. Il s'attribue ce qui ne lui appartient qu'en commun avec son prochain. Il va produire ; mais avec quoi ? avec la matière qui l'environne ; mais cette matière est à tous indivisiblement ; à personne en particulier : il faut donc que la société intervienne, et statue qui produira une chose et non une autre. — Il va produire, pour qui ? non pas pour lui seul ; car d'autres, en nombre indéfini sont là qui attendent la même satisfaction et qui y ont droit au même titre. Il faut donc encore que la société intervienne ; et dise quelle destination auront les produits de chacun, etc.

L'appropriation individuelle des terres est un fait de barbarie que la moindre réflexion nous porte à condamner. Dès que nous nous mettons en société, nous nous devons l'assurance mutuelle ; et le fonds social nous devient commun, à la seule condition que chacun remplisse ses engagements. — Ou vivons entre nous comme des loups : *Homo homini lupus* ; et alors l'appropriation sera précaire, sans attrait et sans garanties ; — ou entendons-nous, et arrangeons toutes choses, de telle sorte que chacun, moyennant travail et probité, participe directement ou indirectement à la propriété du sol sur le pied d'égalité avec tous ses frères.

C'est un grand mal sans doute, et une grande injustice, que le possesseur d'une terre, d'un instrument de travail, le prête indéfiniment à intérêt, c'est-à-dire le vende toujours sans jamais le livrer, et en reçoive des milliers de fois le prix ; mais ce n'est pas un moindre mal et une moins grande injustice qu'un homme quelconque monopolise plus ou moins longtemps cette terre, cet instrument de travail, à l'exclusion du reste de la société, en fasse un usage arbitraire ? Il est évident qu'il tient le reste de la société en charte privée. Rappelons-nous cette observation de l'économiste Rossi : « La libre concurrence est exclue pour toute espèce de monopole. Il est évident que la possession de la terre, des mines, des carrières, constitue un *monodole* ; il n'y a pas là de concurrence possible au-delà de certaines limites facilement appréciables. L'influence de ce monopole se retrouve plus ou moins dans toutes les productions possibles. »

Reste une dernière et péremptoire considération : Le libre échange, la libre production, l'appropriation absolue de la terre et des autres capitaux sont à jamais incompatibles avec la garantie positive du droit au travail, c'est-à-dire du droit au crédit, à la fonction, aux conditions du développement moral et physique de tous les citoyens sur le pied d'égalité. Là se trouve l'irrémissible condamnation de ces vieilles bases économiques des sociétés d'inégalité, de misère, d'ignorance et de despotisme.

En résumé, après avoir aboli l'usure sous toutes ses formes, eût-on déterminé la loi de l'échange et de la répartition des richesses en fixant conventionnellement la valeur vénale de chaque genre de travail et de marchandise, il faudrait encore aller au delà, déterminer la loi de production, et la loi de la délégation des instrumens de travail. Or, on n'infédera pas les instrumens, car il faut garantir mathématiquement à tous, les moyens de se donner les nécessités premières de la civilisation ; ce que n'a jamais fait, ce que ne peut pas faire l'économie du monopole et du libre échange ; puisque le travail est une valeur, une *marchandise* que les capitalistes, que les échangistes et les producteurs libres, déprécient à l'envi, et qui est toujours sous le coup de

chances qui peuvent non seulement ôter le salaire suffisant, mais tout travail, tout salaire absolument.

C'est ici la condamnation sans appel, de la liberté économique plus ou moins *illimitée*.

Ces principes sont ceux de Jésus-Christ. Le grand Socialiste condamne non seulement l'usure sous toutes ses formes, mais encore et au même titre l'*échange arbitraire*, le *commerce parasite*, la *spéculation*, la *valeur vénale* déterminée par la loi fatale de l'*offre* et de la *demande*, et des *frais de production*, déterminés eux-mêmes par le strict nécessaire de la bête de somme; enfin, et surtout, l'*appropriation individuelle*, le monopole de la fécondité de la nature. Il anathématise ces vieilles bases de l'économie, toutes ces formes de l'esclavage païen, non seulement du point de vue de la *charité* et de la *perfection*, où il est le plus souvent placé; mais du point de vue du *droit strict* ou de la *justice coercitive*.

Le Christianisme primitif respecte, comprend parfaitement le sens et la portée de la doctrine économique de Jésus-Christ. Les Pères, malgré l'incertitude ou la déviation de leur pensée à cet égard, conservent néanmoins de suffisantes traces de son radicalisme et peuvent encore être invoqués en faveur des vrais principes. Qu'il nous suffise de produire à l'appui de cette affirmation quelques formules non douteuses. Nous dirons une autre fois l'interprétation trop accommodante à laquelle ils donnèrent cours dans la pratique, en acceptant avec trop de mansuétude les *faits accomplis*.

SAINT CLÉMENT, pape: « La vie commune est *obligatoire* pour tous les hommes. »  
» L'usage de toutes les choses qui sont en ce monde a dû être *commun* à tous les hommes; mais, *PAR INIQUITÉ*, l'un a dit: Ceci est à moi! et l'autre: Cela m'appartient! et ainsi la discorde s'est introduite parmi les mortels (1). »

SAINT AMBROISE: « La terre a été créée pour être *commune* à tous, riches et pauvres. Pourquoi, riches, vous arrosez-vous le *droit de propriété*? La nature ne reconnaît pas de riches (2). »

— « La terre ayant été donnée en commun à tous les hommes, personne ne peut se dire propriétaire que de la portion qui suffit à ses besoins parmi les choses qu'il a *ravies* au fonds commun, et qu'il n'a obtenues que *par la violence* (3). »

— « La nature fournit en commun tous les biens à tous les hommes. Dieu a créé toute chose afin que la jouissance en fût commune à tous, et que la terre devint la *possession commune* de tous. La nature a donc engendré le *droit de communauté*; c'est l'*usurpation* qui a fait la *propriété privée* (4). »

SAINT GRÉGOIRE DE NYSSE: « Il eût été *meilleur* et *plus juste*, puisque nous sommes tous frères et unis par les liens du sang et de la nature, que nous *partageassions tous également cette hérédité*; mais puisque cela n'a point été fait, et qu'un plus ou moins grand nombre se sont *emparés* de la plus grande partie de cette *succession*, il est raisonnable qu'il en reste au moins une part aux autres, et qu'elle leur soit distribuée. Que si un seul veut se rendre maître de tout le bien, le posséder tout entier, exclure ses frères de la troisième ou de la cinquième partie, celui-là n'est pas un frère, mais un *tyran* inhumain, un barbare cruel, ou plutôt une bête, farouche dont la gueule est toujours ouverte pour dévorer elle seule toute la nourriture des autres (5). »

SAINT BASILE: « Vous me direz: A qui ai-je fait tort si je retiens et conserve ce qui est à moi? Et moi je vous demande quelles sont les choses que vous dites être

(1) Saint Clément. — Dans Hardouin: *Conciliarum collectio*, t. 1<sup>er</sup>, p. 61 et 62; Clementis pape epistola IV et V.

(2) Saint Ambroise. — *De Nabuthe*, ch. 1, § 2.

(3) Idem. — *Sermon.*, 64, in Luc; cap. 16.

(4) Idem. — *De officiis ministrorum*, liv. 1<sup>er</sup>, ch. 28.

(5) Saint Grégoire de Nysse. — *Oratio de beneficentiâ*.

» à vous... Vous faites comme un homme qui, étant dans l'amphithéâtre, et s'étant  
» hâté de prendre les places que les autres pourraient prendre, les voudrait tous  
» empêcher d'entrer, appliquant à son seul usage ce qui est là pour l'usage de tous.  
» *C'est ainsi que font les riches ; et s'étant mis les premiers en possession des*  
» *choses communes, s'en étant emparés, ils les transforment en propriétés parti-*  
» *culières ; car si chacun ne prenait que ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance,*  
» *et qu'on donnât le reste aux indigens, il n'y aurait ni riches, ni pauvres.... Dites-*  
» *moi, je vous prie, celui qu'on doit estimer avare ? C'est celui qui n'est pas content*  
» *de ce qui doit lui suffire. Quel est celui qu'on doit regarder comme un voleur ?*  
» *C'est celui qui s'approprie à lui seul ce qui est à plusieurs particuliers (1).* »

SAINT GRÉGOIRE-LE-GRAND : « C'est en vain qu'ils se prétendent *innocens*, ceux  
» qui se font une *propriété privée* du don commun de Dieu (2). »

SAINT JEAN-CHRYSOSTÔME : « Voici l'idée qu'on doit se faire des riches et des  
» avares : ce sont des *voleurs* qui assiègent la voie publique, dévalisent les passans,  
» et font de leurs demeures des cavernes où ils enfouissent les biens d'autrui (3). »

SAINT JÉRÔME : Toutes les richesses proviennent de *l'iniquité*, et l'un ne peut  
» trouver à moins que l'autre ne perde. » — C'est dire clairement qu'on ne peut  
» s'approprier les instrumens de travail qu'au préjudice formel de son prochain (4).

SAINT AUGUSTIN : « C'est parce que la *propriété individuelle* existe, qu'il existe  
» aussi des procès, des inimitiés, des discordes, la guerre entre les hommes, des  
» émeutes, des dissensions, des scandales, des péchés, des iniquités, des homicides.  
» D'où vient tout cela ? *Uniquement de l'appropriation individuelle*. Est-ce que  
» nous avons jamais disputé à l'occasion des choses que nous possédions en com-  
» mun (5) ? »

## ORGANISATION DU CANTON.

### PREMIÈRE PARTIE.

L'importance capitale de ce sujet, est avouée de tous. Réformer le système administratif dans le sens de la souveraineté du peuple, c'est protéger la liberté et démocratiser les paysans ; c'est perfectionner l'économie, c'est multiplier, accélérer les relations, simplifier les formalités, épargner le temps, garantir la justice distributive, c'est enfin donner au nouvel élan de la civilisation, l'une de ses premières conditions, et à l'organisation du travail ses premières assises, ses larges bases.

S'il fallait produire un fait saillant et tout actuel en faveur des idées que nous allons exposer, nous le trouverions dans la persistance des ennemis de l'émancipation prolétaire à concentrer autour du clocher communal toute la vie politique, tous les actes de souveraineté du peuple-paysan, avec l'arrière-pensée de mieux maîtriser la gent corvéable, mise ainsi sous l'immédiate tutelle des notabilités de village. Voyez quel intérêt la majorité, composée des débris de tous les partis rétrogrades attache, chaque fois que l'occasion s'en présente, à faire fabriquer quelque décret qui concentre toute l'activité politique dans la petite commune, et permette d'é luder l'élection au chef-lieu de canton :

Quelle est la mission du Socialisme ? Que vient-il faire ? Extirper radica-

(1) Saint Basile. — *Homil. de avaritia*, t. 1.

(2) Saint Grégoire-le-Grand. — *Pastoralis curæ*, part. 3, admonit. 21.

(3) Saint Jean-Chrysostôme. — *De Lazaro concto*, 1.

(4) Saint Jérôme. — *A helibia*.

(5) Saint Augustin. — § 6 du *In Psalmum cxxxi*, enarratio.

lement, ou diminuer considérablement la misère et l'ignorance, l'inégalité des conditions de développement intellectuel, moral et physique; offrir à tous les moyens spirituels et matériels de s'éclairer et de s'enrichir, de se donner avec de la bonne volonté, le bien-être, la liberté, le bonheur; ou, ce qui résume tout, le Socialisme vient réaliser l'égalité des conditions, le *droit au travail*, à la fonction, et à toutes ses conséquences immédiates, c'est-à-dire clore la Révolution française; car la Révolution n'aura son issue que le jour où la reconnaissance et la consécration de ces principes sera un fait universellement accompli.

Produire et consommer davantage, mieux, à meilleur marché, et cela indéfiniment; distribuer et le fardeau et le bénéfice de plus en plus équitablement, faciliter à tous les moyens de produire afin de consommer en proportion, et les moyens de consommer à la condition et afin de produire en proportion. Voilà les grandes fins de l'économie; les conditions du bien-être et de la concordé générale; l'incompressible instinct du peuple des villes et des campagnes.

Que manque-t-il en effet au peuple, aux campagnes surtout? Il leur manque la vie intellectuelle et morale: l'ignorance les retient dans un état voisin de la barbarie. Il leur manque les instrumens de travail, le crédit, la connaissance des débouchés, celle des ressources générales. Non seulement le débouché des produits de leur travail n'est point accessible à tous, ou ne leur est point garanti, ni la bonne et équitable vente de ces produits quand elle a lieu; mais encore la science et l'art, l'aptitude et la capacité du travail; mais encore le travail, et ses instrumens, font défaut à la grande majorité de nos ouvriers et de nos paysans.

Il faut donc porter, même au village, et au village plus qu'ailleurs, la faux qui tranche, la hache qui coupe, la pioche qui déracine et la charrue qui prépare.

Mais que sera la commune? quelle doit être l'étendue de son territoire; quel, le chiffre moyen de sa population?

Il y a trois combinaisons bien distinctes:

1° Ou consacrer l'état empirique actuel des circonscriptions municipales; faire une commune, ayant sa vie à part, de toute agglomération de familles telle que l'aura donnée le fait ou le hasard, sans égard au nombre d'habitans, à la surface du territoire, et sans rechercher si un tel isolement et un tel milieu sont compatibles avec le bien-être, la sécurité, l'indépendance et le perfectionnement des populations.

2° Ou supposer que l'état normal d'une commune exige la réunion uniforme d'un nombre moyen d'individus (hommes, femmes et enfans), comme 1,800 ou 2,000; en conséquence réunir sous une même municipalité les communes contiguës, jusqu'à concurrence de ce nombre; ou bien, abandonnant les villages épars d'aujourd'hui, former à neuf des communes compactes tout à fait conformes au modèle.

3° Ou prétendre, au contraire, que ce nombre doit être beaucoup plus considérable, comme 10, 15 ou 20 mille habitans; et, sans rien changer aux agglomérations actuelles, en utilisant les villages tels qu'ils sont, faire de tous les chefs-lieux de cantons actuels, la commune unique, la municipalité de tous les villages dont se compose le canton, lesquels, dès lors, ne seraient plus que les annexes, les dépendances, et comme les *quartiers* de la commune-canton.

Le premier type de commune, tout particulier à l'état inférieur des peuples sauvages et barbares, est évidemment mortel à la civilisation.

Le second n'est guère plus compatible avec les conditions matérielles de la puissance, de la richesse et de l'essor moral et physique des populations. La médiocrité de l'agglomération, dans les deux cas, entraîne les mêmes insuffisances. Le remue-ménage radical des populations, l'édification à neuf de nou-

veaux villages, et le transport officiel d'un nombre sacramental d'habitans dans ces nouvelles communes, est impraticable dès demain.

Pour pénétrer dans le réel, il faut bien prendre les choses comme elles sont, non comme elles devraient être absolument aux yeux d'un système.

Le troisième est le seul qui nous paraisse répondre aux exigences et à l'état actuels de la société : il est facile d'en produire la preuve. — Cependant nous avons à faire des réserves ; dans notre pensée, les petites agglomérations sur une lieue carrée ont leur sens et leur valeur ; elles ne doivent pas disparaître, mais seulement se raccorder intimement à un centre cantonal qui accroisse leur puissance politique et leur prospérité matérielle, tout en corrigeant les inconvéniens d'un fractionnement et d'un isolement qui auraient les plus funestes résultats pour la civilisation et la liberté, s'ils continuaient d'être absolus : ni isolement, ni absorption ; mais vie particulière ou communale, et vie cantonale, harmonisées. Voilà la réalité future : l'unité-village ne perdra donc pas son individualité sociale :

De ce point de vue, et dans ces limites, nous croyons que l'idée de faire de chaque commune-village de 1,200 à 2,000 âmes, un tout social et économique, une association typique, est vraie, féconde, impérissable, et doit, tôt ou tard, se combiner étroitement avec la conception du canton-commune dont il va être question.

A cet égard, l'administration municipale centrale, et les douze municipalités d'arrondissement, de la ville de Paris, sont un précédent de cette combinaison mixte qu'il est bon d'étudier, peut-être trouvera-t-on que l'administration de la commune-canton pourrait un jour se calquer sur ce modèle, que l'on devrait perfectionner pour l'adapter à une circonscription rurale, fragmentée par d'assez grandes lacunes ou distances entre les habitations ; et pour donner au conseil municipal central, et au maire-préfet, toutes les attributions que réclame l'unité.

L'une des plus saines et des plus fécondes idées de la science sociale moderne, ça été de faire un petit monde organisé de chaque commune et de chaque groupe de communes ou du canton ; c'est-à-dire une grande association où soient cumulées et simultanément exploitées l'agriculture, la manufacture, toutes les sphères de l'activité humaine ; où soient réunis toutes les conditions de sécurité et d'économie, tous les élémens de civilisation et de perfectionnement.

C'est, en effet, dans la commune et le canton qu'il faut concentrer l'action organisatrice du Socialisme, à quelque école qu'on appartienne. Si l'on peut différer sur les moyens et sur la loi des rapports, on ne peut différer sur le lieu ou cercle primaire et secondaire de l'organisation du travail et de la société.

Constituez à l'état normal une commune et un canton. Dès lors il ne s'agit plus que de multiplier le *specimen*, la commune et le canton modèles, et de le tirer, en quelque sorte, à autant d'exemplaires qu'il y a de circonscriptions analogues en France ; puis de mettre le lien, le concert, l'unité ou l'harmonie entre tous les cantons d'un département, tous les départemens d'une nation, ou même de rattacher directement tous les cantons au centre directeur et gouvernemental de chaque nation, lorsque le sol en sera sillonné de chemins de fer ; et vous aurez un organisme simple et puissant, tel que l'exige un progrès indéfini.

Aucun moyen transitoire ne peut tenir lieu de cette action et de cette organisation initiale : une banque d'Etat, par exemple, et toutes les *institutions de crédit* possibles, ne feraient que de l'anarchie, si elles ne posaient pour condition à leur commandite, à leurs escomptes, etc., l'obligation de réaliser l'unité économique des adhérens de la commune-canton.

Il existe un parallélisme constant entre l'exiguïté d'une localité, du nombre de ses habitans, et son degré de développement, ou son état de lumière, de richesse et de civilisation. Plus les agglomérations sont grandes, et



plus il y a de mouvement, de génie, d'invections et d'entreprises; plus on y trouve toutes les institutions que réclament l'extension du crédit, l'accroissement des richesses, la diffusion des lumières, enfin les progrès de la liberté, de l'égalité et de la concorde.

Nous avons, en France, 37,252 communes, dont 27,372 comptent de 200 à 1,500 âmes; 8,012 de ces communes atteignent à peine le chiffre de 300 habitants. Puis viennent 8,778 communes qui comptent chacune de 1,500 à 3,000 âmes; et 1,059 autres de 3,001 à 20,000; parmi lesquelles, 52 communes comptent 15,000 âmes, et 24 autres, 20,000. — Il y a en outre 20 communes à 30,000 habitants; 8 à 40,000; 6 à 50,000; et 9 au-dessus de 50,000.

Eh bien! la première catégorie offre, en quelque sorte, la queue de la civilisation; la deuxième, l'état moyen ou le corps; et la troisième la tête et le cœur.

L'étendue et le nombre des circonscriptions administratives, économiques et politiques, est un fait essentiellement mobile; progressivement dépendant du degré de perfection des moyens de transport, des relations morales des individus et de la somme des richesses.

Chez les antropophages, entre gens qui sont loups et tigres les uns pour les autres, et même davantage puisqu'ils s'entre-dévorent, il s'agit bien de se fonder en communes ou tribus de quelques familles! à peine est-on relié à la famille. Comment penser à l'union, lorsqu'on ignore s'il existe d'autres hommes, le lieu où ils sont; lorsqu'on n'a pas même de chemin pour communiquer, et que la crainte, la haine, la fourberie, l'hostilité et la cruauté florissent, incontestées.

Chez les sauvages moins informés, c'est beaucoup que d'avoir une ombre d'ordre et de communauté dans les vagues et rares relations des familles. Toutes les petites hordes se croient entre elles des ennemies-nées. On se persuade que l'isolement est dans l'intérêt bien entendu de la tribu ou du clan. Comment ici encore penser à se sauver par la solidarité, la réunion, lorsqu'on en est au rudiment, à l'alphabet de la science, de l'amour et de l'industrie, lorsqu'on ne sait qu'à peine se reconnaître et se nommer, qu'on ne songe qu'à vivre? Comment se conduire en homme quand on est encore animal?

Chez les Barbares, on commence à faire connaissance avec ses semblables dans un rayon assez étendu; mais avec ses voisins tout ce qu'on peut entreprendre, c'est de se relier par communes à peu près comme nous le voyons encore, et à s'y cloîtrer comme dans une forteresse.

À l'état européen ou civilisé, les lumières, les sympathies, le développement de l'industrie et la somme des richesses, sont à ce degré juste où l'on peut et où l'on a intérêt direct et pressant à étendre le rayon de la communauté administrative, et de la vie municipale et politique.

Le moderne perfectionnement des voies de communications et de transports, à lui seul, rend facile, et inévitable comme la fatalité, la destruction de la petite municipalité villageoise, du petit monde *solitaire* des temps féodaux; ainsi que la suppression de la circonscription par arrondissement, voire même la circonscription par département.

À quoi les villes doivent-elles, en majeure partie, leur plus grande civilisation, leurs lumières, leur activité, leurs richesses? À l'agglomération infiniment plus nombreuse des individus, à la proximité ou contiguïté des habitations, au contact, à la perpétuelle et facile communication des personnes et des intelligences; à l'administration unitaire d'une grande population, et d'intérêts innombrables; à la solidarité relativement plus intime ou étendue qui s'engendre de tant de transactions et de relations incessantes.

Il n'est pas bon, dit-on, que l'homme soit seul: ajoutons, ni le village. Une commune, fût-elle de 12 ou 1500 habitants, ne peut se suffire à elle-même. Tout le mal de nos villages est dans leur isolement: car l'isolement c'est l'ignorance, l'impuissance, la misère, la barbarie.

Pour être riches, éclairés, heureux enfin, nos villages doivent s'associer, se reliaer ; que dis-je ! se réunir et se confondre en une seule municipalité dans chaque canton.

Voyez-les, ces pauvres oasis des nations civilisées : on y peut à peine réunir quelques cents francs pour subventionner un pauvre instituteur chargé d'enseigner... quoi ? Juste ce qu'il faut pour ne rien savoir ; et tout le reste à l'avenir ! — Dans l'état actuel de leurs richesses, et quel que fût le progrès de leur industrie, il faudrait des siècles avant qu'ils pussent se donner, chacun son lycée ou son collège, son académie et sa bibliothèque ; ses savans, ses artistes et ses cours publics ; sa banque et son comptoir, ses bazars, ses entrepôts, ses halles et ses boutiques ; ses journaux et ses annonces ; sa faculté de médecine et ses pharmaciens ; — son sous-préfet, son tribunal, son receveur et son payeur des finances, son administration d'enregistrement et d'hypothèques, son administration des travaux publics...

Cependant tous les pères de familles de tous les villages de France comprennent que ces choses sont grandement désirables : il n'en est pas un qui ne fût en admiration devant une pareille métamorphose, si elle se réalisait à moitié de son vivant !

Paysans ! vous êtes dans vos villages quelque chose comme autant de tribus sauvages dans leur cabanes, circonscrits par un désert, étrangers au reste de la nation, et ne communiquant avec les autres hommes qu'à de rares intervalles, au prix de lenteurs et de peines infinies. Vous ne pouvez sortir de vos langes du moyen-âge : vous n'obtenez ni crédit, ni savoir, ni protection, ni encouragement ; — vous ne pouvez vous donner des routes faciles et promptes ; — vous ignorez les débouchés, les ressources, les besoins, les procédés économiques, les bonnes méthodes de culture ; la lèpre de l'usure vous ronge, sans que vous songiez à invoquer le remède ; comme si vous demeuriez persuadés qu'il n'en existe pas. — Vous portez une à une vos marchandises et denrées à la ville voisine ; et chargés comme des bêtes de somme vous multipliez inutilement vos efforts, sans jamais réfléchir que l'union fait la force, et que se prêter le mutuel appui de ses instrumens aratoires, de ses charrues, de ses granges, et associer tout cela : instrumens de travail ; intérêts et efforts ; terres et capitaux ; c'est faire tout bonnement ce que dicte l'intérêt bien entendu, positif, immédiat, des faibles et des forts, des riches et des pauvres.

C'est pourquoi votre vie reste engourdie comme celle des races les plus retardataires. Vous ne vivez pas ; vous végétez dans les ténèbres de l'ignorance et les privations de la pauvreté. — Vous tremblez devant votre maire ou votre curé ; vous dépendez, la plupart, des gros fermiers de l'endroit, qui, eux-mêmes, dépendent des gros propriétaires-hourgeois, lesquels vous font à tous la loi par le prêt à usure sous toutes ses formes. — Le tribunal et les cours criminelles, les avocats, les notaires, les avoués, le gendarme, et le porteur de contrainte, vous tiennent dans une crainte et un respect dignes de la superstition égyptienne et indoue. Vous savez si la justice coûte cher ; et vous n'ignorez peut-être pas que vous êtes toujours en fait, sinon en droit, des sujets, tandis que vous devriez être depuis cinquante ans, des citoyens, des membres influens du souverain ; les maîtres de vos destinées.

Or, pour devenir citoyens, c'est-à-dire des hommes libres, égaux et possesseurs, il vous faut transporter la mairie, l'école principale, le siège de votre pauvre village, où sont déjà le juge-de-peace, le notaire, le receveur de l'enregistrement, *au chef-lieu de votre canton* ; puis ajouter à cette salutaire et féconde centralisation, tous les autres élémens de vie, de développement et de sécurité, dont l'énumération principale viendra tout à l'heure.

La science sociale vous crie donc : Voulez-vous introduire dans vos campagnes tous les élémens et conditions de la civilisation urbaine ; les lumières, l'esprit public, l'indépendance politique, l'aisance, la splendeur et le confortable, l'art et la science des villes de deuxième et troisième ordres ? — Voulez-vous échapp-

per à l'esprit étroit de localité, au despotisme de clocher, à la tyrannie de vos grandesses municipales, à l'esprit de coterie, à la coalition des gros bonnets ; donner une instruction solide à vos enfans et créer une justice désintéressée ; amener les chemins de fer dans vos quartiers ; en un mot faire de chacun de vos villages une ville ou un bourg ; et vous doter de toutes les institutions propres à accélérer votre perfectionnement moral, intellectuel et physique ? ..... Vous le pouvez par un seul expédient, une seule mesure, qui n'a rien d'utopique, d'étrange pour vos mœurs, ni de dispendieux, ni de pénible.

Quand viendra, dans moins de deux années, la révision de la Constitution, envoyez des représentans fidèles exécuteurs de vos volontés ; et par eux, la Constitution étant modifiée en ce sens, transportez la commune, c'est-à-dire la municipalité, le centre administratif, économique, social et politique, au chef-lieu de canton, qui sera comme la place publique, ou le *forum* de votre grande ville-campagne de 15 à 20,000 âmes ; et composez-le de dix à quinze villages qui en seront dès lors comme les divers quartiers ou les faubourgs.

La distance de chaque village au chef-lieu de canton, lequel doit être central, sera largement rachetée par des voies de transports plus rapides et plus parfaites.

Par cette réunion en faisceau de tous vos hameaux, de tous vos médiocres villages ; de vos intérêts, de vos idées, de vos sentimens, de vos volontés, vous recueillerez avant peu une prospérité, un essor moral et matériel inouïs ; vous serez une puissance politique avec laquelle il faudra bien compter, des citoyens réellement actifs et émancipés.

Grâce à cette réduction de toutes les communes d'un canton en une seule, le centre d'arrondissement ne sert plus désormais qu'à relier six, huit ou douze cantons-communes, en moyenne neuf. — Dès lors, il devient superflu ; et il faut le supprimer comme un intermédiaire parasite entre les communes-cantons et la préfecture. Il est évident que le centre départemental suffit largement à relier directement les communes-cantons de sa circonscription, qui ne sont plus, en moyenne, que de trente-deux.

Les sous-préfectures actuelles ne pourraient donc que ralentir, empêcher l'expédition prompte et éclairée des affaires ; qu'amortir l'action de l'administration, que mettre obstacle à l'arrivée opportune des griefs, des besoins ou des vœux des populations, au centre du département.

Ici encore, la question des distances n'en est plus une, depuis que les chemins de fer sillonnent toutes les grandes artères de notre circulation intérieure.

Il y a plus, la circonscription départementale elle-même, si demain les chemins de fer étaient établis partout où ils doivent l'être, où ils le seront un jour, deviendrait peut-être, comme tout à l'heure la circonscription arrondissementale, un intermédiaire inutile ; d'auxiliaire qu'elle est aujourd'hui, elle serait devenue obstacle. — La disparition de cette circonscription n'est donc qu'une question de temps. — Un jour sans doute, chaque canton se trouvera relié directement à la capitale ; mais auparavant on essaiera peut-être d'un système intermédiaire qui consisterait à grouper les deux mille cantons par cinq cents, sous quatre grandes circonscriptions secondaires d'Est et d'Ouest, de Nord et de Sud ; toutefois, nous ne le conseillons pas.

Au lieu d'un sous-préfet, ayant des rapports directs avec toutes les communes de ses sept ou huit cantons, ce qui fait en moyenne quatre-vingt-seize communes à administrer à part, supprimez celui-là, et créez autant de sous-préfets ou même de préfets, qu'il y a de commune-canton ; et votre administrateur n'a plus que douze communes en moyenne à gérer : alors on conçoit qu'il y suffise, et que son action soit désirable, puisqu'elle peut être opportune, éclairée, salutaire.

Alors encore, les communes ainsi réduites, et l'arrondissement supprimé, la préfecture, tant qu'on la respecte, n'a plus que trente-deux communes-cantons à administrer. — Or, de telles communes sont assez puissantes, assez habiles pour faire valoir leurs droits, et faire connaître leurs besoins. Il y a, d'ailleurs, garantie de publicité : en un mot, ces communes sont des villes par l'importance ; elles sont donc appelées à jouir des avantages des villes.

L'un des principaux résultats que nous cherchons dans cette réforme administrative, c'est la suppression d'une multitude de fonctionnaires parasites qu'exige ce fractionnement des municipalités de France en trente-sept mille villages. Grâce à la commune-canton, le personnel des municipalités se trouve réduit, pour bon nombre de ses rouages, dans la proportion de trente-sept mille à deux mille. La proportion ne fût-elle que de moitié ou d'un tiers, il faudrait encore s'en applaudir. Par exemple, il faut aujourd'hui trente-sept mille gardes-champêtres : dans la nouvelle circonscription, quinze mille suffiraient largement. — C'est le propre de l'association, sous quelque forme qu'elle se produise de réduire considérablement les rouages, les formalités, les frottemens. Qui dit association, dit économie et puissance. Or, le canton-commune n'est pas autre chose qu'une vaste association, administrative et politique, base, et réceptacle en quelque sorte, de tous les autres modes d'associations.

Par toutes ces raisons, nous proposons de transporter la municipalité de tous les villages d'un même canton au chef-lieu de ce canton s'il est convenablement placé ; et de modifier uniformément la circonscription et la population de chaque canton actuel, de telle sorte qu'ils réunissent tous de quinze à vingt mille âmes.

Cette idée de faire du chef-lieu de canton la commune unique de toutes les agglomérations qui le composent n'est pas nouvelle. Le législateur s'en était même emparé à la fin de notre révolution, et en avait décrété l'application.

Ainsi, le *Directoire*, par la Constitution de 1793, reconnaissait la nécessité de cette mesure : L'art. 5, porte : « Chaque département est distribué en CANTONS, chaque canton en commune. » — « Les cantons conservent leurs circonscriptions actuelles. »

Voilà la suppression de la circonscription par arrondissement : Il n'y a plus que des cantons et des communes. — Mais on va voir que les communes elles-mêmes, sont toutes rattachées au chef-lieu de canton comme à leur véritable et unique municipalité ; et que la leur propre s'amoindrit d'autant, pour n'être plus qu'une ombre de vraie commune.

Art. 179. « Il y a dans chaque commune dont la population est inférieure à cinq mille habitans, un agent municipal et un adjoint. »

Art. 180. « La réunion des agens municipaux de chaque commune, forme la municipalité du canton, »

Voilà bien, par cet art. 180, les chefs-lieux de cantons transformés en communes ou municipalités de canton.

Les petites communes, avec leur agent ou maire et leur adjoint, ne sont plus que des annexes ou dépendances de la municipalité cantonale centrale, laquelle est formée de leur représentation respective. — C'est plus qu'une fédération à l'américaine.

Il y a mieux : l'art. 178 porte : — « Toute commune dont la population s'élève depuis cinq mille habitans jusqu'à cent mille, a pour elle une seule administration. » — C'est être sur la bonne voie ; mais s'arrêter à moitié chemin. — Pourquoi, s'il est bon de donner une seule administration à toute population de cinq mille à cent mille âmes, ne le serait-il pas de n'en donner qu'une à la même population, non pas agglomérée et compacte, mais plus ou moins disséminée sur le territoire d'un canton ? qu'est-ce que fait ici la distance d'une ou deux lieues, surtout de nos jours où les chemins de fer ont abrégé les distances des cinq sixième ?

S'il est bon que cent mille habitans n'aient qu'une administration, la distance de quelques lieues ne peut rendre mauvais ce qui devient bon lorsque cette distance est comblée par le perfectionnement, l'accélération et la multiplicité des communications.

Depuis le Directoire, l'idée de réformer la circonscription municipale a toujours préoccupé les publicistes démocrates. Dans ces derniers vingt ans, les diverses écoles socialistes, en particulier le fouriérisme et le communisme, ont remis en question l'étendue et l'économie intérieure de la commune. — Lamennais, dans son *projet de Constitution*, divise le territoire de la République en communes et départemens. Chaque canton actuel forme une commune. La commune se divise en autant de sections que le canton ancien renfermait de communes. — C'est un acheminement vers la combinaison que nous faisons valoir. Mais personne, que nous sachions, n'avait envisagé le sujet d'une manière aussi radicale que nous l'avons fait nous-même, avant un socialiste, le citoyen Ribes avocat, et surtout avant un journal mensuel qui paraissait dans les premiers mois de 1849, sous ce nom : *Le Défenseur du Peuple*. — Il y a entre les idées émises par ce journal, et les nôtres, les plus grandes analogies ; c'est ce qui sera surtout sensible dans la seconde partie :

## DEUXIÈME PARTIE.

L'une des mesures définitives les plus efficaces que puisse se proposer une assemblée nationale Socialiste, consisterait en ceci : transporter au canton-commune tous les élémens d'administration, toutes les conditions d'économie, d'activité, de crédit, de lumières, d'hygiène, que par un incompréhensible privilège, les villes ont jusqu'ici monopolisés.

Ces élémens et ces conditions sont :

- 1° Un conseil d'administration ;
- 2° Une administration de l'économie *spirituelle* ou *morale*, comprenant, comme branches plus ou moins distinctes, l'éducation, l'enseignement, l'Instruction théorique et pratique ou professionnelle ; — et les beaux-arts en général, ayant dans leurs attributions les fêtes et cérémonies publiques ;
- 3° Une administration de l'économie *matérielle*, comprenant : les finances (Institutions de crédit, Banques et Comptoirs, etc.) ; — les Entrepôts, les Bazars ou l'exposition publique des denrées et marchandises ; — les Travaux publics, les Postes et les Transports, l'organisation du service sanitaire cantonal, etc. ;
- 4° Une administration de la *défense et de la répression*, c'est-à-dire, la justice, la police et la force publique.
- 5° Une administration de la *publicité*, ayant dans ses attributions : l'*Inventaire social* ou statistique universelle ; — la *rédaction* et l'*enregistrement des actes* publics et privés, et un *journal universel*.

Pour mieux faire comprendre le mécanisme administratif de la nouvelle commune, il faut dire ici que toutes ces administrations, ou ces subdivisions d'administration, se rattacheront comme dépendance ou succursale, à autant d'administrations centrales correspondantes, ayant leur siège et leur lien unitaire au cœur de la Nation : Paris.

Ainsi, à l'*administration des finances* du canton-commune correspondrait, à Paris, pour la face *productive* de cette administration, une *Institution de crédit, nationale*, embrassant et dominant toutes les communes-cantons du pays, et ayant dans chacun de ces 2000 foyers de production agricole, manufacturière et commerciale, des *comptoirs* dont l'office spécial serait de déverser le crédit sous toutes ses formes dans chacun des douze ou quatorze villages composant le rayon cantonal, bien entendu moyennant toutes

les précautions légales, matérielles et morales, capables de sauvegarder la fortune publique.

Cette institution, que nous invoquons depuis douze ans, serait décrétée et consacrée par l'assemblée nationale, mise sous son haut contrôle, après avoir été élevée à la hauteur des plus augustes et des plus inviolables institutions démocratiques. Ses administrateurs pourraient être élus directement par un suffrage universel spécial; car ce caractère électif serait la garantie majeure du Souverain. Quoi qu'il en soit, nous entendons ici, comme nous l'avons toujours dit, qu'elle serait à tout prix soustraite au bon plaisir des agens exécutifs, présidents et ministres compris, à l'influence des majorités ou des minorités, à la partialité politique, au népotisme, etc. Bientôt donc, elle serait rangée par l'opinion dans la catégorie des Institutions à caractère neutre et indépendant, telles que la Magistrature judiciaire et la caisse des Dépôts et Consignations. — Il en devrait être de même de toutes les autres administrations sans exception, selon leur nature et leur objet.

Parmi toutes ces administrations centralisées au canton-commune, il n'en est pas une qui ne soit décisive pour la prospérité ou la sécurité des travailleurs agricoles; et en général comme établissement préalable à toute organisation large et durable du travail national. Mais nous ne nous arrêtons qu'aux plus indispensables.

Nous avons dit que dans chaque commune-canton, un agent de la gérance exécutive nationale, un sous-préfet ou même un préfet, représenterait la puissance politique auprès de chacune de ces administrations locales, et serait chargé de leur communiquer l'unité, de faire exécuter les lois, et deviendrait l'intermédiaire obligé entre le canton-commune et le pouvoir supérieur départemental ou national.

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — A côté de cet agent, existerait la représentation directe de la portion de peuple composant le canton-commune, sous la forme d'un *conseil central d'administration*, émanation pure du suffrage universel; où serait appelé à siéger, par le vote populaire, un membre de toutes les sphères d'activité, de toutes les grandes corporations du travail scientifique, artistique, industriel et administratif du canton-commune.

Ce conseil, par l'étendue de ses attributions, par sa permanence, par sa composition, par son caractère électif, est quelque chose de mieux que l'Assemblée nationale de la commune-canton; il est pour tous les intérêts de la petite République cantonale, mieux que ce que le conseil d'administration d'une grande compagnie est pour les intérêts des actionnaires d'un chemin de fer. Car il est borné, limité d'un côté par la volonté du Peuple de canton, dont le suffrage est toujours suspendu sur ses actes; et de l'autre côté, par la volonté de l'Etat-représentant, dont l'agent surveille et contrôle les actes du conseil, pour tous les cas où ces actes tendraient à méconnaître les exigences supérieures de l'intérêt national ou collectif.

Viendraient ensuite les administrations spéciales :

ADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE MORALE : — *Education et instruction.*

L'importance de l'éducation publique, de l'instruction professionnelle, du développement *intellectuel, moral et physique* des générations, est tellement décisive, qu'une société n'a rien fait pour sa stabilité, sa prospérité, son honneur et sa grandeur, tant qu'elle n'est point parvenue à élever tous ses membres à la hauteur moyenne des connaissances encyclopédiques de l'époque. — On admet partout la nécessité de cultiver les végétaux et les animaux, et grâce à nos soins assidus, il n'est pas une race domestique, pas une espèce de plantes potagères, agricoles ou horticoles, qui ne se soit rapidement perfectionnée depuis quelques siècles; — mais lorsqu'il s'agit de notre race humaine, de nos enfans, de notre postérité, de notre culture et de notre perfectionnement à nous, hommes et femmes, nous hésitons, nous prenons

des moyens termes, nous temporisons, que sais-je; nous prétendons même que l'homme-peuple est une plante qu'il serait ou *dangereux*, ou *inutile*, ou *trop dispendieux*, ou IMPOSSIBLE de cultiver !!!

Et nous, nous vous le disons avec la science sociale : allumez un flambeau dans chaque commune-canton; installez-y de dignes représentans de la science et de l'art; amenez dans leur sanctuaire toute la jeunesse du canton indistinctement de 10 à 16 ans; ne les casernez point en les *internant* comme des soldats dans de grands bâtimens de pestilence morale et physique; mais rendez-les s'il le faut, chaque jour au toit domestique, au moyen d'*omnibus* pour chaque dépendance; et désormais, avant cinquante ans, vous avez métamorphosé le monde, en perfectionnant la nature humaine, en cultivant la plante sociale; car dès lors, chaque élève-citoyen comprend son intérêt bien entendu; il voit son bonheur rattaché à celui de ses semblables; il admet et pratique la solidarité, cette doctrine de salut commun; il veut l'association, parce qu'il veut le bien-être, l'aisance, l'économie, la puissance; il veut le suffrage universel, il veut la République, il veut la justice, parce qu'il veut la liberté et l'égalité; il veut librement et incontinent tout ce que la science signale, constate et conseille progressivement. Enfin, les citoyens sont égaux devant la loi civile et économique, car ils sont également développés; ils ont des aptitudes, des facultés, une activité également utiles à la chose publique.

Par l'éducation et l'instruction, vous serez dans l'agriculture ce que sont tous les chefs d'établissements industriels et commerciaux; vous connaîtrez et pratiquerez les meilleurs procédés, les méthodes les plus avancées et les plus économiques; vous rejoindrez enfin l'état de civilisation et de prospérité dont jouissent les grands centres. Mais n'insistons pas davantage: il n'est point un père de famille dans la classe la plus nombreuse et la plus pauvre qui ne bénisse une République qui donnerait à ses enfans le pain de l'âme, c'est-à-dire les moyens de se cultiver en se rendant au *collège*, à une lieue de leur village de naissance.

ADMINISTRATION DE LA PUBLICITÉ. — *Inventaire social*. — La statistique universelle, ou l'inventaire exact, continu, permanent, de tous les faits sociaux, est évidemment le préambule obligé d'une organisation quelconque du travail, et de la bonne administration d'une société. La prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ne saurait plus faire un progrès sans que la connaissance à jour des faits économiques nationaux et étrangers en ait fait un elle-même.

L'équilibre entre la production et la consommation, la juste et opportune répartition de la population laborieuse, la circulation opportune des produits, le succès des échanges, la demande et l'offre des personnes ou des bras, des choses ou des richesses, l'action éclairée, sûre, prévoyante du souverain, de ses représentans et de ses agens exécutifs à tous les degrés, sont ici directement en cause: c'est tout dire.

La statistique doit avoir pour but de suivre et de constater tous les mouvemens, toutes les pulsations et tous les changemens de la vie individuelle et sociale; de tenir sans cesse à jour le grand livre des élémens constitutifs de la société.

Le sol, a, à sa surface et dans ses entrailles, ses produits et ses habitans de toute nature, dans leur variété infinie, dans leur croissance et leurs métamorphoses incessantes, dans leur quantité et leur qualité, leur maturité, leur valeur ou leur rendement; dans leur mode d'activité, dans leurs œuvres et leurs constructions; — la description topographique, climatérique et météorologique, hygiénique, historique et géologique du territoire national; le dénombrement et la description de sa population: âge, sexes, célibataires, mariés, veufs, occupations, fortune, revenu; — la description des animaux, des édifices, des chemins, rivières, lacs, etc. L'énumération de tous

les genres de production et de consommation ordinaires à chaque circonscription cantonale ; et la moyenne des sommes ou quantités annuelles de chaque variété d'objets produits ou consommés ; les besoins en souffrance et les ressources en réserve, ou en puissance de développement, dans chaque localité, dans chaque industrie, dans chaque agglomération de travailleurs : voilà un faible aperçu de ce que doit être un inventaire social, si l'on veut que l'activité productive de la France cesse de tourner stérilement sur elle-même et ne finisse point par se relâcher et s'évanouir.

Tous les fonctionnaires du canton, dans les ordres, moral, scientifique, artistique, économique, administratif et judiciaire, concourraient chacun dans sa spécialité à la confection et à la tenue à jour continuelle de ce grand livre des faits sociaux de leur circonscription ; et ce soin serait placé en conséquence au premier rang de leurs attributions.

En effet, une statistique ne peut être bien faite que par ceux qui réalisent eux-mêmes les faits sociaux, ou qui assistent quotidiennement à leur manifestation. A eux seuls de les constater et de les enregistrer. Puis il appartient à l'administration secondaire, et ultérieurement à l'administration supérieure, centrale et une, de recueillir les inventaires cantonaux et départementaux, et d'en construire la statistique universelle, l'inventaire social de la République.

Il faut savoir, que de l'aveu d'un statisticien officiel, M. Moreau de Jonès, la France ignore encore l'âge et la profession des individus qui composent sa population ; et les grandes villes, le nombre exact de leurs habitans et de leur population flottante.

Combien nous avons encore à faire pour mériter le titre de *pays civilisé* dont nous nous gratifions ! — Chose étrange ! aucune société n'ose scruter les bas-fonds creusés dans son sein par la misère et l'ignorance, aucune ne connaît, ni ne veut connaître, le nombre de ses *pauvres*, c'est-à-dire ne veut combattre une maladie, qui deviendra mortelle si enfin on n'y applique d'héroïques remèdes.

Travailleurs du village ! invoquez donc une réforme administrative municipale qui vous permette de faire recueillir sans surcharge d'impôts, tous les faits sociaux, économiques, politiques et naturels de votre petit monde — Sans cette connaissance, vous ne pouvez presque rien, car vous marchez en aveugles ; elle est la première condition de toute entreprise, de toute combinaison, de toute transaction industrielle, agricole ou commerciale ; elle seule peut vous renseigner mathématiquement chaque semaine ou chaque jour sur les débouchés, les marchés, les prix, les quantités et les qualités.

Entre vous 15 ou 20 mille habitans d'un même canton-commune, vous pouvez vous donner une statistique parfaite, une publicité merveilleuse : puis réunis à tous les cantons du département, ou plutôt de la République, au nombre de quelques mille, vous transformez par ce seul fait toutes les conditions de l'économie sociale.

JOURNAL DU CANTON. — Il y aurait dans chacun de nos 2,000 cantons-communes, un journal paraissant une ou plusieurs fois la semaine, destiné porter à la connaissance de tous les citoyens, les faits sociaux d'intérêt majeur qui se seraient réalisés dans le cours de la semaine, et entre autres : l'état de situation de l'entrepôt, des bazars, les délibérations et les décisions du conseil cantonal, et généralement les opérations des diverses administrations de la localité, enfin les avis et les actes de l'agent de la gérance exécutive nationale.

Grâce au journal du canton, puis au journal unique, composé de tous les journaux de cantons de la République, et envoyé par les soins de l'administration centrale de Paris à tous les citoyens, chacun aurait encore *chez soi*, une sorte d'exemplaire du grand-livre des hypothèques de la localité et de toutes les localités de la nation. — Quel moyen de sécurité, de prudence et de pré-



voyance dans les relations de toute nature, et dans les placements de capitaux ; par conséquent, quel obstacle à la mauvaise foi, à l'escroquerie, à l'habileté !

On voit, dès lors, comment se trouverait réalisée l'idée si naturelle, si socialisante, d'organiser entre toutes les communes de France, le Peuple souverain, et l'Etat-représentant, un moyen uniforme et régulier de communication intellectuelle, économique et statistique, gage inouï de liberté, de prospérité et de sécurité ; véhicule tout-puissant, merveilleux, de publicité, d'expansion, de lumières et de vie.

Après l'inventaire social, la rédaction et l'enregistrement des actes, et la *publicité*, qui n'est, pour ainsi dire, que le prolongement de cet inventaire (puisque les actes et l'enregistrement sont des faits sociaux non moins importants), sont comme le préambule oblige de toute organisation de l'actif humaine ; et par conséquent, le premier élément constitutif à organiser.

Dès lors, tous les faits de la vie individuelle et collective, religieuse, économique, politique, intellectuelle, morale et physique ; tous les états de la nature, étant constatés et sans cesse exposés à la connaissance et à la méditation de tous les citoyens, chacun peut en connaissance de cause, décider quel usage il doit faire de sa liberté, de son activité, vers quoi il doit tourner ses efforts pour édifier son bien-être et satisfaire ses besoins de tout ordre. — L'administration centrale, le souverain a désormais devers lui le point d'appui qui lui manquait pour promouvoir l'accroissement et la pondération des richesses. L'éducation a une méthode et un instrument tout-puissant à sa portée. L'instruction dispose de tous les matériaux, de toutes les conditions d'une diffusion prodigieuse des connaissances utiles. Les savans sont en possession de l'analyse et de la classification des faits de tout ordre, qui doivent leur révéler, par la pose d'hypothèses, les lois, les conditions du mouvement social, et leur permettre d'élever le grand monument de l'encyclopédie des sciences naturelles et humanitaires. Ils peuvent construire une psychologie et une physiologie, une anatomie et une pathologie des sociétés, et en quelque sorte, une statique ou science de l'équilibre des forces morales.

Mais surtout les institutions de finances et de crédit, l'agriculture, l'industrie et le commerce, les entrepôts, les docks, les bazars et les marchés ; enfin, les consommateurs et les producteurs reçoivent ici la condition majeure, les uns, de leur création, de leur prospérité ; les autres, de leur satisfaction, de leur équilibre ou de leur sécurité.

Sans cette statistique universelle, il ne faut pas songer à jamais proportionner la production à la consommation ; il faut s'attendre aux trop-pleins, au gaspillage, à la compétition aveugle et désordonnée ; aux faillites et aux désastres périodiques ; enfin, le crédit ne peut se généraliser et se consolider, ni l'usure disparaître.

Avec cette universelle publicité, au contraire, l'ouvrier sait toujours où est le travail ; et le travail où est l'ouvrier. L'administration de l'inventaire ou de la publicité, devient dans une de ses divisions, le bureau de placement gratuit, réclamé depuis longtemps par les Socialistes de toutes les écoles. Le chômage par ignorance n'est plus possible, ni pour l'atelier, ni pour l'ouvrier, dans aucune sphère de production ; et la correspondance organisée, régulière de canton à canton, par l'intermédiaire de l'administration centrale, assure aux ouvriers et aux centres de travail de toutes les localités de la France, la connaissance parfaite et opportune de tous les besoins et de toutes les offres dans chacune de ces 2,000 circonscriptions.

L'IMPOr, sous quelque forme qu'il se prélève, qu'il frappe, soit le revenu, soit le capital, soit la profession, soit le luxe, soit la propriété foncière, soit les rentes sur l'Etat, les créanciers hypothécaires, etc., trouve tous les élémens de son équitable assiette dans le grand-livre sans cesse tenu à jour de la statistique et de la publicité universelles.

Le système des assurances généralisées et socialisées, s'en déduit également avec une facilité et une exactitude merveilleuses.

On aura ici nécessairement un CADASTRE parfait; cette œuvre si difficile à mener à bonne fin dans l'état actuel d'incohérence, de morcellement et de barbarie de l'administration et de l'économie, deviendra une tâche facile et achevée, par la seule *division intelligente et universelle du travail* selon les fonctions et selon l'aptitude spéciale.

ADMINISTRATION DE L'ÉCONOMIE MATÉRIELLE. — *L'administration des finances* vient enfin pourvoir au premier des besoins de l'agriculture et de la production cantonale : le CRÉDIT. Elle seule, par son comptoir emprunte, commandite, prête et escompte, avec toutes les conditions normales de ces trois modes du crédit. — Mais au conseil d'administration seul appartient de statuer sur les demandes de crédit, d'emprunt ou d'escompte, et d'en fixer les conditions.

Par les administrations de *l'Inventaire social, des entrepôts et bazars, de la rédaction et de l'enregistrement des actes, et du journal de canton*, elle a toujours, en temps opportun, les renseignements qui peuvent éclairer ses opérations de tous genres. — N'étant qu'une succursale de l'administration centrale des finances de la République, ou plutôt de l'institution nationale de crédit, elle offre tous les gages possibles de sécurité aux capitalistes qui veulent lui confier leurs fonds pour les faire valoir; et avec sa parfaite connaissance de l'état des fortunes, des aptitudes, des débouchés, des ressources locales et extérieures, elle est toujours assurée d'en faire le bon et sûr placement dans le rayon administratif du canton, soit par ses prêts, soit par ses escomptes; car elle a ses garanties dans l'hypothèque, ou dans l'intérêt que trouvent les commandités à être honnêtes, et dans la certitude du débouché.

Toujours en correspondance avec tous les cantons de la France, par l'intermédiaire de l'administration centrale nationale, elle connaît toujours avec précision, l'état d'approvisionnement de chacun des deux mille marchés, la quantité, la qualité, le prix des denrées et marchandises de tous genres que l'on offre ou que l'on demande, l'époque de la livraison et les conditions de paiement, etc. — Elle peut alors, par ses renseignements aux parties intéressées, par ses conditions lorsqu'elle accorde escompte, avance ou crédit, régulariser la production, la proportionner indirectement à la consommation; et ainsi, non seulement elle peut toujours donner en toute sécurité les instrumens de travail aux producteurs, et commander la production; mais assurer les débouchés à ceux qu'elle commandite, et leur permettre de compter sur une bonne et équitable vente.

Si des industries locales doivent ralentir leur production ordinaire, le comptoir peut leur indiquer quelle industrie similaire elles peuvent exploiter avec succès et opportunité, avec profit pour tous. — Si l'écoulement des denrées et marchandises est ralenti, dilaté, les producteurs ne sont nullement condamnés au chômage; car le comptoir, sur dépôt, ou consignation des produits dans les bazars et les entrepôts de l'administration, et sur estimation d'experts, est à même de faire des avances dans des conditions qui ne lui font courir aucune chance de perte.

Ce que peut le comptoir pour la production, il le peut pour la consommation: il met à sa portée tous les genres de produits, soit par la connaissance parfaite qu'il donne à tous de leurs variétés, des prix, des quantités et qualités, des lieux où ils sont consignés et des ressources que les producteurs ont devant eux; soit par les échantillons de toute nature qu'il expose aux regards des populations dans les bazars et les entrepôts; soit en approvisionnant le marché du canton de tous les objets, denrées et marchandises qu'il sait devoir être consommés en moyenne, annuellement ou dans chaque saison. Les consommateurs du canton viennent alors faire leurs achats à mesure de leurs besoins et à des conditions toujours vérifiées par l'administration, qui a

soin de préférer les producteurs offrant les meilleurs prix; ou qui dans tous les cas met en regard les prix fixés par chacun des producteurs d'objets similaires.

Le crédit de l'institution nationale est aussi étendu que possible, car elle prête sur hypothèque, sur consignation de denrées et marchandises, sur tous les gages sérieux; enfin, elle peut même consacrer une fraction légale de ses capitaux à la *commandite* de la seule moralité des individus, mais surtout des associations ouvrières; et par là se trouve fondé le *crédit foncier*, le *crédit mobilier* et le *crédit personnel* ou *moral*. — Le *Mont-de-Piété* est transformé; ou plutôt aboli; étant sans raison d'être.

Le conseil d'administration, tel qu'il est composé, sait parfaitement la moralité des emprunteurs; et d'avance il connaît la destination certaine de leurs produits. — Il peut donc encourager tous les producteurs de bonne volonté; surtout il accordera une sollicitude particulière aux associations d'ouvriers entre eux, ou d'ouvriers et de capitalistes, qui voudront se fonder sur des bases équitables. — Peu à peu, à mesure que le sentiment et l'intelligence de la solidarité et de la réciprocité se populariseront, il pourrait mettre pour condition à son crédit, que les diverses associations s'engagent à *solidariser* leurs intérêts, à produire les unes pour les autres, en s'abonnant à leurs mutuels produits, etc.

Enfin, non seulement l'institution nationale peut opérer ses crédits avec une connaissance parfaite de la solvabilité de ses créanciers; mais elle peut se donner toute sécurité contre la mauvaise foi de ceux qui possèdent: Il lui suffit de cette seule disposition de ses statuts qui range les inscriptions de prêt faites par elle-même sur ses registres, parmi les privilèges hypothécaires consacrés par les art. 2101 et 2103 du Code Civil.

ENTREPÔTS, BAZARS, HALLES, DOCKS, etc. — L'idée d'entrepôts, de bazars, de vastes magasins pour l'exposition publique permanente des denrées et marchandises, et de tous les produits nécessaires à la consommation moyenne ou destinés à l'exportation de chaque localité, est assez connue, et n'a pas besoin d'être soutenue: tout le monde en sent la grande utilité, la facile possibilité, l'immense économie. — Tous ces élémens, toutes ces prémisses d'organisation économique, et d'autres encore que nous signalons depuis douze et quinze ans, se trouvent, dans cette petite sphère de canton-commune, réunis et combinés de manière à multiplier leurs bienfaits par la seule vertu du rapprochement.

Nous ne pouvons dire ici toutes les salutaires conséquences que nous apercevons en germes dans cette organisation administrative du canton-commune, on peut affirmer que le terrain sera désormais préparé pour l'avènement du socialisme, c'est-à-dire de la liberté et de l'égalité, et d'abord pour la solution de tant de questions qui font depuis cinquante ans la perplexité de nos politiques et des philanthropes libéraux et doctrinaires. La plupart cesseront même d'être des questions, attendu qu'elles seraient ou tournées, ou transformées de mal en bien, ou soumises à l'arbitrage des parties intéressées directement à leur bonne et immédiate solution.

Parmi ces questions qui forment les têtes de chapitres de tous les budgets de département, et du budget national, nous citerons les suivantes: — Les instituts agricoles et en général les écoles professionnelles, l'enseignement industriel, commercial, administratif; — Les comices, les colonies agricoles; les dessèchemens de marais, les irrigations, les défrichemens; les reboisemens de montagnes; — Les crèches et les salles d'asile, les enfans trouvés; les jeunes aveugles, les aliénés, les sourds-muets; l'instruction primaire et secondaire (et même supérieure et encyclopédique, théorique et pratique), gratuite, radicalement populaire; — La moralisation des jeunes détenus et le sort des jeunes libérés; — L'apprentissage, le classement, le sort et la carrière des enfans; leur sauvegarde hygiénique dans les manufactures et en général l'institution complète de salubrité. — Les monts-de-piété et les hospices, les

bureaux de bienfaisance, les avocats des pauvres; — L'encouragement à l'esprit d'association parmi les ouvriers et les petits propriétaires-fonciers; les bureaux de placements; les conseils de prudhommes, les jurys d'examen, les syndicats, et les concours pour toutes les carrières, les caisses d'épargne, caisses de secours ou de solidarité, caisses de retraite; l'universalisation du système des assurances pour tous les cas de force majeure; — Les biens communaux, etc., etc.

On ne saurait trop le remarquer : tout ce qui peut vivifier, purifier, agrandir, féconder, socialiser l'esprit de localité; donner essor à la spontanéité, susciter les capacités, le dévouement à la chose publique, ou le civisme, et leur donner emploi et puissance au profit de tous, reçoit ici une prime naturelle: le canton, en effet, connaissant les hommes les plus capables pour chaque fonction, les élira expressément selon leurs aptitudes spéciales dans chaque ordre.

En même temps, tout ce qu'il y a d'hostile au progrès, à la liberté et à l'égalité dans la Centralisation Napoléonienne, est ici corrigé par le principe du suffrage universel, appliqué à toutes les fonctions, à tous les serviteurs de la chose commune; et donc par la présence au Conseil d'administration, et dans le corps administratif, de l'élite des capacités professionnelles que contient le canton.

La routine et l'immobilité bureaucratiques, l'esprit de domination des hommes publics sont ici combattus. On entre du moins dans une voie qui permet à toutes les bonnes inspirations, à toutes les volontés progressives de se produire. Enfin toutes les forces intellectuelles et morales du canton sont ici dégagées, réunies, résumées, et revêtues de la puissance de faire leurs preuves : il est infaillible dès lors qu'elles sollicitent indéfiniment à se produire aussi toutes les forces, toutes les activités productives : l'initiative, la spontanéité, la vie, a ici son courant naturel, toujours maintenu dans ses bornes normales.

Cependant, malgré tant d'avantages offerts aux producteurs et aux consommateurs par cette organisation administrative du canton, par l'institution des entrepôts et bazars, par la publicité et l'inventaire de tous les faits sociaux, par l'office des comptoirs, etc., l'Etat n'aurait encore rien fait directement pour l'émancipation des prolétaires, rien pour ceux-là même qui ont le plus de titres à sa sollicitude, à sa protection, à son *crédit*; car il n'aurait nullement garanti ce qu'ils ont de plus précieux : le *droit de vivre en travaillant*, le *droit au travail libre et à la juste équivalence des produits de leur travail*, le droit à l'usage de l'instrument, par le *crédit social ou gratuit*.

Jusqu'ici, nous voyons bien des institutions et des combinaisons qui se rapportent aux intérêts de la production et de la consommation, de la circulation et de l'exposition des richesses; mais où sont celles qui s'occupent de l'équitable répartition de ces richesses; qui offrent aux ouvriers des instruments de travail, qui les élèvent à la condition d'associés, et les délivrent de la dépendance des patrons, des *chômages*, et de la *misère*, laquelle est inséparable de cette condition ?

Le Peuple souverain sera donc conduit avant peu à poser en face de l'organisation administrative du canton, l'organisation égalitaire de l'atelier, la réglementation des rapports économiques des citoyens; ce qui est proprement l'organisation du travail et du *crédit social*.

Nous donnerons dans de prochains articles nos hypothèses sur les *voies et moyens* de cette œuvre délicate, mais fatale, du 19<sup>e</sup> siècle, telle qu'elle nous apparaît tout à la fois du point de vue, non pas du parfait, mais du *droit strict* ou du *juste*, et du *possible* ou de la *nécessité*.



LE

# LE SALUT DU PEUPLE

Paraît le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.

POUR LES DÉPARTEMENTS . . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, *rue Borda, n° 1*.

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnemens, au citoyen **BALLARD**, *libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfans*.

Typographie **FÉLIX MALTESTE ET C<sup>e</sup>**, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, 22.

LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

**DE LA SCIENCE SOCIALE.**

Numéro 4. — 10 Mars 1850.

**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

**Un numéro : 60 centimes**

---

**PARIS,**  
**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,**  
**1, RUE DES BONS-ENFANS.**

**1850**





LE

# SALUT DU PEUPLE.

**NON!**

**La souveraineté absolue n'appartient point au nombre.**

**OUI!**

**La république démocratique est au-dessus des majorités.**

« La République française reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives. »

*(Constitution de 1848.)*

« Du droit égal et de l'égalité nécessaire pour tous les hommes, de voir et juger par eux-mêmes; de ne reconnaître comme vrai que ce qui leur apparaît tel dans leur for intérieur; de l'égalité d'obligation où nous sommes tous, de sauvegarder nos propres destinées; de consulter toutes les lumières pour augmenter et purifier la nôtre, nait, pour tous dans l'ordre politique, l'égal droit à dire où est le bien, le mieux, ce qu'il faut faire; et de participer par notre suffrage, à la direction des intérêts de la société. De là ce qu'on appelle la souveraineté du Peuple, le suffrage universel, le dogme des majorités.

» A parler rigoureusement, la souveraineté est à la science, à la raison, à la vérité constatée dans tous les cas où elle peut l'être: il est trop révoltant de supposer qu'elle puisse appartenir au caprice des individus, des majorités, fussent-elles innombrables comme les atomes de sable que recouvrent les abîmes de l'Océan. Mais partout où la science n'est pas, où la lumière n'a pas encore été contestée, où les passions en présence tiennent lieu d'argument et de certitude, on rencontre une impasse que la nécessité d'en finir, de marcher et de vivre sans recourir aux conflits sanglants de la force, conduit à briser avec le marteau des majorités.

» Il ne faut donc prendre le dogme des majorités que pour ce qu'il vaut; bien savoir qu'il est le supplément de la science et de la moralité; non l'organe du juste ou le critérium de la vérité; qu'il est un *pis-aller* destiné à tourner le choc toujours menaçant des passions incandescentes; une sorte de trêve et de neutralité qui laisse le temps à la lumière nouvelle de se faire jour, et de venir rallier les volontés en communiquant une certitude ou une fo

commune aux esprits. Comprise ainsi, et elle doit l'être, l'intervention des majorités, si l'on veut que ce dogme s'installe dans la vie des Peuples, ne doit avoir qu'un résultat : la consécration de la justice et du droit rationnel.

» Le principe de décision et d'autorité sociale et politique, se prenant par nécessité ou convenance, dans la majorité ou le nombre, et seulement comme le meilleur moyen d'en finir, d'en appeler à l'humanité mieux informée, plus réfléchie, et même d'approcher davantage du vrai et du juste quand il y a moralité générale, il s'ensuit nécessairement que la souveraineté du nombre ne saurait s'exercer avec justice et tolérance que dans les choses de l'ordre contestable ou d'application secondaire ; car, devant la violation flagrante des éternels principes de droit, de justice, de solidarité et de charité, le nombre devient poussière ; et alors, dans ces solennelles occurrences, il faut savoir protester, revendiquer, s'opposer ouvertement ; car alors, la certitude se trahit, dans toute âme noble, pieuse et honnête, par l'accent de l'indignation et le saint enthousiasme. Mais dès que les principes sont saufs, il est juste d'user de longanimité dans l'application lente et tortueuse qu'on en peut faire de nos jours. »

Voilà en abrégé, nous le pensons, la théorie des limites de la loi du nombre, et celle du droit d'insurrection. Cette théorie nous la croyions vraie en 1838 : nous la croyons encore vraie en 1850.

Nous avons beau chercher derrière nous, autour de nous, au-dessus de nous ; de toutes parts nous recueillons cet enseignement : la souveraineté absolue est à la loi d'amour et de justice, à l'esprit de liberté, d'égalité et de fraternité ; elle est à tout ce qui rend parfait, à tout ce qui rend heureux le genre humain. La loi de perfectionnement, voilà le bien : tout ce qui y est une atteinte directe ou indirecte, est mal. — En conséquence, le critérium du bon et légitime usage du suffrage universel ou de la loi du nombre, c'est le bien que réalise la majorité, ce sont les mesures ou les institutions qu'elle décrète pour faciliter et promouvoir le perfectionnement de tous, et particulièrement l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. — Hors de là, rien : la force, les passions.

La règle de notre conduite ne saurait être en définitive extérieure à nous-mêmes, à notre conscience, au cri intime de la nature et de l'instinct moral, cette voix de Dieu dans nos âmes. La *volonté* n'est point la règle : c'est la justice, c'est l'ordre, c'est le bien, par le cœur et la raison. La volonté en est le ministre.

Il y a des droits, des devoirs, des relations, une morale fondamentale, qui, à chaque moment de la carrière d'un peuple ou du genre humain, sont tellement acquis à la conscience générale, qu'ils font la vie, la foi, la certitude et la volonté de toutes les époques. Il est ensuite des mouvemens progressifs dont les ondulations, comme de grands courans providentiels, viennent pénétrer les âmes et donner à certaines époques une physionomie qui les fait appeler transformatrices et organiques. Ces mouvemens ont lieu toutes les fois que la justice, le droit, la morale se développent, s'accomplissent, se perfec-

tionnent. Les formules où se résument ces mouvemens, les conséquences sociales qu'elles recèlent, la tradition les a baptisées et inspirées, l'opinion contemporaine les confirme, l'avenir les ratifie; et, par la seule vertu de leur origine providentielle, entourées d'une mystérieuse influence, elles viennent planer, à titres de droits antérieurs et supérieurs, sur toutes les constitutions, sur toutes les majorités, voire même sur le suffrage universel ou unanime.

Or, de ces principes, de ces formules qu'on retrouve, soit dans la théorie, soit dans la pratique de toutes les religions, de toutes les philosophies, de toutes les législations, de tous les peuples, dérivent des conséquences, des institutions, des relations nouvelles, tellement logiques et prochaines, que nulle majorité ne peut longtemps les repousser par la violence, sans se perdre par la violence.

Ainsi, les consciences ont un point de départ commun que la mauvaise foi et la passion peuvent seules nier. Il y a une morale fondamentale absolue, une justice, un droit, accessibles à la conscience de tous, qui se révèlent à tous *progressivement*, inégalement sans doute, mais enfin dont la passion ne saurait oblitérer entièrement la vue intime, si elle peut l'altérer: or, c'est ici que la vérité, le bien, le mieux, trouvent leur *critérium*; et ce critérium est le thermomètre des majorités comme des minorités.

Je sais bien que ce caractère *progressif* du droit, de la justice, de la morale, en fait en quelque sorte l'incertitude, et donne belle carrière à la mauvaise foi, à la passion, à l'ignorance; mais c'est précisément cette possibilité laissée, par la nature des choses, à l'intérêt égoïste, aux préjugés implacables, de résister au progrès, au mieux, au droit, et même à la morale la plus élémentaire, la plus universelle, la plus évidente, qui fait le danger du dogme des majorités absolues; et c'est précisément pourquoi la même nature des choses, pour corriger le danger de ce dogme des majorités, y a mis des limites dans la conscience des minorités pures, en leur donnant le dévouement, le courage de résister, lorsque les écarts, ou plutôt les crimes des majorités dépassent les bornes que le tempérament moral de l'époque leur a assignées.

Donc, point certain, attesté par l'histoire universelle: il est des droits, des principes que nulle majorité n'a le droit d'enfreindre, parce qu'il est une morale fondamentale, absolue, que nul ne peut ignorer; ou dont l'ignorance doit lui être imputée à mal; un instinct du bien, qui fait le fond, la conscience, la vie de l'humanité. Tout est là: si la majorité ne les respecte pas, elle-même ne sera pas respectée par la minorité: elle peut y compter.

La véritable souveraineté étant le pouvoir au-delà duquel on ne peut remonter, ne saurait appartenir qu'à la pensée, à l'esprit et au cœur, par la science, la conscience et l'amour. Le nombre, qu'est-ce? le hasard, la matière, le sort: — un de plus, un de moins, et voilà que la vérité se fait erreur, que le bien se change en mal, et la victoire en défaite, ou *vice versa!*.. La majorité est une fiction lorsqu'elle n'est pas un mensonge: elle n'est là que comme un *pis-aller*, le moyen d'en finir entre des forces qui ne s'harmonisent plus. Il n'y a au monde qu'un seul pouvoir contre lequel il n'est jamais permis de s'insurger:

celui du droit, de la vérité, de la justice. Contre tout autre souverain, qu'il se nomme roi par la grâce de Dieu, majorité parlementaire et peuple même, il y a toujours possibilité à une légitime résistance. Hors du droit et de la vérité ou de la raison, il n'existe que des conventions. Cette souveraineté-là est la seule *absolue*, inconditionnelle; mais celle du nombre, des majorités officielles, des royautés, des présidens, et même celle du peuple, est à jamais *conditionnelle*.

Et si l'on demande qui dira où est la justice et le droit? La voix, répondons-nous, le courage, le dévouement et le martyr de celui qui en a conscience. Il est bon et juste, et en tout cas nécessaire que chacun ne reconnaisse pour loi que celle qui parle à sa conscience, qui le transporte de conviction, d'amour et d'enthousiasme. Soyez donc juste dans votre âme, voilà votre seule garantie d'ordre et de sécurité: toute forme politique, toute constitution, est vaine, si, en définitive, les plus forts la font fonctionner au profit des privilèges et de l'inégalité.

On ne peut éviter de partir de certaines données absolues, c'est-à-dire de prémisses sociales, de principes incontestés et tenus pour incontestables dans la pratique. Ainsi, notre constitution a établi des termes que tout le monde, dans l'Assemblée et dans la presse, est tenu de respecter comme vrais. Nous pensons qu'il ne manque à cette nécessité sociale que d'être éloignée le plus possible, que d'être transportée de la Constitution à la *morale universelle* dans ses préceptes fondamentaux: liberté, égalité, fraternité; « à ces droits et à ces devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives, » que cette même Constitution reconnaît et qu'elle *confie à la garde des citoyens*. Il faut, en conséquence, que l'esprit et la lettre des préceptes fondamentaux de toute sociabilité soient déclarés la base commune des majorités et des minorités, et qu'il soit entendu que l'infraction de ces préceptes annule les droits de la majorité; mais que, dans ce cercle, raison sera donnée fictivement au nombre. Il n'y a pas d'autre moyen.

1° Le suffrage universel a-t-il le droit de tuer le suffrage universel? En d'autres termes, la majorité peut-elle tuer le principe en vertu duquel elle existe?

2° La majorité est-elle omnipotente?

Poser ainsi la question, c'est la résoudre pour le bon sens et la bonne foi.

1° La république démocratique à son état normal, idéal, n'est-ce pas le gouvernement de tous par tous, le gouvernement de la société par elle-même, un gouvernement dans lequel chaque citoyen est souverain, membre indivisible du souverain, gouvernant lui-même, roi lui-même, président, agent exécutif lui-même, entendez-vous bien? — Le suffrage universel imprescriptible, inaliénable, n'est pas autre chose que la manifestation permanente de cette souveraineté, de cette royauté de chacun et de tous.

Maintenant, qu'une majorité nomme un roi, comme on l'entend vulgairement, n'est-il pas de toute évidence que la souveraineté, que la royauté de la minorité n'est plus; qu'elle est aliénée, trahie, et que, par conséquent, le principe même d'où procède le principe des majorités et l'autorité même des majorités, est violé; que, par conséquent, la majorité elle-même s'est mise hors la

loi; qu'elle tue le principe par lequel, précisément, elle est quelque chose; tandis qu'évidemment, la conséquence d'un principe ne peut tuer le principe en vertu duquel elle existe, duquel elle reçoit toute son autorité, toute sa valeur?

Prouvez que les majorités ont le droit de décréter que chacun de nous est déchu de sa part de souveraineté, de son droit de gouverner, d'accord avec ses concitoyens; qu'une majorité peut dire à une minorité: désormais, vous n'êtes plus le souverain, le gouvernement, vous serez gouverné par un homme qui sera l'expression de notre volonté, qui sera là tant qu'il plaira au plus gros nombre. Il y a plus: la majorité, n'étant qu'un être collectif, éphémère, sans cesse modifié, altéré, transformé, ne peut statuer que pour l'instant où elle parle et où elle exerce sa puissance: celle d'aujourd'hui, 5 mars, ne peut statuer pour celle de demain, c'est-à-dire enchaîner la volonté de celle-ci. Donc l'hérédité d'aucun agent exécutif, d'aucune délégation ou représentation de la souveraineté, ne peut être décrétée par aucune majorité; car, encore une fois, le gouvernement est dans le peuple *indivisiblement*, d'une manière inaliénable ou incommunicable; il n'en peut sortir, il doit y entrer de plus en plus pour respecter le suffrage universel ou la souveraineté du peuple: car non-seulement, en droit démocratique absolu, il ne doit point y avoir de président à vie, ni à temps déterminé, quelque court qu'il soit, mais l'Assemblée nationale, les représentans même du souverain doivent n'être là pour aucun temps déterminé, doivent pouvoir être incessamment révoqués par le souverain; donc révocables, toujours et sans cesse.

Dès que la majorité a fait un roi, un pouvoir exécutif à temps indéfini, héréditaire ou à vie, moi, minorité, moi, individu, partie indivisible du souverain, je ne gouverne plus; que dis-je, la majorité elle-même ne gouverne plus; celle de demain, aussi bien que celle d'aujourd'hui, celle qui nomme le roi ou qui constitue le pouvoir, tout comme celle qui vient ensuite; c'est ce pouvoir illégitime qui gouverne pour nous: ma part de souveraineté est escamotée, volée. Mon devoir est de la recouvrer à tout prix. J'ai le droit d'insurrection, et je refuse à la majorité le droit de dire non. Entre elle et moi minorité, ou individu, il n'y a plus de loi que la force.

Entendez-vous parler d'un chef, ou roi, ou président, ou empereur, qui, étant l'œuvre des majorités, pourrait être *sans cesse*, et à un signe donné par un vote contraire, déchu, remplacé par un autre chef? Oh! alors dispute de mots. Oh! alors vous ne dites que ceci: l'assemblée se donne un agent *incessamment* révocable, qu'elle appelle *empereur, roi*, tout ce qu'il vous plaira.

Et puis, ce qui sera dit d'une assemblée de représentans par rapport à son agent exécutif, il faudra le dire *à fortiori* du souverain ou du Peuple (de la majorité du Peuple), par rapport à ses représentans; et alors, il ne s'agira plus que de trouver le mécanisme électoral, ou le mode de votation le plus propre à permettre l'expression permanente, instantanée, du suffrage universel.

— Question de temps.

L'humanité actuelle tout entière n'aurait donc pas le droit d'employer la

souveraineté du Peuple à tuer la souveraineté du Peuple; c'est pourtant ce que ferait une majorité qui rétablirait aujourd'hui la royauté sous une forme quelconque.

Un père ne peut pas enchaîner la volonté, la liberté de son fils qui, demain, va éclore à la vie politique, à l'émancipation électorale : ni la génération d'aujourd'hui, celle de la génération de demain ; ni l'homme de 25 ans, celle de l'homme de 20. On a le grand tort de parler toujours du Peuple comme d'un être simple et immuable ; le Peuple, être collectif, va se renouvelant sans cesse, par l'enchaînement et la succession de vieillards, d'adultes, de jeunes, d'adolescents, etc. Apportez donc la loi vivante, là où est la vie. Si le progrès est un dogme souverainement religieux, la loi doit être *vivante*, c'est-à-dire se développer sans cesse comme l'esprit et l'activité de l'homme et de la société. Donc, cessons de rien constituer pour quelque durée déterminée. Donc, pas de royauté, de présidence à temps fixe.

D'où je conclus sur ce premier point : La République démocratique, c'est le suffrage universel permanent, inaliénable, indivise. Le suffrage universel, c'est la République démocratique. Qui touche à l'un, touche à l'autre. Et la République et le suffrage universel sont deux droits antérieurs et supérieurs à toute majorité.

Donc, la démocratie, ou le gouvernement de tous par tous, est incompatible avec le gouvernement de tous par un ou plusieurs.

Donc, royauté absolue, monarchie constitutionnelle, fonctions à vie ou à temps, etc., sont incompatibles avec la souveraineté du peuple.

Donc, nulle majorité ne peut altérer la forme démocratique républicaine du pouvoir. Tout cela est plus évident qu'un théorème.

2° La majorité peut-elle ce qu'elle veut ? est-elle omnipotente ? Si l'on dit oui ; elle peut donc réaliser tous les crimes et délits énumérés au Code pénal de tous les peuples : dans ce cas, je me tais, j'ai gagné ma cause devant ma conscience, et, ce qui est plus efficace sans être plus probant, je l'ai gagnée aussi devant la conscience universelle. — Mais, au lieu de répondre, on élude : on dit : une majorité ne fera pas ces choses-là. Vous supposez des chimères. — A quoi je réponds : Est-il possible qu'elle le fasse, qu'elle le veuille ? — Assurément, c'est possible. Donc, j'en puis faire l'hypothèse, et cela suffit, je le répète, au succès de ma cause. Prétendre que les majorités ne peuvent errer, cela ne se soutient pas davantage, et je n'ai pas acquis le privilège de faire injure à l'esprit de mes lecteurs.

L'exercice du droit légal des majorités sur les minorités est toujours un fait de domination du grand nombre sur le petit nombre : s'il s'exerce réellement dans le cercle du droit et de la justice, la domination est nécessaire, sinon légitime : hors de là, elle est tyrannique. — Si le nombre est tout, la justice n'est rien. Si la majorité peut tout, la minorité est esclave.

La domination du plus grand nombre sur le petit, jusqu'où peut-elle aller ? Voilà donc toute la question. — Or, il n'y a pas de limite précise : le degré dépend d'éléments trop variables pour se laisser prédéterminer ; l'intelligence, le cou-

rage, la sagesse, varient avec les individus et les générations; on ne peut répondre qu'en termes généraux.

Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que si la majorité abuse au-delà d'un certain degré, la protestation de la minorité éclatera jusqu'à l'insurrection; il y aura mort ou transformation; — et cela était bon, afin que le progrès eût son issue; cela était bon, afin que le but marqué et voulu de Dieu, afin que le grand mécanisme du mouvement social eût sa *souape de sûreté*. Car, il faut bien le savoir : le dogme des majorités ou la loi du nombre n'est point un principe, c'est un expédient, un instrument, l'instrument du progrès, du mieux. Si, donc, les majorités, au lieu de faciliter le progrès, le repoussaient, lui créaient d'interminables entraves, ce dogme serait comme non-venu dans la pratique : l'instrument serait brisé.

Le dogme des majorités à pouvoir absolu est le dogme des fatalistes, de ceux qui, ne croyant à aucune morale, n'ont pour idole que la force.

Le dogme de la souveraineté absolue du nombre, c'est, en d'autres termes, celui de la *paix à tout prix*, de la *paix quand même, partout, toujours*. — C'est l'abaissement des caractères et du niveau de la civilisation; c'est la négation indirecte de la morale; la substitutien éternelle, POSSIBLE, du fait au droit, du mal au bien. — *La majorité quand même*, répugne tout autant à l'esprit et au cœur que la *paix quand même*. — Le nombre pouvant ne représenter que la passion ou l'iniquité, cela suffit pour l'invalider comme principe absolu.

Est-ce que, dans l'ordre moral, les passions ne font pas ce que n'oseraient faire un calculateur en mathématiques? Est-ce qu'elles ne prétendent pas, ne décrètent pas que deux et deux font 7; qu'il fait nuit à la clarté du soleil? — Et vous voulez que je m'incline devant leurs décrets, lors même qu'elles décident de ma vie, du bonheur, de la liberté, de la sécurité des miens ou de mes semblables!.....

Évidemment, au tribunal des âmes nobles et religieuses, les majorités se suicident, si, dans leur amour de l'immobilité ou de la rétrogradation, en haine des injonctions éternelles du droit, de l'égalité, de la liberté, de la justice, elles attendent aux droits imprescriptibles dont nous avons en nos cœurs le code vivant, à ces chers intérêts dont nous parlions tout à l'heure, comme faisant la vie et la conscience des générations.

Une majorité qui, systématiquement, ferait encore des ignorans et des pauvres involontaires, qui maintiendrait en droit et en fait l'inégalité des conditions de développement et de liberté, de bien-être et de bonheur; qui ne garantirait pas même à la multitude ou à un certain nombre d'entre elle la possibilité de vivre en travaillant; une majorité qui se ferait complice d'un gouvernement de corruption, de mensonge, de calomnie et d'apostasie, de trahison et de tant d'autres énormités qui inclinent toujours les nations vers la mort;... une majorité qui manquerait du *sens moral* et du *sens national*; cette majorité, équivalût-elle aux 99/100<sup>es</sup> des membres du souverain, ne se-

rait pas plus légitime, pour la minorité, que la royauté par droit divin, et que tous les grands tyrans, fléaux du genre humain.

Enfin, j'estime, pour cette année de grâce 1850, que 12 millions d'électeurs français n'ont pas le droit d'employer leur part de souveraineté à escamoter la mienne, à moi, simple unité intégrante du souverain ; et, par conséquent, à restaurer aucune forme de royauté ou de pouvoir antipathique au gouvernement démocratique véritable. — Je sais bien que la nécessité pourrait me contraindre ; mais je sais aussi que si ma force, ajoutée à d'autres forces, venait à me donner des chances, je tournerais avec bonheur toute mon énergie contre eux.

J'accorde qu'en tout ce qui est d'importance secondaire, ou de l'ordre des choses douteuses, contestables, la loi du nombre fasse droit ; car alors il n'y a point péril en la demeure, et cependant la décision est *nécessaire* ; mais, dès que devant la conscience de la minorité, les lois éternelles de justice, les grands intérêts de la vie, de la liberté, sont violés ou méconnus par la majorité, l'humanité tout entière, celle qui a vécu, comme celle qui vit maintenant, nous crie qu'il est bon et politique, et, en tout cas, souverainement juste et nécessaire de résister, de méconnaître, de subalterner la loi du nombre.

Y pensez-vous, hommes de sens et de cœur ? river à tout jamais la destinée, la volonté, les intérêts ou les idées des uns à la passion, au caprice, à l'ignorance, à la cupidité des autres. — Accepter pour juges des hommes en plus ou moins grand nombre, quels que soient leurs actes, leurs principes, leur but, leurs passions, leurs intérêts, leur position ? Allons donc !

Faites alors l'hypothèse d'une majorité qui veut emprisonner, exiler, affamer, détruire, ou seulement asservir la minorité ; qui veut nous rendre la civilisation féodale, romaine, carthaginoise ; substituer l'inégalité à l'égalité devant la loi, etc., etc. !

Que faire ? — laisser faire, se soumettre, se résigner, patienter, espérer ? — Non ! ! s'insurger, s'insurger encore et toujours : c'est le devoir et c'est le droit devant Dieu et devant les hommes.

Dans toutes ces situations, il est tutélaire que le droit et la possibilité de l'insurrection planent au-dessus des actes ou des velléités d'usurpation, d'empiètement liberticide des majorités.

Mais, *la voix du Peuple est la voix de Dieu* ? — Oui, quand le Peuple est un, unanime, c'est-à-dire d'accord avec lui-même. Mais s'il est livré à l'anarchie, où est la voix du Peuple, où est la voix de Dieu ? Ne confondez pas, s'il vous plaît, avec la *voix de la moitié plus un*. C'est pourquoi il est dit : tout Peuple divisé périra. Et, en effet, dès que les principes sont radicalement hostiles et les tendances opposées, la guerre est inévitable tôt ou tard. La trêve n'est durable que sur le terrain des *conséquences secondaires* d'un principe *commun*, d'une foi *commune* à la majorité et à la minorité.

Les chrétiens doivent nous comprendre : que disent Pierre et Jean aux chefs du Peuple et aux sénateurs d'Israël ? « *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* » Or, obéir à la justice, la défendre, c'est obéir à Dieu.



En résumé, les principes dominent le fait, le nombre. La souveraineté est à la raison, à la vérité, à la justice. Il est des droits antérieurs et supérieurs à toute constitution, à toute majorité, à la souveraineté du peuple, au suffrage universel lui-même : parmi ces droits, est, pour chaque citoyen, celui de l'égalité avec ses pairs, celui de faire partie intégrante du souverain, de telle sorte que la souveraineté des uns ne puisse jamais aliéner la souveraineté des autres. La souveraineté du peuple n'est légitime qu'autant qu'elle respecte son but, sa fin, laquelle est la réalisation de la justice, ou des conditions du perfectionnement et du bonheur de chacun et de tous.

Deux publicistes en renom, les citoyens Cormenin et Girardin, viennent de maltraiter singulièrement cette question ; nous devons dire un mot de leur polémique. — Le premier affirme l'omnipotence des majorités : la souveraineté absolue de *la loi du nombre*. — Le second répugne à l'omnipotence absolue, mais il met les majorités au-dessus de la République démocratique, ou du moins il leur reconnaît le droit de fabriquer une monarchie constitutionnelle en pleine démocratie.

Le citoyen Cormenin place la charrue avant les bœufs, lorsqu'il donne la *souveraineté du peuple, le suffrage universel et direct, et la république*, comme des *corollaires* du principe des majorités : il prend l'effet ou le résultat pour la cause, la conséquence pour le principe. — Pourquoi concluez-vous à la majorité ? parce que, d'abord, vous avez conclu à la souveraineté du peuple, à la démocratie, au suffrage universel ; évidemment le principe des majorités n'est qu'une déduction du principe supérieur : la souveraineté du peuple, la démocratie ou le gouvernement de tous par tous. — Ce que l'on se propose, c'est obtenir l'unanimité, l'universalité des voix ; et si l'on s'arrête à la moitié plus un, ce n'est qu'en désespoir de cause.

Cet écrivain fait ensuite deux concessions tellement grosses, qu'elles rendent vaine et absurde sa thèse première. Il convient « qu'il n'y a pas de vérités politiques qui soient absolues, » que « la loi de la majorité elle-même, dans ses applications, n'a qu'une vérité relative. » Il va jusqu'à reconnaître que « en dernière analyse, c'est la justice qui borne l'omnipotence du nombre ou des majorités ; » sans se douter que cela veut dire : la majorité peut tout, EXCEPTÉ ce que lui interdit la JUSTICE. — Nous voilà donc revenu à cette question : qu'est-ce que la justice, qui dira où est la justice, et l'endroit précis où elle est violée ?

M. Cormenin oublie donc que la force morale, la JUSTICE, qui, légitimement, suivant lui, *limite l'omnipotence*, qui *tempère et restreint la souveraineté du nombre*, revêt elle-même, par cela seul, l'omnipotence et la souveraineté supérieures et dernières ; que, dès lors, l'omnipotence du nombre n'est plus que secondaire, n'est plus qu'un expédient subalterne, un droit limité.

*L'intérêt de la majorité*, dit encore M. Cormenin, *est d'être JUSTE envers la minorité.* » — Il faut donc être juste, même lorsqu'on est majorité ! N'est-ce pas encore avouer indirectement que le juste est au-dessus de l'intérêt, de la force ou plutôt du nombre, qui n'est pas toujours la force, tant s'en faut.

M. Cormenin s' imagine que le nombre est toujours synonyme de force : il se trompe. C'est presque toujours le contraire qui est vrai dans l'histoire : ce qui est fort, en définitive, partout, toujours, c'est le courage, c'est l'audace, c'est la foi, c'est la vertu jointe à la vérité. Cette réflexion suffit pour démontrer ce qu'il y a de sophistique dans cette affirmation du publiciste libéral :

« La loi de la majorité est antérieure et supérieure à toute espèce de gouvernement. »

« De toutes ces souverainetés-là (celle du droit divin, celle de l'hérédité des rois et celle de la raison), j'aime encore mieux la souveraineté du nombre : elle est la plus ancienne, la plus naturelle, la plus claire, la plus commode et la plus logique. » Le publiciste veut faire de l'*humour*. La plus ancienne, — donc la moins bonne. La plus naturelle, — dites la plus grossière. — La plus claire, la plus commode, — qu'importe la clarté, la commodité dans les questions de principe et de sociabilité ! La plus logique, — en quel est-elle logique, si le nombre, d'une part, la morale ou la justice, le droit, de l'autre, n'ont rien d'identique ?

« La loi essentielle de la République, c'est la loi du nombre, » dit-on encore. — S'il en était ainsi d'une manière absolue, il faudrait maudire la forme républicaine.

Quant au citoyen Girardin, sa logique nous paraît tout aussi chancelante que celle de Cormenin. Il veut concilier l'exercice ou le droit imprescriptible du suffrage universel, de la minorité, avec l'hérédité du pouvoir exécutif, avec la *monarchie constitutionnelle* de l'Angleterre, de la Belgique ou de la France sous Louis-Philippe ; comme si une telle forme n'était pas la plus insolente et la plus offensante négation de la part de souveraineté non seulement de tout citoyen qui n'aurait point été à tout instant de sa vie appelé à donner son vote *pour* ou *contre*, mais qui n'y aurait point adhéré, ou qui, après y avoir adhéré, voudrait donner un vote contraire.

« Contre la force, il y a l'adresse ; contre le nombre, il y a la raison. *Cela me suffit* ; CAR si la majorité se laisse entraîner par le poids de l'erreur, la minorité aura l'avantage de la vérité pour rétablir *tôt ou tard* l'équilibre. » — (*Tôt ou tard*, est joli ! ) — Mais, citoyen, si la minorité ne parvient pas à rétablir l'équilibre : si tous les membres de la majorité sont incorrigibles ? cela s'est vu et se verra encore, que ferez-vous ?

« Car, toute majorité qui abuse de son pouvoir, s'affaiblit en grossissant la minorité. » — Mais, citoyen, si la majorité ne s'affaiblit pas, si la minorité ne se grossit pas ? cela s'est vu et se verra encore, que ferez-vous ?

Et puis, vous faites abstraction de la longueur du temps. Vous supposez qu'en toute question, on a toujours le temps d'attendre que la majorité vienne à vous : vous êtes donc bien novice. La prison, les tortures, la mort sont, par hypothèse, suspendus sur nos têtes.... — Attendons ; espérons tout du temps!....

Ce publiciste semble ne faire cas que de la liberté et du bien-être. La liberté, le bien-être sans doute, sont des conditions de perfection et de bonheur ; mais ce ne sont pas les seules. A côté de ces biens, il y a ceux que donne la jouissance des autres droits naturels, parmi lesquels est le droit de vote, le droit de souveraineté individuelle, indivisiblement uni à la souveraineté du peuple. — Il se jetterait volontiers sous toutes les formes de gouvernement jusqu'à ce qu'il rencontrât celle qui lui garantirait le mieux *par le fait* la liberté qu'il cherche. — Mais l'expérimentation est faite largement pour la monarchie constitutionnelle : d'ailleurs, il n'y a pas de formes politiques qui, par elles-mêmes, aient la vertu de donner ces biens-là sans le concours de la moralité générale.

En tout ceci, vous oubliez les principes, mes chers logiciens : vous oubliez que, dans le cercle de la justice, de la morale ou du droit indéfiniment progressif, le Peuple, indivisiblement et en personne, est le seul et unique souverain, le seul pouvoir législatif et exécutif ; que, s'il exerçait lui-même sa souveraineté, chaque citoyen serait à tout instant appelé à se prononcer sur toutes choses : la minorité et la majorité seraient sans cesse en permanence, il n'y aurait aucune fonction héréditaire, ni à vie, ni à temps ; le peuple étant en permanence et pouvant, par hypothèse, manifester à tout instant sa volonté,

son suffrage, la majorité serait mobile, changeante comme la vague des mers; il n'y aurait donc jamais lieu de statuer sur l'avenir de demain, de préjuger les cas futurs, d'enchaîner la veille le vote des électeurs du lendemain. Eh bien ! dans ce milieu, qui est sérieusement l'état normal du suffrage universel, l'état vers lequel gravite visiblement la multitude, et qui n'attend pour se réaliser qu'un perfectionnement très possible, très *probable* et très prochain dans le mode de correspondance, de communication et de manifestation de la volonté de chacun et de tous ; — je demande si, dans ce milieu, il y a place pour l'hypothèse de royauté, de monarchie absolue ou constitutionnelle, de délégation viagère ou à terme fixe pour aucune fonction, même pour celle de garde champêtre ; et si un seul fonctionnaire pourrait se maintenir dans sa fonction une seconde au-delà du moment où il aurait démerité, où il s'en serait rendu indigne ou incapable ? — Maintenant, de ce que l'imperfection du mode d'exprimer incontinent le suffrage universel ne permet pas encore au souverain d'exercer par lui-même le pouvoir exécutif, ou d'avoir une action permanente et immédiate sur ses délégués et mandataires, en concluez-vous que la majorité puisse aliéner la part de souveraineté de la minorité pour un temps indéfini, ou même pour un temps tel que les délégués puissent songer à l'usurpation ; revêtir un caractère de supériorité incompatible avec l'esprit d'égalité et de liberté qui est inhérent à la souveraineté du peuple, à la majesté d'hommes qui se gouvernent par eux-mêmes ?

Les deux publicistes font trop bon marché des principes, de la foi, du droit de la notion absolue du bien et du juste. Pour eux, le nombre et le fait sont au-dessus de la vérité, ou bien c'est le nombre qui fait la vérité : fatalisme, matérialisme, doute et scepticisme rongeur que tout cela. On est en lutte : on ne veut plus se battre à coups de canon ; on fait trêve, on se battra à coups de boules blanches et de boules noires ; et ils appellent cela des principes !

De son côté, le journal *la Voix du Peuple* voit très bien les éléments du problème et il en donne la solution ; seulement il défait le langage consacré : à la place des principes, du droit, de la justice, de la morale, il met le *progrès* ; d'autres, mettent la *loi de nature*. — Dispute de mots ! — A moins, cependant, qu'il n'y ait là un parti pris contre la croyance à l'existence de Dieu, et le dessein de matérialiser le plus possible ce qui constitue le monde moral. Dans ce cas, nous ne saurions l'approuver. — *Progrès, nature*, ces mots n'offrent, certes, pas assez de précision lorsqu'ils sont lancés isolément. Quoi qu'il en soit, le progrès n'est rien, s'il n'exprime pas le développement moral intellectuel et physique, l'égalité des conditions, l'intelligence plus grande de l'ordre providentiel des destinées collectives, la réalisation plus complète des moyens les plus efficaces du perfectionnement et du bonheur du genre humain, ou de la liberté, de l'égalité et de la fraternité de tous. Il fallait donc dire que le progrès se caractérise, se démontre par le développement de la notion du droit et de la justice, par la réalisation des voies et moyens plus efficaces de ce perfectionnement.

Nous préférons le langage du citoyen Guérault. En homme qui possédait d'avance la clef de la solution cherchée, il a solidement réfuté M. Girardin en peu de mots. L'unité de principe ou de morale, la foi ardente, un même but, voilà le seul moyen de faire que les majorités et les minorités vivent en paix. Il met ainsi la puissance du nombre à sa place, qui est la seconde ; et la puissance de la vérité, du bien, du bon et du beau à la sienne, qui est la première.

Arrière donc le formalisme ! La lettre tue, mais l'esprit vivifie ; il en est de même du nombre par rapport à la moralité, à la sagesse, à la vertu ; — le culte exclusif des boules ou du scrutin nous perdrait ; — le culte exclusif de la vérité, du bien, de la science et des principes, nous sauvera.

## L'ASSOCIATION EST OBLIGATOIRE.

Qu'est-ce que l'association ? c'est la forme organique, naturelle, essentielle de la solidarité, la condition absolue de la commandite sociale ou du crédit gratuit ; la condition, non seulement de l'économie, du bien-être et de la richesse, mais du développement moral et physique des citoyens d'une même République, et, par suite, la condition extérieure de la liberté et de l'égalité.

Si la garantie ou la jouissance effective du droit au travail est exigible devant la société, et si le concert, l'unité, la réciprocité, c'est-à-dire l'association des travailleurs, est le seul mode d'organisation économique, qui permette d'assurer à chacun le travail et le développement ; de toute évidence, l'association ne saurait être plus facultative de la part des individus, que ne l'est la garantie du droit au travail, à chaque citoyen, de la part de la société. — Or, les deux prémisses sont, nous le croyons, démontrées aux yeux de nos lecteurs : donc la conclusion est irrésistible.

Le droit au travail implique nécessairement l'association des fonds productifs ; par conséquent, la tendance à la destruction du monopole du sol, ce dernier privilège et le plus fondamental. — Reconnaître aux individus le droit au travail, c'est reconnaître à la société le devoir de se faire centre de la production et de la distribution des richesses ; c'est l'investir légitimement de la délégation des instruments de travail ; c'est, au moins, lui faire une obligation de garantir à chacun et à tous la base de la production, le débouché du produit et l'équité de l'échange ; c'est enfin proclamer la déchéance du laisser-faire, et constituer l'unité économique.

Pour assurer du travail aux uns et aux autres, il faut nécessairement retrahir à tous l'arbitraire et anarchique disposition, non seulement du sol et des autres capitaux acquis ; mais du *produit net* de l'activité nationale à mesure qu'il se réalise. La garantie du droit au travail, à tous, en tout temps, par la société, implique que le travailleur n'aura ni la propriété absolue des produits, ni le soin facultatif de l'échange ou des débouchés, et des conditions de vente.

Lors même que l'intérêt mieux entendu, ou la charité, conduirait la plupart des capitalistes, et même les corporations à former des associations dans lesquelles on se conformerait aux lois de l'égalité, ne voit-on pas que, ces unions étant facultatives, le sort futur des classes prolétaires serait toujours sans garantie, toujours livré à l'arbitraire, au caprice des décisions individuelles, subordonné à l'intérêt égoïste des uns ou des autres ? On n'aurait donc toujours obtenu que la réalisation flottante, incertaine, d'un fait salutaire ; tandis qu'il faut obtenir la reconnaissance, la sanction légale, la jouissance positive d'un droit imprescriptible. Oui, c'est ici une question de droit et de justice qu'il faut porter sur le terrain de la politique : ce n'est point la charité, mais l'équité rigoureuse, le droit enfin qui est en cause ; et c'est ici uniquement que la vraie démocratie peut opérer une action salutaire, effectuer une reven-

dication large et vraiment radicale au nom de toutes les classes populaires.)

Si le droit au travail, à la fonction, et, par elle, à la consommation, est réel, l'association nationale est obligatoire. Nul doute, les actes religieux, les combinaisons *libres* des capitalistes ou des corporations peuvent aider singulièrement à la transformation; mais ils ne peuvent ni l'effectuer, ni lui donner la sanction finale et le caractère universel d'institution sociale permanente dont elle a besoin.

Un petit nombre de seigneurs, au moyen-âge, échauffés par la parole si vivifiante de Jésus-Christ, ont, de leur propre mouvement, rendu la liberté à leurs serfs; et, en agissant ainsi, ils ont hâté le moment où l'État rendrait obligatoire et généraliserait la grande mesure de l'émancipation. Ce qui avait été facultatif et méritoire, d'abord, devint une prescription absolue de la société, et l'on peut dire que l'affranchissement ne date que de ce dernier moment. Il en peut être de même du prolétariat.

Les riches peuvent faire beaucoup de bien, et avec un grand mérite, en libérant volontairement le travailleur de la dîme qu'ils prélèvent sur lui : comme les seigneurs leurs serfs, ils peuvent affranchir leurs *salarisés*; mais la Justice veut que le crédit social vienne généraliser ce que le crédit privé aura pu commencer; elle veut, qu'à côté du *fait* s'installe le *droit*; qu'à côté des établissements *privés* se montrent les institutions *publiques*.

Faire de l'association une faculté, et rejeter l'intervention de l'État après avoir reconnu le droit au travail, cela nous paraît inexplicable. — C'est cependant l'illogisme d'hommes fort logiques d'habitude: les Fourieristes et Proudhon nient en fait ce qu'ils proclament en droit; car il est bien évident que la reconnaissance du droit au travail fait de l'association et de l'unité une obligation et non une faculté. — C'est l'une des mille contradictions et des mille impossibilités de Proudhon d'avoir dit, après nous, le droit au travail reconnu, c'en est fait du droit de propriété, et en même temps d'avoir proclamé, à l'encontre de nous, le principe du travail arbitraire et solitaire, la légitimité de l'appropriation individuelle des instrumens, et celle de la concurrence.

Fourier a très bien compris que l'association ne pouvait être facultative : « Il faut pour avoir l'équivalent des quatre *droits* cardinaux (chasse, pêche, cueillette et pâture), que tout pauvre puisse dire à sa phalange natale : Je suis né sur cette terre, *je réclame* l'admission à tous les travaux qui s'y exercent, la garantie de jouir des fruits de mon labeur; *je réclame* l'avance des instrumens nécessaires pour exercer ces travaux et de la subsistance en compensation du droit de vivre que m'a donné la simple nature. »

Ce langage n'est point une prière, mais une injonction du droit. — Or, il fallait aller plus loin, il fallait faire dire par chaque phalange et par chaque individu à toutes les phalanges, c'est-à-dire à la société entière, ce que l'on fait dire avec tant de raison, par chaque individu à la phalange natale.

Si l'association, forme économique de la solidarité, n'était pas l'unique moyen de réaliser la liberté et l'égalité, la garantie du droit de vivre, il faudrait pour toujours l'abandonner au libre arbitre des individus; mais lorsqu'à son existence

sont attachés la sécurité, le développement indéfini de tous, elle devient manifestement une obligation qui n'attend plus, pour s'imposer à tous, que la sanction de la *loi* ou de l'*opinion*, cette expression vague de la souveraineté populaire.

Sans doute si, dans l'avenir plus ou moins prochain, personne ne voulait ; si le peuple répugnait à l'association, elle ne se réaliserait point, promulguât-on mille lois chaque année pour l'imposer; le peu qui s'en formeraient resteraient toutes volontaires.

On ne force point un peuple à faire ce qu'il ne veut pas, ce qu'il ne comprend pas ou ce qui répugne encore à ses mœurs. En ce sens, le droit est comme non avenu, et cependant il n'en reste pas moins imprescriptible et toujours revendicable.

Mais faites que l'association soit voulue du peuple en général ; que par lui, le juste soit fort, que le souverain penche du côté droit, et je dis que l'association sera plus qu'une faculté et deviendra d'obligation légale ; un devoir social impérieux.

*Association libre* ! — Dites donc obligation facultative. — *Credit gratuit* ! — Dites donc : droit au travail non garanti.

Certes, en des choses si délicates, si capitales pour tout le monde, où il s'agit des moyens de vivre, de la production, de la répartition et de la jouissance des richesses, les relations d'homme à homme ne sauraient être abandonnées à l'arbitraire d'aucun individu ; ou bien il faut convenir que toute législation est superflue ; renoncer à toute institution, à toute réglementation, et livrer chacun à son libre arbitre.

Mais s'il y a une justice *relative* en cette matière, que ferez-vous à ceux qui ne voudront pas se conformer aux décisions de la justice ? Faudra-t-il attendre qu'il plaise aux capitalistes de cesser d'exploiter les ouvriers, avant que les ouvriers puissent légitimement secouer cette exploitation ? — Évidemment, lorsque la généralité des citoyens aura acclamé l'association et ses moyens, la loi viendra sanctionner le fait, et, ce qui était facultatif comme *bon*, pour celui qui l'adoptait en liberté, sera rendu obligatoire comme juste, c'est-à-dire comme bon et utile à tous, toujours, partout. — C'est ainsi que se sont toujours formulés les divers progrès de la justice ou du droit, c'est ainsi qu'à la liberté a toujours succédé la règle, l'obligation, la contrainte de la loi appuyée, greffée sur les mœurs ou l'opinion, laquelle l'était elle-même sur l'idée du juste, du bon et de l'utile pour tous. C'est donc une loi éternelle que toujours la raison générale se formule en institutions, en décrets, en volontés sociales impératives.

Il importait d'établir la justice de notre cause. — Après cela, qu'on donne au peuple le *fait* de l'association avec toutes ses promesses, il ne songera point à chicaner sur le droit, car le fait aura *rejoint* le droit, en procurant tout ce qu'il promettait ; car le droit, le peuple sait trop bien qu'il est de son côté.

Ainsi, vienne le jour où l'opinion populaire prédomine dans le pays, et,

par le pays, dans l'assemblée nationale; et alors il sera légitime, nécessaire, de contraindre législativement tous les centres de production, tous les capitalistes à l'association, à la socialisation des instrumens de travail. Tout travailleur sera sur le pied de la plus stricte égalité avec les autres citoyens devant la loi civile et politique: il n'y aura plus là de *patron* qui puisse le chasser, le reprendre, lui refuser ou non du travail, le salarier à son gré... Alors, la question de l'abolition de l'usure sera tranchée: cette abolition sera consommée de fait; car l'usure sera sans raison d'être, le travailleur trouvant son instrument tout préparé dans le capital collectif déclaré inaliénable, et toujours entretenu, vivifié, souvent augmenté, par des réserves et des prélèvements intelligens sur le dividende annuel. — Enfin l'inégalité de répartition, quoique toujours importante, sera devenue une question secondaire, puisque le *minimum* d'existence sociale et la *permanence* du travail seront garantis avant tout à tous.

Notre thèse, c'est qu'il faut empêcher le travailleur d'*abuser* des instrumens de travail, et surtout d'exploiter son semblable: et voilà pourquoi nous déclarons illégitimes le libre travail, le libre échange, le monopole du sol. — On nous dit sans cesse: mais « l'association ne peut pas se réaliser par l'Etat; il faut qu'elle *se réalise par la liberté*. » Autant vaudrait dire: la justice, la morale et le droit ne doivent pas se faire respecter par l'Etat, avec ses tribunaux, ses magistrats, ses Codes civils, etc.: il faut qu'ils se fassent respecter par la *liberté*, c'est-à-dire qu'ils aient l'assentiment des mœurs, de l'opinion, de la conscience publique, de la science, de l'intérêt bien compris de la multitude.

Si l'association est à jamais *facultative*, comme elle est condition de justice, condition de la garantie du droit de vivre, du droit au travail pour tous les pauvres, déshérités de leur participation à l'usage du sol, il en résulte qu'à tout jamais aussi, les prolétaires doivent se résigner, si MM. les monopoleurs et capitalistes leur refusent l'association et tout ce qui s'ensuit! — Toute révolution dès lors est un crime; tout droit un mal, une sottise; toute revendication inutile: mettez-vous à genoux, et priez vos maîtres de vouloir bien vous accorder ce qui vous est dû.

Mais, ce n'est point ainsi que les choses se passent, Dieu merci! — Dans le mouvement et le progrès des relations sociales et économiques, les individus apportent leurs intérêts, leurs passions, leurs croyances; l'Etat y met le droit, la justice. — Or, l'intérêt prescrit aujourd'hui aux masses laborieuses, l'association, la mutualité, la solidarité, l'unité universelle; et le droit prescrit à l'Etat la sanction de cette association et de cette unité. Voilà tout. L'intérêt coïncide avec le droit, ou si l'on veut le droit coïncide avec l'intérêt: mais quand la plupart ont compris l'intérêt et voulu le droit, les autres peuvent s'y opposer, y répugner: alors la contrainte est licite et l'Etat intervient.

Si donc l'on nous demande: les individus, et après les individus les centres, les corporations, resteront-ils libres de s'associer ou de ne pas s'associer? — En droit *non*; en fait *oui*..., tant que la force de l'opinion, les nécessités

économiques et l'intérêt, ne suffiront pas pour y amener indirectement le grand nombre.

Ainsi, la moindre conclusion à tirer de ce qui précède, c'est que l'appropriation des terres et des autres capitaux ne peut plus être que *corporative* : l'association est non seulement de rigueur, de droit et d'obligation entre les individus, mais entre les groupes d'associés eux-mêmes. Seulement leur centralisation, leur unité, leur pacte, leur administration pondératrice, leur gérance, peuvent et doivent venir de leur spontanéité, se maintenir, se perpétuer par leur propre et libre mouvement ; en d'autres termes, elles doivent se gouverner par elles-mêmes, entre elles-mêmes. Elles doivent bien avoir un centre, un cœur, une tête, et elles en auront une ; un Etat, et elles en auront un, mais ce sera l'Etat transformé, l'Etat esclave des administrés ; ou, si l'on veut, l'Etat-peuple, issu du Peuple, dépendant du Peuple, le Peuple en personne.

## PHASES PROBABLES

### DU MOUVEMENT ÉCONOMIQUE SOCIALISTE.

L'association a donc pour elle le *droit*, il faut aussi qu'elle ait pour elle la *force*. Comment la lui donner ? Par l'exemple et par la propagande : en formant des associations ; en persuadant le souverain ; en construisant d'abord les fondemens du nouvel édifice ; en demandant à l'opinion et par elle à la loi, d'en fournir le couronnement et le faite. Ainsi, question de majorité, dans un cas comme dans l'autre. — Or, le *droit* tend, de sa nature, à conquérir successivement toutes les majorités et toutes les minorités ; et les minorités, comme les majorités, donnent la force quand elles ont pour elles la justice.

Après cela, il n'est pas possible qu'on se méprenne sur l'importance que nous attachons aux combinaisons *transitoires* que nous pourrions exposer. Cependant la franchise de l'écrivain, envers ses lecteurs, doit être sans réserve. Nous l'avouerons donc : nous n'avons d'amour et de foi que pour ce qui doit être. Tout ce qui n'est pas l'idéal selon notre cœur, tout ce qui n'en approche pas à un haut degré, nous répugne, nous trouve non pas indifférent mais incrédule. Ainsi, non seulement nous ne croyons pas à la réalisation des voies et moyens transitoires en général, ni de ceux que nous allons exposer à la suite de cet article, mais nous n'en voulons que comme un moindre mal ; nous nous résignons et nous protestons ; nous n'acclamons, nous n'adhérons pas ; nous laissons faire ce que nous ne pouvons empêcher ; nous constatons la fatalité, voilà tout. Si donc nous combinons ici des possibilités, des transitions ou plutôt des *transactions* entre le bien et le mal, il faut se souvenir que par là nous n'entendons que reconnaître le terrain sur lequel la nécessité viendra *peut-être* développer sa trame.

Cette explication était nécessaire afin d'empêcher qu'on ne nous accusât légèrement de contradiction ou d'indécision.

Si nous avons bien interprété le mouvement social, voici donc ce qui peut arriver progressivement :

1° Les associations volontaires, convergeant vers l'union, par intérêt bien entendu, et en toute liberté d'initiative, prépareront le terrain à l'unité de *droit* par l'unité ou plutôt par la fédération de *fait* ; — ou bien elles manifesteront des incompatibilités, feront naître des revendications, des luttes et



des perturbations, dont l'origine serait en germe dans leurs imperfections, ou dans leurs prétentions respectives; et elles appelleront ainsi l'action et l'intervention du Peuple souverain ou de la loi organique. — En d'autres termes, toutes ces agglomérations volontaires peu à peu réunies par un pacte de solidarité concluront, dans leur épanouissement naturel, soit à l'unité, soit à la *fédération* par l'institution ou la reconnaissance d'un conseil supérieur d'administration, ayant puissance de centralisation et ne relevant de l'Assemblée nationale que pour la consécration qu'il en recevrait ou pour le haut contrôle qu'il en subirait. Les associations se procureraient alors mutuellement le crédit gratuit, et se répartiraient la production et ses fruits selon la justice, par l'intermédiaire de ce conseil.

2° L'Etat-représentant viendrait aider, par sa commandite spéciale, la croissance des associations naissantes, aider aussi celles qui seraient consolidées, en sanctionnant *légalement* la charte constitutive que ces associations se seraient donnée librement et de fait.

3° En même temps, ou tôt ou tard, l'Etat interviendrait d'une manière plus ou moins indirecte pour la réglementation universelle des établissements et du travail de l'industrie privée dans le but principal de garantir les droits des prolétaires encore condamnés à y trouver leurs moyens d'existence. Ici, pourrait fort probablement s'encadrer le grand acte révolutionnaire du rachat ou de l'expropriation universelle pour cause de salut public, au sein des accès fébriles d'une société en fermentation et destinée à une vie meilleure.

4° Puis, les petits *Etats industriels*, fédérés jusque-là, ou encore épars et sans lien positif de solidarité et de mutualité, faisant un nouveau pas dans la voie de perfectionnement, concluraient à la fusion, à la création d'une *assemblée* ou *congrès*, qui, par l'organe d'une institution expresse, donnerait lui-même le crédit à tous au nom de tous; sans cependant encore ôter aux divers Etats l'appropriation des instrumens et des capitaux de leur centre, par conséquent en respectant encore une grande source d'abus et d'inégalité.

5° Viendrait enfin, un nouveau mouvement qui transporterait définitivement la propriété des instrumens au souverain indivisiblement, socialiserait le sol et les capitaux, et mettrait ainsi le sceau à l'unité économique, en ne reconnaissant plus que des *fonctions* et des *fonctionnaires* comme nous en avons esquissé l'idéal dans le deuxième numéro de cet écrit. Ce nouveau progrès s'accomplissant parmi les petits Etats économiques *fédérés*, ainsi passés de la juxtaposition à la fusion, à l'unité économique nationale, dès lors, ces petits Etats, ne seraient plus que des circonscriptions d'une même république industrielle: c'est, dans l'ordre économique, ce que serait, dans l'ordre civil et politique, la *fédération des Etats-Unis d'Amérique du Nord*, si elle venait à centraliser ses 26 Etats jusqu'au point de faire disparaître leurs législatures particulières, et d'assimiler le *Congrès de l'Union* à une *Assemblée nationale française*, et de consommer l'unité civile et politique nationale.

Que ce mouvement commence donc: qu'il se propage par le seul effet de la spontanéité d'un peuple enfin illuminé d'une pensée de délivrance et de salut, que les communes socialistes s'édifient et se multiplient sur toute la surface de la France; et, bientôt, du sein de toutes ces associations, encore éparées, insolidaires, indépendantes et isolées; par conséquent incomplètes, incertaines de leurs destinées, s'élèvera un même cri, preuve des mêmes imperfections, expression d'une même nécessité, d'un besoin commun, du besoin d'unité, de réciprocité régulière; et alors de leurs envoyés librement élus se formera un conseil central supérieur, une gérance: ce seront les *Etats-généraux* de toutes les sphères d'activités sociales organisées dans leur sein par elles-mêmes, se gouvernant elles-mêmes; ce sera une immense fédération de petits peuples d'associés se constituant librement et se donnant un *congrès-serviteur*: — et alors seulement, sera clos ce long mouvement de transformation: et l'Etat nouveau, l'Etat *démocratisé*, l'Etat *fait peuple* commencera ses vastes destinées.

19

Cette manière de comprendre le mouvement des choses, il y a longtemps (en 1838), que nous l'avons produite ; et plus nous allons, plus les évènements se réalisent, plus elle nous paraît vraie. Nous publions en 1846, et nous rééditions en 1849 des réflexions que nous croyons utiles de reproduire ici, comme résumant nos idées à ce sujet.

» Le peuple est aujourd'hui abandonné à ses propres inspirations et à ses propres efforts par l'Etat, qui décline systématiquement ses plus imprescriptibles attributions, ses plus essentielles prérogatives. Nous nous demandons alors, *en attendant* que l'Etat recouvre ses droits, *ce que le peuple doit faire* ; et nous répondons : *Il doit s'associer sans l'intervention de l'Etat, puisque cette intervention lui fait défaut.*

» Il y a d'ailleurs ici de hautes exigences qui semblent découler de la nature des choses sociales, c'est-à-dire des lois fatales qui dirigent le mouvement providentiel de l'humanité.

» Entre ce qui est et ce qui devrait être, il y a toujours l'ignorance, les habitudes et les préjugés, la peur des intérêts, la haine des passions, enfin toutes les infirmités inhérentes aux êtres imparfaits. Si donc l'intervention du législateur est indispensable et ne saurait être contestée en droit, en fait, il faut reconnaître qu'elle est vaine ou funeste toutes les fois qu'elle n'est point appelée par l'état des esprits, par la volonté générale, par l'antérieure préparation des mœurs. Avant d'élever l'Etat à ce rôle si délicat, il faut l'en rendre capable et digne ; ce qui suppose, dans l'ensemble des citoyens, une moralité, une lumière, une volonté correspondante qui lui serve de véhicule ou de frein souvent, qui toujours lui fasse écho, ou le seconde dans ses mesures.

» D'ailleurs, tout mouvement durable est le produit de la liberté, et toute amélioration sociale celui de la moralité générale. Toujours le fait social a précédé le droit positif ; toujours les mœurs ont précédé les lois efficaces, les législateurs respectés, les institutions et les organisations souffertes ou acclamées. On peut même dire que les principes et les constitutions ne sont rien sans la persuasion, sans la lumière qui les fait aimer et désirer.

» Les améliorations larges et sociales se préparent dans les profondeurs des consciences, par *en bas*, et s'achèvent par *en haut*. Toute loi de formation sociale procède donc toujours du fait multiple à l'unité, des rayons ou de la circonférence au centre. Ainsi, avant qu'il y eût une papauté, longtemps il y avait eu des évêques libres et isolés ; avant qu'une féodalité fût possible, longtemps il avait fallu des seigneurs nombreux, des populations agglomérées sous leur puissance et leur juridiction particulières.

» Aujourd'hui donc, comme toujours, il faut se garder de s'en remettre aux gouvernemens pour le salut du peuple. Se reposer sur eux, du moins, jusqu'à abdiquer toute initiative particulière, est une illusion déplorable. Chez les peuples libres, ou qui veulent le devenir, les gouvernemens secondent le mouvement ou s'y opposent : ils ne l'impriment jamais.

» Attendre que la société entière, par l'organe du pouvoir public, veuille, sanctionne, régularise la justice et l'égalité au moyen des lois et des institutions positives, c'est s'exposer à passer sa vie sans rien ajouter à l'œuvre progressive de ses pères, à ne voir réaliser aucun des vœux qu'on a formés. N'est-il pas plus prudent de pratiquer incontinent cette association, cette égalité des conditions, cette justice distributive qu'on acclame sincèrement ?

» Si l'histoire du passé a jamais eu des enseignemens pour l'avenir, on peut affirmer que le progrès vers l'ordre, l'unité et l'organisation économique, s'accomplira *concurrentement* par l'intervention active de l'Etat et par le fait libre et complexe des individus bien intentionnés : d'abord viendra le fait libre, puis la loi sanctionnera progressivement les actes salutaires de la volonté générale.

Il faut donc se garder de jeter un dévolu aveugle sur l'association libre, sur les efforts des particuliers pour la fondation et la multiplication de grands centres agricoles, manufacturiers et commerciaux, régis d'après les nouveaux principes de Solidarité et d'Égalité; mais il ne faut pas davantage méconnaître la légitimité et la nécessité de l'État pour dégager à propos les bonnes tendances et légaliser les faits accomplis.

» Par la force des choses, nous allons à la concentration intelligente, sinon tout à fait équitable, aux grands ateliers, aux grands magasins, aux grandes fermes; et c'est un bien relatif. Désormais, mieux vaut la centralisation que le morcellement; de même que mieux valut la féodalité du XII<sup>e</sup> siècle que l'anarchie du IX<sup>e</sup> ou du X<sup>e</sup>. Le passage à l'ordre, à l'*unité économique*, à la justice distributive, sera rendu infiniment plus facile et plus prochain pour les travailleurs réunis dans de vastes associations et de grands centres; de même que le passage à l'ordre et à l'*unité politique*, fut singulièrement facilité pour la royauté et pour les bourgeois réunis en *communes*, lorsque l'anarchie ne fut plus représentée que par un nombre de jour en jour moins grand de seigneurs, de ducs et de comtes. — Il est plus aisé de ramener à la raison cent mille souverainetés économiques ou politiques que dix millions.

» A défaut de la centralisation immédiate et législative, il faut donc favoriser la tendance à la grande industrie, à la grande culture, au grand commerce.

» Le peuple ne pourra tourner les tendances à la féodalité qu'en se plaçant soi-même au cœur du mouvement de transformation. Il ne reste qu'un expédient aux petits capitaux, aux travailleurs dévoués, à tous les riches touchés des misères cruelles qui les entourent, c'est de constituer d'eux-mêmes en toute liberté, comme tout le monde, des centres industriels, agricoles et commerciaux, le plus grands possible; de leur imprimer une supériorité de direction, d'y introduire des réglemens, une solidarité, une équité telles, que leur force d'absorption gagne, de proche en proche, toute la France; que l'imitation s'en répande à l'envi; que des établissemens analogues se multiplient à souhait, à peu près comme au VI<sup>e</sup> siècle on vit les monastères se multiplier magiquement sur la terre des Gaules.

» Vues de ce côté, les associations volontaires sans le concours de l'État, ont la plus grande valeur. »

L'association, l'unité dans la variété, la liberté dans l'ordre et dans la justice, voilà donc ce que nous avons toujours voulu. Comment obtenir tous ces modes, tous ces états de la vie prochaine du monde chrétien? Par l'adhésion, l'acclamation, la croyance et la pratique spontanée du Souverain. — Nous disons alors, que l'association volontaire peut et doit tout commencer et tout élaborer; que d'elle dépend l'avenir du monde; mais en même temps nous ajoutons que si nous la voulons *volontaire* d'abord, c'est comme moyen de la rendre *obligatoire* ensuite.

Nous faisons même encore nos réserves; lorsque le mouvement en avant dominera tous les esprits, passionnera tous les cœurs et commandera tous les intérêts, si le Souverain, dans des vues organiques habituelles au peuple français, si unitaire de sa nature, envoyait une Assemblée nationale, dans le dessein d'abrégier les temps d'épreuve et d'incertitude, d'épargner à tous les lenteurs d'une fusion douloureuse au creuset de l'anarchie, nous disons que ce jour-là on pourrait tout attendre de l'association obligatoire; parce qu'aux efforts individuels, incertains, imperceptibles, douloureux et lents, seraient substitués les efforts collectifs, l'organisation instantanée, universelle du travail national; et, que, dès lors, la France verrait se fermer le cycle révolutionnaire pour entrer dans l'ère de l'édification et des améliorations vraiment populaires.

La réalisation future de l'*unité économique*, comme déjà nous avons la

réalisation de l'unité civile et politique; voilà vers quoi la France marche à pas de géant. — Remarquez soigneusement que tous ceux qui veulent l'unité de Peuple, l'uniformité de langues, de lois civiles, une République une et indivisible, sont des socialistes unitaires incomplets; ils sont unitaires en politique, mais ils s'arrêtent tout court lorsqu'on leur montre que la logique les mène invinciblement au socialisme unitaire *économique*. — Les fédéralistes seuls sont conséquents, ou plutôt, les fédéralistes eux-mêmes sont illogiques; car ils veulent, au moins, l'unité dans la province, dans leurs petits Etats, comme en Amérique; et là encore ils sont unitaires. — Celui-là seul qui dit: *Chacun chez soi, chacun pour soi*; celui-là seul qui se fait loup solitaire, peut se dire anti-socialiste; — Je n'en connais qu'un: c'est ROBINSON; — et encore l'est-il malgré lui.

L'intervention de la souveraineté du Peuple, directe ou indirecte, est en effet si indispensable en tout et partout dans l'ordre économique qu'on ne peut faire un pas dans la carrière des réformes et des améliorations sociales sans recourir au moins à sa protection, ou à sa neutralité, ou à son initiative. C'est que la spontanéité individuelle intéresse tout le monde, c'est que, dans l'ordre économique spécialement, il n'y a rien de privé ou de particulier absolument, et que tout acte affectant la richesse devient d'intérêt général et social, et revêt un caractère public. Comment, par exemple, opérer une réforme administrative sur toute l'étendue de la nation sans remonter au Peuple souverain par les assemblées constituantes ou conventionnelles?

Enfin, pour épuiser toutes les hypothèses caractéristiques touchant le mouvement économique futur, nous ferons celle de la liberté. Dans cette hypothèse, qui satisfait le désir et l'espérance, les intérêts s'associeraient et s'isoleraient tour à tour dans la plus complète liberté; mais, en réalité, et par le fait de plus en plus certain du développement de moins en moins inégal des individus, grâce à l'intérêt mieux entendu, au juste balancement des prétentions et des forces en action dans le grand laboratoire des richesses; à la prévoyance, à l'économie, à l'ordre, à la moralité de chacun et de tous ou du très grand nombre, le mouvement universel conclurait dans sa résultante à une égalité des conditions assez satisfaisante. — Tout cela nous paraît admissible. Mais le vague de cette hypothèse la rend ici sans valeur; elle n'apprend rien, si ce n'est l'espoir que la liberté aboutirait au bien. Dire que l'équivalence progressive de facultés, de développement intellectuel et moral, et de valeur sociale des individus, amènera fatalement, graduellement, par la voie indirecte des prétentions respectives, l'équivalence des conditions et des fortunes, c'est être dans le vrai; mais ce n'est pas indiquer les moyens ou la forme économique du milieu où se produira cette équivalence. — Cependant, c'est précisément de quoi il s'agit.

---

## ASSOCIATION AGRICOLE VOLONTAIRE.

### MODE DES FRUITIÈRES, UNIVERSALISÉ.

Malgré l'antipathie du droit pour l'association volontaire ou facultative, l'*Economiste-politique* doit en faire l'hypothèse. Nous supposerons seulement que la protection sincère et active de l'État est acquise à ce mode salubre.

On ne se pénétrera jamais assez de tout ce que peut l'action individuelle pour l'organisation du travail; mais elle est garrottée par les milliers d'entraves accumulées depuis des siècles contre l'association volontaire. Il faut donc absolument que le peuple, par l'État représentant, intervienne, seconde les

efforts particuliers, ne serait-ce qu'en déblayant les obstacles que tant de lois ont mis à toute innovation en ce sens. On ne s'étonnera donc pas de nous voir apporter l'hypothèse de son intervention encourageante ou bienveillante dans des combinaisons d'où nous l'excluons systématiquement pour l'instant.

L'association égalitaire et fraternelle des travailleurs *agricoles* doit marcher de front avec celle des travailleurs industriels ; celle des campagnes ou des paysans, en même temps que celle des villes et des ouvriers-artisans. La liberté et l'égalité ne peuvent même pénétrer dans les villages au sein de 25 millions de Français répandus sur le sol, qu'à cette condition. — Il y a plus : c'est au milieu des campagnes qu'il faut principalement installer l'industrie, côte à côte avec l'agriculture.

Toute association volontaire, pour être bonne au fond, doit remplir les conditions suivantes :

1° Il faut qu'elle ait une base agricole, en même temps qu'elle sera manufacturière et commerciale ; afin que le *minimum* d'existence des associés soit indépendant des chances aléatoires du commerce, de l'industrie, de la vente et de l'achat à l'extérieur, en un mot à couvert contre les ruines qu'engendre la concurrence appliquée aux produits de mode et de fantaisie, aux objets d'une utilité secondaire. La base agricole c'est l'ancre au port quand vient le mauvais temps à la mer. Par l'exploitation combinée de l'agriculture, de la manufacture et du commerce, chaque association se suffit à elle-même pour les premières nécessités de la vie, quoi qu'il arrive dans les transactions industrielles avec l'étranger.

2° Il faut absolument que le sol et les autres fonds productifs soient la possession collective, indivise et inaliénable des associés d'une commune, ou d'abord d'un groupe quelconque dans une commune : chacun ayant d'ailleurs sa part de propriété mobilière représentée par une *action* égale à son apport primitif ou à ses *épargnes* ultérieures, confiées comme *dépôt* à l'établissement : cette valeur serait réelle et transmissible, puisqu'elle serait hypothéquée sur le sol et sur toutes les valeurs consolidées de l'association communale ou du groupe modèle. — L'action ne représentant que le dépôt, l'épargne, l'avoir de l'actionnaire, ne rapporterait aucun profit ou intérêt au possesseur ; car l'usure est un vol. — Cependant, nous concevons que chaque centre reste libre à cet égard : les uns pourraient reconnaître au capital (épargne ou dépôt) une participation quelconque. — Les autres, au contraire, auraient la faculté de ne plus admettre d'usure dans leur sein. — Mais nous sommes convaincus que bientôt ceux-ci feraient loi par le seul ascendant du vrai, du bon et du juste, et seraient acclamés, imités partout. Quoi qu'il en soit, l'essentiel au début c'est le fait de l'association communale, partielle ou entière ; c'est la garantie du travail et des premières nécessités.

Ce ne sont pas de nouveaux travailleurs agricoles et autres qu'il faut se proposer de créer avant tout. Ce sont les possesseurs actuels, les fermiers, et les agriculteurs actuels, qu'il faut amener à vouloir s'associer, à réunir leurs

fonds productifs, leurs instrumens de travail de tout genre, à les métamorphoser en propriété collective, comme nous l'avons indiqué.

Les contractans pourraient fort bien stipuler qu'en cas de liquidation obligée, ou de force majeure, les apports fonciers seraient rendus à chacun. Dans cette vue, les bornes qui délimitent les domaines actuels seraient conservés, ainsi que les plans du cadastre.

On a beau faire, l'association est fatale : elle aura lieu par une voie ou par une autre ; la force des choses y pousse invinciblement. Il n'y a que le premier pas qui coûte. Un seul exemple donné par des ouvriers, petits possesseurs de coins de terre, ou par des capitalistes de cœur et d'intelligence, décidera subitement une imitation, une transformation universelle, merveilleuse.

On se tourmente pour mettre en valeur les terres incultes au profit du prolétariat : c'est là qu'on voudrait porter les essais d'association : ou bien, on voudrait acheter des terres meubles, des fermes, sur lesquelles viendraient s'asseoir des colonies agricoles, etc. — Suivant nous, c'est principalement aux possesseurs eux-mêmes à prendre l'initiative. C'est d'eux que doivent venir la solution et l'ouverture ; car c'est à eux que s'adressent les dangers du temps. Une seule commune, un seul gros propriétaire, huit ou dix ménagers, peuvent faire le salut matériel du siècle, en décidant un mouvement général d'imitation et d'émulation.

À côté des riches, propriétaires du sol et des fermes, il est en effet bon nombre de petits propriétaires, qui, se souvenant de leur origine prolétaire et comprenant les avantages immenses de l'association, suppléeraient au besoin l'intervention des gros.

Du reste, les *défrichemens* pourraient se faire simultanément par l'association des fermiers-ouvriers et des propriétaires actuels, sur le sol cultivé. Les deux mouvemens doivent même marcher de front. Les monastères au moyen-âge n'ont été établis exclusivement ni dans les déserts, ni au milieu des terres labourées.

Or, nous le prophétisons : il ne manquera pas plus de saint Benoît, de saint Martin, de Colomban et de Cassien, de Bruno et de Robert d'Arbrissel, ni de donateurs de champs et de capitaux, pour la fondation des communes-socialistes, qu'il n'en a manqué pour l'édification des monastères chrétiens, ces communes-socialistes informés d'un autre âge. Le moment est proche. Tous les signes du temps l'annoncent. L'émulation soyez-en sûr, va se tourner de ce côté, comme autrefois on vit les chrétiens s'évertuer pour mener à bonne fin les conceptions, les œuvres et les monumens de la foi nouvelle.

Une commune, une portion de commune, quelques fermiers ou propriétaires étant une fois associés, toutes les autres portions de la même commune, et finalement toutes les autres communes, subissant la loi de perfectionnement, s'associeront, pour n'être pas écrasées, par la supériorité de la commune-mo-dèle, dans l'arène de la concurrence. Nous faisons ici abstraction des mille bien-faits moraux de ce régime nouveau : la puissance, l'économie des ressorts, la bonté, la quantité, le fini et le bon marché des produits, seront tels qu'il faudra

bien que producteurs et consommateurs de tout ordre s'y résignent *par intérêt*.

Ce mécanisme social supérieur sera pour l'économie, pour les producteurs isolés, agricoles ou manufacturiers, ce qu'ont été tous les outils pour les travailleurs à bras : la machine à vapeur fixe, pour la filature de laine, de lin, de coton; la locomotive et les rails, par rapport aux diligences et aux routes payées, etc. — Toujours, dans l'industrie humaine, quand un individu ou une nation trouve et applique un moyen, un mécanisme, un expédient progressif, c'est-à-dire qui apporte célérité, bon marché ou puissance relative, par cela seul tous les autres individus, toutes les autres nations se voient forcés de l'importer, sous peine de suicide : témoin le fusil, le canon, l'imprimerie, et tant de machines modernes !

C'est là une loi dont la constance ne se démentira point, tant que l'humanité voudra améliorer son sort, cherchera son bien, cèdera aux irrésistibles suggestions de l'intérêt bien entendu.

Comment supposer qu'un peuple comme le nôtre préfère s'étioler et s'abrutir dans les privations et l'infinité du morcellement; que l'échoppe, le coin de terre, l'isolement, fassent ses délices, et que les bienfaits du travail en commun, ou de l'association, ne le touchent nullement !

Que l'État vienne maintenant protéger en toute sincérité les essais d'associations volontaires, et on les verra se multiplier, s'étendre comme une bienfaisante épidémie : ce sera une véritable contagion du bien tout aussi rapide que la contagion du mal.

Or, l'assemblée législative ne saurait différer de leur accorder cette protection : car la Constitution lui en fait un devoir majeur : il y a plus ; elle veut que non-seulement l'Etat-Représentant *protège* l'association volontaire, mais qu'il la FAVORISE et L'ENCOURAGE. L'article 13 est explicite à cet égard. (1).

L'État peut les protéger efficacement de mille manières, par exemple :

1° En dégageant les propriétaires fonciers des entraves infinies dans lesquelles les a enlacés le régime hypothécaire; en leur permettant, par des modifications devenues nécessaires à ce régime, de se purger de toute hypothèque par la transmission rapide aux créanciers, de la part d'actions correspondant aux sommes dues.

2° En prêtant aux associés les capitaux de roulement, nécessaires à leurs transactions : capitaux que l'État hypothéquerait d'ailleurs sur tous les biens de l'association ;

3° En les exemptant de tout impôt pendant la période nécessaire pour le développement de leur prospérité ;

(1) Art. 13... « La société favorise et encourage le développement du travail par » l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité de rapports » entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les *institu-* » *tions agricoles*, les *associations volontaires*, et l'établissement, par l'État, les » départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras ino- » cupés, etc..... »

4° En accordant une prime aux capitalistes et aux travailleurs qui prendraient l'initiative de cette incomparable transformation.

Inutile de faire remarquer que la production agricole et la production manufacturière marcheraient ensemble ; que le commerce ou l'échange se ferait en gros et au nom de l'association entière ; que les achats et les débits ne seraient plus grevés de redevances à une foule d'intermédiaires parasites ; que la fraude sur le poids, sur la qualité ; que les surventes, etc., seraient sans raison d'être. — Chacun, pour sa consommation individuelle, se pourvoirait, avec toute garantie de bon marché, de bonne qualité, et de loyauté, dans les magasins de l'association.

5° L'État, dans l'hypothèse où il deviendrait, par une institution de crédit mise sous le haut contrôle de l'Assemblée nationale, l'intermédiaire unique ou légal entre les capitalistes-prêteurs et les travailleurs, pourrait aussi commander en totalité ou en partie les associations sur leur demande. En retour, il imposerait à chacune d'elle ses conditions d'équité et d'uniformité, d'ordre et d'unité, enfin de prévoyance et de continuité dans le travail. Si, malgré de légitimes précautions contre l'abus de son crédit, il était encore exposé à des pertes, la combinaison des assurances mutuelles par l'État viendrait achever de garantir à la fortune sociale toutes les compensations désirables.

On voit ici comment l'organisation du canton-commune et son administration de l'économie matérielle ou des finances, des entrepôts et bazars, viendraient faciliter merveilleusement l'essor et la mutualité de ces associations agrico-industrielles.

Comme on le pressent, l'usure irait à grands pas vers sa déchéance, sans aucune intervention légale et par le seul motif qu'elle ne serait plus demandée : d'où le crédit gratuit, tant et si vainement cherché dans l'ordre de l'individualisme.

L'expédient le plus sûr pour amener les paysans d'une même commune à l'association volontaire combinée, serait peut-être d'universaliser et de perfectionner les FRUITIÈRES, la plus immédiate et la plus facile des applications du principe des associations agricoles (1).

Car, bientôt, des associations pour l'exploitation *en commun* des produits de la vacherie, on passerait aux associations pour la manutention et la cuisson *économique* du pain à l'aide du four banal ; pour le chauffeoir *commun* ; pour l'arrosage ou l'irrigation *économique*, pour la vendange, pour la fabrication *économique* du vin, pour l'élève des cocons, la production *économique* de la soie, pour l'extraction *économique* du grain par les machines à battre ; pour

(1) On appelle ainsi des espèces de Sociétés que forment entr'eux des cultivateurs d'une même localité, dans le but de recueillir le laitage de leurs vacheries respectives dans un même établissement et de l'y faire manipuler *en commun*. Les produits divers (fromage, beurre, etc.), se partagent ensuite entre les associés au *pro rata* des quantités de lait que chacun a fournies. Ce procédé très économique est d'un usage immémorial en Suisse, en Hollande, dans le Jura, etc.

On trouvera dans la *Maison Rustique du XIX<sup>e</sup> siècle* (t. 3<sup>e</sup>.), tous les détails réglementaires et économiques de ces Associations.



la fabrication du sucre de betterave, et celle de la tégule de pommes de terre, etc. ; pour le transport des denrées au marché ; pour l'achat en gros, la consommation au juste prix et la bonne qualité des objets qui subissent aujourd'hui d'indignes et dangereuses falsifications ; enfin pour la boucherie ou la vente de la viande au prix de revient, etc.

Puis, par le seul effet de l'enchaînement logique des améliorations, chacun et tous s'empresseraient dans la même commune de réunir leurs exploitations agricoles, leurs ateliers, leurs instrumens aratoires, leurs efforts et leurs produits ; de faire enfin en grand pour les fermes et les coins de terre morcelés, pour tous les produits agricoles, horticoles et manufacturiers, ce qu'ils auraient fait naguère pour leur lait, leur vin, leurs vers à soie, leurs betteraves et leurs pommes de terre. — L'État aurait ici à prouver sa sollicitude par les mêmes encouragemens et les mêmes immunités dont nous parlions tout à l'heure.

Dans nos départemens et même dans plusieurs pays étrangers, on voit, depuis longtemps, de petits possesseurs affermer leurs coins de terre aux gros fermiers leurs voisins, et venir contribuer en même temps au bon rendement de leur propriété, en qualité de *journaliers* attachés à la ferme qui en a l'exploitation. Ils trouvent dans cette réunion, la même ardeur, le même intérêt, la même indépendance et la même sécurité que s'ils exploitaient solitairement leur *morceau de terre* ; enfin toutes les franchises possibles, moins la servitude du morcellement et ses inconvéniens moraux et économiques. De là, à l'association communale, la pente est facile. Il reste, non pas à affermer toutes les petites cultures et exploitations à la plus grande des fermes circonvoisines, mais à associer, à *fondre* et les grandes et les petites exploitations de la même commune, au profit de tous, pauvres et riches, fermiers et journaliers.

Là se trouve l'une des meilleures et des plus faciles solutions, l'un des grands moyens transitoires, indirects et pacifiques. — Si les propriétaires fonciers négligent cet expédient, ils auront, on doit le craindre, celui du DROIT dans toute sa nudité radicale ; peut-être même celui de l'expropriation forcée, de la violence enfin avec toutes ses rigueurs, au sein d'une guerre servile.

Nous le répétons : on peut, on doit même faire, dans le pacte d'association primitif, toutes les réserves en faveur des possesseurs du sol. Nous l'avons dit : outre l'hypothèque, ils ont encore la garantie de rentrer en pleine propriété de leur avoir, grâce à la conservation des bornes des champs, des plans du cadastre, des actes notariés.

Dans cet ordre de moyens, la liberté la plus farouche a certes ses condées franches. Et cependant, à la rigueur, on peut multiplier les titres de propriétés tout en concentrant les propriétés elles-mêmes : on réunit ainsi les avantages de la grande et de la petite culture, de la grande et de la petite industrie, de l'association et du morcellement.

Se contenter de créer du travail dans chaque village, pour ceux de ses habitans qui en manquent, c'est à peine organiser l'aumône ou l'assistance ; ce n'est point donner au travail et à la richesse son essor, aux populations

déshéritées l'aisance et la sécurité. C'est d'ailleurs oublier que les remèdes puisés dans la pharmacie de l'ancienne économie politique sont impuissans ; c'est tourner dans un cercle vicieux éternel.

Créer du travail à l'aide de l'impôt sur les riches, n'est rien, si, au moyen du concert, de la réciprocité ou de l'organisation unitaire positive, on ne féconde pas en assurant une consommation proportionnelle à la production, et *vice versa* ; en garantissant le débouché opportun et la vente équitable ; en ne laissant pas le salaire suspendu, en quelque sorte, aux influences fatales de la loi de l'offre et de la demande, de la loi du prix naturel ou des frais de production du *laisser faire* actuel.

Il faudrait aux communes un territoire *commun*, cultivé, exploité au profit collectif des habitans, avec les procédés agricoles les plus avancées. Or, les biens communaux, là où il en existe encore, sont livrés à quelque chose, comme la vaine pâture, et la main-morte de l'ignorance la plus crasse ; et ne composent d'ailleurs qu'un lambeau ingrat, insignifiant, du territoire qui l'environne.

Toutefois, dès qu'on entre dans cet ordre de moyens, il faut s'élever tout de suite à la conception des centres solidaires ; créer alors du travail dans chaque commune, y avoir surtout une base agricole, puis relier entre eux les travailleurs de la commune, puis toutes les communes de chaque canton entre elles, puis tous les cantons entre eux, etc. ; mettre enfin l'unité dans ces travaux, de sorte que l'on produise les uns pour les autres, et que le débouché et la bonne vente soient toujours assurés aux produits. Mais ces considérations appartiennent à un autre ordre de combinaisons : nous les réservons.

L'Académie des sciences morales et politiques a mis au concours une question ainsi formulée : Rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire, du principe de l'association volontaire et privée, au soulagement de la misère.

Cette question n'a pas reçu de solution.

La réponse cependant est facile : le moyen est simple pour qui veut sincèrement la fin : que les riches prêtent aux pauvres, et d'abord à ceux qui chôment, des capitaux (fonciers de préférence) libres de toute redevance ou usure ; qu'ils mettent des conditions intelligentes à leur généreuse immunité ; qu'ils obligent tous les centres de travail, organisés sous leurs auspices désintéressés et vraiment fraternels et religieux, à contracter entre eux le pacte de solidarité ou d'assurance mutuelle dans les revers et la prospérité ; à s'abonner à leurs produits réciproques, au prix de revient ; à se donner, par l'élection, un conseil supérieur d'administration qui distribue entre tous les foyers ou associations adhérentes les moyens et les conditions de leur prospérité, en procurant à tous la production en raison de leurs aptitudes, la consommation en raison de leurs besoins et tout à la fois de leurs œuvres.

Chacun trouvera naturellement dans ce milieu un *minimum* d'existence certain, qui le préservera au moins de la misère.

Il y a mieux encore : que les capitalistes, ces seigneurs du XIX<sup>e</sup> siècle, imitent les seigneurs du moyen-âge donnant la liberté à leurs esclaves ou à leurs serfs, les faisant métayers de leurs domaines, leur aliénant même des terres moyennant légère redevance. — Que les propriétaires des fermes et des ateliers qui couvrent la France, aliènent donc leurs fonds à des centres de travailleurs en constituant ces fonds, capital inaliénable, indivis, propriété publique; qu'ils s'entendent pour fonder des *communes sociales*, pour faire de chaque village une seule association, de chaque territoire une seule exploitation, et qu'ils se contentent de cette seule et suffisante réserve qu'ils prélèveront eux et leur descendance jusqu'au deuxième ou troisième degré, une légère redevance sur les produits ou revenus (telle que p. 100), après prélèvement d'un salaire *minimum* pour les ouvriers. — C'est la seule voie pour eux de bien mériter de leur pays, et c'est peut-être la seule manière d'en sortir à l'avantage de tous. — Ou enfin, qu'ils en fassent don à l'Etat, avec condition expresse de les constituer en fondation sociale perpétuelle au profit du prolétariat affranchi; — et moyennant une annuité viagère pour eux-mêmes.

---

## ORGANISATION DE LA PUBLICITÉ UNIVERSELLE DES FAITS ÉCONOMIQUES.

*Bureaux de placement généralisés. — Association volontaire et engagements mutuels des travailleurs pour la garantie de la production et de la consommation.*

En abordant le monde des réalités, il faut composer avec ce qui est, se résigner au mieux relatif, chercher le possible actuel; et sans s'y fixer, en admettre du moins l'hypothèse: nous ferons tous nos efforts pour aller au-delà, et protesterons même encore lorsque nous céderons à la nécessité. Mais enfin, si nous n'approuvons pas, du moins nous concevons qu'il y ait une station fatale avant d'arriver à l'unité absolue, à la socialisation directe et légale du sol et des autres capitaux.

De ce point de vue du relatif et de la politique vivante, il est une idée qui résume la théorie de l'intervention transitoire de l'État telle que nous la voulons: c'est qu'une institution économique d'État, indépendante du pouvoir exécutif ou du ministère, élevée à la haute indépendance d'une magistrature civile économique de premier ordre, analogue à la magistrature judiciaire, soit l'*intermédiaire d'abord officieux*, et si plus tard il y a lieu, l'*intermédiaire légal, unique et universel* des citoyens pour la production, la circulation et la consommation des richesses de tout ordre; pour le crédit, le prêt et le placement des capitaux.

Plus tard encore, et par la tendance irrésistible des faits, des intérêts et des volontés, un nouveau progrès aurait lieu dans cet organisme semi-social; et alors l'agriculture, l'industrie, le commerce, deviendraient des fonctions sociales ou publiques, régulières et réglementées comme la justice, l'armée, l'Université, le clergé, et, en général, l'administration politique.

En attendant cette seconde transformation, on voit avec quelle admirable

facilité viendraient se centraliser, s'ordonner et fonctionner au plus grand profit de tous les citoyens, sous la sollicitude et la responsabilité de l'institution centrale, les institutions de crédit, d'escompte, les assurances, les entrepôts, les bazars, les halles, les docks, les chemins de fer, les mines, les hypothèques, l'inventaire social ou la statistique universelle, et en général les grands véhicules du transport des personnes et des choses.

Il y a longtemps que le Socialisme égalitaire et fraternel recommande cette combinaison :

Déjà en 1842, après avoir affirmé que la paix ne sera solidement assise que lorsque chaque nation aura réalisé dans son sein l'unité économique, industrielle, agricole et commerciale, tout comme elle a réalisé l'unité politique et civile, nous ajoutons : « mais en attendant cette transformation radicale, rien » n'empêche les nations civilisées d'entrer dès aujourd'hui dans le courant » nouveau des idées économiques.

» Ainsi, sans que l'unité matérielle soit réelle et intégrale dans une nation, » les pouvoirs représentatifs peuvent fort bien créer une institution économique, » que, nationale, qui ait pour fonction spéciale d'être l'intermédiaire officieux » du commerce de ce pays avec tous les autres et de nouer en conséquence » ses relations diplomatiques. Cette institution centrale serait l'*indicateur* » « *universel*, et comme la *grande maison de commission gratuite et désintéressée* du peuple tout entier vis-à-vis des autres nations du globe. Elle ne » serait ni *producteur*, ni *consommateur* ; elle ne vendrait ni n'achèterait » elle-même, ni pour son propre compte, ou pour celui d'autrui ; mais elle » *préparerait les transactions en les rendant possibles et faciles*. C'est à » ce centre que les nations étrangères s'adresseraient pour leurs offres et » leurs demandes : l'institution ferait ensuite connaître à chaque spécialité les » renseignements positifs de toute nature. »

Ce que nous disions alors des peuples entre eux nous l'avions dit ailleurs, en 1838, des individus et des centres entre eux, des corporations entre elles. — Comptoirs et banques d'Etat, entrepôts et docks, bazars et magasins, enfin institution nationale servant d'intermédiaire officieux pour les échanges ou la vente et l'achat, pour la simplification du système de circulation, la loyauté, la facilité et la sécurité des transactions commerciales, etc., etc..., nous avons été des premiers à signaler, à conseiller, à combiner tous ces moyens il y a douze et vingt ans.

Mais nous avons demandé en même temps et indivisiblement le changement de rapports entre maîtres et ouvriers, capitalistes et travailleurs. Nous avons voulu que le patron et l'ouvrier se transformassent en *co-associés*, égaux, libres, et gouvernés par la même loi de rétribution ; enfin nous maintenions que l'abolition du prolétariat, c'est-à-dire la réalisation de l'égalité des conditions de développement moral et physique ; celle du droit au travail et la socialisation des instrumens ou conditions de richesse sont de droit immédiat, et que partant la *doctrine des transitions* est ici sans application ; ne devant avoir de valeur et de légitimité qu'alors que le présent aura engrené en quelque sorte dans l'avenir, et qu'il ne s'agira plus que de déduire les conséquences, ou d'édifier les dernières assises. Quant aux premières fondations, il les faut à tout prix.

*En attendant*, la première chose à faire, c'est de mettre l'ouvrier en rapport avec l'instrument, le producteur avec le consommateur, l'offre avec la demande, les ressources avec les besoins : avant de songer à régler les conditions du travail, il faut s'occuper de faire connaître à tous où est le travail, où est le travailleur, où sont le producteur et le consommateur de chaque espèce de richesse. On ne pourra même aborder avec succès la réforme des conditions du travail et du salaire qu'après avoir organisé cette connaissance des faits élémentaires de l'économie : ou plutôt ne donnons la priorité à aucune amélioration : il faut que pour être fécondes, elles soient toutes simultanées. Du

reste, quelles que soient les relations nouvelles entre le travail et le capital, la statistique économique, la mise en rapport directe des producteurs et des consommateurs, est indispensable, urgente : les deux questions sont donc, à la rigueur, indépendantes.

La seconde chose à faire est de faciliter la vente et l'achat ; d'en garantir la loyauté, l'opportunité, les bonnes conditions ; c'est d'apporter économie, ordre, simplification et sécurité dans l'emmagasinement, la circulation, l'exposition des denrées et marchandises ; c'est d'en assurer la conservation, d'en constater authentiquement la quantité, la qualité, la provenance, les prix, la pureté ou l'altération, etc. — C'est de faire disparaître indirectement, en les rendant inutiles, les rouages parasites du commerce, toute cette armée d'improductifs qui, sous l'apparence d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur, dévorent la récolte de l'industrie humaine, comme les chenilles la feuille des arbres.

Le système des entrepôts, des bazars, des halles, des docks, etc., répond à ces exigences nouvelles du développement industriel des nations modernes.

Puis vient en troisième lieu, le grand problème des conditions du travail et de la garantie du droit au travail. — Pour l'instant, nous nous bornons à la tâche la plus facile.

L'une des conceptions les plus pratiques et les plus nécessaires, c'est assurément celle des bureaux de placement non seulement pour les personnes, mais pour les produits ; celle d'une institution neutre qui, sous quelque nom qu'on veuille lui donner, serait l'intermédiaire officieux, impartial, entre les producteurs et les consommateurs, serait chargée de recueillir et d'enregistrer d'une manière authentique les demandes et les offres de l'ordre économique en général ; de les transmettre officiellement au public, de le renseigner scrupuleusement sur les besoins et les ressources des localités, des marchés, des divers établissemens. Cette institution, fût-elle isolée de toute autre, n'eût-elle que cette simple et neutre attribution d'intermédiaire, de *recollecteur* et de *publicateur universel* des demandes et des offres, aurait encore la plus grande valeur.

Si demain, il y avait au chef-lieu de chaque canton de France, une administration de renseignemens économiques, de placement des personnes, des capitaux, des denrées et marchandises, laquelle fût en rapport direct et obligé avec l'institution semblable de tous les autres cantons, par l'intermédiaire d'une administration centrale établie à Paris, un grand pas, un pas plus important et décisif qu'on ne l'imagine à première vue, serait fait dans la voie de transformation économique. On ne démontre pas ces choses-là : on les affirme. Tout le monde en effet, a été au moins une fois dans sa vie en perplexité de trouver en temps opportun du travail, en rapport avec ses aptitudes acquises, avec sa vocation ; un débouché à ses produits, le lieu d'achat d'une richesse essentielle à un prix et dans des conditions donnés ; tout le monde a subi les suites cruelles du chômage, d'une non-vente, ou d'une vente au rabais ; d'un achat à prix excessif, d'une détérioration de marchandises, d'un trop plein relatif, d'une production superflue ou anticipée, etc. : et tout cela *faute de renseignemens, faute de savoir* !

Cette administration universelle de placement des personnes et des choses, de correspondance entre les producteurs et les consommateurs, entre les travailleurs et les détenteurs d'instrumens de travail, aurait pour but l'équilibre de la production et de la consommation, la garantie du travail à tous ceux qui en demandent ; la garantie du placement aux capitaux disponibles : elle réaliserait cette suprême condition de l'ordre, de l'économie et de la simplicité : un seul intermédiaire direct et désintéressé entre tous les producteurs et tous les consommateurs, entre les offres et les demandes de tous genres. Par elle, les denrées et les marchandises, les travailleurs et les capitaux iraient à leur destination sans tâtonnemens ni détours : ce bienfait est incalculable.

Mais si l'on venait à la combiner avec une institution de crédit ou de *commandite populaire* et vraiment démocratique, avec un système d'entrepôts, de bazars; et si l'on supposait la réalisation générale du mode d'association, son importance décuplerait aussitôt; car alors cette institution serait en mesure de procurer à tous ses adhérens les trois conditions de la garantie du droit au travail, ou de l'indépendance et du bien être des travailleurs, à savoir : — le crédit ou les instrumens de travail, et les avances nécessaires; — le sûr débouché ou l'échange certain et opportun; — la vente et l'achat équitables, et toujours à propos.

1472 Cette statistique des faits économiques est le *desiderat*, le vœu de tous les producteurs et de tous les consommateurs : s'arrêter à en démontrer l'absolue nécessité serait superflu. Toutefois, il est évident que, réduite à cette simplicité, l'institution ne peut être le dernier mot de l'organisation de l'agriculture et de l'industrie. Il ne suffit point aux producteurs et aux consommateurs de savoir où sont les besoins, où sont les offres, quels sont les quantités, les qualités, les prix des denrées et marchandises; il faut encore qu'ils se partagent l'œuvre de la production, qu'ils s'engagent réciproquement à produire et à consommer les richesses collectives, de telle sorte que vente et achat, création et consommation de richesses, tous ces actes importans soient prévus, préfixés, pour ainsi dire anticipés, afin d'être certains, pondérés, et toujours en parfaite harmonie.

L'œuvre resterait inachevée s'ils s'entêtaient dans la concurrence dépréciative. Pour la féconder, il faut une *simple union*, cimentée *en toute liberté*, dans l'unique but de garantir entre tous les adhérens la production et la consommation, par la seule et régulière mutualité de demandes et d'offres.

L'institution de crédit, de commandite et de renseignemens, afin d'élever les bureaux de placement des personnes et des choses à la hauteur d'une institution sociale de premier ordre, devrait donc se proposer d'organiser la mutualité entre les producteurs, entre tous les citoyens par conséquent, en leur facilitant l'*abonnement préalable et régulier* à leurs produits respectifs. Nous avons déjà vu combien cette mutualité serait facile dans l'hypothèse de l'organisation du *canton-commune* : cette organisation offrirait même un milieu tout préparé pour l'abonnement préalable. Mais, à la rigueur, les rapports à régulariser et à centraliser entre producteurs et consommateurs peuvent se passer de la réalisation complète du milieu cantonal : tout cela peut se réaliser même sous le régime du laissez-faire, par le seul mobile de l'intérêt mieux entendu.

Serait-il donc chimérique de supposer que tous les citoyens qui auront été assez sages pour *s'associer*, le seront assez aussi pour consentir à régulariser leurs productions et leurs consommations, en contractant de centre à centre des engagements, à termes plus ou moins variables, de livraison et d'achat réciproques, pour des quantités, des qualités et à des prix approximativement prédéterminés? Serait-il donc impossible de nommer dans leur sein une *commission*, un *bureau* ou *conseil central* chargé de recueillir et de constater ces engagements; de créer, par son organe, des *répartiteurs électifs* de la production et de la consommation de tous les établissemens et de tous les individus, associés adhérens, *au prorata* de leurs aptitudes, de leurs ressources et de leurs besoins relatifs, d'après un mode de répartition analogue à celui que l'administration des finances emploie pour l'assiette et la répartition du contingent de l'impôt, entre toutes les circonscriptions, et finalement entre tous les citoyens?

Que demain l'État décrète une haute institution de prévoyance et d'équité économique, élective à son origine, élective toujours; laquelle soit chargée de recueillir de chaque citoyen l'engagement de produire et de consommer des sommes équivalentes de richesses, d'enregistrer l'état de ses besoins et de ses ressources. L'exposé de ce qu'il peut, de ce qu'il s'engage à produire d'une part,

à consommer de l'autre, en moyenne; ou le *projet de budget de la production et de la consommation individuelles et collectives; enfin l'état des contingents individuels économiques*: et qu'après le dépouillement de toutes ces offres et demandes, l'institution procède à la *répartition proportionnelle* du contingent de chaque citoyen, ou de chaque groupe de travailleurs, de telle sorte que la production finale de tous corresponde exactement à la consommation de tous. Dès lors, l'équilibre général est assuré: tout citoyen est producteur et consommateur, en même proportion, en parfaite équation. Nous considérons ce moyen comme le plus simple, le plus efficace et le plus immédiatement pratique. — C'est bien un bureau de placement, non plus seulement pour les personnes, mais pour les choses, pour les produits à créer ou à consommer. Et l'engagement n'est pas simple: nul ne s'engage à produire ou à consommer, sans s'engager également à consommer ou à produire en proportion; à moins qu'en s'engageant à consommer, il n'ait *d'ailleurs* les moyens de payer sa consommation. — On peut objecter la difficulté de compter sur des engagements qui ne seraient pas fidèlement remplis; mais rien n'est plus facile de faire porter sur les délinquans une responsabilité inéludable qui les suivrait dans leur carrière et dans toutes leurs résidences.

L'institution que nous proposons comme devant émaner de la Société ou de l'État représentant, peut également tirer son origine de la spontanéité des corporations, lorsqu'elles auront compris que leur intérêt est de se solidariser entre elles, et de conclure à une administration centrale qui mette entre toutes la mutualité, l'ordre, la justice distributive, l'équilibre ou le balancement.

En attendant que tous les habitans d'une même commune ne forment qu'une association, qu'une *raison sociale*, économique et politique, intimement rattachée au *canton-commune*, les associations égalitaires et fraternelles de toute nature comprendront, en effet, l'intérêt qu'elles ont à se classer par spécialités, et à s'organiser unitairement sur toute l'étendue de la France, de manière à former de vastes corporations soumises dans leur sein au régime démocratique, se gouvernant en tout et pour tout par l'élection et par la représentation locale, calquée sur la représentation nationale du souverain tout entier. Elles auraient donc leurs *conseils d'administration*, leurs *assemblées générales*, et cimenteraient de l'une à l'autre, comme elles le feraient dans leur sein, de localité à localité, une mutualité et une solidarité régulières et officielles. Les groupes similaires des spécialités se partageraient donc annuellement la production, chacun en raison de son personnel ou de ses ressources comme nous l'avons indiqué.

Nous nous bornons à ces indications, ne pouvant nous proposer de donner ici plus que les bases et les généralités des combinaisons possibles, et les détails appartenant à la législation positive.

Que toutes les corporations associées librement nomment chacune un membre dans son sein avec mission de représenter ses intérêts, et que l'ensemble des membres ainsi nommés, aille former une commission centrale supérieure, un bureau chargé d'organiser la correspondance, la mutualité de production et de consommation entre toutes les associations ainsi représentées: — que cette commission soit laissée dans la plus entière indépendance par l'État, ou qu'elle soit mise sous la haute protection et le haut contrôle de l'État-Représentant, — comme on voudra; — pourvu qu'elle tienne et perde ses pouvoirs et ses attributions uniquement de la volonté des corporations représentées; pourvu encore, et surtout, que sa principale attribution soit celle que nous proposons.

L'idée-mère de cette conception est celle-ci: introduire en parfaite liberté, dans la production et la consommation des richesses nationales, quelque chose d'analogue à l'esprit des voies et moyens imaginés par l'administration des finances pour l'assiette de l'impôt et la répartition du contingent de chaque

circonscription, de chaque localité, de chaque individu, — avec toutes les variantes et modifications que comporte évidemment la nature différente des deux objets.

Voilà, suivant nous, le moyen le plus sûr d'universaliser l'association nationale pour l'assurance mutuelle économique; pour l'abonnement réciproque à ses produits respectifs. C'est là le moyen naturel de l'alliance universelle des producteurs-consommateurs et des consommateurs-producteurs. — Par ce procédé, imité de l'administration des finances, les sociétaires connaissent mathématiquement le nom et l'adresse des consommateurs, la nature, la quantité, la qualité des produits qu'ils peuvent et désirent consommer, et celles des produits qu'ils peuvent et désirent produire.

Dans cette hypothèse, les capitalistes étant parfaitement garantis contre toutes chances aléatoires pour la vente des produits, pourraient en toute sécurité, prêter au plus minime intérêt leurs instrumens de travail aux travailleurs habituels de leurs établissemens. Ces travailleurs devraient, comme condition absolue, s'associer entre eux pour la participation équitable à la répartition, en raison précisément du *minimum* de production et de consommation qui leur serait affecté par la répartition du contingent général et individuel.

L'Etat pourrait, avec une égale sécurité, *commanditer* toutes les associations ouvrières qui témoigneraient authentiquement de leurs engagements mutuels, de leur adhésion aux statuts de l'institution ou bureau des abonnemens mutuels, et celles qui trouveraient des cautions de leur moralité et de leur aptitude parmi des tiers dont la responsabilité matérielle serait réelle.

La *liberté* est donc sauvegardée complètement dans cette conception. A la rigueur, les abonnés peuvent n'être pas associés, peuvent être aussi bien des individus, que des groupes ou corporations. De même, dans l'hypothèse de l'existence des cantons-communes, on voit avec quelle merveilleuse facilité cette conception du bureau des engagements réciproques entre producteurs et consommateurs, recevrait son application dans un milieu tout organisé déjà pour la constatation des faits sociaux, et en particulier pour la statistique de l'état hebdomadaire des denrées et marchandises en entrepôts et en bazars, etc.

L'Etat, dans cette combinaison de sa commandite, n'aurait à exiger que deux points : 1° la moralité des associés ou des adhérens; 2° la certitude qu'ils ont un débouché assuré, c'est-à-dire la preuve des engagements réciproques. Or, cette certitude, cette preuve, il la posséderait par sa *division administrative* des engagements et des placemens, ou des abonnemens mutuels aux produits respectifs. — Chaque centre est donc encore possesseur de ses instrumens de travail : l'appropriation corporative et individuelle est respectée dans cette conception; et, à cause de cela, il y a encore des chances inégales de fortune, de bien-être; mais le cercle des inégalités est déjà singulièrement restreint, et l'échange est déjà ramené à des conditions d'équité satisfaisantes.

Le mode de répartition de l'impôt peut très bien s'adapter et au système des fonctions sociales, et à l'hypothèse de l'association libre des corporations universalisées, et à l'hypothèse des prolétaires-ouvriers transformés en propriétaires associés par une grande mesure de salut public due à un grand élan de la nation souveraine par l'organe de ses représentans.

Voilà pour la *liberté*. Reste la question de *justice*. Ceux qui, pouvant s'associer, s'associent, et qui, par cette association, obtiennent la liberté avec le bien-être, n'ont rien à dire, rien à revendiquer de la Société, soit; — mais ceux qui ne peuvent même pas s'associer, tant la misère les a dénués, ou qui, après s'être associés, ne réussissent pas, se ruinent; enfin ceux qui n'ont rien, pas même un travail suivi, qu'en ferez-vous? Evidemment, ici commence le rôle de l'Etat-Peuple ou représentant, parce qu'ici commence le domaine du *droit*,



du *juste strict*. — Ne soyons donc pas exclusifs; sachons comprendre en même temps les deux limites extrêmes de la réalité. N'y eût-il qu'un innocent de sacrifié, un droit méconnu, il faudrait crier : réparation ! satisfaction !

## VRAI FONDEMENT DE L'IMPÔT SUR LE CAPITAL.

### INSUFFISANCE DE CE MOYEN.

La société ne peut pas accorder son crédit aux uns sans l'accorder aux autres également. Sur quoi se fonderait-elle ? C'est pourtant ce qu'elle fait jusqu'ici avec un aveuglement parfait et une confiance sans bornes; car qu'est-ce que l'appropriation actuelle du sol et de ses fruits? Qu'est-ce que le monopole des instrumens de travail ? Un acte de crédit social, de crédit gratuit; indéfini, sinon perpétuel en faveur de certaines familles, avec faculté de transmission arbitraire, avec ce privilège bien autrement insigne, donné aux capitalistes, d'instituer un crédit privé à titre onéreux, de prêter à *intérêt* ces mêmes instrumens de travail, dus au crédit *gratuit* de la société, dus aux membres mêmes du corps social que cette aliénation indéfinie des instrumens de travail de la commune patrie a dépouillés de leurs capitaux naturels.

Vous demandez à la société, aux individus, l'intérêt du crédit que vous leur accordez; mais ne voyez-vous pas que la société reste toujours en droit de vous retirer votre monopole, et à plus forte raison d'exiger de vous l'intérêt du capital primitif, qu'elle vous a délégué, aliéné pour ainsi dire, en vertu de son crédit supérieur; car, l'instrument de travail et les travailleurs salariés, à l'aide desquels votre activité s'est exercée si utilement pour vous, à l'aide desquels vous vous êtes procuré le nécessaire; et par-dessus, ces *épargnes*, que vous prétendez faire valoir maintenant avec usure, vous les tenez d'elle-même, de la société, de la loi ou de l'Etat-Peuple. Que faites-vous dès lors ? Vous méconnaissez le bienfait et exploitez le bienfaiteur. Ne voyez-vous pas que si la même faveur eût été accordée, maintenue à tous, par la société, votre crédit serait sans raison d'être; qu'aucun citoyen n'aurait besoin de recourir à l'usage de vos capitaux, puisqu'il aurait constamment l'usage gratuit des instrumens de travail nécessaires à son bien-être, en rapport avec son activité et son aptitude ?

Primitivement, ne l'oubliez pas, votre capital a été un don, une faveur gratuite de la part du crédit social, ou une spoliation de la part du détenteur qui vous l'a transmis sous la sanction d'une loi ultérieure. — En admettant que le monopole ou l'appropriation individuelle ne fût pas le plus direct et le plus funeste des préjudices portés au bien-être, à la liberté, à l'existence des familles que ce monopole prive d'instrumens de travail, comme cependant le prêt gratuit de ces instrumens par le crédit privé pourrait notablement amoindrir les effets de la spoliation ou du monopole, il suit que la dixme ou l'*usure* exigée, achève le scandale et le préjudice; et que le privilège semble se complaire, en quelque sorte, à faire surgir des excroissances sur l'arbre de ses insignes prérogatives.

Le crédit privé est donc un double abus, d'abord en ce qu'il présuppose l'existence de capitaux particuliers, ensuite en ce que ces capitaux ne sont confiés aux travailleurs, déshérités de leur droit au crédit gratuit de la société, que moyennant un intérêt, une *dixme*, prélevée sur les produits de leur travail.

Le moindre sentiment d'équité vous en a déjà convaincus : si la société vous a garanti gratuitement l'usage d'instrumens, qui sont tout pour vous; bien-être, liberté, fortune, considération..., elle doit en garantir également, et à *titre gratuit*, à tous vos semblables nés et à naître. Donc, en justice distributive, il est impossible que le crédit particulier, tant qu'il est admis, cesse

d'être gratuit, sinon, la société est placée dans cette obligatoire alternative, ou de retirer immédiatement la disposition des instrumens de travail des mains de ceux qui en font cet usage coupable, ou d'exiger l'intérêt du prêt, du crédit qui leur est ainsi dispensé par la société. D'où cette conclusion : Si le crédit privé n'est pas gratuit, le crédit social ne peut l'être non plus sans forfaire au grand principe de l'égalité des conditions. Donc, *tout capital doit supporter un intérêt, au profit de l'Etat, équivalent au moins à celui qu'il fait supporter aux emprunteurs*; et dès lors l'Etat a le devoir, et se trouve en mesure de rendre à ceux-ci l'équivalent de l'usure prélevée sur eux par ceux-là. La légitimité de cette mesure est évidente : l'Etat, sans cette compensation, aurait donc aliéné arbitrairement les instrumens de travail qui sont l'indivise et inaliénable propriété de tous en faveur d'un petit nombre désignés par le sort, ou caractérisés par la violence et la spoliation; et justement ce petit nombre, non satisfait encore de son incompréhensible privilège, au lieu de s'en tenir à la jouissance de cette première prérogative, et de prêter à titre gratuit ses capitaux, viendrait encore rançonner, dépouiller par l'usure les familles déjà dépossédées de leur droit d'égal participation à la mise en œuvre, moyennant une égale récompense, de ces instrumens, leur propriété commune et indivise !

Voilà ce qui explique l'universelle prohibition de l'usure dans toutes les civilisations primitives, au nom de toutes les religions, et par tous les législateurs, et, en particulier, la réprobation absolue dont l'ont frappée Jésus-Christ et la religion catholique. — Voilà surtout le vrai fondement de l'impôt sur le capital, de l'impôt *progressif, illimité*, et sur le superflu, et sur le revenu des riches; enfin, la raison d'être et la légitimation, non-seulement de la grande mesure de l'expropriation pour cause d'utilité publique; mais encore de l'organisation du travail par l'Etat, au profit du prolétariat, comme le demandait le Luxembourg, et avec lui la plupart des travailleurs. Ce fondement, aucun publiciste ne l'avait mis à découvert, n'avait pensé à l'invoquer pour soutenir les divers modes d'impôts radicaux.

Nous l'avons signalé il y a quatre ans, et nous le reproduisons ici tel qu'il a été imprimé à cette époque.

Ce n'est donc pas, comme une forme d'assurance, que l'impôt sur le capital doit être exigé par la société, accordé par le capitaliste; c'est à titre de dette envers les prolétaires; à titre de compensation, de participation indirecte à la jouissance des instrumens de travail offerts par la nature à tous les individus de la race humaine; à cette seule fin de réintégrer progressivement dans leur part de crédit social les citoyens déshérités par une législation devenue injuste, révoltante, odieuse pour la conscience du Souverain.

Ce grand fait du monopole foncier est tellement aux yeux de tous les législateurs passés et présents le résultat d'un crédit et d'un crédit purement gratuit accordé aux détenteurs au nom de la société, qu'ils reconnaissent à la société, à la loi, le droit éminent de l'impôt sur le sol approprié, et que toutes les fois qu'il y a utilité publique constatée, l'Etat leur impose des sacrifices illimités en rapport avec les exigences sociales ou du salut du Peuple. A Athènes « tous les citoyens étaient convaincus que la société avait des droits sur la totalité des propriétés particulières. Toute restriction apportée à l'usage des propriétés et amenée par les circonstances paraissait juste. » — Tous les philosophes, tous les juriconsultes modernes déclarent avec le sage écossais REID « que la communauté conserve toujours un droit éminent sur la propriété de ses membres, droit qui s'étend aussi loin que le bien public peut l'exiger; et s'ils acceptent le droit de se faire une propriété permanente et d'en disposer, c'est « sous la réserve que personne ne sera privé des moyens nécessaires à son existence. » Ils affirment enfin avec ce philosophe si timide d'ailleurs, que « le droit de l'innocent sur les choses nécessaires à son existence, est » de sa nature supérieur au droit du riche sur sa richesse, alors même » qu'elle a été honnêtement acquise. »

Il est vrai que la société impose non-seulement les capitaux, le revenu, mais le travail; non-seulement les biens fonciers, mais les mobiliers; non-seulement les producteurs-propriétaires, mais les consommateurs prolétaires. Partout le fisc connaît les contributions *directes* et les *indirectes*. Oui, mais voilà précisément l'iniquité : nous disons qu'il est de justice absolue, soit d'affranchir le seul travail de tout impôt; soit, si on le laisse soumis à l'impôt, de grever le capital d'une somme non pas égale, mais double, triple et centuple s'il le faut, de celle supportée par le travail, outre la part d'impôt sur le capital paie déjà. — La première à titre d'impôt sur le capital comme sur le travail; la seconde à titre d'intérêt du capital dont le crédit social investit héréditairement les capitalistes en leur octroyant le droit légal d'user et d'abuser des instruments de travail national jusqu'à les monopoliser; et même jusqu'à les prêter à intérêt sous toutes les formes connues.

Il faut même aller plus loin : il faut encore une autre compensation qui se rapporte à la privation où sont tous les prolétaires de toute participation à l'usage et aux fruits du sol. Cette compensation, c'est encore à l'impôt sur le capital qu'il faut la demander, afin de la transformer en fonds de crédit au profit exclusif des travailleurs déshérités de leur part de propriété collective.

« Point de capital, dit-on, point d'impôt : qui possède beaucoup, paie beaucoup; qui possède peu, paie peu; qui ne possède rien, ne paie rien. » — Voilà qui est ingénieux et naïf : rien de plus juste; mais est-ce là tout? est-ce même là la question? — *Qui ne possède rien, ne paie rien* : — cela serait difficile en effet; — mais le problème social ne porte point sur ce qu'on *paiera*, mais sur ce qu'on *possédera*. Il faut que tout le monde puisse posséder moyennant travail et bonne volonté; et posséder beaucoup : il faut que, par les institutions, nul ne puisse posséder beaucoup sans travailler du tout, tandis que d'autres ne pourraient rien posséder en travaillant beaucoup. Pourquoi, par exemple, cette *monade* juive qu'on appelle Rost-child a-t-elle pu à elle seule, en se promenant d'Allemagne en France, de France en Italie ou en Angleterre, pomper *légalement* un capital, supérieur peut-être à celui de toutes les tribus d'Israël ! !...

Ce qui est vraiment en question dans l'ordre spéculatif, ce n'est point l'impôt sur le capital, c'est le capital privé lui-même, ce sont ses signes privilégiés, dont le premier est dans son existence même, dans sa possibilité, dans ses causes. Qui n'a pas compris cela, n'en est encore qu'à l'*a b c* de la science sociale et économique. Nous reviendrons, s'il le faut, sur ce point. Il nous suffit d'avoir rendu à l'*impôt sur le capital*, son véritable caractère.

Toutefois, il est évident que si ce moyen est *LÉGITIME*, il est loin d'être efficace, d'être le meilleur. — Toucher au capital par l'impôt sans toucher au monopole et à l'usure sous toutes ses formes, au libre échange, au monopole enfin, c'est toucher à l'effet sans toucher à la cause; c'est prétendre guérir un chancre sans extirper à fond ses racines; c'est vouloir tarir un fleuve sans remonter à sa source. — Prenez au capital pour donner au travail d'un côté : le capital, en vertu du monopole qu'il exerce et du droit de prêt à usure, en vertu de la nécessité où sont les prolétaires de lui demander le salaire, reprendra au travail de l'autre, l'équivalent de ce que vous lui aurez enlevé. — C'est que, avec ses prérogatives intactes, le capital s'engendre à mesure qu'on le détruit : c'est le phénix qui renaît de ses cendres.

Ainsi, la mesure que d'autres croient merveilleuse est radicalement illusoire; ou bien elle conclut aux mêmes fins que nous; et dans ce cas, il faut oser le dire.

A quoi bon en effet, l'impôt sur le capital? A quoi bon même les sources indirectes de revenus pour la commandite par l'Etat? Tant que vous conserverez l'usure, le capital dévorera le travail; — Et tant que vous conserverez le capital particulier, le capitaliste dominera le travailleur, le tiendra comme un esclave dans sa dépendance. — D'un autre côté, otez l'usure, et mettez l'impôt sur le capital, que lui reste-t-il, au capital? Il est plus franc, plus loyal, et

plus simple de l'exproprier moyennant indemnité, de procéder à un *rachat* universel au profit de tous, au nom de tous, pour cause de salut public.—Et le rachat n'est certes pas plus difficile que la suppression de l'usure sous toutes ses formes, que l'impôt indéfiniment progressif sur le capital.

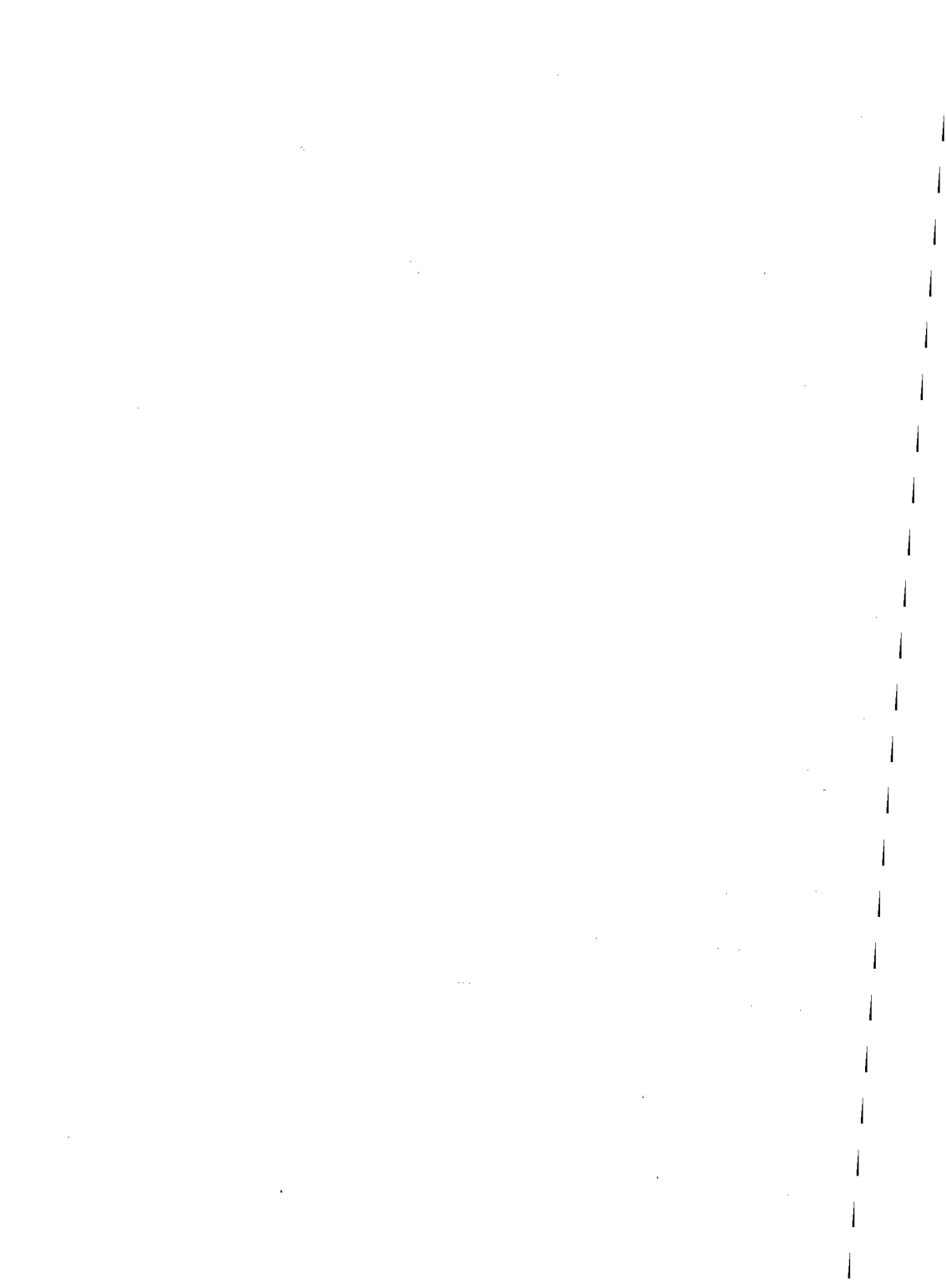
Si le souverain prélève *indéfiniment* un impôt sur le capital, ce ne peut être que pour l'absorber finalement au profit de tous sans exception, en le socialisant par la commandite régularisée des prolétaires désormais constitués en association et corporations solidaires, mutualistes.— Mais, évidemment, il est préférable de maintenir les foyers actuels de production, en associant les travailleurs aux capitalistes dans la possession des instrumens de travail au moyen de l'expropriation avec indemnité, que de construire un nouveau monde à côté de l'ancien, avec les ressources d'un impôt sur le capital; car ces deux mondes se faisant nécessairement antagonisme et concurrence sont incompatibles; et la société entre dans une époque de perturbation qui équivaut à la mort.—Le jour où l'une de ces deux grandes mesures serait devenue réalisable, l'autre le serait également : donc il faut préférer la plus efficace, la plus juste, la plus radicale.

Il est encore une combinaison qui consiste à donner à l'Etat toutes les sources de revenus laissées jusqu'ici à la rapacité de l'oligarchie financière.— Ainsi le monopole des chemins de fer, des canaux, des mines, des salines, celui des assurances, celui des banques, celui des entrepôts, bazars, docks et halles, etc., viendraient s'ajouter dans les mains de l'Etat au monopole des postes, des tabacs, des cartes, des poudres, des ponts-et-chaussées, etc., qu'il a déjà.

Par ce moyen, on suppléerait peut-être aux vieux et odieux impôts directs et indirects qui ont fini leur temps, on éviterait l'impôt sur le capital qui a bien ses impossibilités; mais échapperait-on davantage à la fatalité d'une constitution économique radicalement vicieuse, qui élève toujours les riches et abaisse toujours les pauvres. La concurrence existant toujours, ainsi que l'appropriation inégale d'instrumens ou de capitaux d'une importance inégale, le gaspillage, l'inégalité monstrueuse de fortune persévérerait donc et rien ne serait commencé.—L'Etat, dans toutes les combinaisons de cette nature, fait toujours le métier de Sisyphe ou celui des Danaïdes : il laisse les citoyens se porter tour à tour de mutuelles blessures, pour avoir le plaisir de panser les plaies, sans jamais pouvoir les guérir. Nous dirons ici ce que nous aurons à dire plus tard à l'occasion de l'expédient des assurances généralisées. A quoi avez-vous abouti après avoir procuré à l'Etat les impôts les plus abondans? Avez-vous garanti à tous les citoyens l'égalité des conditions? Non.— Leur avez-vous garanti le droit au travail partout, toujours? Non.— Et le débouché et la bonne vente de leurs produits ou de leurs bras? Non. Mais dès-lors vous n'avez rien fait pour clore la révolution.

Cependant, et malgré la vérité de cette critique au point de vue de l'absolu, nous ne croyons pas qu'on puisse refuser à ces combinaisons les honneurs de l'expérimentation, ou plutôt de l'application, si le tempéramment de l'opinion ne comportait que cette dose d'amélioration : tout ce qui va suivre suppose cette réserve de notre part. Nous ne voudrions pas nous mettre sur la voie de l'erreur. Or, l'exclusivisme n'est pas autre chose.

La commandite de l'individu par la société étant de devoir absolu, tout citoyen a donc une action à exercer contre la société, tant qu'elle la lui refuse aux conditions légitimes de cet octroi.— Donc, si tout à l'heure le souverain portait le socialisme au pouvoir, la première obligation de celui-ci serait de reconnaître cette action de la masse prolétaire et de la commanditer directement, positivement au même titre et au même degré que tous les possesseurs actuels du sol et des autres capitaux.— Le Peuple souverain a pour ce grand but plusieurs voies ouvertes, également légitimes : nous les indiquerons.



# LE SALUT DU PEUPLE

Parait le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.

POUR LES DÉPARTEMENTS . . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, *rue Borda, n° 1.*

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnemens, au citoyen **BALLARD**, *libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfans.*



LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

DE LA SCIENCE SOCIALE.

Numéro 5. — 10 Avril 1850.

6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.

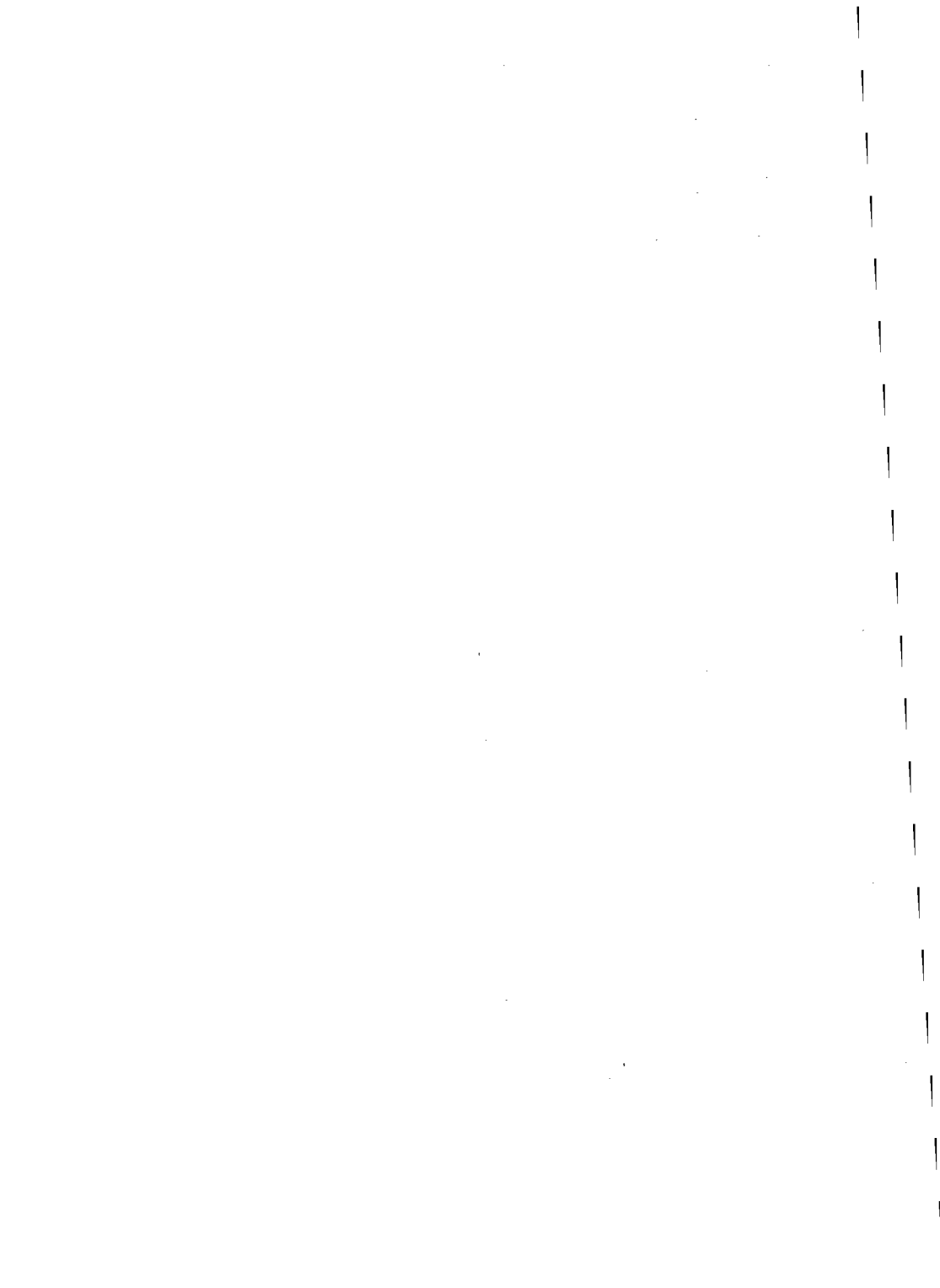
Un numéro : 60 centimes



**PARIS,**  
CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,  
1, RUE DES BONS-ENFANS.

—  
1850







# SALUT DU PEUPLE.

## LE PROGRÈS PAR LA DOULEUR.

Nous avons le pressentiment que le flot révolutionnaire, en emportant les derniers débris du passé païen et féodal, passera à travers tous ces compromis illusoire avec le mal, qu'on appelle *moyens transitoires*; et viendra s'épancher et se perdre dans les eaux pures du socialisme le plus radical. Et ce pressentiment n'est point le résultat d'un désir qui se méprend : nous le recevons des leçons même de l'histoire.

La raison et le cœur nous disent que tout progrès devrait s'accomplir par la paix et la persuasion ; que tout dans le mouvement social devrait être évolution, développement ou croissance continue et imperceptible, comme le développement et la croissance du corps de l'homme, qui dans l'état sain, grandit et s'embellit sans crise douloureuse ou mortelle. Imaginez les hommes décidant de toutes choses en frères dans de permanentes Conventions, et s'y rendant avec la religieuse volonté de ne sortir du sanctuaire de la législation qu'après s'être entendus, arrangés, conciliés, en donnant satisfaction à tous les intérêts, à tous les désirs de leurs contemporains, à toutes les tendances de l'esprit public ! Il y a dans nos récentes annales de France un bel exemple, mais trop rare, de ce que devrait être toute Convention, toute Constituante et toute Assemblée nationale ; c'est celui que nous offre l'immortelle nuit du 4 août. On devrait d'autant plus se le remémorer aujourd'hui qu'il y a parfaite similitude de position entre cette époque et la nôtre.

Mais voici ce que nous dit l'histoire universelle, ce thermomètre de la *sagesse humaine*.

Le progrès, qui devrait se produire à l'acclamation joyeuse de tous et se constater par des cérémonies religieuses, s'est toujours accompli jusqu'ici par la douleur au milieu du deuil général. Il semble que ce qui est pour l'avenir une immense conquête, une bénédiction d'en haut, soit pour le présent une longue expiation des fautes passées.

C'est ainsi que le progrès est engendré de la lutte éternelle entre ce qui est et ce qui devient, entre le génie du mal et le génie du bien. La loi en est assez exactement symbolisée dans la religion, de Zoroastre par l'antagonisme des ténèbres et de la lumière, d'Ahriman et d'Ormuzd; d'Ormuzd la lumière, à qui le triomphe définitif est promis à la fin des temps. Le temps est ici la puissance supérieure qui assure la victoire au bon génie, et qui ne souffre les

toutes du mauvais, que pour la gloire du Dieu-Souverain et celle des hommes vertueux.

Depuis que l'humanité se connaît, elle en est encore à attendre que le passé cède à l'avenir, et le fort au juste, et le fait au droit, et la passion à l'intérêt, et le préjugé à la raison, et l'ignorance à la science. De là, l'inévitable et uniforme solution des problèmes sociaux par la violence. Montrez dans l'histoire une *évolution* un peu large qui ne soit point éclose au sein d'une ardente *révolution*. Montrez un seul progrès qui se soit accompli autrement, dans les institutions et les droits ?

On a toujours vu ceci : les privilégiés, les satisfaits n'acceptent point d'entrer dans un sentier qui les mène à ce qu'ils tiennent pour un précipice ou une mort sociale. — Comme les bœufs qu'on veut faire entrer à l'abattoir, ils ont l'instinct de ce qui les attend, ils flairent de loir la mort de leurs privilèges. — En tous temps, en tous lieux, ils ont invinciblement répugné aux moyens transitoires. Point de transactions disent-ils, point de concessions ! ! *Transitoire*, vers quoi ? Vers la déchéance d'un privilège qu'on tient pour un droit absolu : en ce mouvement européen par exemple, vers la déchéance du capital et l'avènement du travail ? — Dans ces termes, n'attendez rien : jamais ils n'ont accepté méritoirement, sciemment, une marche progressive, *pacifique*, vers le mieux.

Il a fallu une révolution longue et affreusement sanglante pour conquérir la liberté de culte, de conscience, ou la liberté religieuse. — Il a fallu une révolution non moins mémorable pour conquérir une ébauche de la liberté civile et politique des bourgeoisies, et ensuite du prolétariat. — Comment espérer qu'il n'en faudra pas une pour conquérir la liberté sociale dans toute sa plénitude et sa réalité ?

La révolution allemande, la révolution anglaise, la révolution française et tant d'autres depuis un demi-siècle, ne sont que la répétition fidèle et comme une nouvelle édition de tant de cataclysmes enregistrés dans l'histoire ancienne et moyenne, depuis l'Inde, la Chine, la Perse, l'Assyrie, l'Égypte jusqu'à la Grèce et Rome ; jusqu'à l'affranchissement des communes.

Si nous consultons l'histoire, il faut s'attendre que dans les deux camps on va se préparer pour la résistance et pour l'attaque. — Et si demain on assemblerait les états-généraux de l'économie nationale, c'est-à-dire les capitalistes et les propriétaires, les *maîtres* et les *patrons* d'un côté ; les salariés, les travailleurs, les prolétaires, les journaliers de l'agriculture et de l'industrie de l'autre ; on verrait se reproduire les débats, les animosités, les colères et les haines irréconciliables, les scissions, toutes les péripéties qui ont marqué la tenue des états-généraux du clergé, de la noblesse et du tiers-état en 89 : on verrait tous les nœuds gordiens du socialisme se dénouer de nouveau par la vertu du glaive, au sein de la guerre civile, et peut-être au prix douloureux de la mort des nations aujourd'hui placées au premier rang.

Lorsqu'il y a dérangement, épuration et assainissement dans l'atmosphère sociale, ou lorsque le printemps doit succéder à l'hiver dans le monde moral,

faudrait-il donc pour rétablir l'équilibre et l'harmonie, pour faciliter la transition, passer fatalement, comme dans l'atmosphère physique, par la tempête, le tremblement, le tonnerre et l'ouragan !...

On cherche péniblement des moyens transitoires pour galvaniser les nationalités épuisées. On semble ignorer que la décomposition et la transformation au creuset d'une profonde anarchie sont le moyen transitoire que la providence envoie à tous les peuples qui sont dans l'ignorance des voies normales du bonheur et de la vie collective ; ou qui se refusent d'y entrer : à savoir, l'amour, le sacrifice mutuel, la solidarité et l'unité parfaites.

La fatalité nous l'impose, ce redoutable moyen transitoire, en attendant que la sagesse de chacun et de tous y supplée par des concessions opportunes, par le respect des droits imprescriptibles de nos semblables.

Si le passé, pour s'alléger successivement des iniquités amassées par les siècles, pour se délivrer des liens où l'étreignaient les droits usurpés, avait attendu la découverte et l'application de moyens transitoires ayant la vertu de concilier le bien et le mal, nous en serions encore au régime des castes ou de l'antropophagie. Après s'être avancée douloureusement, cherchant, tâtonnant, éprouvant tous les remèdes, elle a vu qu'il n'y avait qu'un moyen héroïque qui pût la sauver de la mort, et ce moyen ça toujours été la négation radicale et brusque des droits indûment acquis jusque-là : ce que de nos jours on appelle la *banqueroute universelle*.

En effet, les liquidations des sociétés aux époques de révolution ou de transformation ont toujours été des banqueroutes. Ce n'est pas nous qui l'affirmons, c'est l'histoire ; et par là nous n'entendons point donner raison à l'histoire, mais certifier l'exactitude de ses récits. La banqueroute est l'issue naturelle, le résultat nécessaire de tout mouvement économique basé sur la *licence* ou le laisser-faire. C'est l'exutoire par où sortent à un jour donné toutes les humeurs qui compromettent la vie sociale.

Écoutez un représentant-conservateur, un homme qu'on ne peut croire infecté de socialisme : parlant de l'énormité des dettes de la propriété foncière en France, il prononce comme nous le formidable mot de *banqueroute*. « Et l'on s'applaudit des progrès de la prospérité publique, et l'on ne voit pas que l'on touche à ces temps critiques de la République romaine, où les dettes causaient des révolutions ! » Puis il montre comment notre détresse financière exerce une action fatale sur notre force réelle et notre influence morale, et comment « une effroyable guerre civile, un bouleversement social peuvent être la suite d'impôts excessifs et de la *banqueroute*. » (1)

Je crains pour les optimistes de terribles mécomptes : je voudrais contribuer à les dissuader d'une fausse et dangereuse sécurité. A moins d'une grande et subite effusion d'amour et de charité dans toutes les âmes, il n'y a point d'autre alternative : c'est un dur et sanglant aplatissement, une immobilisation *czarvine*, un retour au régime barbare, ou un saut de géant dans le

(1) Raudot (de l'Yonne), *Décadence de la France*.

grand chemin du progrès, au travers d'un ouragan révolutionnaire incomparable, qui nous attend, et qui demain peut nous surprendre au réveil. — A bientôt peut-être une mêlée épouvantable sur toute la surface du monde européen et chrétien ; et derrière cette mêlée, les ténèbres et le chaos de la Tusion palyngénésiaque où s'anéantissent et disparaissent les vieux droits, les vieilles institutions, et souvent aussi les vieilles nationalités.

Vous voulez la *paix sociale*, dites-vous ? eh bien ! le moyen est simple et certain : accordez, respectez, la *justice sociale*, laquelle implique l'égalité des conditions.

Ne perdez jamais de vue ces paroles, dont Voltaire est l'un des mille parains : *La révolution est faite dans les esprits : elle se fera infailliblement, fatalement dans les institutions* ; seulement il faut juste le temps pour que les idées s'incarnent dans le sentiment, dans la volonté générale.

Ne croyez pas que le prolétariat se contente de moyens transitoires qui en réalité ne remédieraient à rien. Pour être efficace, la transition doit se transformer en *évolution*, semer les germes qui ont force de développement indéfini dans le sens de l'égalité des conditions. Une *transition* n'est point une *transaction* ; il s'agit enfin de se mettre en marche et d'aller en avant ; non point de tourner sur soi-même ou de reprendre la vieille ornière.

Qui dit transition, dit développement. Or, dans les révolutions profondes, les sociétés ne se développent plus, elles se transforment ; et alors il y a solution de continuité entre ce qui était et ce qui devient.

Toute vie individuelle ou collective est d'ailleurs une transition continue, éternelle. La société est donc toujours en voie de transition ; mais la transition peut être plus ou moins radicale et efficace.

Les transitions sont possibles lorsqu'à leur base ou point de départ, elles ont un principe commun dont elles ne sont qu'une série de conséquences superposées ; mais lorsqu'il s'agit de passer des conséquences épuisées d'un principe à un autre principe, ou aux conséquences de cet autre principe, les transitions sont impossibles, et ce qu'on donne pour tel, n'est qu'un leurre funeste. Alors la révolution devient une fatalité toute providentielle, une révolution, c'est-à-dire une transition brusque, ou comme nous l'avons dit, une solution de continuité.

Or, en ce siècle, nous sommes amenés, mal gré, bon gré, à cette extrémité. Il s'agit, pour la France et l'Europe, de passer des dernières applications du principe de l'individualisme en tout, aux premières applications du principe tout différent de la solidarité, du collectivisme ; c'est-à-dire de l'individualisme et du Socialisme harmonisés ou équilibrés.

Je dis donc à toutes ces capacités sans doctrine, sans foi, sans but et sans espérance, qu'on nomme des *politiques* : vous vous trompez ; la révolution avortera, ou bien elle ne s'arrêtera pas à vos moyens terre à terre.

Nos grandes assemblées de la Révolution ne greffèrent point la législation moderne sur le vieil arbre féodal, le principe politique de la souveraineté du peuple sur le principe du droit divin, non, elles soutinrent un duel à mort

contre ce qui, étant vieux, devait être aboli. Ce n'est qu'alors qu'on en eût fini pour toujours avec le principe de l'inégalité, que ces assemblées révolutionnaires, renouvelant radicalement la législation et les institutions françaises d'après le dogme de l'égalité des droits, posèrent les principes juridiques et civils d'où découlèrent les codes Napoléon.

Dé même aujourd'hui la Révolution étant plus évidemment sociale, il faut un dernier duel moral et législatif, pour substituer l'égalité au privilège dans la sphère économique ; il faut conquérir, devant l'opinion du souverain, la superposition du principe de la propriété collective des instrumens de travail, au moins celle du crédit social gratuit, celle de la réglementation de la production et de l'échange, au principe du monopole du sol et des capitaux, du crédit privé et usuraire, et de la concurrence sans bornes.

Ce n'est qu'alors que l'ancien principe sera nié, détruit ou ébranlé dans l'opinion, stérile dans ses applications, que commencera la législation du droit au travail, l'organisation de la richesse, enfin, que se consommera l'unité économique, en France, comme naguère s'accomplit l'unité civile et politique ; le tout au profit du peuple entier sans distinction de maîtres, de patrons et de capitalistes, d'ouvriers et de serviteurs, comme naguère, sans distinction de noblesse et de tiers-état.

Dès ce moment, le souverain bâtera à neuf, et tout ira de soi : jusque-là vous ne rebadigeonnerez même pas la grande ruine féodale à l'aide de vos expédiens transitoires.

Mais, encore une fois, souvenez-vous du sort de tant de nations illustres : Rome, la Grèce, l'Egypte, l'Assyrie..... Prenez garde que la civilisation n'aille planter son étendard sur le sommet du Kremlin ; qu'elle ne donne son baptême de prédilection à l'innombrable race des Slaves ! Prenez garde ! l'immortalité n'est promise qu'aux nationalités qui militent pour la cause de Dieu, c'est-à-dire pour le progrès, pour la liberté, l'égalité et la fraternité universelles. Or, la France est arrivée à ce moment solennel et formidable où la question pour elle se pose en ces termes : *être, ou n'être plus* ; la mort ou la transformation radicale. Terrible épreuve : le progrès par la douleur !!...

Nous pourrions maintenant nous placer au point de vue du droit, et laisser parler la justice ; nous réservons ce soin pour un autre moment : qu'il nous suffise de quelques réflexions puisées à cette source pure.

## EXIGENCES DU PROLÉTARIAT.

Notre époque sera marquée dans l'histoire au cachet infamant du fatalisme : sauf dans le peuple prolétaire, partout les esprits et les cœurs se réfugient bassement dans la doctrine de l'intérêt et des faits accomplis : qui donc, parmi les docteurs de la vieille science, parle au nom de la justice et du droit, si ce n'est pour les altérer ou les rendre synonymes d'égoïsme et d'inégalité ?

Eh bien ! nous disons, nous, que le droit prime tout ce mouvement radical qui communique l'incendie moral sur les quatre coins de l'Europe, et que partant, il est de salut public que nos assemblées nationales manifestent moins de dédain ou de légèreté pour les droits des prolétaires, si elles ne sont pas décidées à se déclarer *sans foi et sans loi* devant le monde et devant la postérité.

Les statisticiens de la haute bourgeoisie vont supputant le taux des salaires ; ils font abstraction des conditions de labeur accablant auxquelles on obtient ces salaires ; ils taisent les chômages ; les maladies contractées dans les travaux ; ils négligent les professions où le salaire ne procure même pas les strictes nécessités d'une vie purement animale : enfin, ils parlent du travailleur *humain*, comme on fait des chevaux et des bœufs.

Pourvu que les travailleurs ne meurent pas de faim, il semble que tout soit dit : la *taxe des pauvres* sera donc le dernier mot de ces *politiques* sans cœur : écoutez plutôt Lamartine, il n'a pas d'autre panacée. Ils n'ont pas encore compris que le peuple prolétaire est affamé de droit, d'égalité, de liberté ; qu'il manque du pain de l'âme ; qu'il veut les satisfactions du cœur et de l'intelligence ; qu'il a soif de science et de poésie ; qu'il n'acceptera *jamais* la ration anglaise, ni les distributions de blés et les bains gratuits des Romains ; que l'œuvre si pénible de la production nationale, jusqu'ici exclusivement supportée par lui, il veut la partager avec les oisifs qui participent si grasement à la consommation.

*Ils ont des oreilles et ils n'entendent pas : ils ont des yeux, et ils ne voient pas.* Otez donc le bandeau qui fait l'aveuglement et la chute de toutes les royautés. Accordez, accordez donc le *moins*, si vous voulez que le peuple n'exige pas incontinent le plus. Adoucissez le mouvement, si vous ne voulez le précipiter. Ne croyez pas que les travailleurs se contentent du seul *bien-être* : c'est une revendication solennelle des droits d'égalité et de liberté qu'ils poursuivent. C'est ici un nouveau pas dans la civilisation par l'avènement des classes laborieuses à la vie civile et politique.

Tous les genres de relations sociales veulent être changés : ils le seront avant la fin du siècle.

Ce peu de mots nous ramène par un autre ordre d'idées à comprendre comment les moyens transitoires, les améliorations du genre palliatif, ne peuvent être que des stations, des courtes haltes pour les prolétaires, qui marchent, sans se laisser détourner, vers la conquête des droits de l'homme dans toute leur plénitude.

Les idées nouvelles, ayant la puissance de convaincre la multitude, il faut bien se demander quelles seront sous leur action les nouvelles relations des travailleurs ou des citoyens : — toute la question est là.

Or, les prolétaires disent : Nous ne supporterons pas l'usure, car l'usure est un vol, le signe manifeste de notre esclavage, la conséquence du grand acte d'appropriation et de monopole qui nous a déshérités : la reconnaître sous la forme de l'association entre le capital et le travail, c'est reconnaître et sanc-

tionner à neuf l'exploitation de l'homme par l'homme, l'oisiveté héréditaire, enfin l'inégalité avec tout son cortège.

Nous ne dépendrons point d'un capitaliste pour l'activité ou le chômage de nos bras, car nous avons droit partout, toujours, à chaque instant, aux instrumens de production, au sol et à sa fécondité; ni pour le taux de notre salaire, pour notre part de bénéfice, notre fonction, et le règlement de notre atelier, car nous avons droit à tous les fruits de notre travail, et notre travail ne doit dépendre d'aucun individu en particulier; c'est violer dans ses plus précieuses franchises, le saint dogme de liberté, d'égalité et de fraternité que de mettre les uns dans la dépendance des autres pour les conditions matérielles ou économiques de l'existence. Celui-là est maître de son prochain, qui peut lui octroyer ou lui refuser le travail, le salaire; tous sont esclaves là où chacun dépend du caprice de tous les autres *individuellement*, pour la vente et l'achat, pour l'échange ou le prix vénal de ses produits.

Il faut dès lors l'intervention obligatoire d'un tiers désintéressé ayant caractère public, celle d'experts-jurés; en un mot, celle de la société personifiée dans l'État.

Il y a ici une question de droit, de liberté, d'égalité et de dignité; je m'étonne qu'on se la dissimule lorsqu'on n'est pas fataliste. Le prolétaire ne veut plus être, de par la loi sociale, l'associé d'un patron; car il ne doit plus y avoir de patrons, mais uniquement des travailleurs égaux. Le capital ou l'instrument de travail doit donc être social, collectif, désapproprié et non individualisé. Sans cela, vous aurez toujours des ouvriers, des serviteurs, des subalternes qui travailleront chez un maître, vous aurez un état major de la production qui gouvernera, par le fait de son capital, la masse des citoyens, et décidera de leur avenir.

Je ne dois attendre mon travail et ses fruits, que d'une volonté générale, publique, responsable, primée par la loi, égale pour tous; non du caprice ou de l'arbitraire d'une volonté d'individu intéressé, juge et partie, ni de personne en particulier. Entre égaux, le droit de l'un ne peut reposer sur la volonté de l'autre. Il faut que tous soient également sujets de la même loi. Ainsi, le capital, l'instrument, le crédit, les conditions de production, de vente et d'achat ou de rétribution et de consommation, doivent naître de la société, non de l'individu; être certaines, uniformes, obligatoires et permanentes; nullement facultatives, diverses ou inégales, éphémères, intermittentes.

En effet, de quoi s'agit-il depuis qu'a sonné la première heure de la Révolution française? Il s'agit d'*abolir le prolétariat*, nullement de réformer le crédit et le commerce, de supprimer l'usure, et rien de plus; car abolir le prolétariat, c'est réaliser, inaugurer du moins la liberté, l'égalité, la fraternité, lesquelles veulent autre chose que ces réformes et cette suppression. Mais s'en tenir, s'arrêter un instant, soit à la création de comptoirs, avec entrepôts et bazars, à la réforme de la circulation; soit à l'organisation d'ateliers sociaux, de colonies agricoles; soit même à la suppression pure et simple de l'usure, sans intervenir simultanément, législativement, dans les relations des

maîtres et des ouvriers, des propriétaires et des prolétaires, des exploitans et des exploités; ce n'est point attaquer le mal à sa racine, ce n'est pas même aborder l'abolition du prolétariat, c'est s'amuser à la bagatelle de la porte, c'est mettre à couvert ceux qui ont déjà, et quelques-uns parmi ceux qui n'ont rien, tandis qu'on abandonne à leur malheureux sort, les innombrables bataillons du prolétariat qui entendrent bien, en ouvrant l'ère des révolutions sociales, secouer rudement le joug, et s'abriter commodément dans la ruche sociale agrandie.

Voyons! voyons! voici les ouvriers des villes et des campagnes; les voici dans vos fermes, vos manufactures, vos magasins et vos boutiques. Faudra-t-il qu'ils attendent indéfiniment les résultats très incertains et très insignifiants, les influences séculaires de vos *moyens transitoires*, c'est-à-dire *superficiels*; qu'il y ait par le fait *fortuit* de l'aveugle fortune une surcomande et une prospérité constantes, que la consommation augmente, que le taux des salaires s'élève, que les objets de première nécessité pour le pauvre ouvrier soient en baisse progressive; que la fraude, la déloyauté, les falsifications, etc., disparaissent devant les recrudescences tardives de la moralité publique!

Vous croyez qu'ils remettront aux calendes grecques les énergiques et légitimes revendications du droit méconnu, du droit de vivre, du droit au travail et à la propriété de ses fruits, du droit à la qualité d'homme, aux prérogatives de citoyen libre, membre du souverain et souverain comme vous, autant que vous... gardez-vous de cet espoir égoïste!

La seule conclusion que nous voulions tirer de ces avertissemens de l'histoire et de ces exigences du prolétariat, c'est qu'il faut se préparer pour toutes les éventualités extraordinaires, afin d'y faire face. Nous avons donc le droit d'attendre que personne ne se méprenne sur nos intentions; et qu'on ne voie, dans cette expression franche de nos pensées, qu'un appel à l'intelligence, aux concessions opportunes, à la réconciliation universelle. Après cela, rien ne saurait nous empêcher d'obéir aux éternelles injonctions de la morale et de la vérité; et, nous répétons, avec l'une des grandes autorités économiques de ces derniers temps, l'austère Sismondi :

« A nos yeux, les hommes n'ont dans les associations humaines des devoirs réciproques, que parce qu'ils attendent de ces associations des avantages réciproques. Tant qu'il y a réciprocité d'avantages, les hommes ont contracté des obligations envers l'ordre social: ils sont *sujets*, si la réciprocité est incomplète; ils sont *citoyens*, si elle est égale; mais s'il n'existe aucune réciprocité, si ceux qui obéissent sont esclaves, si leur avantage n'est point compris dans l'avantage général, ils n'ont contracté aucune obligation: la violence qu'ils éprouvent les a mis en dehors du droit, en dehors de la loi, et les a dispensés du devoir. »

Pour nous donc qui avons la pensée sans cesse fixée sur l'impérissable devise: *Liberté, égalité, fraternité, unité, solidarité*, et qui n'en isolons jamais aucun des termes, il n'y a ni *bourgeois*, ni *prolétaires*; ni *classes*



*riches, ni classes pauvres ; ni patrons, ni ouvriers ;* mais des hommes, des individus, des frères, des citoyens, qu'il faut soumettre indistinctement, absolument, à l'égalité des conditions. — Sous cette égide de l'éternelle justice, nous sommes forts.

---

## INDICATIONS SOMMAIRES A L'USAGE DU SOUVERAIN.

Il y a deux momens favorables pour les réformes profondes et décisives : la veille d'une révision de Constitution, et le lendemain d'une révolution. Nous nous mettrons dans l'une et l'autre hypothèses pour exposer l'ensemble des mesures économiques plus ou moins radicales que nous concevons ou comme possibles dès l'instant, ou comme bonnes et hautement désirables en elles-mêmes.

Lorsque les Socialistes seront en majorité dans l'Assemblée nationale, à quelles mesures radicales s'arrêteront-ils ? Quelles lois organiques promulgueront-ils ? Que valent les moyens de réalisation déjà proposés par les diverses écoles ? S'en tiendra-t-on à des mesures transitoires, anodines, qu'on supposerait devoir s'échelonner progressivement sur la voie de l'avenir, de manière à nous conduire insensiblement dans un nouveau monde sans rien déranger aux affaires de ceux qui ont, mais aussi sans soulager efficacement les misères de ceux qui n'ont pas ? Ou bien acceptera-t-on franchement les conceptions ayant puissance d'extirper le mal à sa racine ? Jusqu'à quel point donnera-t-on satisfaction au droit ? En un mot, où posera-t-on les limites précises du possible actuel ou futur prochain ? — Ces questions valent bien qu'on les examine et qu'on y réponde ?

Or, si nous consultons les signes du temps, il faut garantir à tous le *droit au travail, l'égalité des conditions*. On le peut, d'abord en s'arrêtant à deux hypothèses peu radicales, peu décisives, suivant nous : — 1° Soit en obligeant chaque centre libre à donner du travail à ceux qui en manquent, et à *considérer ses ouvriers comme des coassociés*. — 2° Soit en organisant des ateliers sociaux qui recueillent tous les ouvriers en état de chômage.

Mais pour que l'industrie anarchique puisse assurer du travail à tous les travailleurs, il faut que tous les centres rivaux s'associent, s'organisent unitairement, se fassent solidaires les uns des autres, se concertent enfin pour produire avec poids, nombre et mesure, et se diviser la besogne totale. C'est-à-dire : il faut qu'ils cessent d'être libres, anarchiques ; qu'ils cessent de produire, d'échanger arbitrairement, de détenir jusqu'au monopole et jusqu'à l'abus les instrumens du travail collectif.

D'un autre côté, dans la seconde hypothèse, celle d'ateliers sociaux, il n'y a pas de raisons pour que tous les travailleurs n'y affluent pas jusqu'au dernier ; auquel cas, il faudrait prélever des impôts extraordinaires sur les capitalistes, procéder même à l'expropriation successive des terres et autres fonds productifs, et, à toute chance, faire le vide dans les ateliers privés, ou leur porter une

concurrence funeste ; — car nous supposons que ces ateliers-modèles présentent de telles conditions d'égalité et de solidarité à la multitude laborieuse, qu'elle déserte avec empressement les manufactures, les fermes et les boutiques de la vieille société pour les établissemens de ce nouveau monde.

Mais, de toute évidence, cette réalisation des ateliers fraternels, suppose que l'opinion populaire en favorise, en emporte la création, et que les représentans du peuple en reçoivent mandat exprès et entrent franchement dans ce courant organique du socialisme pur.

Nous confondons ici l'hypothèse d'*associations ouvrières*, commanditées, favorisées par l'État, avec celle des *ateliers sociaux* ; car nous admettons à la base et dans l'esprit de l'une et de l'autre, la liberté, la spontanéité, le gouvernement des travailleurs par eux-mêmes ; et nous supposons que la sollicitude de la société soit d'abord acquise en faveur de ceux qui chôment, de la population exploitée, qui manque le plus de capitaux ou d'avances quelconques.

Reste donc une grande condition, c'est que le socialisme organique obtienne puissance, amour et adhésion de la partie la plus nombreuse et la plus pauvre de la République. Or, ce n'est plus qu'une affaire d'intelligence et d'intérêt bien entendu ; donc, une pure question de temps. En attendant, comme il faut prochainement en venir à une large amélioration, il y aurait encore une autre issue : ce serait que l'industrie particulière perfectionnât tellement son régime à l'égard des prolétaires, que ceux-ci trouvassent dans leurs anciens ateliers, bien-être, sécurité, avenir, et qu'en définitive ils les préférassent aux ateliers sociaux. Mais, nous le répétons, cette métamorphose n'est possible qu'en apportant à l'ouvrier la garantie du travail et de l'équivalence des produits de son travail.

Mais, pour cela, il faut que les capitalistes reçoivent ou se donnent eux-mêmes la garantie du débouché et de l'équitable vente ; ce qui n'est toujours possible que par l'organisation, la mutualité, la solidarité ; que par l'unité économique *directe* ou *indirecte* : c'est-à-dire par le socialisme pur.

Les capitalistes monopolisent gratuitement le sol et les autres instrumens de travail : ils battent monnaie par l'usure sous toutes ses formes : grâce à cette magie de l'usure, ils consomment sans produire ; ou plutôt, ce qui n'est l'attribut d'aucune créature, ils sont censés produire sans travailler ; et le bien leur vient en dormant. Le peuple prolétaire produit au contraire sans consommer ; il dépend d'eux pour son travail, pour son existence : il n'est pas libre, mais serf, esclave, ilote ou paria. L'équilibre est donc rompu entre les capitalistes et les travailleurs, entre les riches et les pauvres involontaires. Il faut le rétablir par une compensation sérieuse et efficace ; en attendant que le souverain mieux informé des causes du mal, fasse consister le vrai remède dans l'extirpation des racines mêmes du vieux tronc économique.

Or, à défaut de la socialisation ou désappropriation directe et immédiate des instrumens de travail, il est certaines compensations plus ou moins satisfaisantes.

Entre l'appropriation individuelle ou corporative absolue, inconditionnelle, et la délégation *fonctionnelle*, ou incessamment révocable, des instrumens de travail, il y a un moyen terme qui peut être admis comme expédient transitoire et progressif de la première à la seconde : c'est l'*appropriation* indéfinie, mais cependant *conditionnelle* à quelques égards, c'est-à-dire soumise à quelques restrictions majeures qui rendraient moins arbitraire et tyrannique la volonté des capitalistes, et de tous ceux qui monopolisent la terre, qui donnent le travail et le salaire à la multitude.

Dans cette hypothèse, la loi respecterait encore l'appropriation individuelle ou corporative du sol et des autres instrumens de travail ; ils seraient encore objet d'hérédité et de transmission arbitraire par vente, donation, etc. ; mais les travailleurs déshérités entreraient légalement en participation d'usage et de bénéfice de ces instrumens, à des conditions plus ou moins généreuses que des réglemens d'administration publique, ou des décrets du souverain, viendraient déterminer.

La société a certes le droit de mettre ses conditions à la possession des sources vives, naturelles, de la richesse collective. Tout le passé du genre humain dépose du caractère *conditionnel*, relatif, social, de la propriété. Le peuple souverain peut et doit donc, s'il trouve que ces mesures doivent mieux assurer la liberté et l'égalité, décréter entre autres :

1° L'interdiction de l'usure sous toutes ses formes ;  
2° L'interdiction de l'échange anarchique ou arbitraire ; et la mise en régie, la tarification universelle des prix de vente, du taux des *salaires*, des *gages* et *appointemens*, par *maxima* et *minima*, d'après des principes analogues à ceux qui président à la réglementation des chemins de fer, de la boulangerie, etc.

3° L'obligation, de la part de tout détenteur de capitaux, d'associer au partage des produits, ou de leur valeur vénale, sur le pied d'égalité, c'est-à-dire selon la participation respective en travail, tout citoyen qui a concouru par son activité ou son industrie à la confection de ces produits quels qu'ils soient.

4° L'obligation, non-seulement de traiter les ouvriers en associés, mais de leur procurer constamment et toujours du travail, de tenir leurs capitaux en exploitation permanente ; enfin, de s'entendre entre eux capitalistes, dans le but de garantir solidairement du travail à la population en chômage, aux mêmes titres et aux mêmes conditions qu'aux travailleurs déjà coassociés à l'œuvre de production, et co-participans aux bénéfices des produits.

5° L'obligation de faire valoir tout fonds productif, sous peine d'expropriation pour cause d'utilité publique, dans les cas où le chômage et l'inculture porteraient préjudice aux travailleurs, après jugemens d'arbitres ou prudhommes. Napoléon disait avec raison : « *L'abus de la propriété doit être réprimé toutes les fois qu'il nuit à la société. C'est ainsi qu'on empêche de scier les blés verts, d'arracher les vignes renommées. — Je ne souffrirais pas qu'un particulier frappât de stérilité vingt lieues de terrain dans un département fromenteux, pour s'en former un parc. Le droit*

» *d'abuser ne va pas jusqu'à priver le peuple de sa subsistance.* »

6° L'obligation de vendre et livrer à tout demandeur au prix du tarif légal, tous produits placés dans la catégorie des objets de première nécessité, lesquels sont infiniment plus nombreux qu'on ne pense.

La science sociale peut donc conseiller, au point de vue politique :

1° La réglementation universelle des ateliers de l'industrie particulière, ou de l'usage des capitaux, telle que tout prolétaire, par la seule vertu de son travail sur ces capitaux, aurait *de facto* droit de participation aux résultats de l'œuvre, en raison absolue de son apport en travail à la réalisation de cette œuvre ; de telle sorte aussi que le chômage des prolétaires n'eût jamais sa cause ou son prétexte dans le bon plaisir et l'abus des capitalistes, et que, par conséquent, l'usage des instrumens fût octroyé *conditionnellement* à l'ensemble des citoyens qui les feraient valoir par leur travail personnel.

Le souverain a le droit et le devoir de pénétrer dans chaque foyer de production et de dire aux possesseurs du capital : « Associez-vous avec vos ouvriers. Vous ne pouvez plus disposer souverainement de ces instrumens : ils sont et demeurent à l'usage collectif, indivisible, de vous et d'eux. Afin de garantir votre principal, il sera fondé une caisse d'assurance mutuelle nationale contre les pertes vives des fonds productifs de la nation, en faveur de tous les capitalistes associés avec leurs ouvriers. Ce fonds sera fourni par chaque centre de production agricole, industrielle, etc. ; par conséquent par tous les travailleurs associés de France ; chacun en raison du capital qu'il fait valoir ou du revenu qu'il réalise ; et ce sera là la condition de l'octroi que le souverain leur fait de l'usage collectif de vos capitaux. »

On a appliqué le nom impopulaire de *régie* à la direction de l'économie nationale par une administration centrale. — En France, les *politiques*, croient avoir triomphé d'une opinion adverse lorsqu'ils l'ont ainsi baptisée d'une épithète mal sonnante à l'oreille d'une multitude intéressée.

Or, il faut savoir que la *régie* est partout où il y a ordre, économie, puissance ; partout où il y a repos, sécurité ou bonheur pour l'homme-peuple. Elle est, elle sera donc dans toute association, quelles que soient son étendue et sa forme. Ainsi, vous êtes déjà *en régie* (et certes il est bon que vous y soyez), pour vos plus chers intérêts et vos plus chères libertés ; *en régie* pour le partage *égal* des biens, pour toutes les transactions civiles et commerciales ; pour les faits et gestes, pour toutes les franchises qui constituent la *liberté individuelle*. La *répression* des abus de tous les genres de libertés, qu'est-ce autre chose que la *régie* ? la *justice*, n'est-ce pas une *régie* ? Or le peuple a compris qu'il serait souverainement bon et juste que les riches, les maîtres et les capitalistes d'aujourd'hui, fussent soumis à la *régie* dans leurs relations avec les ouvriers, pour la fixation des salaires, l'admission, l'avancement ou le renvoi des travailleurs, pour la durée du travail quotidien, etc.

Et en effet, est-ce que les capitalistes et les chefs de l'industrie et de l'agriculture n'exercent pas une directe et continue *régie* sur toute la multitude prolétaire ? Pourquoi n'y aurait-il pas une *régie* de leur *régie* ?

C'est ici qu'on aperçoit bien le faible du *système des corporations*, même des corporations fondées sur l'égalité des races et des personnes, car ce système n'est pas autre chose qu'une des formes de la *régie économique*, aussi vieille que la civilisation, que l'état de société. Les corporations qui ont le monopole des objets de première nécessité; par exemple, la corporation agricole, tiendrait toujours les autres dans la plus dangereuse ou la plus intolérable sujétion, si la loi les laissait maîtresses absolues de leur chose, sans les rattacher par la réciprocité et la solidarité. Certes si toutes les corporations avaient l'une de l'autre, un égal et constant besoin; si chacune possédait en même proportion une nature de produits indispensables au même degré à toutes les autres, le système des corporations bien combiné serait la perfection; il n'y aurait rien à chercher au-delà dans l'ordre des moyens transitoires. Or, on peut corriger cette inégalité de dépendance de l'une à l'autre, par la loi ou le règlement social.

Quoi de plus légitime que d'obliger les producteurs d'une richesse à la livrer aux consommateurs au prix de revient réglé en moyenne, ou par *maxima* et *minima*, comme cela se pratique pour le tarif des chemins de fer?

A ce propos, il faut même élargir les termes de la question: si l'on s'arrêtait à l'expédient transitoire des corporations ou de la concurrence limitée, l'une des attributions les plus urgentes et les plus incontestables de l'État, serait la tarification universelle des salaires et des prix de vente, particulièrement du prix vénal des objets de première nécessité. La tarification générale pourrait même exister sans l'association et les corporations.

Dans tous les cas, elle serait déterminée par *maxima* et *minima*, et d'après l'appréciation moyenne des prix de revient ou frais de production; lesquels frais seraient eux-mêmes déterminés, non pas d'après ce que coûte le strict nécessaire de la vie purement animale du cheval et du bœuf, comme le fait aveuglement et fatalement la loi de l'offre et de la demande (et comme le comporte nécessairement l'exploitation de l'homme par l'homme sous le vêtement du laissez-faire et du monopole des instrumens de travail), mais en comprenant dans le *minimum* de consommation du moindre ouvrier les objets nécessaires à sa conservation, à son développement moral et physique, en prenant pour base le bien-être *moyen* du siècle.

Le salaire minimum dans quelque spécialité que ce fût, devrait donc être égal, au moins, au coût total du nécessaire *minimum légal*; et ainsi, tous les produits qui, pour trouver des consommateurs, exigeraient un prix de vente inférieur à celui du prix de revient obtenu ou déterminé sous l'empire du salaire légal, cesseraient forcément de trouver des producteurs; il n'y aurait d'autre moyen que de perfectionner les machines, afin de diminuer les frais tout matériels de la production de ces objets.

Dans tous les milieux, la tarification aurait cet effet de refréner indirectement la concurrence inhabile, en rendant la non-vente inévitable pour ceux qui produiraient trop chèrement. A défaut d'une tarification générale des salaires et des produits, l'État pourrait enfin intervenir d'office afin d'empêcher

l'avilissement des salaires et la hausse des produits, à mesure qu'il serait averti par la rumeur publique. — La réalisation du système combiné de comptoirs, d'entrepôts et de bazars sous le contrôle de l'État aurait ici les meilleurs résultats.

En attendant que l'opinion acclame cette combinaison et qu'elle en généralise l'application, non-seulement la loi devrait exiger la marque des produits et leur contrôle par un jury, mais ordonner que la vente et l'achat de tous les produits se fissent par l'intermédiaire obligé d'experts arbitres de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

2° La commandite directe, régulière, permanente, par l'État-Peuple, ou plutôt sous son suprême contrôle, de tous les groupes-associés de travailleurs qui adhèreraient aux conditions légitimes de cette commandite; et comme moyen très orthodoxe, l'impôt sur le capital, ajouté au crédit énorme dont l'État trouverait la garantie dans l'hypothèque des propriétés foncières de la République; dans la capitalisation de l'impôt foncier et même de l'impôt indirect tant qu'il subsistera; ajouté encore au rendement inappréciable de l'exploitation, par l'État, des chemins de fer, des canaux, des mines et salines; des entrepôts, bazars, docks, assurances, etc.

Il serait prélevé, soit sur le capital, soit sur le revenu, de tout propriétaire foncier ou mobilier, un impôt dont le produit serait destiné à commanditer les prolétaires en chômage. Que cet impôt soit légitime, un *droit éminent* de la société, c'est ce qui est évident pour qui sait ce que signifie l'appropriation individuelle du sol et des autres capitaux; pour qui sait jusqu'où va le droit de possession dans la pensée de toutes les législations primitives et ultérieures.

Mais, afin que l'impôt établi sur le capital ou sur le revenu ne retombe pas en définitive sur les prolétaires, il faut simultanément deux grandes mesures régulatrices, d'ailleurs tout équitables. 1° La détermination des salaires, ou de la participation du travailleur aux résultats des produits, par une intervention publique. — 2° La fixation sociale ou tarification universelle des prix des denrées et marchandises, par *maxima et minima*, ou la régularisation de l'échange par un tiers arbitre ayant caractère public.

Les transactions économiques seraient donc arbitrées par des juges spéciaux d'équitable échange: — des tarifs, périodiquement révisés, des mercuriales appliquées à tous les ordres de produits ou de richesses, interviendraient en tout et partout de manière à garantir la loyauté des transactions.

3° L'interdiction de l'usure directe ou privée aux capitalistes, et l'obligation de prendre l'institution nationale de crédit et de commandite comme intermédiaire entre eux et les emprunteurs. — L'État alors leur garantirait, avec le principal, un *intérêt uniforme*, très modéré mais certain; d'un autre côté, il n'accorderait sa commandite aux emprunteurs qu'à la condition de réaliser entre eux par la voie directe ou par l'indirecte, la mutualité, l'unité, enfin l'association, et au-dessus de tout l'indivision des instrumens de travail de chaque centre, et la suppression de l'usure sous toutes ses formes.

Sans supprimer l'usure, on pourrait donc, suivant ce troisième moyen, la

rendre en quelque sorte sociale, en faisant de l'État l'intermédiaire obligé, unique, entre les capitalistes et les travailleurs, associés ou non. L'État, le meilleur des créanciers quand il l'est au nom de tous et au profit de tous, emprunterait, recevrait les épargnes des uns, en paierait un intérêt modéré, et les prêterait aux autres sans bénéficier sur ceux-ci bien entendu. En fixant le taux légal de ses emprunts, il le rendrait uniforme pour tous, capitalistes et travailleurs, et le soumettrait à telle croissance ou décroissance que l'exigerait l'intérêt général.

Cette transaction, ce compromis tout politique avec l'usure, supposerait naturellement l'institution par l'État d'un vaste système de crédit, au moyen d'une banque nationale ayant ses comptoirs et ses ramifications sur chaque point du territoire, et l'existence simultanée d'associations naissantes, qu'il commanditerait moyennant des conditions et des garanties, que l'État stipulerait à l'avantage de l'unité économique, et surtout de l'affranchissement définitif des prolétaires.

4° L'interdiction absolue de toute usure aux capitalistes, soit par eux-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une institution sociale : en un mot, la suppression irrévocable et sans compromis quelconque, de l'intérêt sous toutes ses formes.

Nos lecteurs savent dans quelles limites nous acceptons ce moyen : par une critique ultérieure plus approfondie, nous montrerons combien il est en définitive identique à l'expropriation pour cause de salut public.

---

## RACHAT.

Le peuple souverain a le devoir absolu de poursuivre la réalisation du droit au travail, au crédit, à la fonction, par tous les moyens que la science lui découvrira progressivement comme les meilleurs, comme les plus propres à atteindre ce but, sans forfaire aux principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Or, en attendant que la spontanéité collective dise quels sont ces moyens meilleurs, nous continuerons d'indiquer, sous forme d'hypothèses, les combinaisons ou les *expédients* divers qu'on pourrait proposer successivement, selon le degré que marquerait le thermomètre du radicalisme national.

Suivant nous, les données qui doivent permettre au souverain de dégager la véritable inconnue ne sont pas douteuses :

Universaliser la propriété, multiplier les propriétaires par des moyens tellement larges et efficaces qu'ils ne laissent aucun droit méconnu, en dehors de leur action ; voilà l'unique recherche et l'unique but que doit se proposer l'Assemblée *constituante* ou de *révision* d'une république démocratique et sociale. Il faut rendre

tout le monde propriétaire, non pas dans 50 ou 100, ou 1,000 ans, mais dès l'instant et par un seul décret. Il n'est pour cela qu'un expédient : c'est d'abolir le crédit privé, la possession solitaire et arbitraire des instrumens de production et la concurrence.

Oui, dès demain, si le souverain comprenait son devoir et son intérêt, il ferait que tout homme ayant la moralité du travail, pût obtenir, conserver, non pas absolument la propriété d'un capital, d'un instrument de production, mais la garantie du travail selon son aptitude relative ; et par le travail, l'épargne, le bien-être, la retraite, enfin la sécurité pour lui et ses enfans : il ferait que pour vivre et pour faire vivre sa famille, il suffit à chacun de se soumettre aux conditions communes de travail et de bonne vie.

En conséquence, c'est au centre même des foyers actuels de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ; c'est dans les fermes, les ateliers, les manufactures, les magasins et les boutiques aujourd'hui remplis de prolétaires et par eux mis en valeur, qu'il faut venir affranchir le pauvre, l'exploité, le vrai producteur, régulariser et socialiser la production, équilibrer les participations, décréter et garantir le droit au travail et les droits du travail.

Agir, innover exclusivement à côté, prétendre improviser un nouveau monde en dehors de ce vieux monde, c'est quitter le réel pour l'idéal sans base, c'est méconnaître la vie où elle se manifeste, c'est déplacer, au grand préjudice de tous, le travail, les relations et les débouchés.—Cependant, il ne faut pas non plus être exclusif dans le sens opposé ; il y a ici deux tâches, deux initiatives également importantes qui veulent être menées de front et qui se prêteront un mutuel concours. Il peut même arriver que l'opinion favorise d'abord la création d'un nouveau monde à côté de l'ancien, c'est-à-dire la propagation du mode d'associations entre ouvriers, la solidarité et la mutualité des corporations et même la création d'*ateliers sociaux* ; et qu'elle répugne pour quelque temps à la grande réforme de l'industrie anarchique, à cause de ce qu'on croirait être avec raison le préambule obligé de cette réforme : *l'expropriation pour cause de salut ou d'utilité publique*.

Partant de ces données qui délimitent le terrain sur lequel doit se placer la politique démocratique, nous nous adressons à une grande et radicale mesure, à quelques principes incontestables, lesquels entraînent avec eux tous les bienfaits qu'on peut se promettre de l'organisation du travail.



1<sup>o</sup> Tout homme sans travail, et qui veut travailler, a une action absolue, légale et positive sur tous les centres de travail, qui, *solidairement*, lui doivent ou le travail, l'emploi utile dans l'œuvre de la richesse nationale, ou l'indemnité, le minimum d'existence dont jouissent eux-mêmes les travailleurs en activité. — Et ce qui se dit de l'homme, de l'individu en chômage, ou en quête de travail, doit se dire à plus forte raison d'un groupe d'individus, d'un centre, d'une corporation, du personnel d'une sphère quelconque de la production nationale, par rapport à toutes les autres, ou à l'association nationale elle-même.

2<sup>o</sup> Tout homme qui participe à l'œuvre d'un centre de production doit participer de droit à la répartition, à titre d'associé, sur le pied d'égalité avec tous, au prorata de la qualité et de la quantité de son travail. Tout centre, toute corporation ou groupe d'associés qui participe à l'œuvre d'une sphère d'activité sociale ou de la nation tout entière doit participer de droit à la répartition de la production totale, également au prorata de la quantité et de la qualité de son travail. Et dès lors, par l'observation de ces deux clauses, la solidarité, l'égalité des conditions, le droit au travail et à ses fruits sont garantis. Le travail s'organise nécessairement dans l'unité et l'équité.

Il appartient à un congrès fédéral de l'industrie et de l'agriculture ou des corporations-unies, de déterminer toutes ces participations par ses réglemens d'administration, par ses jurys d'échange et d'équité, par ses tarifs divers, enfin par sa permanente sollicitude et sa continuelle action législative.

3<sup>o</sup> Le rachat, l'expropriation universelle, successive ou instantanée, pour cause d'utilité publique, avec indemnité, à l'aide d'un système d'annuités qui donne sécurité d'existence aux expropriés, tout en améliorant sensiblement le sort du peuple émancipé, voilà la mesure la plus large et la plus efficace que le souverain puisse ordonner, par le suffrage universel, aux assemblées nationales qui seront chargées de réviser la Constitution.

Oui, devant la raison et la justice du souverain, devant la nécessité *fatale* qui s'avance, il s'agira, dans les futures révisions de constitutions, de procéder au rachat, à l'expropriation, à l'indemnité, pour l'abolition du salariat, de l'usure et du capital-monopole, comme naguère on y procéda pour l'abolition des droits féodaux de la noblesse, des dimes du clergé; comme antérieurement pour l'aboli-

tion du servage et de l'esclavage pur, comme hier encore pour l'abolition de l'esclavage *colonial*.

Mais, ne l'oublions jamais : si le socialisme théorique exige l'expropriation universelle des terres et des autres instrumens de travail, c'est précisément pour garantir à tous et le droit au travail et les fruits de leur travail, et la vraie liberté; pour sanctionner et réaliser la propriété elle-même, la propriété de chacun compatible avec la propriété pour tous; car avoir plus que jamais, à titre de droit imprescriptible, absolu, positif, la garantie du travail, et la jouissance absolue de l'équivalent de ses produits, c'est assurément être propriétaire, possesseur, en un mot, jouir du droit de propriété et de la propriété elle-même.

Quand le peuple français sera bien convaincu, et cela ne peut tarder, qu'il n'y a de salut que dans cette mesure *accomplie avec sagesse et moralité*, elle se réalisera à l'acclamation même de ceux qui, en ce moment, en seraient les ennemis acharnés et fanatiques.

Que cette socialisation du sol et des autres capitaux soit parfaitement légitime, c'est un point admis par les disciples même d'Adam Smith et de J.-B. Say.

« Les plus hardis novateurs — disent-ils dans leurs manuels les plus récents — ne font pas autre chose que proposer le remplacement de la propriété individuelle par la propriété collective. Ils disent : Le sol appartient à tout le monde, à l'État, qui le loue et le fait valoir par un procédé quelconque. Ils ont bien, ce nous semble, RAISON EN DROIT HUMAIN, mais ils auront tort *pratiquement*, tant qu'ils n'auront pas un *meilleur système économique*, car, jusqu'à présent, l'État et les communes ne tirent pas un grand parti de leurs propriétés. » Puisque les socialistes ont *raison en droit humain*, ils ont *raison en droit divin*; et dès lors, la providence étant avec eux, nécessairement il existe des moyens, il est un ou plusieurs systèmes économiques meilleurs qui y correspondent, et la *pratique* rejoindra un jour la théorie.

*Prendre par force* : grand mot qui n'épouvante que les ignorans. Politiquement, nous ne le conseillons pas; car nous voulons une politique qui marche toujours escortée de la *justice* et de la *bonté*; nous voulons dans le souverain le sacrifice et la générosité, la puissance et la contagion du bon exemple. Moralement, et en droit, nous ne pouvons voir, dans l'expropriation et le rachat, qu'un moyen d'amener tout le monde à l'égalité des conditions de développement et de

perfectionnement, de bien-être et de liberté, à la nécessité universelle de travailler pour vivre. En quoi le sort des expropriés serait-il plus rigoureux ? *vivre en travaillant*, n'est-ce pas la destinée commune ? Du riche capitaliste ou du pauvre ouvrier, lequel donc est ici le plus à plaindre, lequel est l'exploité, la victime de l'ignorance, de la force ou de la violence ?

Cette question est de tous points identique à celle de l'affranchissement des noirs. L'indemnité est une indulgence, une magnanimité, une munificence, ou, si l'on veut, un moyen terme entre le passé et l'avenir, entre l'écart absolu et l'état normal. Ce n'est donc point une obligation absolue de la part de la société, un droit absolu de la part du maître colon. Or, il s'agit de faire comprendre la chose aux heureux du siècle, pour qu'ils sachent ce que valent les *droits acquis* nés de la loi des âges barbares. Il n'est pas impossible que la lumière se fasse subitement dans leur intelligence, qu'elle touche et amollisse leur cœur jusqu'à les constituer les promoteurs de la grande mesure de l'expropriation ; tout comme naguère on vit des gentilhommes prendre l'initiative des mesures qui ont immortalisé la nuit du 4 août.

Quoi qu'il en soit, toutes les fois que dans le passé l'égalité, la liberté, la fraternité ont fait un pas chez un peuple, ce peuple a garanti le droit de vivre à un plus grand nombre de citoyens, en créant de nouveaux propriétaires ; et il les a créés, ou par un nouveau partage des terres, ou par la limitation légale de la propriété dans chaque famille, ou par des abolitions de dettes, ou par un système soit de corporations, soit de castes, lequel monopolisait dans chaque tribu une espèce de richesse. Ainsi les partages de terres sont effectués et répétés, avec persistance, dans la civilisation grecque et romaine et chez les Hébreux ; l'abolition des dettes et la limitation des propriétés y sont également pratiquées sous des formes diverses. Chez les Juifs, le jubilé et l'année sabbatique offrent une combinaison de ces deux sortes. Enfin, on sait que les corporations et les castes sont un trait universel de la constitution économique de l'antiquité. Or, le nouveau partage des terres déjà appropriées implique évidemment la reconnaissance du principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique : l'expropriation est donc aussi vieille que l'état de société.

Toutes les fois que, relativement à la population, la concentration, l'absorption ou le monopole des fonds productifs, des richesses, a été extrême chez un peuple, ce peuple est mort dans l'anarchie, ou il

s'est régénéré par la création de nouveaux propriétaires au moyen de lois agraires, d'un système de corporations, ou par la dépossession des oligarchies au profit de la plèbe déshéritée, mais émancipée.

Ainsi, les seigneurs du moyen âge affranchissent leurs serfs ; ils leur concèdent la possession des terres qu'ils cultivaient jusque-là en esclaves possédés eux-mêmes comme des choses. Plus près de nous, la Révolution française exproprie le clergé et la noblesse et vend à bas prix les *biens nationaux* à une classe moyenne jusque-là pauvre et prolétaire, assujettie aux aristocrates ; elle universalise le principe de l'égalité d'hérédité entre les enfans de la même famille, et crée ainsi de nombreux propriétaires fonciers.

Mais toutes ces mesures, qui toujours jusqu'ici s'accomplissent fatalement par la violence, ont le grand tort d'être tout à la fois insuffisantes et injustes : elles ne profitent point à tous ceux qui y ont un droit égal ; et d'ailleurs elles n'empêchent pas le paupérisme et le prolétariat de se perpétuer, de s'engendrer de nouveau ; elles le favorisent même plus que jamais. Ce qui leur manque, nous le savons, c'est l'organisation, c'est l'association obligatoire, la réciprocité, le concert et la solidarité. — Aujourd'hui tous ces moyens sont jugés, condamnés ; il n'y a plus de terres à partager ou de castes à détruire ; on ne veut plus de corporations, et d'ailleurs exproprier les uns pour investir les autres est une iniquité gratuite : et cependant il faut, plus que jamais, créer des propriétaires. Et cependant aussi, il n'y a pas d'exemple qu'une nation soit sortie de cette crise par la voie indirecte des combinaisons volontaires et privées, par des compromis intelligens et l'application de nouveaux procédés économiques. Il a toujours fallu des *dons*, de la *générosité*, ou des *sacrifices* au nom de la justice mieux comprise.

Dès lors, jugeons donc un peu de l'avenir par le passé : la tourmente révolutionnaire est là avec ses expédiens de fatalité. A défaut de l'esprit d'association et surtout de l'esprit de *conciliation* et d'*accommodement*, le DESTIN finirait par jeter les lambeaux du monopole foncier et immobilier à toute cette population déshéritée qui travaille, qui fait toute la besogne, qui remplit les ateliers, les manufactures et les fermes ; car plus d'une fois déjà la Providence a décrété la déchéance des capitalistes et de tous ces « *propriétaires qui ne sont ni possesseurs ni usagers.* » Il est donc à craindre, à prévoir, que, fatiguée de l'aveugle résistance des *droits acquis*, elle n'in-

vestisse pour la dernière fois de leurs propriétés transformées en nouveaux *biens nationaux*, et les fermiers, « *ces êtres singuliers qui jouissent sans être propriétaires*, » et tous ces journaliers, « *tous ces usagers, qui ne sont ni possesseurs ni propriétaires*. »

Il se peut qu'à force d'entêtement on amène quelque grande *convention révolutionnaire* à constituer de la dépouille violente des privilégiés le bien communal, *l'ager publicus* moderne, et à restituer ainsi au peuple, collectivement et indivisiblement, tout le sol composant le territoire actuel de chaque commune. Alors, ce champ communal, cultivé par tous les habitans à leur profit proportionnel, deviendrait le gage de leur sécurité, de leur indépendance et de leur bien-être; car par là, par cette appropriation communale du fonds productif par excellence, seraient garantis à tous la participation suffisante aux objets de première nécessité, le droit au travail agricole, et le développement moral et physique qui accompagne la propriété.

Ne vaut-il pas mieux un rachat sur les bases *généreuses* de la justice stricte, *au sein de la paix*, que la désappropriation violente et sans compensation au sein d'un épouvantable cataclysme? Que devrait donc faire le souverain, et que fera-t-il infailliblement lorsqu'il aura compris l'efficacité et la légitimité de cet expédient? Il socialisera les fonds productifs de tout ordre, en expropriant, moyennant un système quelconque d'indemnité, si le salut du peuple le permet, les détenteurs quelconques des instrumens de travail, des capitaux de production; en restituant à tous l'usage, à égales conditions, de ces instrumens; en faisant par là autant de propriétaires qu'il y a de travailleurs dans la nation; non plus des propriétaires *exclusifs*, usant et abusant de la matière première ou des conditions naturelles de la richesse, mais des propriétaires *collectifs*.

Tel est l'unique moyen de faire participer *tout le monde* à la propriété des instrumens de travail; on ne déshérite personne: l'indemnité vient désintéresser le propriétaire exproprié, il n'est point spolié; car il reçoit l'équivalent de ses épargnes transformées en propriété; on peut même dire qu'il reçoit plus que ses épargnes réelles, puisque sa fortune lui vient en grande partie de la vertu reproductrice du capital par l'intérêt, l'usure, la rente, le salariat; c'est du travail accumulé, sans doute, mais accumulé par le salarié, par le prolétaire, au profit de l'entrepreneur ou du propriétaire. Enfin, l'exproprié a de plus la certitude de se donner encore le bien-être

les garanties de la vieillesse et la sécurité de la retraite, dans l'atelier même dont il cesse d'être l'arbitre souverain; et cela sur le pied d'égalité, aux mêmes conditions que les travailleurs exploités, que cette mesure transforme en associés égaux et libres.

Rien n'empêche même de reconnaître à l'exproprié son capital, par une hypothèque spéciale sur le fonds productif, devenu collectif et conditionnel, d'individuel et d'absolu qu'il était. Seulement ce capital ne serait remboursable que par annuités, disponible que sous forme de crédit, de monnaie, ou d'objets définitivement consommables. Ce serait enfin une sorte d'action déterminée que l'ancien propriétaire posséderait sur le fonds collectif. Mais comme, dans l'hypothèse, l'usure est abolie, le revenu de ce capital est nul désormais : ce n'est plus qu'une épargne dont il peut disposer pour la consommation finale ou pour la transmission.

La science sociale ne demande donc pas que les capitaux soient ravis sans compensation aux anciens détenteurs; elle demande qu'ils soient *consolidés* au nom et au profit égal de tous les coopérateurs à l'œuvre de la richesse. Les expropriés reçoivent des garanties pour leur principal, mais leurs capitaux, de productifs d'intérêt, de loyer, de rente qu'ils étaient, sont changés pour toujours en simples réserves. Mais, nous le répétons, au début de la transformation du prolétariat en associations de propriétaires collectifs, et pour la rendre possible et prochaine, les capitaux, objets d'une aussi universelle expropriation, ne peuvent évidemment être remboursables à volonté et en totalité, subitement et à tous, comme les épargnes déposées pourraient l'être plus tard, lorsque les instruments de travail, devenus collectifs et indivis, seraient surabondants. La seule mesure que permette ici le salut public, la réalisation du droit au travail et à l'égalité positive, c'est que l'exproprié touche l'équivalent du capital par des annuités égales, dans les meilleures conditions, au revenu moyen de ce capital, et, au pis aller, à une fraction donnée de ce revenu, ou à tel revenu *maximum*, déterminé selon les charges des individus.

On comprend dès lors ce qu'il y a de sophistique dans cette affirmation tranchante d'un grand amateur du laisser-faire : « Avec quoi l'Etat rembourserait-il les propriétés? avec les propriétés. Le rachat universel, c'est l'expropriation universelle *sans utilité publique et sans indemnité.* »

Nous affirmons, nous, que l'utilité publique est incontestable, évi-

dente; que l'indemnité est non seulement possible, mais très facile; et que rembourser par annuités équivalentes au revenu antérieur au rachat, c'est rembourser les propriétés *au moyen* des propriétés, sans doute; mais non *avec* les propriétés (ce qui est bien différent), au grand avantage des riches et des pauvres. Est-ce que capitalistes et travailleurs se croiraient bien à plaindre; les uns, si on leur remboursait ainsi leur principal; les autres, s'ils pouvaient, au bout de quelques lustres, racheter à ce prix et à ces conditions leurs instrumens de travail, c'est-à-dire les affranchir de toute dîme ou usure et de toute appropriation arbitraire, exclusive?

Les fermiers, les locataires, les emprunteurs actuels ne doivent pas profiter exclusivement de l'abolition de la rente, du loyer, de l'intérêt, encore moins de l'expropriation générale des propriétaires qui ne font pas valoir eux-mêmes leurs fonds de production. Toutes les mesures de ce genre doivent profiter aussi bien et davantage aux classes salariées, au prolétaire ouvrier et journalier qu'aux fermiers, aux entrepreneurs et locataires. Ce serait la plus criante des injustices, si l'État se proposait la création de nouveaux propriétaires de champs ou de fermes, sans créer simultanément des propriétaires de manufactures, d'industries, de magasins ou de boutiques; et si, après les avoir créés, tout le monde n'y trouvait pas également place; et s'il ne s'efforçait de les conserver par des institutions de prévoyance qui excluent la concurrence dépréciative, qui obligent les producteurs dans chaque centre, et tous les centres entre eux, à la solidarité, à la mutualité et à l'unité.

Evidemment, la condition *sine qua non*, c'est qu'aucune fraction du souverain ne puisse abuser du principal même de cette grande immunité. L'expropriation des détenteurs actuels, même moyennant indemnité, ne peut être un acte légitime qu'autant que les travailleurs au bénéfice desquels on l'opérerait, s'obligent à se constituer en association perpétuelle, que le fonds productif de leur centre reste à *jamais indivis*, avec caractère de *fondation publique*, ne pouvant plus retourner au morcellement des appropriations solitaires, à la fantaisie des associés. Si l'on devait revenir un jour au point de départ, mieux vaudrait y rester. D'ailleurs il y aurait déni de justice, oubli criminel pour toute cette forte portion des classes déshéritées qui, faute de travail ou de capacité actuelle, ne pourraient participer à ce don, en qualité de travailleurs actifs, dans quelque foyer de production exproprié.

Comment admettre que la société aille faire le bien-être d'une génération de prolétaires, sans mettre des conditions à cette sollicitude ; qu'elle exproprie les uns pour transmettre aux autres des prérogatives iniques qui nécessiteraient de nouveau la même mesure contre eux-mêmes ; que voulant cette mesure précisément pour arriver à l'abolition du prolétariat, elle le rendit ainsi, par cet abandon, inévitable pour des époques périodiques ?

L'expropriation de 89 et de 92 ne fut pas juste : elle aurait dû profiter à tous les prolétaires, à tout le monde, collectivement, solitairement ; elle n'a profité qu'aux acquéreurs de biens nationaux, qu'aux débiteurs des droits féodaux, c'est-à-dire qu'à un petit nombre de membres de la classe moyenne naissante ; mais nos pères n'en savaient ou ne pouvaient pas davantage : ils crurent bien faire ; et, relativement, ils firent bien, ou plutôt, afin de mieux rendre notre pensée, nous disons : ils ne furent pas injustes, mais ils commirent une injustice.

Faudrait-il aussi consacrer un jour une période à la lutte contre les paysans devenus les possesseurs exclusifs du sol ? Nulle classe dans la France socialiste ne doit avoir le monopole du territoire cultivable. Si la vraie économie ne saurait reconnaître d'intermédiaires parasites entre la société et les citoyens qui exploitent ou cultivent le sol, elle ne saurait davantage exproprier les possesseurs non usagers actuels pour le seul résultat de transporter leur privilège aux fermiers ou aux journaliers qui ont fait valoir jusqu'ici leurs propriétés.

On peut faire de ce principe du rachat bien des applications diverses, selon les dispositions que l'on vient à prêter au souverain ; nous nous bornerons pour l'instant aux généralités et aux variantes suivantes.

1<sup>o</sup> En justice et en raison, le souverain ne peut songer à racheter les instrumens de travail que pour les socialiser à toujours, au plus grand profit de tous ses membres collectivement. Donc, le rachat ou la dés-féodation implique la substitution de la fonction à l'appropriation ; de l'association à l'isolement ; du fonctionnaire au propriétaire ; de la délégation au monopole.

Par cette grande mesure, on multiplierait en effet, on universaliserait, les corporations égalitaires et fraternelles ; on créerait d'un seul coup le nouveau monde de l'association : au lieu d'attendre ce résultat de l'initiative successive, incertaine et sans fin des indivi-



du, on l'obtiendrait sur-le-champ; et la France ne serait plus qu'un ensemble de petites sociétés ou États économiques fédérés, tendant à la fusion, à l'unité, à la solidarité. On se trouverait donc improviser en quelque sorte le milieu que les associations des ouvriers de Paris s'efforcent d'engendrer et de propager.

Si le souverain s'élevait jusqu'à ce degré de socialisation fonctionnelle absolue, il y aurait lieu d'appliquer ici les voies et moyens organiques développés ou indiqués dans les précédens numéros de cette publication.

Le congrès fédéral des associations unies serait chargé de recueillir les engagements mutuels de production et de consommation de tous les centres, et de répartir ensuite à chacun d'eux son contingent proportionnel; de mettre le poids, le nombre et la mesure dans l'économie nationale. C'est à ce milieu que s'adapterait parfaitement le moyen que nous avons indiqué au deuxième numéro, pages 17-19, sous ce titre : *Voies et moyens de la solidarité universelle des corporations*; et au quatrième, pages 29-34, sous ce titre : *Organisation de la publicité universelle des faits économiques*.

Nous renvoyons d'ailleurs, pour l'esprit et les bases de cette combinaison, à l'article : *Qu'est-ce que la fonction sociale*, No 2, dans le *Salut du peuple*; et pour les développemens que le sujet comporte, aux prochains numéros où nous nous proposons d'achever l'esquisse du milieu normal qu'entraîne le principe de la fonction sociale.

Nous formulerons seulement ici les dispositions et les clauses du projet de décret à intervenir.

Le rachat, l'expropriation universelle successive ou instantanée, pour cause d'utilité publique, de tous les instrumens de travail ou capitaux, avec indemnité, à l'aide d'un système d'annuités qui donne sécurité aux expropriés, tout en améliorant sensiblement le sort du peuple émancipé. — L'annuité pourrait être équivalente au revenu moyen du capital; de telle sorte que la rente ou l'intérêt versé chaque année à titre d'usure fût à valoir à titre de remboursement du principal : l'estimation du principal à rembourser pourrait être basée, soit sur la valeur vénale moyenne actuelle, soit sur une fraction déterminée de cette valeur.

Le rachat aurait lieu, au nom de la Société, unique propriétaire désormais; et au profit indivis, collectif, égal, des travailleurs occupés, depuis telle époque donnée, à la mise en valeur des instru-

mens rachetés, et n'ayant point de capitaux par eux-mêmes ; et de tous ceux qui concourraient ensuite à un titre quelconque à l'exploitation de ces capitaux. — L'association serait de rigueur dans chaque foyer de production soumis au rachat. — L'État percevrait lui-même les annuités et les transporterait aux expropriés, qui recevraient ainsi la garantie de la société, qui d'ailleurs feraient de droit partie des travailleurs associés, substitués aux expropriés par le rachat.

Les travailleurs pourraient être répartis dans chaque foyer, précisément en proportion de la répartition même de la production faite à chaque centre d'associés : — cette répartition étant déterminée par les exigences sociales, par les avantages de localité, les considérations de situation, d'usage, etc.

L'universalité des prolétaires et des citoyens, capitalistes ou non, seraient donc investis de ces instrumens ou capitaux, à titre de *fermiers* de l'Etat-Peuple : ils en seraient les *possesseurs* collectifs indéfinis, moyennant une redevance qui servirait à solder l'annuité aux expropriés ; et à charge *d'usage personnel*, c'est-à-dire, à charge de les faire valoir par eux-mêmes, sans pouvoir d'aucune manière en tirer usure ou intérêt. Ainsi, tout ouvrier ou citoyen participant à l'exploitation d'une terre, d'une industrie quelconque, participerait également aux produits et à la gestion de l'œuvre à laquelle il aurait concouru en qualité d'*associé*, absolument comme s'il était, depuis l'origine, participant à la possession du capital ou de la terre en question.

L'idée majeure qui domine cette radicale mesure, c'est l'existence d'un conseil central d'administration qui régisse tout le mouvement économique des associations, et qui y mette l'équité, l'équilibre, avec l'unité et la mutualité ; c'est que tout foyer de production soit une institution, une fondation sociale, et en quelque sorte une propriété nationale, publique, indivise et inaliénable, où chacun et tous aient droit de venir chercher, durant toute leur vie active, le travail, et par le travail le bien-être, la liberté, la sécurité des vieux jours ; et tout cela, à la seule condition de se conformer aux exigences de tant de garanties précieuses.

L'ampleur de l'association primaire pourrait s'étendre jusqu'à ne faire de chaque commune ou village qu'un seul foyer de production, qu'une succursale de l'immense association nationale, où serait cu-

mulée l'exploitation simultanée de l'industrie, de l'agriculture, de la science, des beaux-arts.

Les associations pourraient se restreindre en se spécialisant selon la diversité des corporations; avoir une vie, une administration, des intérêts *distincts*, mais non *séparés*, et se relier par une mutualité et une solidarité *plus ou moins* étroites.

Mais, dans tous les cas, tous les foyers de production auraient cela de commun et d'obligatoirement uniforme, que le capital ou fonds productif serait consolidé comme fondation sociale, à jamais indivise et inaliénable, soustraite à l'arbitraire disposition des volontés individuelles. Il est tout naturel, en effet, que la société, en accomplissant le rachat, consolide ainsi les instrumens de travail au profit des générations successives: c'est un acte de prévoyance et de justice distributive que l'on ne saurait contester.

A la concurrence rivalisante et dépréciative, seraient substitués le concours, l'émulation fécondante; à la loi du rapport de l'offre à la demande, l'arbitrage d'un jury électif, la tarification par *maxima et minima* du prix de revient et du prix vénal; au besoin, la régie universelle; enfin la pondération, la prévoyance régulière dans la production et la consommation, et l'équité dans la répartition, par les soins d'un conseil central ou congrès fédéral de l'économie nationale.

Ces fondations économiques, ainsi socialisées à un haut degré, seraient gérées, réglées, administrées comme dans les ateliers des associations fraternelles décrites au numéro 2, p. 19, de ce journal; et les travailleurs mis dans les mêmes conditions de salaire, de dividende, de réserve et de solidarité, que dans ces ateliers, ou que dans les *ateliers sociaux* du Luxembourg.

Mais la solidarité, au lieu de monter de chacun à tous, descendrait de tous à chacun, par l'intermédiaire du conseil central qui seul à caractère, mission et puissance pour cela. La proportionnalité de salaire ou de *minimum d'existence* serait d'abord garantie uniformément à tous les membres de toutes les fondations: et ce n'est que sur le surplus du produit annuel que pourraient porter les inégalités de répartition si elles étaient encore admises.

Chaque collection d'associés, après avoir assuré le *minimum* d'existence ou de répartition à chaque travailleur, préleverait sur l'excédant de la portion, à elle afférente, du dividende collectif, la portion nécessaire pour le renouvellement ou l'entretien du fonds.

social et même pour l'augmentation indéfinie du capital consolidé, indivis et inaliénable, et aussi pour procurer à la population croissante les instrumens de travail qu'elle a le droit d'attendre de la prévoyance sociale. La quotité de ce prélèvement serait déterminée par le conseil central d'administration, et variable au gré des circonstances.

Ce serait là la *propriété sociale*, celle qui, appartenant à tous les associés présents et à venir, n'appartiendrait à personne d'entre eux en particulier.—C'est ainsi que le sol et les capitaux de production seraient désinféodés, désappropriés ou socialisés par l'association : l'être collectif *société* serait seul propriétaire perpétuel, ou plutôt *possesseur usager* de chaque fondation économique : chacun aurait son salaire, son traitement, son dividende, sa part de la richesse collectivement produite, proportionnelle à la quantité et à la qualité de son travail. Ce serait là, la *propriété individuelle* ou *privée* : Et alors, le fruit du travail personnel ainsi entendu, ainsi dégagé du fruit du travail d'autrui, ainsi distingué radicalement de la possession arbitraire, du monopole des instrumens du travail national ou collectif, se transforme en propriété absolue dans les mains de chacun ; l'individu en faisant tel usage qu'il lui convient, et cela sans inconvénient pour personne, attendu qu'il n'y a plus d'appropriable directement et absolument que les choses qui sont naturellement d'usage personnel.

Le conseil d'administration, la gérance de chaque centre ou fondation, opérerait au nom de l'association, comme opère tout particulier quand il partage son revenu entre ses divers besoins : sur les produits nets totaux actuels de l'association, il prélèverait d'office d'abord la part de la production future, la part destinée à la retraite, aux maladies, aux infirmités ; la part exigée par l'accroissement de la population ; puis sur le dividende individuel il prélèverait à *la volonté de chacun*, la part personnelle destinée aux voyages, aux divertissemens, aux dons, etc. ; il livrerait ensuite le reste à la consommation ; et c'est uniquement sur le partage de ce reste que l'idée d'appropriation absolue ou de propriété privée pourrait s'appliquer, ainsi que l'idée d'inégalité.

Dès lors, les transactions possibles entre individus ne peuvent plus porter que sur les produits destinés à la consommation individuelle, les seuls dont ils puissent disposer. Et comme l'usure sous

toutes ses formes est supprimée, l'exploitation de l'homme par l'homme, même dans ces limites, est devenue impossible.

Chacun ayant ses intérêts, son avoir, ses *épargnes à soi*, distingués dans l'association, sans être néanmoins séparés, aurait un compte courant ouvert au trésor commun en raison précisément de ses épargnes; et ces épargnes appartenant à l'individu, il peut toujours se transporter dans un autre centre où il a un travail et une spécialité, où il rencontre un personnel et une localité qui lui conviennent : — que s'il n'en trouve pas, il ne peut s'en prendre qu'à la nécessité et non à l'arbitraire d'un supérieur ou d'un juge.

Ainsi, sur le produit net collectif, — *prélèvement d'office* pour l'entretien et l'accroissement indéfini du capital social, indivis et inaliénable, constitué en fondation perpétuelle; — puis, *réserve de fraternité* pour les incapacités virtuelles, les crétins, les idiots; — pour les faibles, qui peuvent bien travailler, mais dont les forces ou les aptitudes ne sont pas en rapport avec les besoins; — pour l'indemnité due à tout travailleur en chômage forcé: — enfin, sur la part afférente à chacun, *réserve de solidarité* pour la retraite, pour les accidents, pour les cas de maladie ou d'incapacité passagère. En dernier lieu, *réserve facultative*, pour les cas de repos, de divertissement, de voyages, de dons, etc. — C'est ainsi que l'on ferait face à toutes les exigences de la vie sociale et individuelle, à savoir: l'accroissement de la population; l'enfance, la vieillesse, les maladies et les infirmités, les chômages involontaires, enfin toutes les libertés personnelles légitimes.

Nécessairement, une vaste institution de crédit émanant du sein même des associations unies, avec ses comptoirs dans chaque chef-lieu de canton, avec son papier-monnaie hypothéqué sur le fonds entier de la richesse nationale, viendrait donner à tous les avances nécessaires, faciliter les échanges de fondation à fondation, de centre à centre, de nation à nation: en un mot, offrir tous les avantages de crédit, appliquer tous les expédients économiques que nous avons signalés et conseillés dans les numéros précédents, et spécialement dans le *troisième*; article: *Organisation du canton*, 2<sup>e</sup> partie, page 31.

Quant à la loi de la production, du salaire et des échanges, il faut que tout travail, tout produit, toute fonction, toute rétribution et toute vente, soient soumis à l'appréciation, à la réglementation, ou à la tarification du souverain, au moyen de jurys, d'examineurs,

d'experts, de vérificateurs et de contrôleurs désintéressés. Cette mesure peut seule donner le cours normal des salaires et du prix des choses, tout comme des mesures analogues donnent la sécurité, la justice, l'ordre, la police, la salubrité, l'égalité devant la loi.

Considérez bien ce que c'est que la *valeur* des choses, celle du *travail-marchandise*; et vous verrez que l'aveugle fatalité des goûts, des caprices de la mode, de la rareté des objets, etc., qui s'exprime par le rapport entre l'offre et la demande, ne peut rester davantage un critérium supportable dans une République démocratique et sociale, c'est-à-dire dans une société basée sur l'égalité et la fraternité.

En conséquence, dans chaque association ou foyer de production, — un minimum d'existence, un salaire soustrait à l'action avilissante de la loi de l'offre et de la demande, un salaire équivalent, non plus au strict nécessaire de la bête, mais au prix de tous les objets constituant un *ample nécessaire*, le confortable quotidien de l'existence sociale *moyenne* de l'époque; et la tarification *en conséquence*, du *prix de revient* de tous les produits; — des entrepôts, des bazars et magasins dans toutes les communes, et dans ces établissements sociaux, des jurys d'échange, des experts, juges appréciateurs de la qualité des produits et du *prix vénal* de ces produits.

Tout ce qui précède suppose admis les principes ou les dispositions suivantes: 1° *Un conseil central ou congrès fédéral électif, lien unitaire des associations*; 2° *l'inaliénabilité, l'indivision, la consolidation du capital ou des instrumens de travail*; 3° *la suppression de l'usure, sous toutes ses formes*; 4° *l'interdiction de la concurrence arbitraire*.

Accomplissez, en effet, demain, le rachat au profit de tout le monde; prescrivez même à une banque nationale de distribuer le crédit de commandite à l'universalité des travailleurs, sans exiger comme condition préalable qu'ils consomment entre eux un pacte de mutualité et de solidarité; qu'ils s'associent, individus entre eux, et corporations entre elles; qu'ils se partagent la production; qu'ils disciplinent les échanges; qu'ils s'abonnent mutuellement à leurs produits respectifs; qu'ils déterminent un *minimum* de salaire; qu'ils tarifient la valeur vénale relative des produits; qu'ils instituent enfin un conseil central d'administration chargé de régulariser la production, la circulation, la vente et l'achat des denrées et marchandises et d'en garantir la facilité, la loyauté, ou l'équité; en un

mot de mettre le concert, l'unité entre les activités, l'équilibre entre la production et la consommation, la prévoyance, la publicité, le contrôle partout..... et nous maintenons que cette grande et radicale mesure du rachat ainsi entendue, n'avancera pas d'un millimètre la solution du problème du prolétariat, de l'organisation du travail.

2<sup>o</sup> Toutefois, dans des limites moins larges, les prolétaires peuvent encore être conciliants. Qu'on nous accorde la transformation des ouvriers en associés, la substitution des travailleurs aux patrons devenus eux-mêmes de simples travailleurs-associés dans leurs propres ateliers, expropriés moyennant indemnité ou seulement soustraits à leur direction et à leur dispensation arbitraires et exclusives, sans cesser encore de leur appartenir; et nous consentons volontiers qu'on essaie encore de la concurrence, de l'achat et de la vente libres, mais pourtant régularisés, circonscrits dans certaines limites, grâce à l'intermédiaire officieux mais effectif des comptoirs, des entrepôts et bazars des agences communales.— On en vérifiera bientôt l'insuffisance, et un nouveau progrès dans l'opinion, une nouvelle institution viendra réaliser la mutualité obligatoire des producteurs et des consommateurs, le concert, l'unité et la solidarité de tous les centres, la socialisation de tous les genres de fonds productifs.

Mais déjà ne croyez plus avoir sauvé cette chère licence que l'idolâtrie du siècle a appelée *liberté*; car pour si peu, on est obligé de recourir à l'intervention de l'Etat : c'est lui qu'on charge d'organiser et de gouverner les comptoirs, les entrepôts et les bazars; et le rôle qu'on lui défère n'est pas seulement celui d'être l'intermédiaire purement officieux entre les producteurs et les consommateurs. Il a des experts qui estiment les produits, et qui ont toute liberté dans leur estimation, qui peuvent refuser de stipuler sur leur procès-verbal aucune valeur aux produits déposés, et par là empêcher que la Banque ne prête au déposant. Les experts ont ainsi le moyen *indirect* de faire que les produits n'affluent jamais dans les entrepôts qu'en proportion des besoins de la consommation; mais alors il est évident qu'ils deviennent en fait les arbitres de la prospérité, du travail, de la sécurité de chaque centre de production, et que le sort des producteurs qu'on dit *libres* est singulièrement confié à l'arbitraire ou plutôt à l'*arbitrage* de l'Etat : ce qui ne nous fait pas peur, mais ce que l'on a la prétention d'éviter, puisqu'on proclame la *liberté* de production, de vente et d'achat. Il y aura

donc toujours non-production ou non-vente suffisante pour les uns ou pour les autres ; donc des désastres, des chômages, défaut de garantie pour le droit au travail, etc. — Sur quelle base la Banque se décidera-t-elle entre les producteurs qui, ayant trop produit, solliciteraient d'elle l'emprunt qu'elle doit cependant limiter dans cette occurrence ? Pourquoi le refuser aux uns, l'accorder aux autres ?

Si donc l'on s'arrêtait à l'hypothèse de l'indivision et de l'inaliénabilité des foyers de production soumis au rachat, mais néanmoins avec une concurrence contenue dans des limites compatibles avec une moindre inégalité de fortune et avec un *minimum d'existence* pour tous, nous proposerions, comme correspondant à cette variante, l'esquisse suivante :

*L'assemblée de révision*, considérant qu'il est légitime et nécessaire de créer des propriétaires, d'universaliser, de *démocratiser* la propriété d'un seul coup, en un seul jour, au moyen d'un seul décret,

ARRÊTE :

1<sup>o</sup> L'expropriation pour cause d'utilité publique, moyennant juste et loyale indemnité, sera d'urgence appliquée à tous les fonds productifs de la nation. Les détenteurs et capitalistes expropriés seront remboursés de leur principal au moyen d'annuités dont le montant annuel sera égal au revenu moyen qu'ils percevaient jusqu'ici sous forme de rente, d'intérêt, de loyer, etc.

Le fonds productif de chaque centre de travail actuel exproprié sera donné en possession indéfinie à l'ensemble des travailleurs occupés depuis un an dans ce centre, et cet octroi ou délégation, moyennant les conditions exigées par le rachat ou l'indemnité.

Tous les travailleurs qui n'appartenaient à aucun atelier exproprié seront répartis entre les centres en raison de leur importance constatée, lesquels auront donc à s'entendre pour les voies et moyens de cette répartition : à défaut elle sera faite d'*office* ; ou bien l'État organisera pour eux des ateliers agricoles et manufacturiers qui deviendront leur possession aux mêmes conditions que ci-dessus. En même temps, l'État offrira à tous, comme intermédiaire officieux de leurs transactions, et comme organe unitaire et moyen de crédit et de circulation, un système de comptoirs, d'entrepôts et bazars, où les ventes et les achats s'effectueront au profit de tous, avec des conditions de loyauté, de véracité, de simplicité et d'économie jusqu'ici inouïes. Et comme, malgré ces garanties, les pertes seront encore inévitables pour les uns ou pour les autres dans



un milieu qui connaît encore la concurrence, l'Etat achèvera de prouver sa sollicitude à tous en organisant un système unitaire d'assurances contre les sinistres de l'ordre agricole, industriel et commercial.

Les associés, dans chaque centre, en tout ce qui ne touche point l'indivision et l'inaliénabilité du fonds d'établissement, administrent leur chose comme ils veulent. Ils ont encore toutes les prérogatives des possesseurs absolus, en ce sens qu'ils sont maîtres de leur production, de leurs ventes et achats, qu'ils se livrent encore aux chances aléatoires de la concurrence. Seulement, c'est par le canal et par l'intermédiaire obligé des entrepôts, bazars et comptoirs établis par l'État sur tous les points du pays qu'ils peuvent exercer leur liberté industrielle. Grâce à ce rôle d'éclaireur et de modérateur indirect de la production et de la concurrence, exercé par l'État, les producteurs sont donc retenus dans certaines limites qui rendent les rivalités peu dangereuses, et les encombrements, les dépréciations, les fraudes impossibles ou insignifiantes.

La société, en retour de cet affranchissement ainsi donné par elle à chaque foyer de population ouvrière, prélèverait un impôt ou redevance plus ou moins indéfinie, destinée à la fondation successive de nouveaux ateliers sociaux, conçus dans le même esprit, et consacrés à garantir du travail à tous les suppléments de population, et, en général, aux citoyens qui, appauvris par les chances aléatoires du monde libre, ou étant déclassés, ne trouveraient point à se placer dans les centres indivis primitifs.

3° Si l'on acceptait l'hypothèse où les instrumens de travail ne seraient point indivis et inaliénables; mais, cependant, où l'usure sous toutes ses formes serait supprimée, il y aurait encore cette variante :

Les possesseurs usagers, au lieu de louer, sans jamais s'en dessaisir, les fermes, les maisons, les instrumens de travail, et d'en retirer indéfiniment une usure sous forme d'intérêt, de loyer, de ferme, etc., seraient obligés de les aliéner une fois pour toutes, moyennant le remboursement du principal à des époques déterminées, à l'aide d'un mode d'annuités ou d'acomptes faciles à combiner. Ne plus se servir d'un instrument de travail, ce serait perdre son droit de possession sur cet instrument : ce qui est la justice, le droit même.

Mais, de la valeur totale des capitaux ainsi transmis, on sous-

traiterait toujours l'équivalent de la valeur du] capital qui primitivement aurait fait l'objet du rachat, et dont la délégation ou possession usagère aurait été accordée comme immunité [sociale, ou à titre de commandite inaliénable aux vendeurs actuels; car il demeure entendu que la jouissance gratuite de ces valeurs du rachat total serait acquise collectivement à toutes les générations nées et à naître.

Toute transaction serait donc un échange par anticipation, une aliénation conditionnelle, une vente : tout immeuble, toute portion indivisible d'un tout, serait mobilisée, soumise à la transmission ou à l'échange, comme l'objet vénal le plus ordinaire. Emprunter, tenir en location une maison, un appartement, un champ, un instrument ou capital quelconque, ce serait avoir *de facto* une action sur ce capital ou cet objet, égale précisément à la somme déjà versée à titre de loyer, de fermage, etc. : les prêter, les louer à autrui, ce serait les vendre moyennant des acomptes annuels ou mensuels, égaux précisément aux prix annuels ou mensuels de la location, jusqu'à concurrence du principal, ou mieux, moyennant des annuités dont le chiffre et la durée seraient déterminés à l'amiable, et, à défaut d'accord, par des arbitres-jurés spéciaux.

Ajoutez à cela l'obligation de tenir en valeur tout capital, tout instrument de travail, ou de le céder sous forme d'échange aux premiers offrants, comme il vient d'être dit; celle de donner du travail à tout citoyen qui en manquerait, de se répartir les nouveaux essaims de population à mesure de leur arrivée, le tout, solidairement et de concert avec tous les possesseurs usagers ou fermiers de l'État-Peuple.

Ajoutez l'obligation de se constituer et maintenir à l'état d'association, et de se servir de l'intermédiaire de l'universelle institution de crédit national, des comptoirs de circulation et de commandite, des entrepôts, bazars et halles, enfin des bureaux de placement, et d'accéder aux engagements mutuels des producteurs et des consommateurs.

Ajoutez encore la tarification de tous les produits par l'intermédiaire d'arbitres désintéressés, ayant pour office spécial de déterminer le prix de l'unité de chaque genre ou qualité de richesses, en se basant sur le nécessaire ou *minimum* d'existence sociale des travailleurs.

Ces combinaisons d'un principe et d'une mesure incontestablement justes et salutaires ne sont assurément pas les seules ou les

meilleures : nous concevons du moins des variantes que nous indiquerons selon l'ordre des idées : pour l'instant nous ne nous proposons que d'appeler l'attention des lecteurs sur l'un des moyens de l'ordre le plus radical.

Nous disons donc, pour résumer et formuler succinctement cet ensemble :

Rachat universel, ou désappropriation individuelle et délégation corporative ou collective aux travailleurs, à tous les citoyens sans exception.

Indemnité ou remboursement par annuités équivalentes au plus à l'intérêt ou au revenu moyen.

Possession usagère ou conditionnelle à titre de fermiers ou commandités de l'État, moyennant redevance proportionnelle à la valeur du capital.

Suppression de l'usure sous toutes ses formes.

Adhésion au mode d'association comme forme obligatoire de production pour chaque centre de travail.

Consolidation et transformation en propriété publique de chaque foyer de production soumis au rachat ; c'est-à-dire indivision et inaliénabilité perpétuelle du capital de fondation, et son accroissement indéfini au profit des générations présentes et futures ; ou, dans la moindre hypothèse, simple délégation de la propriété à titre de possession usagère, et alors obligation de faire valoir par soi-même et de tenir en valeur et rendement les instrumens ou capitaux transférés sous condition formelle de légitime ou social usage.

Adhésion au régime des bureaux de placemens ou des engagements mutuels entre producteurs et consommateurs ; au régime des entrepôts, bazars, halles ; des comptoirs cantonnaires, etc.

Mise en régie ou tarification universelle des prix de revient et de vente.

Transmission obligatoire du titre, des avantages et des attributs d'associé et de co-posseur usager à tout citoyen participant à la création d'un produit, à la mise en valeur d'un capital, à l'exploitation d'une industrie quelconque.

Obligation pour tous les centres de production solidairement de répartir entre eux toute la population laborieuse, de telle sorte que nul ne chôme involontairement, ou sans indemnité immédiate et équivalente à son salaire moyen.

Obligation pour tous possesseurs qui, par un motif quelconque, cessent de faire usage de leurs fonds productifs par eux-mêmes ou leurs co-associés, de les transmettre aux tiers qui s'engageraient à les mettre en valeur, à titre d'échange ou de vente, d'après la valeur arbitrée; et le montant payable soit immédiatement, soit par annuités ou acomptes, comme il a été dit tout à l'heure, déduction faite de la portion de valeur primitivement rachetée par l'État.

Nous affirmons qu'il faut toutes ces clauses ou d'analogues pour que la mesure soit efficace et réalise le droit et la justice, c'est-à-dire l'égalité des conditions, le droit au travail et les droits du travail; mais, arrivé là, et la possession étant soumise à tant d'obligations, on est bien près de la socialisation des capitaux; encore un pas et la propriété collective, la solidarité, l'unité économique sont comprises et voulues de tous. Nous montrerons même à l'occasion que tant d'entraves et de clauses ne sont point encore suffisantes pour sauvegarder les droits du travail, et l'égalité des conditions.

En tout ceci, nous tentons l'avenir, nous le sondons; nous ne disons pas que nous l'anticipons ou le prophétisons. D'ailleurs, ce ne sont là que des indications sommaires: nous sommes loin d'avoir épuisé les combinaisons qu'on peut faire de cette idée du rachat ou de l'expropriation: nous la toucherons de nouveau lorsque nous aurons caractérisé et mis en évidence le *fait économique fondamental*, les causes radicales de la misère; lorsque nous aurons achevé d'exposer le nouveau monde où l'on ne connaîtra plus que des *fonctions* et des *associés-fonctionnaires*.



# LE SALUT DU PEUPLE

Paraît le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.  
POUR LES DÉPARTEMENTS. . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, *rue Borda, n° 1*.

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnemens, au citoyen **BALLARD**, *libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfans*.

LE  
**SALUT DU PEUPLE**

JOURNAL

**DE LA SCIENCE SOCIALE.**

Numéro 6. — 10 Mai 1850.

**6 francs par an pour Paris. — Départemens : 7 francs.**

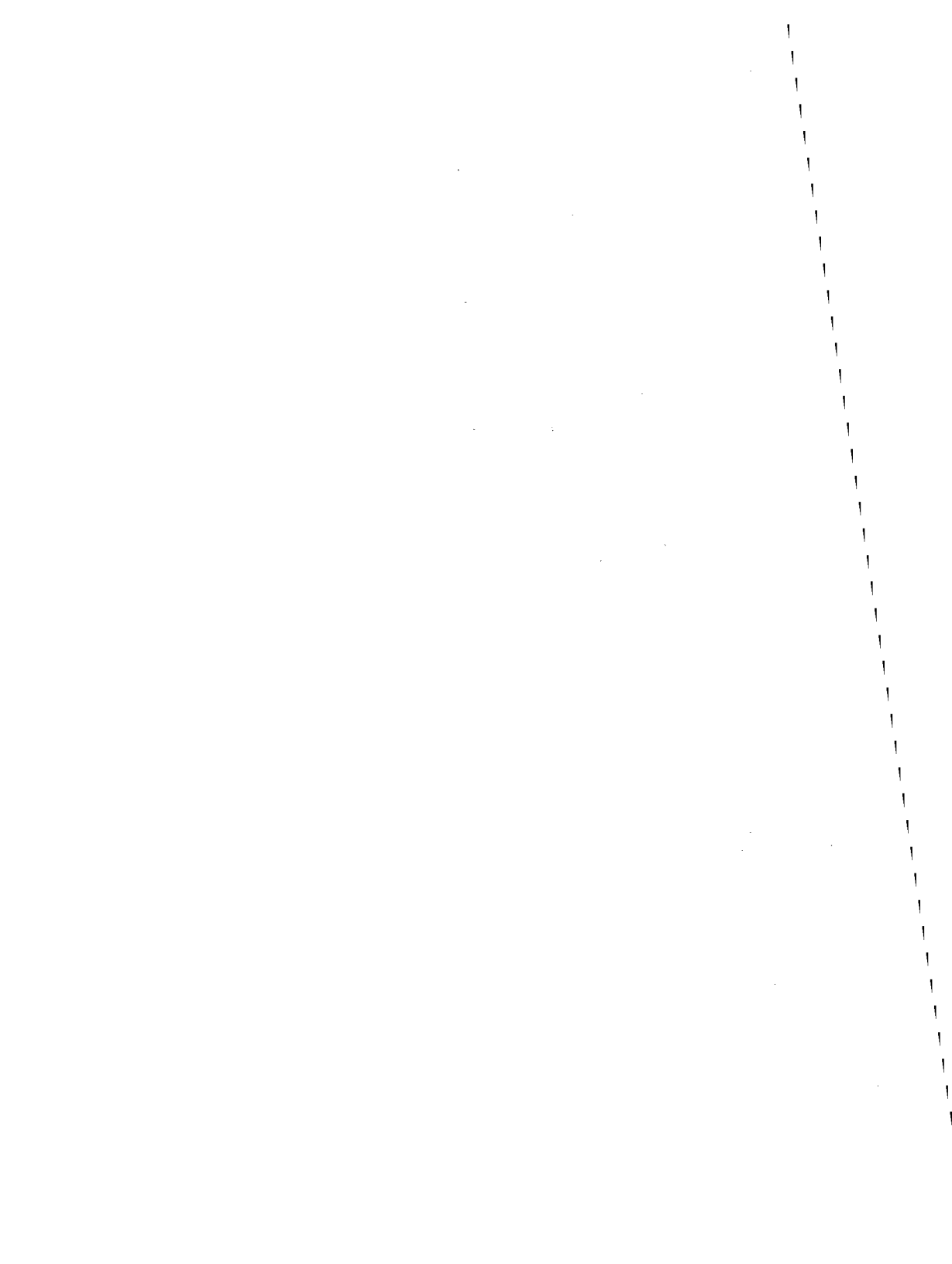
**Un numéro : 60 centimes.**

---

**PARIS,**

**CHEZ J. BALLARD, LIBRAIRE, A LA PROPAGANDE,  
1, RUE DES BONS-ENFANS.**

**1850**





# SALUT DU PEUPLE.

## LA LIBERTÉ SOCIALE.

Il est en ce moment une question qui passionne vivement les âmes, et qui préoccupe et trouble les penseurs : cette question fut à l'ordre du jour durant tout le dix-huitième siècle; elle l'avait été depuis le berceau de la civilisation; elle le sera peut-être jusqu'à la fin des temps. Nous voulons parler de la liberté.

Ce sujet capital a déjà été abordé dans cette publication; mais s'il est vrai qu'il soit immense, on peut y revenir sans l'épuiser, et cependant servir à son élucidation progressive.

Liberté absolue, liberté illimitée en tout, pour tout et pour tous! s'écrient les plus incandescens; plus de gou vernement, plus d'Etat, plus d'autorité!

Tout ce bruit est-il bien sérieux?

La formule : *liberté illimitée, liberté en tout*, étant l'expression vague d'une activité indéterminée, est sans aucune valeur et n'avance pas d'un millimètre la solution cherchée.

L'expression : *liberté absolue, illimitée*, présente naturellement à l'esprit l'idée de faire tout ce que l'on veut si on le peut, sans considération de la liberté parallèle d'autrui, sans égard aux injonctions du droit, de la justice, du bien général.

L'individu dans son isolement semble être considéré comme une souveraineté au-delà de laquelle il n'y a plus rien.

Cependant, la question de liberté n'est point un problème simple ou de l'ordre individuel. C'est une question complexe, de l'ordre collectif: car il s'agit d'une multitude d'êtres qui veulent également leur liberté, c'est-à-dire la faculté de s'appartenir, de se développer en toutes leurs manières naturelles de penser, de sentir et d'agir; la faculté de s'irradier par le monde. Il y a donc ici un balancement, un équilibre, un départ, une proportion à cher-

cher et à réaliser, une satisfaction simultanée à garantir à tous : enfin une harmonie à obtenir. La solidarité, la dépendance mutuelle où se trouvent les libertés dans leur essor respectif et corrélatif fait donc toute la difficulté du problème.

Oui, il faut la liberté absolue de l'individu et de la société simultanément; oui, il faut laisser toute carrière au plus grand développement de la spontanéité, de l'activité intellectuelle, sentimentale et physique de chacun, compatible avec le développement similaire de tous. C'est là l'égalité des conditions entre toutes les spontanéités. Comme elles sont en présence et susceptibles de se faire obstacle, de se nier réciproquement, de méconnaître les lois de leur équilibre, elles veulent un règlement public, une systématisation limitative ou répressive contre l'abus ou la subversion; et dès lors les mots *illimités*, *absolus*, entendus dans le sens d'une indétermination fataliste, sont d'indignes et de coupables prétentions de licence ou de l'orgueil.

Si tous les individus sont libres, il ne peut y avoir de légitime, de vrai, de juste, de bon, de logique, d'absolu qu'une liberté *sociale* ou *collective*. La liberté dont chacun jouira doit donc être accompagnée de l'adhésion, du consentement de tous; ou, si l'on veut, elle doit être telle, que la liberté virtuelle, égale, de tous les autres, n'en soit pas violée, méconnue de cela seul. Ainsi, chacun, mais aussi *tous*, doivent pouvoir se développer, avoir l'essor libre de leur spontanéité, à condition que cet essor ne viendra pas nier celui d'autrui, de son fait même.

Or, à chaque instant de sa vie, une société se donne une solution à cet égard : selon son degré de science sociale, elle dit à chacun le cercle dans lequel il doit exercer sa liberté pour ne pas anticiper sur la liberté d'autrui ou la sacrifier à la sienne; mais on voit tout de suite que jamais elle n'a dit, ni n'a pu dire à personne : « Vous avez une liberté *illimitée*, *absolue*. »

Le lieu précis où une société porte la solution, les limites du cercle de chaque liberté privée, c'est ce qu'on nomme le droit, la justice, le bien de tous. Et naturellement cette solution, ces limites, seront autres, ou progressives, selon le progrès des idées, des mœurs, des sentimens des générations.

Il résulte de là, de cette éternelle nécessité de la limite, que la question de *liberté* est inséparable de la question de *justice*, de-

*droit, de bien général*; qu'il ne peut y avoir de liberté que dans les limites de la justice, du droit ou du bien général; qu'il n'y a plus qu'un point à résoudre : savoir où est la justice, en quoi consiste le droit, savoir où doit être la limite, jusqu'où doit s'étendre le cercle particulier de chaque liberté.

Ainsi, après bien des circuits, il vous faudra toujours en revenir à cette formule restrictive et précise : la liberté dans les limites du droit, dans les limites de *justice*, ou du plus grand bien individuel et collectif. — Et, attendu que le droit, la justice, sont progressifs indéfiniment, avec le développement des idées et des sentimens, de la science et de l'amour, cette formule a son analogue dans cette autre : la liberté dans les limites du progrès, du mieux relatif; la liberté de marcher en avant, non en arrière, non de s'immobiliser dans le présent. — Il faut avouer dès-lors que la liberté ainsi définie est singulièrement loin d'être *absolue, illimitée*.

La liberté de frapper, d'emprisonner, de torturer, de tuer, d'affamer, de calomnier, de voler son prochain, etc., est donc en dehors de la définition de cette liberté illimitée ou absolue qu'on revendique aujourd'hui : nous renverrions aux docteurs de Charenton, les publicistes qui en arriveraient à cette énormité.

Maintenant reste une question : qui dira où est le bien, le mieux relatif, le droit futur, la justice future; et par conséquent le degré de liberté, licite à un moment donné d'une société, et en quoi consistera la liberté? — Nous le savons déjà : ce sera le consentement général, la conscience universelle, l'opinion publique, la voix du peuple.

Il est bien entendu que le vrai, le droit, la justice, la science et le progrès, enfin les lois naturelles et providentielles sont indépendantes des majorités, de la reconnaissance, du consentement ou de la ratification du peuple; nous l'avons assez dit en maintes pages de cette publication. — Mais il est également certain que, dans la réalité sociale, la loi est comme non-venue tant qu'elle n'a pas reçu la consécration populaire, et ne s'est point emparée de la foi, de l'intelligence, du cœur des masses.

Toutefois, nous l'avons dit aussi : il est des vérités, des droits, des intérêts tellement impérieux, tellement identiques à la vie, à la souveraineté individuelle, que, toutes les fois qu'ils sont menacés, violés, en danger, le nombre devient poussière, toute souveraineté

collective cède, et s'efface devant celle de la conscience individuelle : — Alors l'insurrection devient imminente ; et elle est divine : car dans ces momens solennels chacun ne relève plus que de soi devant Dieu.

Or, la liberté de penser, de croire et d'écrire, la liberté de presse et de tribune, et celles de réunion et de vote politiques, sont quelques-unes de ces franchises qu'il faut garder à tout prix, parce que par elles, on peut, à la rigueur, faire accepter à l'humanité toutes les vérités, toutes les sciences, toutes les lois naturelles ou providentielles, successivement révélées au génie, à l'inspiration collective, et constituant le plan de Dieu, ou le code de nos destinées.

En dehors des cas exceptionnels où il s'agit du péril, du naufrage de ces grandes lois antérieures et supérieures à toutes les constitutions, à tous les suffrages, à toutes les majorités, et dont le mépris entraîne la mort de l'âme par la mort de sa liberté même, il faut savoir temporiser ; et il est *nécessaire*, pour donner au progrès ses lettres de naturalisation, d'en référer au consentement du peuple, cette expression de la voix de Dieu, lorsque l'adhésion, d'ailleurs persistante, approche de l'unanimité.

Les lois et les relations antérieures et supérieures au nombre ont donc besoin du baptême et de la confirmation du peuple, non pas pour être ce qu'elles sont, *la vérité* ; mais pour être *réalisées, acceptées, mises en pratique*.

Tant que la vérité, le bien, la loi de Dieu n'est pas reconnue du peuple, elle est, quant au fait social, comme si elle n'existait pas ; mais ceux qui ont la foi, la croyance intime, se donnent toujours et ont toujours le droit de *se donner la liberté* de la pratiquer entre eux, et de la prêcher aux autres ; le tout à *leurs risques et périls*. L'histoire universelle nous prouve qu'ainsi se sont toujours passées les choses : le progrès est à ce prix, semble-t-il ?

En effet, le droit le plus évident lui-même n'a-t-il pas besoin d'être voulu par l'immense majorité, pour être respecté ? La science elle-même, tant qu'elle n'est pas comprise et admise par la liberté générale, ne reste-t-elle pas comme non-avenue ? Mais faites qu'un consentement *nouveau* soit obtenu par le droit *nouveau*, la science *nouvelle*, par l'économie et la politique *nouvelles* ; et l'unité sociale et religieuse nouvelle se consommera *dans et par la liberté*.

Il y a des *lois naturelles* pour l'humanité comme pour la nature ou l'univers: du moins, l'humanité le croit. Or, quand l'humanité a découvert et vérifié une loi humanitaire ou sociale *naturelle*, cette loi, le premier individu venu peut-il impunément la violer, l'enfreindre? Est-il LIBRE en ce sens qu'il puisse se refuser à en respecter l'application?

Il faut toujours en revenir à ces termes : 1<sup>o</sup> Tout ce que le peuple ou la conscience universelle tient pour *acquis est acquis*, et comme tel constitue un point de droit, une des prescriptions de la justice ; et, comme tel, est obligatoire, donc ravi à la liberté, soustrait, jusqu'à nouveau progrès, au libre arbitre des individus : il entre dans les mœurs, il fait partie d'un patrimoine désormais inaliénable, qui peut bien gagner mais non perdre. 2<sup>o</sup> Si des individus, ou des minorités, dans leur conscience, tiennent ce droit pour factice, pour faux, pour un attentat au vrai droit, à la loi éternelle, il ne leur reste qu'à protester et à se résigner ; ou à résister à leur risques et périls, et à se donner par la force une liberté que leur refuse la force.

Toutefois, ne l'oublions pas non plus : *ce qui devient* a toujours tort aux yeux de *ce qui est devenu*. Jésus-Christ, Galilée, Socrate, et tant d'autres promulgateurs des *lois naturelles et providentielles*, avaient raison en droit : ils eurent tort en fait pour leurs contemporains. Cependant la vérité est restée vérité.

Néanmoins, ne craignons pas d'être conduits trop souvent à de pareilles alternatives de résignation, ou de luttes ouvertes : lorsque Dieu veut dans le mouvement social l'incarnation d'un nouveau progrès, il y prédispose mystérieusement tout le monde ; et, en réalité, l'éclosion est déjà latente, le progrès est déjà comme accompli dans les âmes, lorsque le génie et ses premiers apôtres viennent en quelque sorte le dégager, lui donner sa manifestation, son expression et sa langue, par leurs formules et leurs systématisations.

Sachons donc nous confier au bon sens du souverain : la masse, vue dans son ensemble et sur une certaine étendue de la durée, est un *pape*, un *révéléateur*, et un *auditeur* infallibles.

Notre conduite est dès lors toute tracée en règle générale : éclairer, persuader, convaincre la société ; amener l'opinion à consentir, à adhérer à ce que nous croyons le bien, le mieux, le meilleur.

Et par exception, comme soupape de sûreté, le droit très légitime, très tutélaire pour tous, d'insurrection.

Si le *progrès* est la loi du monde moral ou social, la spontanéité, l'initiative, la *libre* activité des intelligences, des intérêts, doit conclure fatalement, providentiellement au mieux continu, au perfectionnement graduel, et doit donner comme *résultante définitive* des efforts, des *volontés* et des *idées*, le *progrès* universel; — ou bien il faut supposer que les individus ont la puissance *d'enrayer* le mouvement des mondes, et de tenir tête à la Providence.

N'allons pas nous plaindre d'être éternellement sous le joug de la fatalité; car précisément ce qu'il y a de fatal, c'est le progrès, c'est-à-dire le mieux, et un mieux indéfini!

La science des choses universelles est progressive: donc la *morale* est progressive; donc le *droit* l'est lui-même. Le progrès en tout, consiste dans le développement, l'accomplissement, l'épanouissement; non point dans un changement de *nature*.

Plus le progrès de la religion ou de la philosophie, de la science universelle et de l'amour s'accomplit, plus la *morale* elle-même étend son domaine et commande de perfections; et *en même temps*, plus la morale fait de progrès, plus le *droit* empiète sur le domaine de la morale et le fait sien; et c'est ainsi qu'il progresse lui-même. — Combien de relations, de commandemens, qui n'étaient que du ressort de la morale dans les degrés inférieurs de civilisation, ont fini par tomber dans le domaine du droit, et par être ainsi obligatoires, exigibles au nom de la loi, de facultatifs qu'ils étaient!

Ainsi, le domaine des choses incontestables, ou des lois normales, constitutives de la société, s'agrandit progressivement sous l'action mystérieuse de la Providence combinée avec la liberté individuelle et collective. A mesure qu'un élément, un principe, une forme sociale revêt ce caractère dans la foi et la pensée des peuples, ils la placent parmi les vérités, les *droits antérieurs et supérieurs* à toute constitution, comme nous l'avons déjà formulé plusieurs fois; et alors nul ne se croit libre d'en enfreindre les exigences; chacun, au contraire, fait consister la liberté à la respecter.

Cependant, nous n'admettons pas que le progrès spécial qui est une fois ratifié par la conscience générale et conquis sur le passé, doive se perpétuer absolument sous la forme qu'il a revêtue lors de sa première consécration: nous pensons qu'il est peu ou point de

relations, de principes moraux et d'institutions sociales, dont on puisse dire qu'ils sont *pour jamais* accomplis. Il en sera de toutes nos formes sociales, de toutes nos mœurs actuelles comme de la loi de Moïse : sans qu'il vienne les *détruire*, l'avenir viendra les *accomplir*, les perfectionner *en les développant*. — Comment ? nul ne le sait ; mais chacun peut ambitionner de le pressentir et de le prophétiser. — Nous ne voudrions pas qu'on trouvât ici, de près ni de loin, l'apothéose du fait accompli, de la loi du nombre, et en quelque sorte la cristallisation du mouvement progressif.

La liberté *collective* ne recule donc pas. Tout se passe comme si la force mystérieuse qui donne l'être, le mouvement et la vie à *tout ce qui est*, mettait successivement dans la conscience des peuples les tendances, les clartés, les inspirations, les instincts qui doivent les mener à ses propres fins.

C'est pourquoi il est souverainement moral et religieux de se confier dans la liberté collective ; car elle ne peut pas ne point aboutir au mieux par la *science et l'éducation*.

Au contraire, la nature des choses s'oppose radicalement, absolument à la liberté *individuelle, illimitée*, par cela seul qu'elle nie la liberté collective.

Je m'étonne que tout esprit à qui est apparu une seule fois le grand fait de la contradiction, le fait de la loi des contraires, ou de la co-existence des extrêmes, de deux termes, de plusieurs principes ou forces destinés évidemment à se faire opposition, s'affectionne exclusivement à l'une d'elles au préjudice absolu de l'autre ; au lieu de conclure qu'il doit exister un troisième terme, une troisième force, destinée à les harmoniser ou équilibrer.

La nature entière, l'univers, n'offre pas dans ses élémens et dans les conditions de son mouvement, d'autres lois que celles-là : partout des oppositions, des balancemens *harmoniques* entre les forces diverses qui s'y déploient.

Mais la force *harmonisante*, qui, dans le monde physique, est donnée directement, fatalement, par la Providence, aux élémens et aux forces qui composent l'univers, est donnée dans le monde moral et social, non seulement par la nécessité, dont les déterminations et les momens sont le secret de Dieu, mais par la raison, par l'amour : la règle universelle est ainsi proposée au libre arbitre des individus, qui, dès lors, ont la puissance d'exercer leur activité

entre les deux extrêmes, de dévier de la bonne voie, de manquer ou d'obéir, sous leur responsabilité, aux lois de l'harmonie, en se jetant exclusivement ou sans mesure du côté de l'un ou de l'autre extrême : ce en quoi précisément consiste le mal social, le désordre, l'anarchie ou le mouvement anormal et subversif.

Prétendre que la résultante de ce grand balancement, de cette lutte libre de tant de volontés, de forces, de passions, équivaudra toujours au droit le plus strict, à la justice, c'est tomber dans un optimisme, ou plutôt dans une foi chimérique qui dépasse toutes les utopies possibles.

Il faut donc qu'il y ait ici une puissance neutre, impartiale, dégagée elle-même de la lice et de la lutte, qui vienne garantir l'harmonie, mettre un frein, protéger la réalisation du droit strict, contraindre les activités à s'exercer dans les limites infranchissables de la justice. Il le faut, disons-nous, sous peine de se déclarer fataliste et matérialiste pur. Or, cette puissance, c'est le peuple, c'est le souverain lui-même dans son unité et son indivisibilité ; qui doit donc ordonner, d'après une vue d'ensemble, le libre essor de l'activité de ses membres.

A moins que l'homme faible n'ait aucun droit vis-à-vis de l'homme fort ; à moins que le balancement des droits et des activités ou le juste équilibre ne s'opère de lui-même, et que tout ce qui est, soit bien tel qu'il se produit en pleine liberté ; à moins qu'il n'y ait une végétation *sociale* absolument identique à la végétation *naturelle*, il faut une *justice sociale* ; mais s'il y a une justice, il doit y avoir des juges ; s'il y a des juges, il y a un pouvoir, un État, un gouvernement ou une administration. Or, les juges c'est le peuple ; le pouvoir c'est le peuple, le gouvernement, l'administration, l'État, la gérance, c'est encore le peuple ; et c'est ainsi que s'effectue l'assurance mutuelle de chacun contre tous, et de tous contre chacun, pour la jouissance et la conservation de la liberté.

Pourquoi demander la liberté illimitée du hasard et de l'arbitraire en présence du suffrage universel ? Dès que le peuple se gouverne lui-même, il n'y a plus de despotisme, de tyrannie ; car nous supposons ici qu'il est des droits antérieurs et supérieurs à toute volonté de majorité ; que, par conséquent, ils sont sauvegardés, et que les erreurs ou les passions des majorités ne peuvent plus por-



ter que sur les points et les intérêts secondaires de la vie, de la liberté et de l'égalité universelles.

Qu'est-ce en effet que la démocratie? c'est le *gouvernement de tous par tous*. Mais ce dogme suppose qu'en démocratie, la liberté ne peut être que sociale ou collective; que le *laisser faire* économique est antipathique au régime républicain, contradictoire à la souveraineté du peuple, au suffrage universel; que nous sommes ici dans une grande famille où tous les intérêts, toutes les destinées se décident en commun, avec l'approbation et le contrôle de tous.

Nous ne concevons pas un peuple souverain constituant lui-même, par sa liberté, son propre esclavage. Cette énormité est impossible dès qu'il a, outre le suffrage universel dans toute son intégrité, la publicité universelle, le droit de réunion; et dès que la minorité ou le progrès a pour soupape de sûreté le droit conditionnel d'insurrection.

C'est du moins la meilleure chance de la liberté individuelle et collective, en dehors de l'hypothèse de la perfection de chacun et de tous.

L'État-Peuple, la conscience publique *peut donc seule, et doit donc seule*, dégager le progrès, le régulariser, le favoriser, l'organiser, l'universaliser, le consacrer et le sauvegarder quand il s'est dénoncé dans et par le suffrage universel, dans et par toutes les voies de la publicité et de l'information. — Au souverain indivisiblement, l'attribution essentielle, éternellement nécessaire et tutélaire, de tracer le cercle licite de tant de spontanités en mouvement, et de féconder les effets de la spontanéité, à mesure qu'elle s'est manifestée de toutes parts, *majorité et minorité comprises*; car il est prodigieusement contraire à l'esprit démocratique de n'avoir égard qu'aux vœux de la majorité, comme si les minorités étaient hors la loi.

Oui, en tous temps, dans les limites de la morale fondamentale, et du droit strict tel qu'il est successivement compris et acclamé par l'immense majorité des contemporains, il faut chez un peuple non seulement livrer les citoyens à leur initiative, à leur spontanéité; mais les encourager dans toutes les voies au progrès, au mouvement en avant, à l'invention, au perfectionnement; et pour cela, mettre au concours la solution de toutes les difficultés, de toutes les imperfections, de tous les maux, de tous les vœux, de tous les griefs.

dénoncés. . . . . Mais pour cela aussi il n'est nullement nécessaire de les laisser opérer solitairement, se séparer, par les biens et la volonté, de l'activité collective, comme on le voit aujourd'hui sous le régime du *laisser-faire*.

On ne saurait trop le redire : si l'État est nécessaire, c'est qu'il est nécessaire aussi que la morale, ou la conscience universelle, ait un organe *universel comme elle*; et que cet organe ait toujours pour attributions essentielles, non seulement de réprimer le mal relatif, mais de dégager, de généraliser, de favoriser, de protéger le bien; de réaliser toutes les mesures d'ensemble, toutes les institutions qu'auront élaborées l'initiative et la spontanéité populaires.

Vous avez beau faire : la raison générale dans la sphère du droit et de la morale, se formulera toujours en prescriptions impératives, qui, pour se faire respecter des passions ou de l'ignorance, exigeront toujours la présence d'une autorité centrale dont la conscience sociale sera de plus en plus l'unique dispensateur et le souverain arbitre.

Combien de détracteurs spéculatifs de la souveraineté centrale collective, ou de l'État, s'ils abordaient la réalité, trouveraient, comme leur héros Proudhon, qu'il est quelquefois bon et légitime de recourir à la puissance publique : — « Vaincre! c'est-à-dire » *porter au pouvoir le principe démocratique et social*; dès lors, à » *quoi bon la banque du peuple? A quoi bon les bureaux du fau-* » *bourg Saint-Denis? La banque de France n'est-elle pas là* » (1)? — Par ces paroles, on légitime la doctrine qui défend les attributions économiques de l'administration centrale, et qui fait de l'unité économique de la nation la clé de voûte de l'organisation du travail, on accorde gain de cause *au Luxembourg*, qu'on a le grave tort de décrier avec passion ou ignorance.

Quel sens faut-il donc donner à cette générale et impérieuse revendication de liberté que la révolution de Février et l'apparition du socialisme ont fait naître? Uniquement celui-ci : Le peuple veut la liberté comme *moyen*, non comme *but*; comme le moyen de reformer l'adhésion et le consentement, par l'amour et la foi, en faveur d'un ensemble religieux, social, économique et politique nouveau, meilleur, progressif; dans lequel le plus grand nombre mettant sa

(1) Proudhon. journal *Le Peuple*, n° du 12 avril 1849.

confiance, son espérance et sa joie, trouvera précisément sa liberté.

La revendication actuelle de la liberté pour ceux qui ne l'ont pas, est toujours légitime; car si le mouvement social est fatalement sous l'influence d'une volonté et d'une puissance progressives, cette revendication ne veut et ne *peut* exprimer que ceci : laissez-nous la faculté d'achever de détruire les derniers vestiges de l'ancien édifice social qui, n'ayant pas eu la capacité de contenir nos libertés, a fini son temps; et d'essayer tous les plans nouveaux, afin d'arriver à l'édification du monument de l'avenir : laissez-nous la faculté de substituer le meilleur au moins bon; ce qui est plein de promesses et de fécondité à ce qui est vieux et stérile désormais.

Le peuple, en effet, a besoin de toute sa spontanéité pour une aussi grande tâche : et il l'a toujours obtenue aux époques analogues à la nôtre.

Toutes les lois, toutes les institutions, aujourd'hui, sont des obstacles au mouvement en avant : nous sommes au bivouac. Or, l'autorité actuelle, l'enseignement actuel, la religion actuelle, l'économie actuelle, etc., nous y retiennent, comme si nous étions définitivement abrités dans le bien et dans le parfait.

Mais loin de là : il y a un vieil échafaudage d'institutions, de lois, de rouages, qui fait obstacle aux fondations du nouveau monde éclos du travail de quatre siècles d'élaboration sociale : nous qui le concevons et qui y croyons de toute notre âme, nous demandons à être livrés à notre initiative, à notre spontanéité, afin de faire passer dans les faits et les institutions ce qui est dans les idées et les sentiments. Nous sommes sûrs, si l'on nous laisse la liberté du travail associé, la libre concurrence contre le capital exploiteur, de tuer le travail solitaire, l'appropriation solitaire, la concurrence anarchique, l'usure, le gaspillage et l'incohérence, et l'exploitation de l'homme par l'homme; car nous mettrons notre liberté à multiplier les associations égalitaires et fraternelles sur tous les points du pays et du monde.

Il en est de même de tous les autres genres de liberté; non seulement nous demandons la liberté de travail, la concurrence, afin de mieux tuer le libre travail et la concurrence; mais aussi la liberté d'enseignement, afin de mieux tuer le libre enseignement, en montrant à tous la supériorité du seul enseignement qui révélera au peuple la vérité relative, destinée à recevoir le consentement et la

foi des générations prochaines ; — et la liberté de presse, de chaire, de tribune, de réunion, etc., parce que nous avons foi dans la supériorité, dans l'attrait et la puissance d'aggrégation et de ralliement de la science nouvelle, qui est toujours la bonne nouvelle pour le peuple ; parce que nous acceptons la lutte ouverte entre l'erreur et la vérité relative, entre le bien et le mal relatif, persuadés que la victoire restera aux soldats du progrès.

Donc, la liberté ! mais la liberté pour marcher en avant, non pour rétrograder. La liberté, mais à la condition de respecter le grand mobilier de principes, de droits, de vérités sociales, si chèrement acquis par le travail antérieur de la civilisation chrétienne et française. Ainsi a toujours fait l'humanité : arrivée à une station de son pèlerinage à travers le temps, elle dit à chacun de ses membres : Que nul ne regarde en arrière ; ce qui est fait est consommé ; le champ du passé vous est fermé ; mais pour celui de l'avenir, la lice vous est ouverte, entrez-y ; cherchez et vous trouverez : et ce que vous trouverez sera bon, car l'avenir garde toujours à ceux qui le cultivent des fruits meilleurs que ceux du passé.

Maintenant, quelle latitude la liberté individuelle doit-elle laisser à la liberté collective, ou plutôt la liberté collective à la liberté individuelle ? Quels degrés de liberté doit accorder le peuple souverain à chacun de ses membres précisément pour respecter la liberté personnelle de tous ?

Et d'abord remarquons bien qu'ici j'expose mon opinion, mon sentiment, ce que je tiens pour vrai. C'est l'idée de liberté telle qu'elle m'apparaît, que j'émet et que je dois avoir la liberté d'émettre, mais non absolument d'imposer aux autres libertés, si collectivement elles venaient à décider le contraire partout, toujours.

En termes généraux donc, le souverain doit interdire ou réprimer, dans le temps et dans l'espace, tout exercice de liberté individuelle, que, dans sa conscience et sa sincérité, il jugerait comme devant avoir pour résultat évident de soustraire, au plus grand développement moral, intellectuel et physique de chacun et de tous, ses conditions essentielles ; celles du moins qui, dépendant de la volonté, et ne touchant en rien aux droits inviolables de la conscience, doivent avoir précisément pour résultat spécial de sauvegarder et de développer la liberté similaire et simultanée d'autrui,

— Au spirituel, obligation absolue pour tous de respecter les grands et immuables principes de la morale universelle, fondamentale, particulière et publique, tels qu'ils sont sortis de la consécration uniforme de tout le passé, et qu'ils sont formulés dans cette impérissable devise : *Liberté, Égalité, Fraternité, Solidarité et unité, indivisibilité du genre humain* ; puis, en dehors de ces conditions restrictives, en religion, en morale, en éducation, liberté complète de culte et d'enseignement ; liberté de manifestation ou de mouvement intellectuel et physique sous toutes ses formes : livres, journaux, beaux-arts, chaire, tribune, liberté d'aller et de venir, etc. — En politique, liberté de vote ou le suffrage universel, liberté de réunion, etc.

En économie, le Peuple souverain doit tendre constamment à la socialisation des instrumens de travail, comme à l'absolue et première exigence de l'égalité des conditions, et par conséquent de la liberté individuelle. Il doit, dès l'instant, faciliter les associations de travailleurs-prolétaires, enjoindre catégoriquement à ses représentans d'exécuter *sincèrement*, d'appliquer *activement et d'urgence* les articles VIII du préambule, 8 et 13 de la Constitution, dans toute leur teneur et tous leurs corollaires naturels ; ôter ensuite l'arbitraire dans la production et dans l'échange ; introduire partout la solidarité, la réciprocité, l'unité, et conclure un jour à l'organisation des activités et des intérêts nationaux de tout ordre.

Nos raisons, pour établir cette profonde démarcation entre les deux ordres de liberté, les voici :

### **Distinction importante.**

Il y a une différence radicale, du point de vue de la liberté, entre les faits de l'ordre moral, immatériel, interne ; et les faits de l'ordre économique, matériel ou externe. Il faut d'abord reconnaître qu'aucun des modes de manifestation de la vie individuelle n'a impunément son essor illimité, absolu (normal ou subversif), devant la loi sociale. La liberté de penser, de parole et de presse, de tribune ou de chaire, de conscience ou de croyance ; la liberté de réunion, d'action ou d'exercice physique, reçoivent des limites, précisément à l'endroit où elles envahissent, où elles méconnaissent, entament ou annulent la liberté égale, simultanée et parallèle des autres moi. Lorsque l'essor ou le développement d'une de nos manières d'être légitimes vient mettre obstacle, ou refuser ses condi-

tions nécessaires au développement corrélatif de nos semblables, on limite, on prévient ou l'on réprime cet essor.

Ainsi, jamais sous aucune de ces formes de manifestation, la loi sociale ne laissera impunis les actes tendant à la calomnie, au meurtre, au vol, aux voies de fait ; jamais on ne pourra violer impunément les éternelles injonctions de la morale fondamentale, sans le respect desquelles il n'y a de sécurité ni pour la vie, ni pour les biens, ni pour l'honneur ; par conséquent ni pour la liberté de personne.

Nous voulons l'usage de toutes les libertés, mais en même temps nous ne voulons l'abus d'aucune. Il doit être permis de parler, d'écrire, de se réunir, comme il est permis de marcher, d'aller et de venir, de se mouvoir, de passer à côté de son semblable, de porter un instrument contondant, un bâton, une bêche, une faux : cependant, si j'use de toutes ces libertés pour frapper mon prochain, pour l'assommer, la loi sociale intervient et réprime ; et cela est bon, et le sera toujours, je pense. Il en est et il en sera toujours de même de l'usage de la parole, de l'écriture ou de la presse, de la tribune ou de la chaire, car on tue *moralement* aussi. Donc libre usage, libre essor ; et à côté la répression ou la *guérison* de l'abus, de l'usage subversif et contre nature. — En abusant d'une liberté, nous ne nuisons pas seulement à nous-même, nous nuisons surtout à autrui : le tort veut être réparé toutes les fois qu'il est réparable, et la faute veut être expiée au profit du délinquant et de la société.

S'il fallait renoncer à réprimer l'abus de la presse, et de toutes les formes de la liberté morale et physique, sur ce prétexte que l'appréciation est difficile ; que la limite n'est point assignable mathématiquement ; que le délinquant ou le délit va donc être justiciable d'hommes faillibles, qui n'ont d'ailleurs aucun critérium absolu de certitude..... Il faudrait se croiser les bras sur la terre ; laisser tout faire ; accepter les faits accomplis de la plus atroce perversité ; proclamer l'état bestial de l'homme, et rentrer dans les forêts pour nous réunir aux ours et aux tigres !

Mais, même dans ce cercle imposé à toute forme de la liberté, combien les restrictions sont plus étendues et plus impérieuses dans l'ordre *économique*, ou des richesses matérielles, que dans l'ordre moral et immatériel ! Dans ce dernier ordre, tout ce qui se manifeste sous forme de spéculation, de croyance, de proposition

ou de discussion est licite ; *attendu* que cette manifestation ne met aucun obstacle au développement d'autrui, mais le facilite au contraire et en est la condition la plus efficace ; attendu que la pensée, la croyance, est d'ailleurs incompressible. La découverte de la vérité, de toutes les bonnes conceptions philosophiques, religieuses, économiques et politiques, est à ce prix de convier toutes les intelligences, tous les cœurs à l'essor, à la discussion ; car du choc jaillit la lumière. Personne ici ne trouve sa liberté méconnue, restreinte, par cette gymnastique des esprits : à une thèse chacun est libre d'opposer l'anti-thèse ; à une affirmation une négation : l'essor de votre pensée n'empêche nullement l'essor de la mienne. Vous avez beau puiser au puits de la science et de l'amour, vous n'empêchez pas que, moi aussi, je n'y puise à souhait selon la puissance dont m'aura gratifié Dieu : il y aura toujours assez de cette eau spirituelle au réservoir commun. Ici d'ailleurs chacun possède en lui-même les sources de ce réservoir : si vous manifestez devant moi l'erreur ou le mal, je puis lui opposer la vérité ou le bien. En définitive, vous ne vous appropriez jamais que ce qui est à vous, et que ce qui sert à vous ; et toutes les provisions et les épargnes que vous pouvez faire du trésor d'idées et de sentimens, ne diminuent en rien, mais augmenteraient bien plutôt la somme de lumières, d'idées et de bonté chez autrui ; comme aussi la négligence que vous apportez à la culture de votre champ intellectuel ou moral ne préjudicie point *directement, nécessairement* à l'esprit de votre voisin, qui peut toujours cultiver le sien : et en tout cas, à moins de ne plus vous appartenir, on ne peut vous *forcer* à vous développer par amour d'autrui.

Dans l'ordre économique, au contraire, les actes sont tout *extérieurs* ; toutes les relations atteignent le bien-être ou le mal-être du corps ; et indirectement elles mettent en question les destinées de l'âme. Ces actes et ces relations portent exclusivement sur un objet *fini, borné en quantité et en qualité*, auquel tous se sentent le même droit de participation et de possession, et dont l'usage, la jouissance ou la privation est pour l'homme question de vie ou de mort, de liberté ou d'esclavage. Ils portent sur la matière en général, sur le sol et sa fécondité, c'est-à-dire sur les conditions, les moyens ou les instrumens *naturels* du travail, de la production des richesses, de ce qui fait vivre, de ce qui satisfait les besoins ; ici, enfin, se trouvent en question le manger et le boire, le vêtir et le loger, et fina-

lement la vie du corps et de l'âme, le développement moral, intellectuel et physique des générations.

Or, le droit de *propriété exclusive* que vous vous arrogez sur ce territoire, met un obstacle invincible et terrible à ma conservation, à mon développement, donc à ma liberté. Cependant, l'accroissement de la richesse n'est nullement lié à cette appropriation solitaire; loin de là et tant s'en faut, qu'il est, au contraire, lié à l'association, à l'exploitation collective. En monopolisant la fécondité de la terre, vous m'empêchez *directement, nécessairement* de participer à cette fécondité, qui est limitée comme le sol cultivable l'est lui-même. Il n'y a certes point assez de terre pour que chacun ait son champ à part; en use et en abuse à sa fantaisie : que s'il y en a assez, dès-lors laissez m'en prendre ma quote-part. Cette terre est à moi tout comme à vous : cultivons-la à notre commun profit ; mais gardez-vous de vous l'attribuer à mon exclusion; ce serait une *spoliation*, une *usurpation imple*, comme disent les pères de l'Eglise chrétienne. Si vous accaparez les fruits de ces champs, si vous les accumulez dans vos granges, si vous tenez ces champs en friche, en jachères; si vous les négligez jusqu'à les laisser relativement incultes; si vous les transformez en parcs, en prairies; si vous y semez la nourriture de vos chevaux de luxe au lieu de celle des hommes, etc., j'en ressens d'intolérables privations, ou dans moi, ou dans mes enfans; et je meurs, et ils languissent, et ils sont vos sujets!

Tout ce que nous venons de dire de l'appropriation du sol, il faut le répéter en l'appliquant à la *libre* production, au *libre* échange, à l'*usure* sous toutes ses formes; en l'appliquant à tous les autres instrumens de travail, à tous les capitaux dérivés. Donc, toutes ces formes d'activité et de relations économiques, tous ces moyens extérieurs de richesse, doivent être limités, proportionnés, soumis à des conditions formelles qui équilibrent précisément la liberté de chacun et de tous.

Evidemment, le premier soin d'une société juste et intelligente, fondée sur la liberté et l'égalité; d'une société démocratique et sociale, sera de soustraire le sol, cet élément extérieur de la vie collective, à la rapacité, à l'appropriation solitaire, exclusive, des *libertés* individuelles. Elle songera que la liberté illimitée, dans cet ordre, compromet directement, infailliblement la conservation et le



perfectionnement moral et matériel du genre humain dans sa multitude; et l'action physique des individus sur le sol, sera ici primée par la considération de l'intérêt général; car, si jamais l'appropriation solitaire de ce grand et primitif instrument de travail venait à prévaloir, c'en serait fait, pour des siècles, de cette liberté au nom de laquelle on invoque cette appropriation.

Ainsi l'assimilation des deux ordres de liberté n'est pas soutenable; c'est ce qui nous a fait dire ailleurs que, si par la nature des choses même, la liberté ne recevait point en *tout et partout* des limites ou des restrictions dans tous les états de société possibles, nous dirions volontiers: *liberté en tout*, EXCEPTÉ en économie, excepté la liberté d'accaparer la matière du travail, les instrumens de production, et d'en disposer arbitrairement; tant nous regardons la justice et la nécessité de cette sujétion dans l'économie matérielle comme *absolue!*

#### **Fondement de la fausse liberté économique, ou de l'inégalité des conditions matérielles.**

Il y a donc une fausse et détestable liberté, idole de notre siècle; c'est celle qui consiste à mettre à l'encan le sol et les autres capitaux, à accaparer une portion des instrumens de travail, à produire, à vendre et à acheter, selon ses caprices propres, sa volonté particulière, son intérêt égoïste, sans s'occuper aucunement du sort du voisin, de ses droits, de sa liberté. — Comme si cet état généralisé n'était pas le plus grand obstacle à ce que chacun puisse produire et consommer selon ses goûts et ses besoins; vendre et acheter en temps opportun et à des conditions équitables.

Voyez le chaos industriel né du *laissez-faire*? Est-ce qu'en réalité chacun peut ce qu'il veut, produit ce qu'il aimerait à produire; travaille ou ne travaille pas à son gré; achète ce qu'il désire, vend quand il veut, au prix convenable? Est-ce qu'au contraire tout le monde ne se sent pas impuissant, esclave au sein de cette liberté?

Il faut se garder de croire que la production soit libre pour personne aujourd'hui ni autrefois: tantôt le producteur est forcé de vendre, ou de perdre s'il ne vend pas; et ce cas arrive trop souvent; tantôt il est forcé d'arrêter, de diminuer sa production; tantôt enfin d'abandonner sa profession, son industrie: belle liberté ma foi!.....

Il en est de même de ses achats : est-il libre d'obtenir les matières premières en temps opportun, en quantité suffisante, etc.? Et le consommateur, quelle liberté a-t-il quand il veut satisfaire tels ou tels besoins? Il dépend d'un hasard dont les chances se déroulent au sein d'une multiplicité, d'une complication, d'une anarchie illimitées; il y a surabondance là où il n'est pas; disette, cherté excessive là où il est; perturbation partout. Je ne parle pas de l'ouvrier, du prolétaire, qui n'a que ses bras à offrir; pour lui, la servitude est trop notoire et trop criante.

Une telle liberté n'est donc pas seulement de la *licence* par rapport à autrui, c'est encore de l'*esclavage* par rapport à soi-même. Y a-t-il une inquiétude, une perplexité comparable à celle du producteur, du vendeur, du marchand ou commerçant qui chaque jour, chaque heure de sa vie en est à attendre la clientèle, à se demander s'il vendra ou ne vendra pas; s'il vendra bien et suffisamment, c'est-à-dire *s'il fera ses affaires*, c'est-à-dire encore s'il vivra honorablement! — Quand un peuple veut s'entêter dans cette liberté là, il appelle sur lui toutes les calamités qui précipitent dans la décadence.

Supposez que l'atmosphère terrestre et la chaleur solaire soient de telle nature qu'un certain nombre d'individus, à l'aide de *machines pneumatiques*, puissent soutirer l'air respirable et la chaleur, et faire le *vide* pour tout le monde sauf pour eux-mêmes : leur reconnaîtrez-vous le droit de propriété exclusive sur l'air et la chaleur, et par suite la *liberté légale* d'en faire métier et marchandise, de prêter à usure les propriétés ou la fécondité de l'atmosphère et du soleil, et de tenir ainsi dans leur dépendance le reste du genre humain? — Et cela étant, soutiendriez-vous qu'il fallût livrer les hommes à la *liberté d'industrie, et de commerce* de richesse solaire et atmosphérique? Non! certes, vous ne supporteriez pas un instant l'idée seule de cette entreprise homicide. Votre unique raison, c'est que l'air et la chaleur sont conditions de vie pour tous, par conséquent, la propriété commune, indivise, inaliénable de tous. Eh bien! ainsi en est-il du sol, de la terre, cette mère nourricière du genre humain, condition de vie pour tous; au même titre et au même degré que l'air et la chaleur. — Rhéteurs et sophistes! taisez-vous donc!

Si la liberté a un sens et un but, c'est de rendre l'homme, dans ses

moyens d'existence et de bien-être, indépendant des caprices ou de la volonté de l'homme : en économie, s'il y avait des champs fertiles pour toutes les familles, comme il y a de l'air et de la chaleur, la liberté *négative* aurait sa garantie dans le partage d'un champ à chacun selon ses besoins : tout le monde serait *libre* à cet égard, comme pour ce qui concerne la respiration et la lumière, mais il n'en est point ainsi : il faut donc association, solidarité, unité, assurance mutuelle, concert et réciprocité, assujettissement de tous aux conditions d'une exploitation et d'une jouissance communes, simultanées, des instrumens de production ; assujettissement donc de tous à l'égalité des conditions de travail et d'acquisition de richesse. — Et là se trouvent les limites, et les limites légitimes, de la liberté sociale.

On conçoit l'appropriation conditionnelle du sol, telle qu'elle est comprise dans l'antiquité, sous le régime des castes et des corporations : on la conçoit dans l'organisation des Hébreux, des Grecs et des Romains primitifs ; on la conçoit, même *absolue*, dans tous les degrés de l'état social, où chacun a devant soi des terres qui n'attendent que son travail pour lui accorder les fruits de leur fécondité. Tant qu'il y a assez de terres pour que chaque famille en ait une part en rapport avec le nombre de ses membres, l'appropriation est indifférente, nécessaire peut-être ; en tout cas, elle est le moyen qui s'offre naturellement à l'intelligence sociale des époques primitives, d'octroyer à chacun ses instrumens de travail et les conditions matérielles de son développement ou de sa liberté. — On ne la conçoit plus telle que nous la voyons sous notre régime actuel de désordre, de hasard et d'arbitraire.

Comment vous n'avez pas compris qu'à côté de la liberté, il y avait l'égalité et la fraternité, la solidarité et l'unité : que les concurrents entraient dans la lice du travail, de l'échange et du commerce, à *armes inégales* ; que les riches avaient pour eux le monopole des instrumens primitifs, naturels, du travail ? A votre insu vous êtes imbus du préjugé aristocratique et bourgeois. Les capitalistes sont les héritiers des *hommes libres* de l'antiquité, lesquels se trouvaient fort bien d'une liberté qui mettait à leur service la vie et le travail des *esclaves*, c'est-à-dire de l'immense majorité de leurs semblables. — Or, la liberté, confinée dans la classe des possesseurs, n'a aucun inconvénient alarmant : les travailleurs *asservis* n'en supportent-ils pas tous les inconvénients et tous les maux ? Mais, étendue indistinctement à

tous, capitalistes et prolétaires, il est évident qu'elle est illusoire pour ceux-ci; qu'ils seront écrasés dans la lutte, et que mieux vaut dès-lors les retenir dans la sujétion patriarcale ou féodale.

Non ! vous n'avez pas le moindre sentiment de justice ou d'humanité, la moindre notion de l'égalité des conditions, vous qui voulez la liberté économique, avant d'avoir pourvu *tout le monde* d'un fonds productif agricole, inaliénable; d'un champ au moyen duquel chaque famille s'assure en travaillant, les premières nécessités de la vie. Les anciens législateurs : Minos, Moïse, Lycurgue, Numa, etc., garantissaient du moins à tout homme *libre* un patrimoine foncier, gage dès lors, de son indépendance. Mais laisser les trois quarts des citoyens, non seulement sans capital *foncier*, mais même sans le moindre instrument de travail *mobilier*; et puis leur dire : *Allez brebis, cherchez qui vous paille*; et là-dessus, invoquer sainte Liberté, et sainte Égalité; puis prétendre effrontément que tout ira pour le mieux, que les plus belles destinées sont promises à cette démocratie de *parias*, c'est assurément dépasser les bornes classiques de la mystification.

Vous commencez par mettre la plus colossale des limites à la *liberté sans limites*; la plus grande inégalité entre les libertés individuelles; et pour cela, vous conservez intacte l'accaparement primitif du sol, le monopole de la terre, *et tout ce qui s'ensuit*; et là-dessus vous établissez la production anarchique, l'échange arbitraire, la concurrence; l'usure sous toutes ses formes : et alors tant mieux pour ceux qui ont des capitaux : ils peuvent en user et abuser avec toute autorité; et tant pis pour ceux qui n'en ont pas ! qu'ils en cherchent, qu'ils aillent mendier du travail, un pacte d'association auprès des capitalistes que vous laissez maîtres absolus de leur monopole !

Ils viennent commettre le plus grand acte de despotisme, — et au même instant ils disent liberté !... Je t'assomme, — maintenant, vis si tu peux ! Je te garrote, — maintenant, vas et viens ! Je t'asphyxie, — maintenant respire comme tu pourras !...

Ecoutez vos maîtres en liberté illimitée :

« Dans quelque état que soit la société, il n'y a de naturellement indépendantes que les personnes qui recueillent elles-mêmes les objets de première nécessité; toutes les autres dépendent de celles-là. »

Tous ceux qui naissent lorsqu'il n'y a plus un seul coin de terre qui ne soit monopolisé, sont donc fatalement réduits à la dépendance des monopoleurs, et doivent subir toutes les conditions qui leur sont faites. — « Mais quand une fois tout le pays est rempli, » quand il ne reste plus un champ qui n'appartienne à personne, » c'est alors que la presse commence. Alors ceux qui n'ont aucune » avance ou qui en ont de trop faibles ne peuvent faire autre chose » que de se mettre à la *solde* de ceux qui en ont de suffisantes. Ils » offrent leur travail de toutes parts : ils baissent de prix..... Tous » ceux dont les services sont les moins recherchés ne trouvent plus » à se procurer que la subsistance la plus stricte, toujours incertaine et souvent insuffisante. Ils deviennent presque aussi malheureux que s'ils étaient encore sauvages. (1) »

Pour vous donc *le temps* n'existe pas : vous passez à pieds joints sur toutes les douleurs actuelles : vous dites comme Ancillon, ce feu ministre du roi de Prusse :

« La proportion entre la production et la consommation peut se » rétablir d'elle-même *avec le temps*, au moyen des *lois éternelles du » mécanisme social*, dont il résulte que, sous ce rapport, tout reprend *enfin* l'équilibre. Cependant, la transition d'une situation » à l'autre a toujours ses dangers particuliers, et si pareille disproportion se rencontre dans une période où la fermentation règne dans les esprits, il en résulte souvent de violentes secousses dans le corps » politique avant que le juste rapport entre la production et la consommation puisse se rétablir, soit par la MORT de ceux qui cherchent » VAINEMENT de l'ouvrage, soit par une nouvelle direction imprimée » à l'industrie. »

Qu'est-ce qu'un équilibre économique qui, pour se rétablir, a besoin de violentes secousses, a besoin de la mort de ceux qui cherchent vainement de l'ouvrage ou d'une nouvelle direction imprimée à l'industrie ! Voilà bien caractérisé le fatalisme ou la végétation historique de certains philosophes allemands et des économistes libéraux de France. On n'y laisse aucune place pour la volonté humaine, pour la justice distributive, pour la prévoyance collective. *Avec le temps, tout reprend de soi-même l'équilibre.* Qu'importe que, dans cette disproportion entre la production et la consommation, des millions

(1) Destutt-Tracy.

d'individus aient été broyés ! Quant à la consommation suffisante pour tous, on ne s'en occupe même pas, on ne la soupçonne même pas comme possible : dès qu'il y a équilibre entre la production et la consommation, *quelle qu'elle soit*, tout est pour le mieux. Multitude affamée, nue, sans abri, sans moyens hygiéniques, si la consommation vous est refusée, prenez-vous-en *aux lois éternelles du mécanisme social...* qui fait des riches et des pauvres ; qui donne au petit nombre, *tout* ; au grand nombre, *rien*.

Pour réaliser la liberté illimitée, il faudrait faire table rase de toutes les bases de l'économie traditionnelle. Au premier chef, il faudrait enlever, à tous sans exception, le droit d'appropriation exclusive sur le sol national ; c'est évident, il ne peut y avoir sérieusement égalité des conditions de liberté entre tous les citoyens, tant que les uns sont munis d'une bonne terre ou d'autres instrumens de travail qu'ils n'ont pu acquérir et économiser qu'en exploitant le reste du genre humain, et tant que les autres en sont totalement dépouillés par suite de cette exploitation de leur chair et de leurs os. — Y avez-vous réfléchi avant de proclamer la liberté *absolue*, illimitée, *sans conditions* ! Rendez-nous l'état sauvage, et dès-lors je crie avec vous : *vive la liberté illimitée* ; car dès-lors, aussi, je me mettrai en quête de ma proie ; la terre de France sera mon domaine, ma *propriété* comme la vôtre ; ou bien, nous combattrons, et le duel remplacera la justice.

Donc, ou garantissez-moi le travail manufacturier, artistique, administratif ; régularisez l'échange, assurez le *débouché* des produits de mon industrie, quelle qu'elle soit, ou laissez-moi les instrumens de travail naturels, le moyen providentiel, que trouve tout homme dans la terre, de se passer de tout échange. Laissez-moi un champ que je puisse cultiver à mon gré comme un Robinson ; ou laissez-moi la cueillette, la pêche, la chasse, etc., dans une nature vierge ; ou enfin, décrétons le régime de guerre permanente des sauvages, et ne parlons plus de lois, de justice ni de civilisation !....

Les anciens en savaient plus que nous sur ce point. Pour eux, il n'y avait pas de liberté sans propriété foncière ou patrimoniale ; c'est pourquoi tout *homme libre* était propriétaire d'une portion du sol national. Ils disaient : droit, non pas au travail, mais à la possession d'un champ, du premier et du plus important des instrumens de travail. L'*esclavage* était synonyme chez eux de *prolétariat* chez

nous ; ils avaient la franchise d'appeler esclave, ou de classer en dehors des hommes, tout *non-proprétaire* foncier. Aussi, pour redevenir libres, les prolétaires de l'antiquité réclamaient des lois agraires, un nouveau partage des terres, et lorsqu'on voulait faire des hommes *libres*, on distribuait des terres. Quoi d'étonnant alors que la revendication du droit au travail soit *une action contre la société*, si tout homme a le droit de vie et de liberté, partout, toujours !

Lors même que la société octroierait à tous des instrumens de travail mobiliers, un capital non foncier ; lors même qu'elle créditerait *une première fois* tous les commerçans, tous les manufacturiers et artisans, elle n'aurait rien fait de durable ni de fructueux pour la garantie du travail et des moyens de vivre ; et finalement de la liberté et de l'indépendance de cette partie de la population ; — à moins qu'elle n'instituât en tout et partout le monopole corporatif ; à moins qu'elle ne limitât dans toutes les spécialités, le nombre des producteurs, des marchands ; car chacun ici ayant besoin de vendre en temps opportun et à un prix convenable, chacun dépend du hasard, de la fortune, du caprice des volontés multiples, pour sa clientèle ; chacun a contre soi la concurrence illimitée, les inventions, les goûts, les modes, les baisses factices, les trop-pleins, etc. En un mot : on ne mange pas du coton, de la laine, de la quincaillerie, ou ne vit pas d'épicerie, de cordonnerie, etc., il faut absolument échanger tout cela pour faire argent, et par l'argent se donner tous les produits agricoles qui nourrissent et qui suffisent aux premières nécessités de la vie. Au contraire, avec ses produits agricoles, le petit possesseur d'un coin de terre peut à la rigueur se suffire dans les infinités de la condition barbare ; mais ni les uns ni les autres n'ont la moindre garantie de s'enrichir et de se développer, s'ils restent plongés dans le milieu de *chances aléatoires*, qu'engendre fatalement le régime de la concurrence, de l'isolement, de l'insolidarité des intérêts : d'où, à toujours l'incertitude, le désordre, l'instabilité et l'inégalité dans les conditions.

Ainsi, une autre lumière sur ce sujet, c'est qu'avec cette constitution de l'économie libérale, il ne suffit pas du tout d'octroyer à tous purement et simplement une propriété agricole, manufacturière ou autre, pour avoir assuré l'égalité, le bien-être, la concorde entre les citoyens. Procédez tous les cinquante ans à une nouvelle loi *agraire, manufacturière et commerciale*, en distribuant à tous des instrumens de travail dont ils aient ensuite la libre et absolue disposition comme

aujourd'hui : — l'inégalité, la misère, l'ignorance, tous les maux renaîtront, comme le phénix, de leurs cendres. Pourquoi? parce qu'il est *fatalement* dans la nature du libre échange, de la libre production, et de l'action de la loi de l'offre et de la demande, ou de la concurrence, de les engendrer là où ils n'étaient point encore, de les faire renaître là où ils avaient été passagèrement chassés par des mesures égalitaires imparfaites, inefficaces, comme les partages de terres et les abolitions de dettes.

Il n'est qu'une mesure réellement extirpatrice, radicale : celle qui constitue en fondation indivise et inaliénable les instrumens de travail de chaque corporation, et qui met tous les travailleurs en rapport régulier de solidarité. Voyez Moïse, Lycurgue, Numa, tous les législateurs égalitaires de l'antiquité? En vain ils recourent aux lois agraires et à tous les remèdes que nous avons énumérés. Ces remèdes n'en sont pas : chez les Hébreux, dans les 50 ans d'intervalle du *jubilé*, il s'engendre force riches et force pauvres, et c'est toujours à recommencer. Toutefois, si les sociétés antiques ont connu le culte de la Patrie, elles le durent à leurs hommes libres et égaux : et ces hommes libres et égaux furent l'ouvrage d'une législation qui n'avait qu'un but : l'égalité permanente des fortunes ; la garantie des moyens et conditions matériels de l'existence ou du travail productif. — Mais aussi il n'y avait point de Patrie pour les esclaves, pour les *travailleurs* !

*Au début*, l'égal partage des terres ; la limitation de l'étendue des propriétés, ou même l'inaliénabilité et la substitution positive des instrumens de travail. *Plus tard*, quand viennent les abus, les nouveaux partages, les lois agraires, les abolitions de dettes, voilà pour les grandes législations du passé, la manière de garantir l'existence, la liberté et l'égalité à chaque famille : ces moyens, sans doute, sont insuffisans, grossiers ; mais du moins il y a bonne volonté, sentiment de justice et d'égalité. La science seule fait défaut. Mais vous, sociétés modernes, vous ne voulez, par aucun mode, garantir à 25 millions de prolétaires dénués le droit de vivre égaux et libres comme vous. Eh bien ! l'histoire de cent Peuples vous le crie du fond du passé : vous irez par une pente rapide là où sont allées tant de nations illustres, qui avaient longtemps vécus libres et qui moururent subjuguées, parce qu'elles avaient escaladé, méconnu les lois agraires, bases de l'égalité pour ces temps.

Partout, toujours les riches ont fini par envahir les propriétés



populaires, et détaché, aliéné ainsi de la République les seuls cœurs et les seules poitrines capables de la couvrir aux jours du danger. Voyez la Grèce et Rome, si vous continuez à marcher dans leur sentier, vous mourrez comme elles, après avoir parcouru les mêmes phases historiques !

Pour moi, j'en suis encore à comprendre comment du sein d'un immense chaos où s'agitent tant de volontés et de passions discordantes, surgirait de soi-même, l'harmonie, la justice distributive, à chacun ce qui lui est dû, à chacun sa part de liberté et de droits en cette vie, — à moins cependant que l'homme ne soit une abeille, un castor, un animal mu par l'instinct ; et la société une ruche, c'est-à-dire un petit monde que la fatalité gouverne, un tourbillon dans lequel chaque individualité humaine décrit *passivement*, à l'instar des planètes, sa courbe selon la volonté d'en haut.

Je ne comprendrai jamais comment, sans l'entente, sans le concert préalable et une centralisation quelconque, l'offre et la demande se trouveraient magiquement en équilibre sur toute la terre ; comment le rapport exact entre les travailleurs et les produits serait observé ; comment il y aurait équation entre ce que *vaut* et ce que *se paie* une chose !

D'où vient, en effet, tout le mal ? De ce que les agens naturels, nécessaires de la production nationale, de la conservation populaire sont abandonnés aux individus, sans prévoyance, sans pondération, sans justice distributive ; de ce qu'on fait dépendre l'existence et la richesse de tous, de l'emploi que chacun fait à sa guise, non seulement de sa richesse consommable, mais des terres et des capitaux de production ; car, de toute évidence, tant que la production nationale, le travail, le bien-être et la consommation du peuple dépendront de l'usage ou de l'emploi que chacun fait de son avoir, de son bien, des épargnes facultatives des individus, il faut renoncer à guérir nos maux, à extirper les racines du paupérisme et de l'inégalité : car ces racines sont là tout entières.

Aux prolétaires qui revendiquent avec raison de la société les moyens et les conditions économiques et politiques de leur développement moral et physique, nous dirons : tout cela est impossible avec la fausse liberté qu'on fait consister à user et abuser individuellement des instrumens de travail, à vendre, à acheter, à

produire à fantaisie, sans règle ni frein. Choisissez : si vous avez cette fausse liberté, vous n'aurez point la véritable, qui consiste dans la garantie de la jouissance des droits naturels; car c'est cette liberté industrielle qui fait votre servitude, votre misère et tous vos maux. Si vous aimez la liberté de cette façon, vous resterez pauvres, ou incertains aujourd'hui de ne pas l'être demain; de le redevenir bientôt si vous l'étiez naguère. Et pourquoi? parce qu'il est absolument impossible que la production soit proportionnée aux besoins, si ces besoins ne sont point mathématiquement connus ou estimés, et en quelque sorte authentiquement dénoncés et engagés; que le débouché soit certain, s'il n'est déjà au préalable assuré, concerté, consenti entre le producteur et le consommateur; que la vente soit ce qu'elle doit être, s'il n'y a pas un tiers-arbitre désintéressé qui en apprécie, en arrête et en sanctionne le taux et les conditions; enfin, que le droit au travail et à l'équitable répartition des richesses soit garanti, s'il n'y a pas entre tous les centres, toutes les spécialités, association, mutualité; si les fonds productifs ne sont pas soustraits à l'arbitraire usage des individus ou des groupes.

Dans l'idéal du *laissez-faire*, on cherche l'équilibre sans jamais pouvoir espérer de l'atteindre, puisqu'on substitue *systématiquement* le *hasard* à la *prévoyance* dans la production; l'utilité à la justice dans la répartition; la naissance à la capacité et à l'aptitude dans le classement des individus. En vain, pour obtenir cet équilibre ou pour s'en rapprocher graduellement, on se confie dans le dogme de l'égalité *virtuelle* des intelligences; le développement équivalent des intelligences, la valeur équivalente des unités humaines est combattue, radicalement empêchée à toujours par les droits acquis des plus forts, par les positions inégales qu'engendre nécessairement le monopole antérieur des instrumens de travail. Evidemment la bonne volonté ne suffit pas chez les pauvres pour s'éclairer, se perfectionner, s'enrichir.

Qui donc sera encore le distributeur ou le répartiteur du travail et de la richesse? le hasard!... Alors que parlez-vous de liberté et d'égalité? Est-ce que le hasard a une règle? Est-ce qu'il connaît la justice? Dites tout ce que vous voulez, ce n'est point au *hasard* à distribuer la richesse, à dispenser les instrumens de travail. Le *hasard*, l'*arbitraire*, la *fatalité*, c'est précisément l'ennemi que la civilisation, que la prévoyance de chacun et de tous est chargée de

combattre. Le hasard est en décroissance ; la prévoyance en ascendance.

Il faut bien le savoir, en économie et en politique, nous en sommes encore au *Jugement de Dieu* du moyen-âge. Nous préférons toujours les décisions du *hasard* ou de la *fatalité* à celles d'hommes-juges, au jury de prudence. La libre production, la libre appropriation des instrumens de travail, le libre échange, la loi de l'offre et de la demande, ne sont pas autre chose que *le jugement d'une aveugle fortune*,

La théorie des économistes et de tous ceux qui veulent le travail libre, le libre échange, la concurrence anarchique, est fondée sur l'individualisme pur, sur cette doctrine qui prétend que l'individu s'appartient absolument et n'a rien à démêler avec tous les autres individus. Le socialisme, au contraire, comme le porte son nom, est fondé sur cette affirmation : que les individus ont des devoirs et des droits réciproques et corrélatifs, et que rien ne peut se décider touchant un individu sans égard à tous les autres individus.

Toute la question est donc de savoir ce que vaut : 1° l'individualisme ; 2° l'absorption de l'individualité par la collection ; 3° la doctrine, non pas *moyenne*, mais complète et réelle, qui, tenant compte des deux termes opposés, des deux forces : l'individu, la société, en cherche la conciliation par l'équilibre, et décide des droits et des devoirs d'après une vue d'ensemble qui fait la juste part de l'un et de l'autre.

Ainsi : ou l'isolement, l'égoïsme absolu — *anarchie* ; — ou la solidarité, c'est-à-dire la distinction, mais non la séparation ni l'absorption des intérêts — *liberté, ordre* ; — ou le despotisme, — *esclavage*.

Peuple souverain, choisis maintenant !

### **La division du travail condamne irrémédiablement la liberté économique.**

Jusqu'à ce que l'on cesse de raisonner dans une autre hypothèse que celle du droit ou de l'égalité des conditions, le problème paraîtra insoluble ; parce qu'alors on en remet la solution à l'aveugle conflit des passions, et que tous les possibles ont ainsi des chances, comme tous les numéros dans une grande loterie.

Un homme qui dépend de la volonté arbitraire d'un autre homme pour vivre, pour travailler, pour vendre et acheter, pour obtenir toutes les nécessités de l'existence n'est libre d'aucune façon. Si je

dépend de vous pour ma subsistance et mon bien-être, il faut que vous dépendiez de moi au même degré pour les vôtres : sans cela vous êtes libre et je suis esclave.

Comment ! vous ne voyez pas que l'inévitable *division du travail*, nous condamne à une mutuelle dépendance ; et que, dès lors, nous ne sommes plus que les parties d'un tout, auquel nous devons subordonner notre activité dans l'intérêt même de nos libertés respectives ?

Diviser le travail, *sans en socialiser les instrumens*, c'est donc engendrer fatalement l'échange arbitraire, la détermination de la valeur du travail et des marchandises ou des produits d'après le *rapport flottant, la loi aveugle et fataliste de l'offre et de la demande* ; en d'autres termes, dès que vous accomplissez la division du travail, sans relier, sans unir et associer les travailleurs, vous décrêtez nécessairement le monopole, l'échange arbitraire, l'action souveraine des chances aléatoires, la compétition libéricide et homicide, la *travail-marchandise*, le salaire *minimum* ou sa tendance vers le strict nécessaire de la bête, l'avitilissement continu des bras de l'homme ; l'inégalité des conditions avec tout son lamentable cortège de misère, d'ignorance et de barbarie !....

Où la division du travail est bonne, nécessaire, favorable au développement, au perfectionnement et au bonheur de tous ; où elle y est indifférente, funeste, contraire. Dans ce dernier cas, on doit s'en garder, et alors revenir au régime patriarcal, au régime où chacun avait son champ, ses troupeaux ; et la participation de chaque citoyen à la division du sol national est de droit absolu. Dans la première hypothèse, il faut que tous ceux qui ne sont point attachés à l'exploitation ou possession directe du sol : les artisans, les industriels, les artistes, les commerçans, etc., soient mis en solidarité obligatoire avec les *agriculteurs* ; afin que tous participent mutuellement aux produits de leur travail respectif, selon leurs besoins : pour cela, il faut que nul n'ait droit de propriété sur les instrumens de son travail, ni même sur les produits directs de son travail ; sans quoi la dépendance, l'esclavage de tous est certain ; et chaque spécialité ou corporation est à la merci de toutes les autres.

Ces gens-là ne voient pas qu'ils n'agissent pas uniquement pour leur propre compte ; que ce qu'ils créent, ils ne le créent pas pour eux ; mais pour autrui : que, par conséquent, ils ne peuvent produire, vendre, acheter, sans égard au grand tout dont ils font partie, quand ils veulent, comme ils veulent, dans une indépendance de pachas. Comprenez-le donc ! le créateur d'un produit n'en peut être légitimement le dispensateur, ne peut être chargé de dire ce qu'il vaut. La raison en est simple. Ce n'est point pour lui seul qu'il crée ce produit : le résultat de son activité utile a sa destination en autrui. Est-ce que tous les ordres de richesses produites chez un peuple ne sont pas nécessaires à ce peuple ? Est-ce que l'hygiène n'exige pas impérieusement une foule de produits et de préparations étrangères à l'agriculture ?

Donc, ou faites que chacun puisse se passer des autres ; ou assujettissez-les tous à s'entendre les uns les autres pour leur production

et leur consommation respectives. — Dans l'acte de production, comme dans l'acte d'un drame, chacun a son rôle subordonné à l'ensemble : le rôle n'appartient point à l'acteur, mais bien plutôt l'acteur au rôle, et le rôle à l'ensemble du drame. Dans l'œuvre ou production *scénique*, sous peine de confusion et de non sens, il y a nécessairement subordination de chacun à tous, des moyens au but ; concert, harmonie, unité d'action, conception d'ensemble. Ce qu'un acteur crée ne lui appartient donc point, car il ne saurait jouer isolément son rôle, ou en temps inopportun, sans compromettre, sans rendre impossible la représentation du drame ; sans donner à son activité un caractère ridicule et une fin absolument stérile. — Que si l'acteur joue mal son rôle, on le lui retire pour le donner à qui de droit : et lui, il va à la place qui convient mieux à ses moyens. Le rôle est donc indépendant de l'individu. — Il en est de même absolument du rôle de producteur de richesse, du rôle de travailleur. Voilà le cercle et les limites de la liberté sociale. Quand donc les *libéraux* abandonneront-ils l'ombre pour la réalité !

Voyez le système du monde ; chaque planète a son mouvement particulier ; et un mouvement général qui la rattache à l'ensemble : elles s'ordonnent les unes aux autres ; et toutes au soleil, qui, lui aussi, n'est à son tour qu'une planète par rapport à un système supérieur, et subit la même loi ; et ainsi de suite. — Que chacun de nous, *libre* dans son orbite, soit donc une planète dont la société ou le genre humain soit le soleil ; car, ce que les corps célestes opèrent dans l'absolue passivité de *l'attraction*, ce que les animaux et les végétaux accomplissent docilement par *l'instinct*, nous devons l'accomplir méritoirement par *l'intelligence*, la *raison* et la *liberté*.

Le travail, pour être collectif, n'en laisserait pas moins chacun libre de travailler ou de ne pas travailler, à ses risques et périls quant à sa part dans la répartition des richesses ; d'aller où le convie sa vocation ; d'obtenir le rang que sa valeur personnelle relative lui assigne. De même, les instrumens de travail, pour être indivis, n'en seraient pas moins, dans l'usage, accordés à chacun comme condition absolue de travail. — Enfin, l'individu associé n'en resterait pas moins libre, plus libre infiniment que dans le monde économique de la concurrence ou du laissez-faire.

Ne criez donc point à l'absorption, au despotisme, au communisme confus : la distinction, mais non la séparation ni l'absorption, la distinction dans la solidarité et l'unité, voilà ce que réclament la justice et l'égalité, la liberté et la fraternité.

Sur ce point, la science sociale est inflexible, et par cela même, elle fonde la liberté. Il faut *estimer* les produits, c'est-à-dire en déterminer la valeur relative conventionnelle ; parce qu'il faut distinguer les intérêts individuels. — Il faut distinguer les intérêts individuels ; parce qu'il faut assurer la liberté et la responsabilité personnelles. — Il faut assurer la liberté et la responsabilité personnelles ; parce qu'elles sont condition de moralité, de perfectionnement et de bonheur. — Enfin il faut exiger la moralité individuelle, le respect des conditions de la vie sociale, y mettre une sanction positive ; parce que sans cela tout devient confusion : le bien relatif ne se distingue plus, et chacun fait impunément ce qu'il veut,

L'inégalité, ainsi comprise, comme expression de la justice distributive et de l'égalité des conditions ; comme résultat et sanction de la responsabilité personnelle, est le véhicule nécessaire du perfectionnement individuel, et la sauvegarde de toutes les libertés. — Hors de là, point de liberté collective ni individuelle; mais despotisme ou licence à toujours. Qu'on le tienne pour certain.

Nous dirons une autre fois, les garanties formelles que le socialisme organique doit offrir à la liberté individuelle normale.

---

## VOIES ET MOYENS INDIRECTS DU PROGRÈS

ou

### Rôle de la nécessité et de la liberté dans le mouvement social.

Il est encore un autre point de vue auquel il faut nous arrêter un instant, afin d'épuiser toutes les faces du sujet. Après l'idéal, le réel ; après le droit, le fait. Nous avons dit ce qui *devrait être* selon notre opinion, notre foi, notre tendance : reste à nous précautionner pour ce qui sera, pour ce qui *tend à être*, pour les nécessités de la réalité vivante.

Nous avons toujours été frappé de l'abîme qu'il y a dans l'histoire universelle, entre le fait et le droit, entre ce qui arrive effectivement, et ce qui devrait arriver au gré des penseurs, des prophètes, et même des législateurs : Il n'existe aucun rapport nécessaire entre *l'idéal individuel et le réel collectif* ; entre la *théorie* et la *pratique* ; la *NÉCESSITÉ* se produit d'un côté, le *désir*, les efforts, la *spontanéité*, l'*initiative*, l'*activité libre*, le *mouvement intellectuel et sentimental* des individualités se produisent de l'autre ; et la résultante surgit providentiellement sans que les générations puissent s'en attribuer la détermination : chacun sent alors la profondeur de cet axiome de la philosophie de l'histoire : *Les hommes s'agitent et Dieu les mène.*

Certes, nous sommes de ceux qui accordent au libre arbitre de l'individu la plus large part, une influence positive, efficace, immense sur les évènements généraux et, par suite, sur la marche du monde : nous croyons que l'homme a entre ses mains le fil de ses destinées, que collectivement nous sommes à un très haut degré les artisans de notre malheur ou de notre félicité. Et nous pensons que ces incontestables vérités, notre époque les néglige beaucoup trop.

Sans doute l'influence collective des spontanéités individuelles est sans comparaison plus immense encore ; mais précisément nous parlons de celle-là et non de l'influence individuelle. Or, nous disons que *l'homme pratique* doit se mettre au point de vue de la *tendance collective*, au point de vue des mœurs, des idées, des préjugés *collectifs* qui seuls sont déterminans : là seulement, dans ce milieu, on peut apercevoir quelque chose des mystérieuses impulsions de la Providence. Il ne s'agit plus tant, dès lors, de ce que chacun, dans sa conscience, affirme être le droit, le bien, la justice, la vraie li-

berté, la vraie doctrine, ou le vrai moyen, que de ce que la *nécessité*, sous la forme d'une résultante du consentement général, *fait devenir*, et va faire éclore dans le milieu économique et social.

L'inextricable en science sociale et politique vient du concours naturel, fortuit et perpétuel de volontés sans nombre, toujours mobiles et changeantes, que nulle loi, nulle institution, nulle puissance ne peut discipliner, nulle intelligence prévoir, nulle force arrêter dans leur essor libre et passionné. Une grande perplexité attend l'homme qui voue sa vie à la découverte des lois, des destinées, du mouvement social; à la connaissance des conditions auxquelles s'effectue l'éducation du genre humain.

A chaque instant de la vie d'un peuple, il y a une résultante générale, sociale, économique et politique, laquelle est le produit combiné de l'action providentielle et du libre usage des volontés individuelles concourant à ce résultat collectif. Eh bien! devant cette résultante se trouve le libre arbitre de chacun et de tous guidé par la grâce, par la morale formulée dans l'idéal national, et opérant sur cette trame, fatalement donnée, pour tirer de ce qui est, non pas ce qui doit être absolument, mais ce qui peut être.

Ainsi, d'un côté, la fatalité, qui se donne dans la tradition actuelle; et de l'autre, l'activité créatrice ou réparatrice de l'homme qui vient mériter et démériter. D'un côté ce qui est, de l'autre ce qui devient, ce qui peut être; et en troisième lieu ce qui doit être, afin de juger l'un et l'autre, et de gouverner en conséquence sans notre conduite et nos efforts.

Tout le monde reconnaîtra donc la contradiction où nous sommes placés. De toutes parts, nos désirs, nos actes sont environnés d'obstacles, d'impossibilités relatives. D'un côté, la Providence qui nous appelle; de l'autre, le destin, la fatalité qui nous retient. Devant cette nature des choses, que faire? surtout si l'on est investi de la puissance législative ou exécutive: politique, journaliste ou représentant? Il faut mener de front deux études: 1° rechercher en son âme et conscience où conduit le *droit*, la *justice*; ce qu'ils prescrivent à la conscience; 2° et par l'expérience du passé et du présent, rechercher ce à quoi nous oblige la *nécessité*, à quoi elle tend prochainement d'une manière visible; et mettre tout notre tact à en deviner les *comment* successifs, à prévoir tous les développemens, tous les expédiens et combinaisons qu'elle porte graduellement dans ses flancs.

Depuis 4,000 ans d'histoire, que fait l'humanité de tous les systèmes, de toutes les doctrines, de toutes les religions, de toutes les philosophies, de toutes les théories sur le droit, la justice, de toutes les utopies économiques, sociales, politiques? S'incarne-t-elle le génie d'un homme, d'une école, d'une secte? Les adopte-t-elle en entier, pour les appliquer jusqu'à l'épuisement; s'enterme-t-elle dans les réformes proposées par une seule tête comme en un lit de Procuste? — Non, elle glane, elle butine, elle choisit çà et là; puis elle laisse comme résidu tout ce qui ne convient point à ses tendances instinctives, aux impulsions secrètes et irrésistibles de sa nature collective; puis elle passe en remerciant les penseurs du peu qu'ils lui prêtent, du peu qu'ils ont élaboré de matériaux à son usage;

puis elle se met à l'œuvre, fait elle-même son architecture, son plan; et construit, guidée qu'elle est à son insu par la main de Dieu.

S'il en est ainsi, ne nous attachons donc pas outre mesure à nos conceptions d'individus : faisons-les valoir ; présentons de plus en plus l'idéal, selon notre foi, du beau, du bien, du bon, de l'utile, du vrai, du droit et du juste à l'humanité active; mais n'oublions pas que l'être collectif, tandis que nous lui parlons, agit de son côté, qu'il bâtit pour l'avenir, qu'il s'avance d'un pas plus sûr que le nôtre dans la voie de l'avenir, et que l'ensemble de principes et de mesures auquel il donne son consentement, est marqué d'un caractère providentiel qui veut être respecté.

Soyons donc simultanément les soldats de l'idéal et du réel : que le réel soit notre base et notre point de départ ; que l'idéal soit notre flambeau, et que le *possible actuel* et prochain soit notre but actuel et notre œuvre actuelle, toujours renaissante et progressante.

Le passé et le présent semblent faire l'office d'un boulet qu'on attacherait au pied de l'humanité. On peut anathématiser la nécessité, on ne peut la nier. Voilà la réalité : je ne vous dis pas qu'elle me satisfasse, il s'en faut, mais enfin je suis bien forcé, sans renoncer à l'idéal, d'accepter le réel, afin non pas de l'éterniser ou de le consacrer, mais afin uniquement d'en extraire ce qui est prédisposé à *devenir*.

Il nous faut dégager l'avenir du présent, de même que nos prédécesseurs ont dégagé le présent du passé. Consultons pour cela ce qui est *possible* ; mais n'allons pas déclarer *impossible* précisément ce qui a été mûri par trois siècles de protestations et d'efforts, de luttes et de propagande.

Notre vie est une œuvre de liberté, une invitation à la vertu ; elle nous est donnée dans une direction divine : Notre destinée est d'entrer dans cette direction et de n'en pas sortir. Il s'agit de vaincre tous les genres de fatalité qui nous en éloignent, de fournir notre carrière, de gagner par nos mérites ou nos œuvres de plus hautes destinées.

Le *fait*, mais le *fait équivalent au droit*, voilà ce qu'il faut s'efforcer d'obtenir : là est l'essentiel. Ne le peut-on par la voie *directe* de la réglementation législative, impérative ; il faut se résigner à le chercher par les voies *indirectes* de la liberté, des efforts concurrents, de la lutte limitée des activités.

Notre race semble ainsi faite jusqu'ici : elle veut être gouvernée par la *nécessité*, qu'on appelle le *hasard*, et qui semble être aux yeux de la multitude quelque chose comme la *providence*.

Il faut, d'ailleurs, tenir compte de ces grands faits : 1<sup>o</sup> l'homme cherche son bonheur, son intérêt ; 2<sup>o</sup> le bonheur, l'intérêt bien entendu, sont là où est le devoir, la perfection, la nature providentielle des choses ; 3<sup>o</sup> la perfection, le devoir, le progrès, la marche providentielle, sont vers la solidarité, la réciprocité, l'association, l'unité : — donc comme conséquence le bonheur, l'intérêt, les tendances de la spontanéité individuelle et collective, vont fatalement à la solidarité, à l'association, à l'unité.

Toute invention, toute découverte, tout perfectionnement industriel, matériel, scientifique, apportent avec eux une série indéfinie



de modifications, de transformations, d'améliorations, et de progrès économiques, moraux, intellectuels et sociaux *forcés*, parce qu'ils décident *fatalement* une imitation, une importation, une propagande que l'intérêt bien entendu des races et des nations patroné de son invincible puissance. De là un progrès *nécessaire* par la voie *indirecte* de la liberté graduellement plus intelligente, de la liberté comprenant mieux son intérêt, ou les conditions du bonheur individuel.

La science, la vérité, servent l'intérêt bien entendu de tous. Voilà le merveilleux et l'essentiel! — Donc, il est *nécessaire*, quand la science ou la vérité est comprise, que les hommes mettent leur liberté à en pratiquer les injonctions ou les décisions, les combinaisons ou les expédients. Donc, la liberté est destinée par la nature des choses, à donner *indirectement* les mêmes résultats que donnerait l'autorité, la contrainte ou l'organisation rigide et *directe*, à supposer que les peuples se résignassent enfin à la subir.

La LIBERTÉ, devenant graduellement plus *intelligente*, comprenant de plus en plus que l'intérêt est identique au devoir, que le bonheur ne se trouve que dans la vertu, que ce qui est réclamé par le droit est aussi réclamé par l'utile et le bon, accomplira *indirectement* l'équivalent de tout ce que prescrit l'idéal, de tout ce qu'il serait plus simple et plus prompt d'accomplir par la voie *directe* de l'autorité, de l'organisation unitaire, de la centralisation bien entendue.

*Intelligence* et *moralité*, voilà d'où vient, d'où est toujours venu progressivement le salut de l'humanité. La science des lois naturelles, la science des moyens et conditions de l'économie, ou de la création des richesses : puis l'équité dans la répartition ; la modération, la prévoyance dans la consommation, telles ont toujours été les voies de l'équilibre, ou de la conservation de chacun et de tous.

Voulez-vous perfectionner la société ; perfectionnez les individus. J'ignore comment on peut obtenir une société plus parfaite, tant que les membres de cette société ne sont pas meilleurs, ne se rendent pas plus économes, plus prévoyans, plus intelligens, plus savans, plus habiles, plus moraux. Quel que soit le mécanisme social, vous n'avez rien fait pour le progrès, si la multitude n'y adhère pas librement, si elle n'y voit pas son intérêt, si elle n'en comprend pas la bonté, l'utilité pour tous ; et si elle n'y est point conduite indirectement par la nécessité.

De quoi s'agit-il alors ? de trouver une combinaison, un ensemble organique, un mécanisme économique qui ait la vertu de satisfaire aux exigences légitimes des principes, des besoins antagonistes ; ici en particulier, à celles de la liberté et de l'autorité, de chacun et de tous, de l'individualisme et du collectivisme. — Il serait fort commode aux systématiques absolus de supprimer l'une des deux forces antagonistes ; l'un des deux élémens du problème pour mieux le résoudre.

Nous avons peur des magistrats : et de fait, la liberté du peuple n'y trouve pas souvent son compte, mais le trouve-t-elle davantage dans la licence oligarchique ? Je m'aperçois que le grand nombre des travailleurs a aujourd'hui pour magistrats toute la classe des capitalistes. Il est vrai que le grand nombre, dès qu'il voudra user

intelligemment de sa liberté, pourra se passer de cette magistrature, et lui faire la loi, ou du moins lui imposer des conditions satisfaisantes. Cela doit, à la rigueur, nous suffire.

La liberté intelligente n'est jamais à bout de moyens et de stratagèmes. Vous êtes exploités, dites-vous, ouvriers prolétaires, par les capitalistes? Et qui donc vous empêche de vous associer pour produire? Le travail n'est-ce pas la richesse? et puis, qui vous empêche de faire vos conditions aux propriétaires? Faibles, esclaves, serviteurs, travailleurs diligents, *entendez-vous*, dit la liberté; *associez-vous*; et toujours, *par la liberté*, vous vous émanciperez, vous vous enrichirez : votre sort est entre vos mains. L'État, la loi, vous doit l'égalité des conditions; la Constitution vous assure protection et encouragement; obligez les gouvernans à la respecter, vous en avez le droit et la force; et puis, à la rigueur, pas n'est besoin de rien de plus; il vous appartient de faire le reste, votre affranchissement est au bout de votre volonté et de votre solidarité.

Je sais bien que l'entreprise sera lente et pénible; mais trêve de lamentations : connaissez-vous un chemin plus court et plus sûr? Prenez-le : pour moi, Liberté, je vous dis que si vous m'aimez, vous ne me garderez qu'à cette condition de faire vous-mêmes collectivement vos destinées.

Maintenant, jamais, par la seule force des choses, l'action aveugle de l'offre et de la demande amènera-t-elle pour résultat universel, la répartition des richesses à chacun selon ses besoins, son travail ou sa bonne volonté; jamais réalisera-t-elle l'équité, la pondération des charges et des avantages, cherchée par la science sociale? Des économistes poussent la crédulité jusque-là... Pour nous, nous avons la ferme conviction que la justice distributive s'accomplira fatalement par une voie quelconque, et nous croyons que cette voie sera celle de l'association, non pas volontaire ou plutôt facultative; mais de l'association régulière, unitaire, sous la suprême gérance ou direction de l'État-Peuple, de l'État-serviteur.

Mais à défaut de la voie directe, normale, rationnelle, il nous reste la voie indirecte, illogique, mais nécessaire, que voici : — la science sociale, d'accord avec la justice et le droit, dit à la moralité, à la raison de chacun, et propose au dévouement religieux de tous : association, concert, réciprocité, publicité universelle, crédit, circulation, bureaux ou institutions de renseignemens, de placements des personnes et des choses; socialisation des instrumens de travail, assurance mutuelle, unité. — La *liberté intelligente*, *l'intérêt*, *l'émulation*, la rivalité, la concurrence, *l'initiative* des plus généreux, des plus habiles, des plus ambitieux, des plus cupides même, favorisée, secondée, protégée, généralisée et régularisée par la puissance sociale, dira progressivement aux individus et aux nations : association *volontaire*, concert *volontaire*, publicité universelle *volontaire*, réciprocité *volontaire*, bureaux de placements et engagemens mutuels universels *volontaires*, pour la production et la consommation; centralisation ou fédération *volontaire*, etc., etc.

Cette hypothèse nous ramène naturellement à l'application des voies et moyens de l'ordre de liberté, développés dans tous les numéros précédens de cette publication : nous ne pouvons songer à

les reproduire; il suffit à nos lecteurs habituels de se rappeler; puis d'admettre hypothétiquement que tout ce que nous avons demandé au nom de la raison, du droit, du parfait même, soit pratiqué peu à peu, *en toute liberté*, par la seule vertu de sa valeur intrinsèque, de sa supériorité aux yeux de tout le monde sur les voies de l'isolement, de l'égoïsme étroit et borné.

Est-ce que l'*organisation administrative du canton*, dans l'esprit des principes que nous avons esquissés, n'est pas *utile* à tous les intérêts;—et les bazars, et les entrepôts, et les comptoirs communaux; — et les institutions de crédit, d'escompte, de commandite pour les associations ouvrières; — et les établissemens destinés à *universaliser le libre échange*, à faciliter la circulation nationale et cosmopolite des producteurs et des produits, à mettre en communication perpétuelle et en juxtaposition les demandes et les offres des personnes et des choses;—et la généralisation du papier-monnaie; — et les assurances mutuelles sur la vie contre l'incendie, l'inondation, la grêle et autres accidents soumis à une moyenne probable; — et les caisses sous toutes leurs formes économiques, de prévoyance et de solidarité: caisses de secours, caisses d'épargne, d'avance, de retraite, etc.;—et les vastes et belles *cités* pour la vie sociale et économique, où soient réunis tous les élémens de civilisation et de confortable; aujourd'hui dissiminés, et inabordables par leur cherté: bibliothèques, cabinets de lecture, écoles pour l'éducation primaire et secondaire gratuite, pour l'instruction professionnelle; cours publics des sciences et des arts; crèches et salles d'asile, bains publics et jardins; boulangerie, boucherie, épicerie, blanchisserie, etc., communes, c'est-à-dire livrant au débit les marchandises et denrées au prix de revient de l'achat en gros?

Supposez ensuite que l'Etat-Peuple, ne se concevant d'autre rôle ici que de protéger les œuvres de la spontanéité individuelle et collective, et d'en généraliser les résultats, se charge, lui, le souverain même, de poser à ce mécanisme de liberté toutes les *souppes de sûreté* qu'il réclame pour ne faire aucune victime; pour qu'aucune ruine involontaire ne reste du moins sans indemnité, ni aucune plaie imméritée sans baume; qu'il établisse l'impôt progressif sur le revenu ou sur le capital; qu'il offre une prime aux inventeurs, qu'il encourage l'esprit de recherche et de perfectionnement dans l'industrie, la science et l'art; qu'il déverse les lumières sur tout le peuple et jusque dans les moindres villages par ses fondations de collèges cantonaux; que surtout et incontinent il s'efforce de moraliser les générations en prêchant d'exemple; que, conformément à la Constitution elle-même, *« la société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement gratuit, l'éducation professionnelle, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires, et l'établissement par l'Etat, les départemens et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; qu'elle fournisse l'assistance aux enfans abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources, et que leurs familles ne peuvent secourir: »* — supposez encore que le souverain fasse davantage (c'est son devoir strict): qu'il garantisse le travail et la subsistance à qui offre la volonté du travail; car au

sein du monopole et du *laissez-faire* industriel, tout citoyen a droit, partout, toujours, au travail, et par le travail à la satisfaction de ses besoins, ou à défaut de travail à l'équivalent par l'indemnité; enfin à l'assistance, s'il est incapable, à la retraite s'il est invalide.

Quant à l'équilibre de la population et des subsistances, pour l'obtenir il ne suffit certes point de l'organisation du travail dans la liberté collective; mais il suffirait encore moins de l'attendre de la liberté illimitée ici combattue: tenons pour certain que cet équilibre tant cherché ne sera réalisé à souhait que dans l'organisation nouvelle et supérieure de l'activité nationale, et par l'équilibre des penchans, des facultés et des passions dans l'individu, c'est-à-dire qu'il se réalisera graduellement en raison du perfectionnement moral de chacun et de tous.

Toujours par la voie de *liberté intelligente*, et l'État-Peuple aidant dans la mesure qui vient d'être précisée, ne peut-il point arriver qu'un jour, tous les habitans d'une même commune soient amenés *volontairement* à fusionner leurs intérêts, à se grouper pour l'exploitation, à profit proportionnel, de leur territoire et des industries complémentaires: que la *nouvelle maison-commune* soit le siège de toutes les institutions et administrations exigées par une bonne économie communale; et que tout habitant y trouve constamment trois choses capitales, gages de son indépendance et de son bien-être: 1° le crédit, la commandite, l'avance, l'instrument de travail; 2° le débouché des produits de son travail; 3° la bonne et équitable vente de ces produits.

Dans ces termes, il est certain que la justice distributive trouve un contrepois contre les mouvemens subversifs de la liberté intelligente; et que la spontanéité de chacun et de tous, peut avoir dans sa résultante finale, infiniment moins d'inconvéniens que dans le passé.

Toutefois cet idéal et cette expectative blessent toutes nos sympathies, et jusqu'au sens moral: nous les subirons donc s'il le faut, au nom de la *NÉCESSITÉ*, mais jamais au nom du droit ou de la justice. Nous y verrons un fait salutaire, s'ils se réalisent progressivement; et en cela nous serons satisfaits; car ce que nous voulons avant tout c'est la réalité du bonheur, de la concorde. Mais nous nous demandons avec tristesse et inquiétude si c'est bien là une perspective consolante, que celle d'une guerre éternelle entre les enfans de l'homme! — Heureusement, l'histoire nous prouvera que la lutte et l'antagonisme vont sans cesse décroissant, qu'il dépend donc de nous de les faire disparaître par notre religieux accord.



# LE SALUT DU PEUPLE

Paraît le 10 de chaque mois, par livraison d'au moins deux feuilles.

---

## CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

POUR PARIS (par an) . . . . . 6 fr.

POUR LES DÉPARTEMENTS . . . . . 7 fr.

Chaque numéro se vend séparément 60 centimes.

Toutes les lettres concernant la rédaction, l'envoi du prix d'abonnement et les réclamations, doivent être adressées au citoyen **MALARMET**, *rue Borda, n° 1.*

Les mandats doivent être à l'ordre du citoyen **MALARMET**.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les Libraires, les Messageries et les Commissionnaires de Paris s'adresseront, pour les abonnements, au citoyen **BALLARD**, *libraire, à la Propagande, 1, rue des Bons-Enfants.*